DE LA CONOISSANCE DE SOI-MESME.

TRAITÉ TROISIÉME.

DE L'ESTRE MORAL DE L'HOMME;
OU
DE LA SCIENCE DU COEUR.

Tome II.



A PARIS,
Chez ANDRÉ PRALARD, ruë S. Jacques à l'Occasion.

M. DC. XCVII.
Avec Privilege & Approbation.

DESSEIN GENERAL.

I.

QUELQUE dessein qu'on ait eu, dans ce Traité, de penetrer dans le cœur humain ; on est fort éloigné de s'imaginer en avoir donné une exacte connoissance. Ce cœur est d'une si vaste étenduë : il y a tant de terres & de mers à decouvrir : dans ces terres tant de chemins détournés, tant de recoins, tant de faux-fuyans, tant de labirintes embarassés & embarassans ; dans ces mer tant d'orages & tant de tempêtes, tant d'écueils & tant d'abimes inconnus non seulement aux étrangers, mais même aux naturels & aux habitans du pays, qu'il y auroit de la temerité d'entreprendre d'en faire une carte

exacte. Ce n'a point aussi esté mon dessein. Je n'ay pretendu que marquer les principales parties de ce païs : ses plus considerables provinces, quelques-uns de ses faux-fuyans & de ses chemins détournés ; quelques-uns des orages & des tempêtes aux quelles ses mers sont sujettes, & une partie des écueils qu'on y trouve. En un mot, ce n'est icy qu'une grossiere ébauche & qu'un leger essai de la carte du cœur. On ne peut y travailler à trop de reprises : trop d'ouvriers n'y peuvent estre occupés: & cet ouvrage est tout ensemble d'une si grande importance & d'une telle difficulté, que les plus habiles mains n'y sont pas trop bonnes. On se flate donc qu'il s'en trouvera quelcune qui voudra bien entreprendre de finir ce qui n'est icy que croqué. On s'est même long-tems atendu qu'un habile homme, suivant sa promesse, donneroit tout d'un coup

cet Ouvrage dans ſa perfection. Mais enfin ne voyant rien paroitre ; j'ay crû qu'il étoit toûjours bon de jetter cet eſſai ſur le papier ; & qu'il pouroit ſervir ou à faire ſouvenir cet honête homme de ſa parole : ou à porter quelque genie ſuperieur à mettre la derniere main à cet Ouvrage.

II.

J'avouë, pour moi, que je ne l'y ay portée qu'en tremblant. Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit une ſuite naturelle de celui de la connoiſſance de ſoi-même, que j'entrepris il y a quelques années : mais comme le côté par lequel j'ay conſideré l'homme, eſt, pour ainſi dire, ſon endroit ſenſible ; & qu'on ne peut preſque le toucher par le cœur, ſans lui cauſer d'étranges convulſions ; j'ay plus d'une fois hezité à m'engager dans ce deſſein ; & je trouvois pour & contre des raiſons aſſez fortes.

III.

Je me disois, d'une part, que c'est faire plaisir à bien des gens, que de leur reveler ce qui se passe dans leur cœur: qu'un discours où l'on se sent dépeint, & où l'on trouve déploié ce qu'on ne s'étoit jamais avisé d'aler déveloper, est un vrai charme pour bien des esprits; & que la découverte d'un fond qu'on n'avoit peut-être de ses jours osé sonder, est capable de combler de joye tous ceux qui sont bien intentionnés, & qui ne demandent pas mieux que de se connoître.

I V.

D'un autre côté je savois aussi qu'il se trouve mille gens à qui ces sortes de découvertes ne sont point agreables. Ils n'aiment point à voir reveler ce qu'ils sont fort aises de tenir caché. Un détour, un artifice, un déguisement de l'amour propre, une hipocrisie develope les couvre de confusion.

Une passion, une atache, un vice mis en son jour leur perce le cœur. Ce cœur est un illustre, mais injuste receleur, dont tous les vices sont autant de larcins faits à son Souverain, & dont un seul sufit pour le rendre criminel de leze-Majesté. Il se flate sottement que pourvû que les hommes n'en voient rien, & qu'il se les dissimule à lui-même, son Souverain n'en saura rien. C'est sur la foy de cette extravagante cachette, qu'il marche teste levée, & perseverè, sans scrupule, dans les voyes de l'iniquité. Je voiois donc que c'estoit, à coup seur, jouër à se broüiller avec les gens de ce caractere, que d'entreprendre de découvrir une partie de ce qu'ils ont dans le cœur; & il est vrai que ces raisons ont quelque tems suspendu ma plume.

V.

Mais ayant fait reflexion que ces obstacles sont communs à

presque tous ceux qui parlent en public, soit de vive voix, ou par écrit; & qu'il y a peu de Discours & d'Ouvrages solides qui n'ataquent ou les préjugés, ou les inclinations, ou les vices de l'amour propre; J'ay pensé que comme la delicatesse des hommes à ces égards ne dispense pas les Prédicateurs d'aler leur chemin, & de se rendre utiles à ceux du moins à qui Dieu ouvre le cœur; elle doit encore moins arêter un Ecrivain, pour peu qu'il y ait de fruit à atendre de ce qu'il écrit. L'amour propre est bien moins choqué, & la pudeur bien moins blessée de trouver ses verités dépeintes sur un papier pâle & inanimé; que de se les entendre dire, en face, dans un discours plein de feu & de vivacité; icy l'amour propre d'un auditeur vivement choqué & couvert de confusion de se voir ainsi dépeint en presence de tout un auditoire, est interieurement tout

occupé à se defendre, à s'excuser, à se justifier, à palier ses defauts, ou du moins à chercher des complices de ses foiblesses ; & le trouble interieur que tout cela lui cause, est un grand obstacle aux reflexions salutaires & aux justes mesures qu'il devroit prendre pour sa conduite : il ne songe qu'à sortir de cet embaras, en faisant bonne mine. Mais dans une lecture, cela est tout different. De quelques vives couleurs qu'on s'y voye dépeint, on n'en rougit point, du moins par raport aux hommes. On ne se trouve ni embarassé, ni troublé de leur presence. Rien n'empêche qu'on n'entende les reproches secrets de la conscience, & les salutaires reprimandes du juste Juge. Si l'on rougit, c'est par raport à lui ; & cette confusion, loin d'estre un obstacle aux bonnes reflexions & aux resolutions de se coriger, y méne directement, & conduit

imperceptiblement à la penitence.

VI.

C'eſt donc particulierement dans ces vûës d'utilité, que je me ſuis engagé à donner cet Ouvrage. Mais afin de ménager auſſi, autant qu'il eſt poſſible, ceux qui ont le plus de délicateſſe; je les prie d'eſtre perſuadés qu'en quelques détails que je ſois entré, je n'ay pretendu ni dans ce Traité, ni dans ceux qui l'ont precedé, en faire l'aplication à perſonne. J'ay parlé generalement des defauts des hommes, ſur la connoiſſance generale que j'ay des foibles du cœur humain; & peut-être plus encore ſur les experiences particulieres & perpetuelles que j'ay du mien. Car il ne faut que faire l'hiſtoire d'un cœur, pour faire celle de preſque tous les cœurs. Il y a entre eux quelques minces diferences: mais ils conviennent dans les traits eſſentiels;

ſur tout dans ceux qui les défigu-rent. Et ſi la grace n'y met quelque diſtinction ; on peut conter que rien n'eſt plus reſſemblant à un cœur, qu'un autre cœur.

VII.

Qu'on ne s'imagine donc point que j'aye voulu faire le portrait de perſonne en particulier ; & qu'on ne m'impoſe point, comme on a fait ſur le premier volume, des deſſeins que je n'eus de mes jours : car il eſt vrai qu'on m'a fait faire, dans cet Ouvrage ; des portraits de gens que je ne connoiſſois pas même, lorſque je l'écrivis. Que s'il arive donc que quelqu'un ſe reconnoiſſe en quelque endroit de celui-cy, qu'il ne ſe figure pas qu'on l'ait eſté chercher ; ou qu'on ait travaillé d'aprez luy. Qu'il ſe diſe plûtôt à lui-même que, dans la formation de ſon cœur, il faut qu'il ait travaillé d'aprez la nature corompuë : puiſque ce n'eſt guere que

ſur l'idée generale de cette corruption, que rouleront les reflexions de ce Traité.

VIII.

On y examinera le cœur humain ſous trois divers regards. 1. par raport à Dieu. 2. par raport au corps humain, ou à la creature. 3. abſolument en lui-même.

1. Sous le premier regard, on trouvera que Dieu ne peut eſtre conſideré ſous une idée plus propre à déveloper le cœur, & à faire conoître l'homme ſelon ſon être moral, que celle d'une Juſtice ſubſiſtante, ou de l'ordre immuable de la Juſtice. Que cette idée eſt commune à tous les eſprits : qu'elle ſert à découvrir les contrarietés & les paradoxes qui ſe trouvent dans l'homme : ſes grandeurs & ſes petiteſſes ; les lumieres & les tenebres de ſon eſprit ; les hauteurs & les baſſeſſes de ſon cœur ; ſa vaſte capa-

cité & ſon reſerrement : ſa preſomtion & ſa foibleſſe, ou ſon impuiſſance : les contrarités, ou les paradoxes de ſon corps ; ſa foibleſſe, ſes déguiſemens, ſes muettes impoſtures ; en un mot, les paradoxes des parties & du tout.

A la faveur de cette même idée de l'ordre de la juſtice, on montrera encore que la raiſon humaine concourt hureuſement avec la Religion à trouver le dénoüement de ces paradoxes, à faire l'aliance de ces contrarietés, & à juſtifier la ſageſſe de Dieu en tout ce qui paroît de plus dérangé dans l'homme. Et l'on fera voir que c'eſt par la découverte du peché originel, & par la difference de l'état d'innocence à celui du peché, que la raiſon & la Religion executent tout cela.

On verra enfin que nulle idée n'eſt plus propre que celle de cette Souveraine Juſtice, à décou-

vrir les defauts & les dereglemens du cœur humain : qu'elle suffit pour éclairer & dissiper les illusions qu'il se fait dans la voye de pieté : qu'elle l'instruit de ses principaux devoirs : qu'elle lui aprend si son amour est reglé, ou déréglé ; & que l'amour de cette immuable justice suffit seul pour lui faire remplir tous ses devoirs, & éviter tous les defauts. Aprez tout on conclura par marquer les divers degrés de cet amour, afin de donner lieu de juger à quel degré l'on est parvenu.

I X.

2. Dans la consideration du cœur sous le second regard, on commencera par toucher les principales illusions que les objets sensibles font à l'esprit & au cœur.

On fera voir ensuite combien les impressions du corps sur l'esprit entrent dans nos mœurs ; répandent de tenebres sur l'esprit, & de corruption dans le cœur ; &

conſpirent à nous cacher également nos devoirs & nos defauts.

De là l'on montrera de quelle conſequence il eſt d'étudier les cauſes de ces impreſſions, afin de s'en garantir; les diſpoſitions corporelles aux quelles elles ſont atachées; & les relations qu'a notre cœur avec ces diſpoſitions mécaniques.

On recherchera effectivement quelles ſont les principales cauſes de ces impreſſions. On fera un aſſez ample détail des illuſions qui nous reviennent de l'ignorance de ces cauſes. Et comme il ſera aiſé d'y remarquer combien la diverſité & la bizarerie de nos humeurs, de nos gouts, de nos jugemens, de nos inclinations & de nos paſſions dépendent de la diverſité des diſpoſitions de notre corps; je ſuis trompé ſi l'on ne reconnoit la verité de ce que j'ay avancé dans le premier Traité de

cet Ouvrage, que la connoiſſance de l'homme, ſelon ce qu'il a de naturel & de phiſique, eſt d'une tres-grande conſequence pour la Morale.

Enfin on conclut cette partie par quelques preſervatifs contre les impreſſions & les illuſions qui nous reviennent de la part des corps de dehors.

X.

3. Sous le troiſiéme regard on trouvera le cœur humain dans une extréme coruption, & toutes ſes plus legitimes inclinations devenuës ſi ſeditieuſes & ſi ſoulevées contre la raiſon, qu'elles ſe ſont transformées en paſſions tiranniques. On fera voir que ce cœur fait ſans ceſſe à l'eſprit, & ſe fait perpetuellement à lui-même, d'intelligence avec l'eſprit, une infinité d'illuſions.

On traitera d'abord des ſources generales de ces illuſions. On montrera que ces ſources ſont elles-

mêmes d'autres illusions capitales que les passions font à notre cœur; comme de ne le lui laisser voir leurs objets, que par leurs beaux côtés: d'y répandre de seduisantes couleurs : de leur atribuer des qualités & une efficace qu'ils n'ont pas : de lui representer comme possibles les objets les plus impossibles : de ne lui plaire qu'autant qu'elles le ménent à leur objet ; & de le laisser dans le dégout & l'amertume, dés qu'elles l'y ont conduit.

On descendra ensuite dans le détail des illusions, 1. de l'amour propre, 2. de la volupté, 3. de l'orgueil, 4. de l'ambition, 5. de l'avarice ; & par tout, je veux dire icy, comme dans les deux premieres parties, on trouvera le cœur humain si volage & si inconstant, si inquiet & si agité, si foible & si emporté, si corompu & si injuste; & par dessus tout cela, le but & le blanc de tant d'illusions & de se-

ductions, qu'on ne ſait comment, aprez cela, l'orgueil poura encore tenir dans le cœur d'un homme qui ſe connoîtra un peu. Rien du moins ne devroit eſtre plus propre à renverſer abſolument cet orgueil; que de le voir s'opiniâtrer à rendre encore quelque combat en cet état; rien n'eſtant plus capable d'humilier & de confondre un cœur, que la vûë d'une enflure auſſi mal-entenduë, & auſſi extravagante que celle-là.

XI.

Cette humiliation eſt la fin principale de ce Traité; l'hureux fruit que je ſouhaite qu'il produiſe dans le cœur de ceux qui le liront, & le ſouverain remede à ſes maux. Il ſerviroit de peu de ſe connoître pour ce qu'on eſt, ſi l'on vouloit toûjours s'opiniâtrer à ſe prendre, ou du moins à ſe faire paſſer pour ce qu'on n'eſt pas. La connoiſſance de la verité doit naturellement en produire l'aveu; & l'aveu ſin-

cere de la verité (je veux dire de notre misere & de nos égaremens) doit nous inspirer un profond mépris de nous-mêmes : ce qui fait l'essence de l'humilité ; & c'est ainsi que rien n'est plus propre à mener à l'humilité que la connoissance de soi-même.

XII.

C'est où tendent la plûpart des reflexions de ce Traité. Il s'y en trouvera de deux sortes : Les unes suivies & raisonnées ; & les autres coupées & détachées : parce qu'on a eu en vûë deux carcteres trez-diferens de Lecteurs, dont les uns apliqués & suivis, veulent du raisonnement & de la suite ; & les autres inapliqués, inquiets ou distraits, ne lisant que par sauts & par bonds ; ne veulent aussi que des morceaux coupés. On espere qu'il y aura dans ce Traité de quoy contenter ces divers gouts ; & qu'il ne se trouvera gueres de ces morceaux coupés, qui ne puissent estre

de quelque utilité aux derniers, s'ils veulent en faire usage.

XIII.

Au reste, je say qu'on trouvera dans ce Traité les mêmes sujets touchés en divers endroits, & des reflexions assez semblables sur ces sujets. Mais si l'on prend garde que les mêmes illusions peuvent naitre de sources trez-diferentes; on ne trouvera pas étrange que traitant de ces diverses sources, j'y aye touché les mêmes illusions, & que j'y aye fait des reflexions qui se ressemblent. Il y a une espêce de cercle, ou de circulation dans nos defauts. On passe naturellement des uns aux autres; & l'on revient imperceptiblement des derniers aux premiers. D'ailleurs, si ces reflexions apartenoient aux divers titres sous lesquels elles se trouvent placées; on verra bien qu'on ne pouvoit, sans larcin, les en avoir détachées. Il est vrai aussi, & je l'avoüe, que

les sujets sur lesquels j'ay passé plus d'une fois, me tiennent au cœur, & me paroissent d'une importance à ne pouvoir estre trop retouchés. Enfin j'espere même que les divers jours & les differens côtés par lesquels on a regardé ces sujets; & la difference des tours des reflexions qu'on y a faites, leur donneront un air de nouveauté fort different de celui des simples redites; & fort propre à les faire recevoir sous un nouvel habit, si elles n'ont pû passer dans le cœur sous le premier.

XIV.

Je ne pretens pas cependant n'avoir rien dit que de neuf dans ce Traité. On y trouvera, comme dans les deux autres qui l'ont precedé, des pensées & des verités assez semblables à celles qui ont déja esté mises en œuvre en d'autres ouvrages; & je ne me defens point d'avoir profité de leur lectu-re, & d'estre redevables à leurs

illuſtres Auteurs de ce qu'on trouvera de bon dans celui-cy : car quoique je croye y avoir quelque droit, par les reflexions qu'il m'a couté ; peut-être ne les aurois-je pas faites, ſi ces Auteurs ne m'avoient comme donné la main, & mis ſur les voyes.

XV.

Ils m'ont apris (& voicy particulierement l'obligation que je leur ay) que je pouvois penſer ſeul ; qu'il n'eſtoit pas neceſſaire qu'on me tînt toûjours par la main ; & que ſur les ſujets qui ne relevent que de la raiſon, il n'y avoit nulle obligation de penſer ni d'aprez les anciens, ni d'aprez les modernes. Qu'une ſource infinie d'idées & de lumieres eſtoit indifferemment expoſée, en commun, à tout le monde. Que c'eſt là que les anciens & les modernes ont pris ce qu'ils ont de bon : que je pouvois, comme eux, y aler puiſer les eaux de la ſageſſe :

que là tranquille & apliqué à consulter cette lumiere publique & secrette, je pouvois même passer jusqu'à discerner qui des anciens, ou des modernes l'a mieux consultée, & nous en a plus fidelement rendu les réponses.

XVI.

Muni de ces équitables avis, aux quels je n'ay pû me dispenser de deferer; de quelque confiance que ces Auteurs ayent parlé dans le reste de leurs ouvrages; je n'ay continué à les lire qu'avec une juste défiance. Plein des sages précautions qu'ils m'ont données; plus en garde contre eux que contre personne; j'ay scrupuleusement examiné ce qu'ils ont avancé. Enfin je suis alé moi-même à la source: j'ay vû: j'ay puisé des eaux; j'en ay bû: j'ay tenté de penser seul, & comme si personne n'avoit jamais pensé avant moy: & il s'est trouvé que, sur plusieurs sujets, j'ay pensé à peu prez com-

me ceux qui m'avoient donné ces ſages avis : & j'ay reconnu que ces grands hommes n'eſtoient, non plus que moy, que les Ecoliers de la Verité éternelle ! que cette divine Maîtreſſe donnoit indifferemment à ſes diſciples les mêmes leçons ; & que quelque difference qu'il y eût entre eux, par mille autres endroits ; ils ne ſe diſtinguoient auprés d'elle, que par leur plus ou moins d'aplication & de docilité.

XVII.

Enfin lors qu'à force de reflechir & de penſer ſeul, les verités me ſont devenuës familieres ; aprés que, par mes frequentes aſſiduités, j'ay acquis le droit de les aler prendre où elles habitent, & de les emploier dans les beſoins ; il me paroit que je puis en uſer ainſi, ſans l'atache de ces grands hommes qui m'ont dabord mis ſur les voyes ; & je crois pouvoir

m'aproprier ces verités, ſans larcin, & ſans en eſtre plus redevable, qu'au Maître interieur chez qui je les vais prendre.

XVIII.

Il eſt vrai auſſi que quand je voudrois en uſer autrement, & faire remonter ces verités juſqu'à ceux qui m'en ont donné les premieres ouvertures; j'y ſerois ſouvent fort embaraſſé : la longue habitude que j'ay contractée avec elles, me les faiſant d'ordinaire mettre en uſage, ſans ſeulement qu'il me ſouvienne ni des occaſions que j'ay eues de m'y apliquer, ni de ces ſages donneurs d'avis qui m'ont fourni ces occaſions.

XIX.

J'ay eu de cecy une preuve bien ſenſible dans une penſée dont j'ay fait beaucoup d'uſage

dans le premier Traité de cet Ouvrage. Car un de mes amis m'ayant dit qu'elle ſe trouvoit dans le recueil des penſées de Monſieur Paſchal ; comme il y avoit alors prez de vingt ans que je ne l'avois lû, quelque effort que je fiſſe, je ne pûs m'en ſouvenir. Il falut prendre le Livre : lire la penſée ; & avec tout cela, il ne me fut pas poſſible de m'apercevoir que je l'y euſſe lûë autrefois : & je n'ay pû encore décider ſi c'eſt par le canal de Mr Paſchal qu'elle m'eſt venuë : ou ſi je ſuis alé la prendre directement à la ſource. Car je ne crois pas impoſſible que deux eſprits qui meditent ſur un même ſujet, ſe rencontrent dans les mêmes penſées ; ſur tout s'ils ont les mêmes principes. Au contraire, rien ne doit eſtre plus ordinaire, que de recevoir les mêmes réponſes, lorſque ſur un même

ſujet, on conſulte un même Maitre. Rien n'eſt plus naturel que de tirer des mêmes principes les mêmes conſequences.

XX.

Celle que je ſouhaite que l'on tire de tout ce détail, eſt que ſoit que j'aye penſé comme ces illuſtres Auteurs qui m'ont devancé: ou ſimplement d'aprez eux; on doit toûjours également profiter de ce qu'il y a d'édifiant dans les penſées. On doit même ſavoir gré à ces Auteurs, de les avoir miſes les premiers en œuvre; & je conſens de plus qu'on leur en faſſe tout l'honneur; ſi cela peut ſervir à donner plus de poids à ces penſées, & plus d'envie d'en profiter. Car quelle autre vûë dois-je avoir, que celle de l'utilité des Lecteurs. Malheur à moi, ſi j'écris pour faire voir que j'ay penſé: ce ſeroit faire vanité d'avoir mandié: puiſque l'art de penſer

n'eſt que l'art de demander l'aumône à la Souveraine Sageſſe ; & que ſoit que je tienne les verités de la main des hommes, ou de celle du Maître interieur qui éclaire tous les hommes ; il eſt toûjours certain que je ne produis rien, que je ne l'aye reçû.

DE LA CONOISSANCE DE SOI-MESME.

TRAITE' TROISIE'ME
De l'Etre moral de l'Homme.

DESSEIN.
Où l'on explique ce qu'on entend par l'Etre moral de l'Homme.

I.

L'E'SPRIT de l'homme ſe trouve comme ſitué entre Dieu & ſon corps. Il eſt neceſſairement, quoique in également uni à l'un & à l'autre, n'étant

même uni à ſon corps, que parce qu'il eſt beaucoup plus imediatement uni à Dieu ; & ayant, par ſon union avec ſon corps, relation avec toutes les creatures.

II.

Mais outre cette union phiſique & naturelle qu'il a avec Dieu & avec ſon corps. Il eſt capable d'avoir avec l'un & l'autre, par le libre mouvement de ſon cœur & le choix de ſa volonté, une union morale beaucoup plus importante ; & c'eſt proprement cette union, c'eſt ce libre mouvement de ſon cœur qui conſtitüe ſon eſtre moral. Ce ſont ſes inclinations & ſes penchants, ſes diſpoſitions & ſes habitudes qui donnent la moralité à ſes actions. C'eſt préciſement ſon amour qui fait ſes mœurs, & dans le ſentiment de ſaint Auguſtin, ſes mœurs ne ſont bonnes ou mauvaiſes, qu'à proportion que ſon amour eſt bon ou mauvais. *Non faciunt bonos*,

vel malos mores nisi boni, vel mali amores. L'amour de ce cœur : suivant la pensée de ce Pere, est bon, juste & droit, lorsque ce cœur est librement tourné vers Dieu. Et il est au contraire mauvais, injuste & déréglé lorsque detourné de Dieu il se tourne librement vers la creature.

III.

Mais comme l'union naturelle de l'esprit de l'homme avec Dieu & celle qu'il a avec son corps peuvent beaucoup contribuer à diversifier ses mœurs, & à les rendre bonnes ou mauvaises; celle-là étant tres-propre à l'éclairer & le regler; & celle-ci tres-capable de l'aveugler & de le corrompre; Il est évident que pour bien conoître l'Etre moral de l'homme, il faut examiner son esprit & la situation de son cœur sous trois regards. 1. Par raport à Dieu. 2. Par raport à son corps,

ou à la creature. 3. Selon ce qu'il eſt en lui-même.

IV.

Et parce que Dieu peut être conſideré ſous des idées tres-differentes; & qu'il eſt important d'examiner laquelle de ces idées eſt plus propre à éclairer le cœur de l'homme ; c'eſt par-là que nous devons commencer ce Traité: & ainſi cela lui donnera quatre parties.

V.

Dans la 1e. on fera voir que Dieu ne peut-être conſideré ſous une idée plus propre à déveloper l'Etre moral de l'homme, que celle d'une *raiſon univerſelle*, & d'une *juſtice vivante & ſubſiante :* En un mot, que celle de l'ordre immuable de la juſtice ; & pour cela on ſe retranchera à l'examen & à l'éclairciſſement de deux idées de Dieu, ſur leſquelles il ſera aiſé de juger des autres. 1. L'idée d'un être infiniment parfait. 2.

L'idée dune raiſon univerſelle, ou d'une juſtice ſubſiſtante.

VI.

Dans la 2e. Partie on examinera la ſituation du cœur humain par raport à Dieu, conſideré ſous cette idée de juſtice ſubſiſtante & de raiſon univerſelle. Et l'on fera voir quelle eſt tres-propre à découvrir & éclaircir les deſordres & les contrarietés de la nature de l'homme, à lui developer les defauts, les dereglemens & les illuſions de ſon cœur, à l'inſtruire de ſes devoirs ſur tout cela, & à lui fournir les moyens de les remplir.

VII.

Dans la 3e. Partie on conſiderera le cœur humain 1. par raport aux creatures en general, & l'on montrera que ſi elles font mille illuſions à l'eſprit; en ſe repreſentant à lui comme revêtües de qualités qui ne leur appartiennent pas, ce n'eſt que pour corompre ce cœur, par l'amour profane qu'elles

lui inſpirent. 2. On le conſidere-ra par raport à ſon corps : car il n'y a point de voye plus abregée de le conſiderer par raport à la creature : puiſque c'eſt par lui qu'il a raport avec toutes les creatures ; & ſous ce regard on découvrira comme dans leur principale ſource, la plus grande partie de ſes illuſions : & par-là on reconnoîtra combien la conoiſſance de l'Etre moral de l'homme eſt dependante de la conoiſſance de ce qu'il y a en lui de phiſique & de naturel.

VIII.

Dans la 4e. Partie on examinera le cœur humain préciſement en lui-même, & on le trouvera ſi corompu, que quand le corps ne lui feroit nulles illuſions, il s'en feroit à lui-même : & mêtroit en uſage mille couleurs pour ſe ſeduire en autant de maniéres. On reduira ces illuſions à celles de l'amour propre, de l'orgueil, de la volupté, de l'avarice & de l'ambition.

DE L'ESTRE MORAL DE L'HOMME.

PREMIERE PARTIE.

Où l'on fait voir que Dieu ne peut être regardé sur une idée plus propre à déveloper les dispositions du cœur humain & à le regler, que celle d'une justice subsistante ou de l'ordre immuable de la justice.

Dessein de cette Partie.

AFIN de découvrir si le cœur humain est reglé ou dereglé, juste ou injuste; il est necessaire de conoître quelle est sa regle, & de savoir du moins qu'elle est en Dieu: car c'est en s'ajustant à cette regle toute divine que le

1. *part.* cœur devient juſte & reglé.

Mais on ne doit pas s'imaginer que pour le regler ainſi, il ſoit indifferent ſous quelle idée l'on conſidere Dieu, pourvû qu'on l'aime : ni qu'il ſuffiſe d'aimer tout ce que l'on regarde comme ſon Dieu, quelque imparfaite, ou même quelque fauſſe que ſoit l'idée qu'on s'en forme. Il peut fort bien ſe faire qu'on ſoit idolâtre, ſans le ſavoir, & que l'on n'encenſe que les phantômes de ſon imagination, au lieu du vrai Dieu: & aſſurement on ne voit pas de diference eſſentielle entre adorer une idole de la façon d'un artiſan; & en adorer une de la façon de l'imagination. Il eſt du moins certain, que ni dans l'un, ni dans l'autre de ces cultes, ce n'eſt nullement le vrai Dieu que l'on aime; & plus certain encore que de pareils cultes ne rendront jamais un cœur plus droit, plus juſte, ou plus vertueux.

On ne doit pas non plus s'atendre que toutes les idées, quoique vrayes qu'on peut se former de Dieu, soient propres à produire directement ces effets. Il n'y a que la regle qui puisse directement regler. Or toutes les vrayes idées sous lesquelles on peut regarder Dieu, ne contiennent pas les regles des devoirs du cœur humain. Cherchons donc avec soin, quelle peut-être cette précieuse idée propre à regler le cœur, & à nous faire par consequent conoître s'il est reglé ou dereglé, sa situation par raport à Dieu, en un mot, l'Etre moral de l'homme; & pour cela. 1. part.

Commençons 1. par examiner l'idée de l'Etre infiniment parfait: Voyons ce que c'est, si c'est une maniere d'être de l'esprit humain, ou un ouvrage de sa façon. Et faisons voir que cette idée est tres-propre à démontrer l'existence de Dieu: mais qu'elle n'est pas éga-

1. part lement propre à regler directe-
Sec. 1. ment les mouvemens du cœur humain, ni à découvrir l'être moral de l'homme : ceux qui n'aiment pas les recherches metaphiſiques me pardonneront bien celle-cy, en conſideration de la plus belle & plus courte preuve que l'on puiſſe donner de l'exiſtence de Dieu. Ce ſera l'unique morceau un peu abſtrait qui ſe trouvera dans ce Traité. Tout le reſte ne ſera qu'un plein pied propre à tout le monde.

2. Nous paſſrons enſuite à l'idée de Dieu conſideré comme juſtice, ou comme *ordre immuable de juſtice*; & aprés l'avoir éclaircie, nous ferons voir que nulle n'eſt plus propre à regler directement le cœur humain, & à déveloper l'Etre moral de l'homme.

SECTION I.

De l'Idée de Dieu consideré comme l'Etre infiniment parfait.

CHAPITRE I.

Que cette Idée n'est ni une maniere d'être de l'esprit humain, ni un ouvrage de sa façon : mais que Dieu lui-même immediatement present à l'esprit lui tient lieu de son Idée.

I.

NOus ne sommes point, non plus qu'un judicieux Auteur, qui a paru depuis peu, du sentiment de Mr des Cartes, qui a crû que *tous les hommes en venant au monde, avoient une idée de Dieu*

1. *part.* *naturellement imprimée dans l'eſprit.*
Sec. 1. L'Idée de Dieu, ſelon Mr Deſcartes lui-même, ayant quelque choſe d'infini, & repreſentant l'infini, ne peut être une impreſſion, ou ce qui eſt la même choſe, une maniere d'être d'une ſubſtance finie, telle qu'eſt l'ame. Rien de fini ne peut repreſenter l'infini.

II.

Mais à plus forte raiſon nous ſommes bien moins du ſentiment de ce nouvel Auteur, qui pretend que l'Idée de Dieu eſt un ouvrage de nôtre façon : *Qu'elle eſt formée de certains materiaux que nous trouvons en nous-mêmes, d'être, de ſubſtance, d'eſprit, d'intelligence, de ſageſſe, de bonté, &c. que cette Idée eſt composée par l'intelligence, étenduë par l'eſprit, accommodée par l'entendement, & composée de divers raiſonnemens d'une intelligence, &c.* *

* *Abadie Art de ſe connoître. ch. 5. de la 2. partie.*

III.

Tout cela paroît ſi peu juſte

& porte un si grand air de fiction, qu'on ne comprend pas comment dans un sujet de cette importance, un auteur d'ailleurs si solide, a pû s'oublier jusque là : car il ne se contente pas de doner le soin de fabriquer cette idée *à l'intelligence, à l'esprit, à l'entendement*, comme à trois differentes facultez dont l'une *la compose*, la seconde *l'étend*, la troisiéme *l'accommode*; il veut aussi que *l'imagination* s'en mêle; & c'est pour cela qu'il lui atribuë *une espece d'infinité dans ses Actes, qui lui fait assembler, quand bon lui semble, une varieté infinie d'images, pour nous representer un même objet.* * Car c'est par-là, à ce qu'il pretend, que cette faculté se servant tantôt d'un homme, tantôt d'un astre, tantôt de la lumiere, tantôt des tourbillons, & entassant un nombre infini d'images, que le raisonnement *corrige & purifie ensuite, elle nous represente par cette varieté, sans fin d'idées diferentes*,

I. part. Sec. I.

* La même.

1. part. Sec. 1. *un sujet qui n'a aucune perfection limitée.**

*la mêm

I V.

Et ainsi selon cet Auteur, cinq ou six ouvriers sont employez à fabriquer l'idée de Dieu. *L'imagination* en fournit *les materiaux; par la varieté infinie d'images* de toutes especes, qu'elle *entasse* les unes sur les autres: *Le raisonnement les corrige & les purifie : l'intelligence les compose : l'esprit les étend; & l'entendement les acommode.*

V.

Il ne faloit pas moins d'artisans pour un Ouvrage aussi parfait que celui de l'Idée de Dieu, si elle étoit faisable : mais c'en est beaucoup trop pour un Ouvrage que l'on trouve tout fait ; & que toute l'adresse humaine ne seroit pas capable d'executer, s'il ne l'étoit pas.

V I.

Enfin on peut dire que c'est-là un de ces sentimens qu'il suffit d'avoir exposez, pour les avoir

refutez. Car j'atteſte icy la conſci- 1. *part.*
ence, de tous ceux qui ſont le *Sec.* 1.
plus perſuadez de l'exiſtence d'un
Dieu; & je les prie de nous dire,
s'ils ſe ſont jamais aperçûs qu'ils
ayent ainſi fabriqué ſon Idée; &
qu'ils y ayent employé tous ces
Ouvriers & ces materiaux. Certainement ces materiaux & ces
Ouvriers n'étant ou que des penſées, ou des manieres de penſer de
leur eſprit; il eſt impoſſible qu'ils
ayent mis tout cela en œuvre,
ſans qu'ils s'en ſoient apperçûs par
ce ſentiment intime que l'on a de
tout ce qui ſe paſſe en ſoi-même.
Qui donc s'eſt jamais apperçû, de toutes cette mécanique? les
plus ſtupides & les plus groſſiers
d'entre les hommes, trouvent chez
eux l'Idée de Dieu, ſans ſoin, ſans
peine & ſans travail.

VII.

De plus, rien n'eſt moins uniforme, plus inégal, ni plus variant,
que les idées compoſées & artifi-

1. part. cielles ; ſur tout ſi elles ſont de la
Sec. 1. façon de l'imagination, ou ſi elle s'en mêle, ainſi que nôtre Auteur le pretend ; car comme elle eſt tres-diferente en diferens hommes & tres-diferente d'elle-même en diferens tems : ſes Ouvrages doivent tenir de cette diverſité, & de la bizarerie de ſon caprice. Si donc l'Idée de Dieu eſt un Ouvrage d'imagination, rien ne doit être plus inégal, ni plus variable que cette Idée : ni rien plus équivoque que le terme de *Dieu*.

Il eſt cependant certain que les hommes n'ont gueres d'idées plus uniformes que celle-là ; ni de termes plus univoques ; & Saint Auguſtin aſſure en pluſieurs endroits, que tout le monde convient à attacher à ce terme, l'idée de l'être le plus excellent, & le plus parfait que l'on puiſſe concevoir. *Hoc omnes Deum conſentiunt eſſe, quod cæteris rebus omnibus anteponunt... ita cogita-*

tur ut aliquid quo nihil melius ſit atque ſublimius illa cogitatio conetur attingere.*

1. part. Sec. 1.

*. *l. 1. de doctrina Christi. c. 6. & 7.*

VIII.

On reconoîtra, ſans doute, que les Idées de la façon, de l'imagination, ou de l'eſprit humain, varient lorſqu'elles ne ſont pas formées d'aprés un modéle commun : mais on pretendra que dans l'execution de l'Idée de Dieu, on ſuit un modéle commun & uniforme. Cela eſt aiſé à dire : mais je demande quel eſt ce modéle commun & uniforme.

C'eſt dira-t-on, que l'on ſait que Dieu doit être un Etre infiniment parfait. Hé, d'où ſait-on cela, ſi ce n'eſt de ce que l'Idée d'une perfection infinie eſt preſente à l'eſprit de tous les hommes! Et ſi cette Idée eſt ainſi preſente à tous les eſprits ; n'eſt-il pas viſible qu'ils n'ont pas beſoin de s'en faire une autre ; & qu'ils prennent pour un Ouvrage de

1. *part.* leur façon, ce que l'Auteur de la
sec. 1. nature a eu ſoin de leur fournir, ſans leur travail.

IX.

Sans mentir, nôtre Auteur eſt admirable dans la multiplication des Ouvriers qu'il employe à la conſtruction de l'Idée de Dieu, & dans la diverſité des fonctions qu'il leur donne. *L'imagination*, dit-il, *entaſſe un nombre infini d'images.*

L'imagination n'a pour objet, rien que de fini & de déterminé: & nulle imagination n'a reçu un nombre infini d'images. L'infinité que l'Auteur lui attribuë eſt un preſent purement gratuit, & qui n'a point d'autre fondement que la limitation de cette puiſſance: car comme elle eſt ſi bornée qu'elle ne peut ſe repreſenter nettement qu'un fort petit nombre d'images; qu'elle ne ſauroit, par exemple, imaginer aſſez clairement une figure de mille angles, pour la diſtinguer d'une figure de

mille cinq cens, ou de deux mil- 1. part.
les ; la confusion, ou l'indetermi- Sec. 1.
nation sous laquelle elle se represente un certain nombre d'images, quoique d'ailleurs assez petit, fait croire qu'elle en apperçoit une infinité ; & que l'infinité dans ses Actes, est une des proprietez de cette faculté.

X.

De plus, l'Auteur veut que ces images pour concourir à la formation de l'idée de Dieu, soient *corigées, purifiées, étenduës & accommodées par le raisonnement, par l'esprit, par l'intelligence, par l'entendement:* mais à quoy bon cette corection, cette purification, cette extension, & tout cet ajustement ? C'est dira-t-on, que ces images sont trop grossieres & trop materielles, pour entrer dans l'idée de Dieu : & que Dieu n'est rien de materiel ; mais qui a dit à toutes ces facultez que Dieu n'est rien de materiel, si elles n'ont nulle

I. part. idée de Dieu avant qu'elles l'ayent
Sec. 1. fabriquée ; ſur quoi prennent-elles leurs meſures, pour rendre ces images propres à repreſenter Dieu, & pour les rendte dignes d'entrer dans ſon idée ? Ou elles ont donc l'Idée de Dieu pour leur ſervir de direction dans leur travail : & alors ce travail eſt parfaitement inutile : ou elles n'ont nulle Idée de Dieu : & alors leur travail eſt aveugle, inſenſé & témeraire.

XI.

Si l'Idée de Dieu étoit un ouvrage de la façon de l'imagination, ou de l'eſprit humain, tous les hommes y travailleroint ou ſans modéle, ou ſur le même modéle, ou ſur divers modéles. Si ſans modéle ; leurs Idées de Dieu ſeroient auſſi diferentes, que celles que cent mille Architectes traceroient d'un Palais, qu'on les obligeroit de deſigner chacun à ſa phantaiſie. Si ſur le même modéle : qu'on nous diſe quel il eſt ; & il ſe trou-

vera que c'eſt une Idée qui leur eſt 1. *part.*
commune à tous, & qu'ils trouvent *Sec. 1.*
chez eux toute faite. Si ſur diferens modéles : les Idées qu'ils formeroient, ſeroient tres-diferentes les unes des autres : or ſur cette diverſité d'idées, pouroit-on conclure l'exiſtence d'une Divinité, & aſſurer qu'il n'y a qu'un Dieu? chacun concluroit l'exiſtence du ſien, & il y auroit autant de Dieux que de têtes.

XII.

L'Auteur ſupoſe par tout que l'entendement & la raiſon qui ſont ocupez à la formation de l'Idée de Dieu, & à la reformation des images de l'imagination, ſavent que Dieu à des perfections infinies : mais d'où le ſavent-elles ; ſi elles n'ont nulle Idée de Dieu avant leur travail ? Que ſi elles en ont une qui le repréſente comme un être qui *a des perfections infinies :* que leur faut-il davantage ! n'eſt-ce pas le concevoir comme

1. part. *l'Etre infiniment parfait?* ce senti-
Sec. 1. ment est donc si faux & si mal concerté, qu'il se détruit de lui-même.

XIII.

Mais l'Auteur se contredit encore en une autre maniere: car il suppose ici que l'entendement sait, ou conoît que Dieu à des perfections infinies; & il pretend à quatre pas de là, que nous n'avons point d'idée qui nous represente cette infinité de perfections. Il est bon de l'entendre lui-même sur ce sujet, & l'on verra qu'il ne distingue point entre *appercevoir* & *comprendre*.

[*Si nous avions une Idée qui nous representât particulierement & distinctement cette infinité de perfections qui sont dans l'Etre supréme; nous conoîtrions Dieu, comme Dieu se conoît lui-même; & nôtre entendement seroit capable de voir l'infini, tout à la fois, ce qui est extrémement éloigné de sa portée & de sa condition.*

XIV. 1. part. Sec. 1.

Ce paſſage enferme tout enſemble la verité de ce que nous avons avancé, & une objection: & cette objection comprend une fauſſe ſupoſition, & une équivoque qu'il faut démêler & éclaircir.

La fauſſe ſupoſition conſiſte à nous atribuer de pretendre avoir une Idée de Dieu qui nous repreſente clairement le detail de ſes perfections : car c'eſt ce que perſonne n'a prétendu juſques-icy : ce ſeroit comprendre l'Eſſence divine. Ce que l'on prétend donc eſt que l'idée que nous avons de Dieu nous fait voir clairement qu'il doit avoir une infinité de perfections; quoique nous n'en connoiſſions pas le détail : & ainſi il faut exactement diſtinguer entre *concevoir*, ou *appercevoir* & *comprendre*. Nous appercevons l'infini qui eſt en Dieu : mais nous ne le comprenons pas.

1. part. Sec. 1. L'équivoque eſt en ces termes: *l'entendement ſeroit capable de voir l'infini tout à la fois :* car ſi par voir *l'infini tout à la fois :* l'Auteur entend qu'on le comprenne ; il eſt vrai que cela n'eſt point de la portée d'un entendement fini. Que ſi le *voir tout à la fois*, exclut ſimplement voir par parties, & par diverſes repriſes : On lui ſoûtient qu'en ce ſens, l'entendement voit l'infini tout à la fois : c'eſt-à-dire, que par une ſeule & ſimple perception, il apperçoit tout l'infini & ce qui fait le formel & l'eſſentiel de l'infini : je veux dire non ſeulement qu'il ne voit point de bornes dans les perfections de Dieu, mais même qu'il voit clairement qu'il ne peut pas en avoir.

XV.

Enfin ce n'eſt pas avoir fait la moindre atention à l'Idée de l'être infiniment parfait, que de s'imaginer qu'elle ſoit une chimere ou une fiction de l'eſprit humain.

Une

Une idée ſi ſimple & ſi indiviſible, qu'on n'en peut rien détacher : ſi pleine & ſi parfaite qu'on n'y peut rien ajouter : ſi vaſte & ſi étenduë, qu'elle comprend tout : ſi naturelle qu'on ne peut s'en defaire ; ſi uniforme qu'en quelque tems, ou en quelque païys qu'on la conſidere, on n'y remarque jamais la moindre varieté, une telle idée dis-je, ne fut jamais l'ouvrage de l'imagination ni du caprice de l'eſprit humain. Un Etre ſi acompli & ſi parfait, ſi conſtant & ſi uniforme ne peut pas venir d'une cauſe auſſi imparfaite, auſſi bizare, auſſi inconſtante, auſſi limitée que l'eſprit de l'Homme. Et en effet on s'apperçoit bien que ce n'eſt point à coups de teſte ni à diverſes repriſes ; ni par addition de parties à parties, ou de perfections à perfections que l'on forme cette idée, comme l'on fait les chimeres & les phantomes. C'eſt une realité que l'eſprit pur

1. part. Sec 1.

1. part. trouve au dedans de lui-même,
Sec. 1. comme malgré luy; & qu'il ne trouve même jamais plus pure ni plus parfaite; que lorsqu'il use moins de son imagination.

XVI.

Les fictions de nôtre esprit sont de telle nature, que lors qu'elles nous éfrayent, rien n'est plus aisé que de s'en défaire, en les taillant les tronquant, les mettant en piêces, & les reduisant à n'avoir plus rien que de grotesque & de divertissant: mais il n'en est pas de même de l'idée de Dieu, de l'idée de l'Etre infiniment parfait: quoique l'on fasse, on ne peut ni l'estropier, ni la tronquer, ni l'affoiblir, ni lui ôter la moindre realité. On n'est nullement maistre de l'aneantir, ou de s'en defaire; elle est necessaire, immuable, inalterable, independante de l'esprit humain. Toutes les fois qu'il entend proferer le nom de Dieu: cette grande & vaste idée se pre-

ſente à luy toute entiere : c'eſt à dire avec une realité infinie. Infinie, dis-je, non pas ſimplement en ce ſens qu'on puiſſe toujours y ajouter quelque perfection : mais plûtôt en ce ſens qu'on voit fort bien qu'on n'y peut rien ajouter : infinie encore un coup, non ſeulement ce qui s'appelle *negativement* : en ce ſens qu'on n'y voye ni fin, ni termes, ni bornes ; mais auſſi *poſitivement*, en ce qu'on voit bien qu'elle n'en peut avoir ; parce qu'elle renferme actuellement tout ce qui marque perfection, quoiqu'on ne voye pas tout le détail de ce qu'elle enferme. *1. part. Sec. 1.*

XVII.

Il eſt donc viſible à tous les differens caracteres de cette idée, qu'elle n'eſt ni un ouvrage de la façon de l'eſprit humain ; ni une de ſes manieres d'eſtre, ni une impreſſion qui lui ſoit naturelle. en un mot, comme rien de fini ne peut repreſenter l'infini ; il faut

1. part. Sec. 1. convenir que nous n'avons nulle idée créée qui nous represente Dieu : & si l'auteur n'avoit prétendu que cela dans son objection; on luy auroit volontiers donné les mains.

XVIII.

Cependant comme il est certain qu'en pensant à Dieu, nous voyons l'infini, ou une realité infinie : autrement ce terme nous seroit absolument inintelligible; il s'ensuit 1°. que nous ne voyons Dieu, ou l'infini qu'en luy même; & qu'ainsi l'infini est à lui-même son idée.

Il s'ensuit en second lieu, que dés que nous pensons à Dieu, ou que nous prononçons raisonnablement ce terme de *Dieu*: il faut qu'il soit. Et ainsi on ne peut pas avoir une plus courte, plus claire, & plus seure preuve de son existence : mais c'est ce qu'il faut faire voir plus precisément.

3. part Sec. 1.

Chapitre II.

Que rien n'est plus propre que cette idée à démontrer l'existence de Dieu.

I.

En voicy la demonstration en deux mots.

Lorsque je pense à Dieu, je vois l'infini; & je ne le puis voir ou qu'en lui-même, ou en quelque creature qui le represente.

Ce ne peut-estre en une creature qui le represente: puisque rien de fini ne peut representer l'infini.

Je ne puis donc le voir qu'en lui-même: & ainsi il faut qu'il existe.

II.

Je ne vois dans toute cette preu-

1. *part.* ve qu'une ſeule propoſition qui
Sec. 1. puiſſe eſtre ſujette à conteſtation:
ſçavoir que *rien de fini ne peut repreſenter l'infini.* Mais il n'eſt pas difficile d'en éclaircir la verité.

Il ne faut, pour cela, que remarquer qu'il n'en eſt pas de repreſenter l'infini, dans une idée, comme de repreſenter un homme dans un tableau, quoiqu'un tableau ne contienne que les traits exterieurs d'un homme; l'on dit neanmoins qu'il repreſente tout l'homme: parce que, par ces dehors, il donne lieu à l'eſprit, de supleer le reſte de ce qui luy manque; & qu'ainſi l'on ne voit pas ſimplement ce qui eſt dans le tableau; l'on voit encore, par ce qui y eſt, ce qui n'y eſt pas.

III.

Mais il n'en eſt pas de même de ce que nos idées nous repreſentent. Nous ne voyons que ce qu'elles enferment: rien ne ſuplée à ce qui leur manque: on peut bien à une premiere idée en a-

jouter une ſeconde; mais cette *1. part.*
ſeconde n'eſt rien de ce que re- *Sec. 1.*
preſente la premiere. en un mot, nos idées ne repreſentent pas plus de perfection que ce qu'elles en enferment, ou que ce qu'elles en expriment formellement; & ainſi afin qu'une idée me repreſente l'infini; il faut que je le puiſſe apercevoir dans cette idée; & afin que je l'y puiſſe apercevoir; il faut qu'il y ſoit, & qu'elle l'exprime formellement. Car je ne puis y voir que ce qui y eſt. S'il n'y eſt donc point: je ne puis l'y voir. Si elle ne l'exprime pas formellement; je ne puis l'y decouvrir. Or il eſt évident que l'infini ne peut eſtre contenu dans un Etre fini. Il eſt viſible qu'un eſtre borné & limité ne peut exprimer formellement l'Etre univerſel & indeterminé.

IV.

Et il ne ſert de rien de dire que l'Etre infini eſt dans l'idée repre-

1. part. Sec. 1. sentativement; car c'est dire qu'une idée finie peut le representer; & nous venons de faire voir qu'elle ne le peut. Afin que l'infini soit representativement dans une idée; il faut qu'il y soit si parfaitement, que rien ne lui manque pour y être aperçu, & distingué de tout ce qui est fini: autrement si quelque chose luy manquoit, l'idée ne pourroit le representer: parce qu rien ne seroit capable de supleer à ce qui luy manqueroit. Et qu'on ne dise point qu'on pouroit y supleer par d'autres idées: Car 1°. ce seroient donc ces autres idées qui le representeroient; & non pas celle dont il est question. 2°. Ces autres idées, qu'on les multiplie tant que l'on voudra, ajoutées à la premiere, ne feront toûjours rien que de fini: or encore une fois rien de fini ne peut representer l'infini, ne peut exprimer l'infini; ni parconseqent le contenir representativement.

V.

Concluons donc que puisque en pensant à Dieu, nous voyons l'infini; c'est Dieu même qui est alors present à nôtre esprit, en qualité d'objet & d'idée; & que comme cette idée se trouve en nous sans nôtre travail; on peut dire, en un bon sens qu'elle nous est *naturelle*: mais non pas dans le sens de Mr. Descartes qui veut que cette idée soit une maniere d'Etre de nôtre ame; une impression & comme le *caractere que le grand Ouvrier a mis à son ouvrage.* 1. part. Sec. 11.

VI.

Il est en verité bien étrange qu'un esprit d'ailleurs aussi perçant que Mr Descartes n'ait pas vû que la même raison qui luy faisoit conclure l'existence de Dieu, sur l'idée d'un Etre infiniment parfait, commune à tous les hommes; devoit beaucoup plus l'obliger à conclure que cette idée ne pouvoit estre une modification de nô-

1. part. Sec. 1.
tre ame : car cette raison a esté que *la perfection objective de cette idée renferme, ou exprime toutes les perfections possibles* : en un mot une infinité de perfections; & qu'ainsi cette idée ne peut avoir pour sa cause qu'un Etre infiniment parfait; qui doit parconsequent exister. Mais cette même raison prouve encore plus clairement & plus directement que cette idée ne peut estre une maniere d'Etre de l'esprit humain. Car & la perfection objective de cette idée, & cette idée elle-même n'étant que des creatures, n'ont rien que de fini. Or il est de la derniere évidence, à qui sait un peu penser, que rien de fini ne peut ni renfermer ni exprimer une infinité de perfections.

1. part. Sec. 1.

CHPITRE III.

Où l'on ſatisfait à quelques objections.

I.

ICy nôtre Auteur opoſe que le caractere des choſes naturelles eſt d'eſtre uniformes & de ſe reſembler dans tous les ſujets où elles ſe trouvent; & que cependant l'idée de Dieu eſt differente ſelon la diverſité des eſprits, Ce qu'il prouve par l'idolatrie du Paganiſme, qui conſiſtoit à donner une perfection à un Dieu: une autre à un autre, ſans qu'ils en reconnuſſent aucun à qui ils les attribuaſſent toutes.

Mais loin que cela faſſe voir que ces payens n'uſſent pas l'idée de la divinité; qu'au contraire rien ne fait mieux voir qu'ils en eſtoient pleins: puiſque ce qu'ils

1. part. Sc. 1. attribuoient à leurs dieux étoit toujours quelque perfection dont il les regardoient comme la source ; & puis qu'ils estimoient celui-là le plus grand, qui en avoit un plus grand nombre.

II.

Ce partage de perfections prouve donc simplement que ces payens faisoient un mauvais usage & de mauvaises applications de cette idée qu'ils avoient de la divinité. En effet on peut dire que l'idée de l'infini, ou d'une infinité de perfections leur étant toujours presente à l'esprit, comme quelque chose de tout divin ; si tôt qu'ils en remarquoient quelque vestiges considerables en quelque creature : ils la prenoient pour la divinité ; & s'en faisoient éfectivement un dieu qu'ils honoroient sous la nouvelle idée de cette perfection de laquelle ils avoient dabord été frapés.

III.

Et n'eſt-ce pas ainſi que tous les hommes, je dis même ceux qui connoiſſent le vray Dieu, en uſent tous les jours par les diſpoſitions de leur cœur? Ils ont une inclination, une impreſſion invincible pour le bien indéterminé, pour le bonheur. Ils le cherchent par tout, & dans tous les objets; & ſi tôt qu'ils en remarquent quelque veſtige en quelque creature: ils s'y attachent comme ſi elle étoit ce bien qu'ils cherchent; quoi qu'il ſoit certain qu'il n'y a que Dieu qui ſoit ce bien. Et de la eſt venuë cette prodigieuſe diverſité de ſentimens qu'on a eu autrefois ſur le bonheur. s'enſuit-il, de là, que l'idée du bonheur ne nous ſoit pas naturelle; & qu'elle ſoit un ouvrage de nôtre façon? il n'y auroit rien de moins raiſonnable que de le penſer. | 1. part. Sec. n.

IV.

Mais, dira-t'on, eſt-ce avoir

1. part. l'idée de la divinité, que de par-
Sec. 1. tager ainsi ses perfections ?

Je repons que c'est en faire un mauvais usage : mais qu'il ne s'ensuit pas que ce soit n'en point avoir. Autrement il faudroit dire que la plûpart des Chrétiens méme n'ont point cette idée : puis qu'il en est peu qui ne la barboüillent ; peu qui n'y mélent quelques phantomes ; & quelques images sensibles : peu qui puissent atteindre à sa simplicité : je veux dire, peu qui conçoivent que cette infinité de perfections ne soient qu'une realité tres-simple, & qui ne mettent entre elles plus de distinction qu'il n'y en à : peu enfin qui n'attribuent à Dieu des affections, des dispositions, & des manieres d'agir toutes humaines.

V.

Cela fait donc voir que la corruption du cœur répand sur l'esprit des tenebres capables d'obscurcir, d'alterer, où méme de corrompre

l'idée de Dieu: mais cela ne prouve pas qu'il ne l'ait pas. Au contraire pour l'alterer ainsi, il faut l'avoir. *La lumiere*, dit Saint Augustin, *brille même au milieu de ces tenebres: mais ces esprits tenebreux ne la pénétrent pas. Est-ce qu'il n'y a point de Soleil, parce qu'un aveugle ne le voit pas?* *

1. part. Sec 1.

* *Lux lucet in tenebris: sed tenebræ eam non comprehenderunt. numquid quia cæcus non videt. Ideo lux non est?* l. 3. de Symbol. ad catecumen. c. 3.

VI.

Enfin il faut remarquer qu'outre cette multitude, & pour ainsi dire, cette populace de dieux que le Paganisme admettoit; *plebs deorum*; ils reconoissoient un Dieu superieur à tout cela, qu'ils apeloient le *Dieu des dieux*, *Deus deorum*. & c'estoit proprement à celui-cy qu'ils conservoient l'idée parfaite de la Divinité; n'apelant les autres du nom de dieux, qu'improprement; & que parce``qu'ils participoient à quelqu'une des perfections du vrai Dieu. D'où vient que Saint Augustin parlant de ces payens qui se *figu-*

I part. Sec. 1. *roient, qui proclamoient, & qui honoroient même d'autres dieux, soit dans le Ciel, ou dans la Terre,* ne craint pas d'assûrer que *lorsqu'il étoit question de se representer par la pensée, cet unique Dieu des dieux; c'estoit toûjours sous l'idée de l'Etre le plus excellent & le plus sublime auquel leur esprit pût atteindre. Cum ille unus cogitatur Deus deorum ab his etiam qui alios & suspicantur, & vocant & colunt Deos, sive in Cælo; sive in Terra; ita cogitatur, ut aliquid quo nihil melius sit atque sublimius illa cogitatio conetur attingere.* *

*l. 1. de doctrin. christian. c. 7.

1.part. Sec. 1.

CHAPITRE IV.

En quel sens l'idée de l'Etre infiniment parfait peut servir à découvrir l'Etre moral de l'Homme.

I.

CEt ocean infini de perfections comprises sous l'idée de l'Etre infiniment parfait, peut estre consideré en trois diverses manieres, & comme sous trois differentes idées. 1. Sous l'idée confuse & indeterminée de toutes ces perfections. 2. Sous l'idée distincte de quelqu'une de ces perfections en particulier. 3. Sous l'idée du raport qui se trouve entre ces perfections : idée qui, comme nous le verrons, est la même que celle de *l'ordre essentiel*, de *la regle immuable* de *la Justice*, de *la source de*

1. part. Sec. 1. *toute Justice*. Car tout cela ne signifie que la même chose.

II.

Or de ces trois idées il est seur que nulle ne se trouvera plus propre que la derniere, à nous déveloper l'Etre moral de l'Homme, s'il est vray que nulle ne soit plus propre à regler les mouvemens de son cœur. Car, comme nous l'avons déja dit, rien n'est plus seur que la regle, pour juger de l'état des choses aux quelles elle s'étend. Ce n'est que par la veûë de la regle du cœur, qu'on peut seurement connoître s'il est juste, droit & vertueux. Or il est certain qu'on ne peut regarder Dieu sous une idée plus propre à regler les mouvemens du cœur humain, que celle de l'ordre & du raport qui se trouve entre les perfections divines. Comme cette verité est fondamentale dans ce traité, rien n'est plus important que de la mettre dans son jour. C'est ce qu'on

va faire dans la Section ſuivante. *1.part. Sec. 2.*

SECTION II.

De l'Idée de Dieu conſideré comme ordre, comme juſtice, comme raiſon univerſelle.

On reduira a ſix chefs ce qu'on doit traiter dans cette ſection.

1°. On commencera par expliquer ce que c'eſt que l'ordre, la ſouveraine juſtice, la raiſon univerſelle &c. car il faut connoître la regle, pour juger de la ſituation des ſujets auſquels elle s'étend.

2°. On fera voir que l'Idée de l'ordre, de la ſouveraine juſtice, & de la verité éternelle

1.part. Sec. 2. est commune à tous les esprits, & n'est rien de different de Dieu méme ; & qu'ainsi aimer l'ordre, la justice, la verité éternelle, c'est aimer Dieu même.

3°. Sur cette doctrine on établira quelques importantes veritez.

4°. On montrera que cet ordre, ou cette justice est la regle de tous les devoirs des esprits.

5°. Enfin on justifiera que Dieu ne peut ére regardé sous une idée plus propre à regler le cœur humain, & plus propre par consequent à découvrir s'il est reglé, ou dereglé ; juste ou injuste.

CHAPITRE I.

Ce que c'est que l'ordre essentiel, la Loy éternelle, la regle immuable, la souveraine justice, la verité éternelle, la droite raison &c. Et que tout cela est réellement en Dieu.

I.

COMME Dieu ne peut rien aprendre de ses creatures; & qu'il à dû les connoître avant même que de les produire; il est visible qu'il n'a pû découvrir leur natures, que dans son essence; & qu'ainsi il faut que cette divine essence lui represente la diversité de tous les êtres.

II.

Mais il n'est pas moins clair qu'elles ne peut la luy representer que par la diversité des degrez de perfection, qui ont raport à ces di-

vers êtres, & ſur le modelle deſquels ces êtres ont été créez: cars'il n'y avoit en Dieu nulle differences, par exemple, entre le degré de perfection qui repreſente un eſprit & celuy qui repreſente un corps; il eſt clair que Dieu ne pouroit ſavoir la difference qu'il y a entre un eſprit & un corps: puis qu'il ne peut découvrir les differences des creatures, que par les differences qui ſe trouvent entre les idées que ſon eſſence luy fournit par ſes perfections Et c'eſt pour cela que ſes divers perfections qui ont raport aux creatures, s'appellent du nom *d'idées*, *d'exemplaires* ou *d'Originaux*.

III.

Or c'eſt dans le raport invariable qui ſe trouve entre ces diverſes perfections que conſiſte l'ordre eſſentiel. Ce ſont les raports de perfection qui ſont entre les idées divines qui conſtituent ce qu'on appelle *ordre*, *loy éternelle*, *regle immuable*, *juſtice*, *ſource de toute juſtice*.

Droite, ou ſouveraine raiſon, v rité é-ternelle. On appelle ces raports *or-dre eſſentiel*: parce qu'ils ſont le prin- de la ſubordination de toutes cho-ſes. 1. part. Sec. 2.

IV.

Loy éternelle : parce que Dieu s'aimant d'un amour neceſſaire ; & aimant parconſequent indiſpen-ſablement tout ce que renferme ſa divine eſſence, à proportion des divers raports de perfection qui s'y trouvent ; il eſt viſible qu'il ne peut ſe diſpenſer de ſuivre, dans ſa conduite, l'ordre de ces ra-ports : & qu'ainſi ils lui tiennent lieu de loy. Il nepeut, par exemple, aimer davantage lescorps intel-ligibles, que les eſprits intelligi-bles : parceque le degré de perfec-ction qui répond aux eſprits eſt ſu-perieur au degré qui répond aux corps.

V.

Regle immuable: parce que c'eſt ſur ces raports, que toutes choſes doivent être réglées : la conduite de Dieu, & celle des eſprits créez.

VI.

1. part. sec. 2.

Justice & source de toute justice: Parce que c'est suivant ces raports que chaque chose est mise à sa place, traitée selon son merite; & que l'on rend à chacun ce qui lui est dû : Parce que c'est par la conformité des volontez avec ces raports : c'est lors qu'on estime & qu'on aime les choses à proportion de ce qu'elles sont estimables & aimables; que les esprits sont justes; & parce que enfin c'est de là que dérive tout ce que les esprits ont de connoissance & d'amour de la justice.

VII.

Droite ou souveraine raison : Parce que c'est par la connoissance & l'amour de ces raports & de ces régles, que nous sommes raisonnables.

VIII.

Raison universelle : Parce qu'elle est commune à tous les esprits.

Verité

Verité éternelle : parce que ces raports n'ont jamais commencé, qu'ils ſont immuables ; & que c'eſt ſuivant ces raports qu'eſt vrai tout ce qui eſt vrai. 1. part. ſect. 2.

Tout cela donc n'explique pas ſimplement ce que c'eſt que l'ordre, la Loy éternelle, la juſtice ſubſiſtante, la regle immuable de toute juſtice, la ſouveraine raiſon, & la verité éternelle : cela fait même voir que ce qui répond à ces termes eſt réellement en Dieu & eſt Dieu même; mais cela paroîtra encore beaucoup plus clairement par le Chapitre ſuivant.

I. par. Sec. 2.

CHAPITRE II.

1°. Que l'Idée de l'ordre, de la souveraine justice, de la verité éternelle &c. est commune à tous les esprits, & n'est rien de different de Dieu même.

2°. Et qu'ainsi aimer l'ordre, la justice &c. c'est aimer Dieu même.

I.

PRENEZ garde que, je ne dis pas que tous les esprits, en quelque disposition qu'ils soient, voyent toûjours cette idée : je pretens seulement qu'ils peuvent la voir & la consulter : qu'il ne tient qu'à eux : que c'est une lumiere publique, également proche, & également distante de tous les esprits. Qu'ils n'ont qu'à rentrer en eux-mêmes avec quel-

que attention, pour en être éclai- *1. part. Sec. 2.*
rés ; & qu'enfin ce n'est que dans cet ocean de lumiere, que tous ceux qui voyent des verités necessaires, & des regles immuables, les vont puiser ; ce n'est qu'en ce sens que je vas prouver cette premiere proposition.

I. PROPOSITION.

I.

Quelle preuve plus solide & plus incontestable peut on souhaiter de cette proposition, que la conspiration de tous les siecles & de toutes les nations à convenir de ces verités & de ces regles ? & que de voir les hommes de tems & de climats si differens, se rencontrer si juste dans ces Idées sans avoir pû concerter en nulle maniere ; eux qui varient & qui different si fort dans leurs goûts, & dans leurs opinions.

II.

D'où vient que le tems qui dé-

1.part. Sect. 2. range & ruine toutes choses, n'a pu déranger, ni ruiner ces verités ? d'où vient que la distance des lieux qui souvent met une si grande difference dans les loix & dans la jurisprudence humaines: n'a pu alterer ces loix & ces verités dont je parle ? d'où vient qu'il est vray aujourd'huy, comme il l'étoit il y a deux mille ans, & que tous les diametres du cercle sont égaux, & qu'il est injuste de condamner un innocent ?

III.

Comment des hommes d'interêts si differens, d'humeurs si bizares; & par dessus cela, si portés à se contrarier & se contredire, donnent-ils d'une maniere si uniforme dans ces verités; si ce n'est parce qu'elles sont indepenpendantes des inégalitez du temperament & de la constitution du cerveau ? Si ce n'est parce qu'elles ne relévent ni de la liberté, ni du caprice de l'esprit

humain ; qu'il n'a ſur elles nul *1. part.*
pouvoir ; & qu'elles ne peuvent *ſec. 2.*
être un ouvrage de ſa façon ? Si ce n'eſt parce que tous les eſprits les aperçoivent dans un état d'inſtabilité, & dans une eſpêce de ſituation, laquelle quoique acceſſibles à leurs mouvemens ; les met neanmoins infiniment au deſſus de leurs entrepriſes ? Et ſi ce n'eſt enfin parce que la lumiere dans la quelle on trouve ces verités, eſt parfaitement independante des tems & des lieux ; quoiqu'elle ſoit de tout païs & de tout âge, & publiquement expoſée à tous ceux qui veulent la conſulter?

IV.

Il faut entendre, ſur cela, S. Auguſtin. Tout ce que nous pourions dire, ne ſeroit qu'un pur beguayement, en comparaiſon de la force & de la fermeté avec leſquelles le Saint s'en explique en pluſieurs endroits. Il ne fut jamais plus fecond ni plus élo-

1. par. Sec. 2. quent ſur nul autre ſujet ; & il en parle non pas en doutant, en opinant, ou en heſitant : mais comme de la choſe du monde la plus conſtante.

V.

Il dit dans ſes Confeſſions que la *vraie juſtice*, celle *qui juge de toutes choſes, non pas ſuivant la coûtume, mais ſur la loy de l'ordre du Tout-puiſſant :* celle qui *forme & regle les mœurs des nations, eſt par tout & toujours preſente, & tres intimement unie à nos eſprits* *.

* L. 3. cap. 7. num. 13

Il ajoûte ailleurs, que *toute ame raiſonnable conſulte la ſageſſe éternelle & la verité interieure qui preſide à l'eſprit* ; & que cette verité *ſe découvre aux eſprits à proportion de leurs bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions ; en ſorte que s'ils ſe trompent, ce n'eſt jamais par le defaut de la verité conſultée.* *

* *De univerſis quæ intelligimus, non loquentem qui perſonat foris : ſed intus ipſi menti præſidentem conſulimus veritatẽ.*

La verité, dit-il ailleurs, eſt par tout : la ſageſſe eſt par tout. Un homme qui eſt dans l'Orient, a-

„ perçoit la justice; un autre hom-
„ me qui est dans l'Occident aper-
„ çoit aussi la justice. La justice
„ que celuy-cy aperçoit, est-elle
„ differente de celle qu'aperçoit
„ celui là ? Point du tout. Ils sont
„ separés de corps : mais leurs es-
„ prits sont reunis dans le même
„ objet. La justice que je vois icy,
„ si elle est vrayement justice, est
„ la même qu'aperçoit un juste sé-
„ paré de corps d'avec moy, de
„ je ne sçay combien de lieuës :
„ mais qui m'est uni dans la lumie-
„ re de cette justice. *

quam quidem omnis rationalis anima con ulit sed tantum cuique pandtur quantum capere propter propriam sive malam, sive bonam voluntatem potest & si quando fallitur, non sit vitio consulta veritatis. Lib. de magist. Cap. XI. num. 38.

* *Tract. 33 in Ioan.*

VI.

„ O verité, dit-il encore, vous
„ presidez par tout, à tous ceux
„ qui vous consultent : & quoi-
„ que consultée sur divers sujets;
„ vous leur répondez à tous en
„ même tems. *

* *L. 10. Conf. c. 26.*

VII.

„ La verité, dit-il enfin n'est ni
„ vostre, ni mienne: elle n'est ni
„ à celui-cy, ni à celui-là; elle est

1. part. sec. 2. „commune à tous : & c'est peut-„être pour cela qu'elle est au mi-„lieu ; afin que tous ceux qui l'ai-„ment, puissent s'aranger autour „d'elle, & qu'elle soit également „distante & également proche de tous *ut tantum distet, ab omnibus & tantum propinquet omnibus.* *

*in Ps. 75.

Peut-on marquer plus clairement que cette verité, cette sagesse & cette justice ne sont rien de créé, rien de different de Dieu même ; & qu'ainsi elles n'ont garde d'être des qualités de l'esprit humain ?

VIII.

Le saint Docteur en est si persuadé, qu'il ne regarde le sentiment contraire que comme l'effet d'un orgueil qui ne veut point honorer la verité par ses presens.

„ Qui sont donc, dit-il, ceux „qui étant autour d'elle, luy of-„friront des presens ; sinon ceux „qui reconnoissant que la verité

 1. part.
est commune à tous ; & ne la " sec. 2.
regardant pas comme leur étant "
propre, ne se l'attribuent pas par "
orgueil? * * Ibid.

IX.

Le Saint assure ailleurs qu'un juste qui vit dans la justice, ne pouroit pas vivre ainsi, s'il ne voyoit les régles immuables de la justice, dans lesquelles il apprend à assujettir les choses inferieures aux superieures : à égaler les êtres d'égale perfection ; & enfin à mettre chaque chose à sa place. *Quid ille qui juste vivit, posset ne ita vivere ; nisi videret quæ inferiora quibus Superioribus subdat?* &c. *

* L. 2. de Liber Arb. c. 10.

IX.

Mais parce qu'on pouroit pretendre que cette grace est singuliere & propre aux justes, & encore aux justes fort spirituels & fort distinguez ; Saint Augustin étend cet endroit même jusques aux impies : voicy ses propres termes qui meritent bien d'être considerés.

1. part. sect. 2. „ Les impies même, dit-il, ont „ des pensées de l'éternité. Ils „ loüent & blâment justement „ quantité de choses dans les „ mœurs des hommes. Sur quel- „ les regles en jugent-ils si juste ; „ sinon sur celles dans lesquelles „ ils voyent fort bien de quelle „ maniere chacun doit vivre: quoi- „ que pour eux, ils soient fort éloi- „ gnez de vivre ainsi ? Encore une „ fois, où voyent ils ces regles ?

Certains Auteurs répondroient volontiers qu'ils les voyent dans leur propre esprit ; & qu'ils les ont aprises par l'instruction des hommes: mais que le sentiment du Saint est éloigné de ces pensée

XI.

„ Non non, dit-il, ce n'est point „ dans la nature de leur esprit : „ puisqu'il est certain que leurs es- „ prits sont variables & changeants: „ au lieu que quiconque voit ces

regles, voit aussi qu'elles sont im- " 1.part.
muables. Ce n'est point non plus " sect. 2.
dans les habitudes & les manie- "
res d'être de leur ame : puisque "
ces regles sont regles de justice ; "
& que l'on suppose que leur "
ame est injuste. Où est ce donc "
que ces regles sont écrites ? Ou "
est-ce qu'un impie aprend à dis- "
cerner entre le juste & l'injuste ? "
où est-ce qu'il découvre que l'on "
doit avoir ce qu'il n'a pas ? où est "
ce encore un coup, que ces re- "
gles sont écrites ; si ce n'est dans ce livre de lumiere qu'on apelle verité, duquel toutes les loix justes sont transcrites ? *

*L. 14. de Trinit. c. 15.

XII.

Le Saint est si persuadé que les plus impies ont quelque connoissance de ces regles, que quoi qu'il convienne que, *s'ils n'avoient nulle connoissance de cette loy éternelle ; leurs pechez seroient plus excusables* ; Il soutient neanmoins qu'il n'y a personne qui soit dans

1. part. sec. 2. une ignorance absoluë de cette loy : parce qu'il n'y a personne qui ne se trouve quelquefois frapé par l'éclat de cette verité qui est presente par tout : *Sed etiam ipse (impius) splendore aliquoties ubique præsentis veritatis attingitur.* *

* Ibid.

XIII.

„ Je ne crains pas, dit ailleurs le „ Saint, qu'il se trouve quelqu'un „ assez insensé pour me deman- „ der d'où je sçay qu'une vie im- „ muablement sage est preferable „ à une vie sujette au changement ; „ car cette lumiere ou je l'ay ap- „ pris est indifferemment & immua- „ blement exposée à la contempla- „ tion de tout le monde. *

Prenez garde qu'il ne dit point qu'il l'ait appris par la voye de l'instruction humaine.

* L. 1. de doctrina. Christ. an. c. 9.

Il est donc visible que ni cette regle, ni cette lumiere ne sont point des pensées ou des manieres d'être de l'esprit humain : car une manier d'être ou une pensée de

mon esprit, n'est point exposée à la vûë de tout le monde. 1. part. sec. 2.

XIIII.

Aussi le Saint met une fort grande difference entre ces verités necessaires & ces regles immuables, d'une part ; & les pensées, ou manieres d'être de l'esprit humain de l'autre. Car, pour celles-cy, dit-il, il est manifeste que " chacun les voit tellement en soy " même ; que nul autre ne les y " peut voir, & n'en peut avoir nul- " le connoissance qu'autant qu'il " ajoutera foy à la declaration " qu'on voudra luy en faire : au " lieu que pour ces régles immua- " bles, chacun les voit tellement " dans la verité même ; que tout " autre les y peut contempler. Ces " pensées de l'esprit humain sont changeantes : au lieu que ces regles ont une consistence éternellement immuable. *

* *L. 9. de Trinit. c. 6.*

Comme cette raison est convaincante pour faire voir que ces

.part verités & ces régles n'appartien-
.ct. 2. nent point à la nature de l'esprit humain, & qu'elles en sont tres differentes; le saint la presse encore ailleurs, en ces termes.

XV.

„ Ces régles dont nous sommes „ si persuadés: qu'il faut s'apli- „ quer à l'étude de la sagesse: que „ les choses incorruptibles sont „ preferables aux corruptibles, les „ éternelles aux temporelles, les „ immuables aux changeantes: où „ est-ce, je vous prie, que nous „ les voyons? Les voyez vous com- „ me vous voyez vos pensées, des- „ quelles je ne puis avoir nulle con- „ noissance, si vous ne voulez m'en- „ faire part? Ou bien les regar- „ dez vous comme des verités que „ vous comprenez bien que je puis „ voir, quand vous ne m'en fe- „ riez nulle part? Non, me direz „ vous, je ne doute point que vous „ ne puissiez les voir même malgré „ moy.... Quelqu'un peut-il donc

regarder comme quelque chose " 1. part.
qui lui est propre ce qui est im- " sect. 2.
muablement exposé à la vûë & à "
la contemplation de tous ceux qui "
peuvent le contempler? Qui osera "
avancer que ce qui est exposé en "
commun à tous ceux qui ont de "
la raison & de l'intelligence, ap- "
partienne à la nature de quelqu'- "
un d'entre-eux? Non, personne ne "
peut, avec verité, se vanter que "
cela luy est propre : n'étant pas "
moins constant que cette lumie- "
re est unique & commune à "
tous, qu'il est certain qu'elle est " * *L. 2. de Lib. Arb. c. 10 & 12*
vraye.*

VI.

Ce que Saint Augustin dit de la verité; il le dit de la justice, il le dit de la sagesse : sçavoir qu'il n'y a qu'une justice commune, par la participation de laquelle tout ce qui est juste, est juste : qu'il n'y a qu'une sagesse commune, par la participation de laquelle tout ce qui est sage est sage. *Si summum bonum*

S1. part. ec. 2. *omnibus unum est oportet etiam veritatem in que certitur & nanetur, id est sapientiam omnibus unam esse communem.... cujus quantò magis quisque; fit particeps, tantò est sapientior.* *

* Ibid. C. 9.

XVII.

Mais qu elle est cette verité, cette sagesse, cette justice qui quoique unique, est commune à tous ? Qui peut ainsi conserver son unité, malgré une communication si universelle, que l'être infiniment parfait ; en un mot, que Dieu même, qui, sans prejudice de sa simplicité indivisible, se communique à tous les esprits ? Il est donc visible que l'on doit dire des idées que nous avons de Dieu entant que *verité*, que *sagesse*, que *justice*, que *raison universelle*, ce que nous avons dit de son idée, entant qu'*être infiniment parfait* : sçavoir que ces dernieres idées ne sont rien de créé, rien de different de Dieu même; puisque rien de créé ne peut se communiquer à plusieurs sujets,

& demeurer en même tems, parfaitement un & indivisible. 1. part. sec. 2.

XVIII.

Et de là il s'ensuit naturellement qu'on ne peut ni connoître, ni aimer la justice, sans connoître & aimer Dieu; c'est à dire cette forme immuable de justice qui est Dieu même: ce qui est nôtre seconde proposition.

II. PROPOSITION.

Qu'aimer l'ordre & la justice, c'est aimer Dieu même.

I.

CEtte proposition paroîtra paradoxe à bien des gens, qui s'imaginent que connoître & aimer la justice, n'est que connoître & aimer une maniere d'être de l'esprit humain; & que *pour aimer la justice & la vertu d'un autre homme, il suffit, d'une part, d'avoir une idée generale de la vertu, comme l'instruction la fait avoir à ceux qui sont bien élevés; & d'avoir de l'autre,*

1.part. sect. 2. *assez de connoissance de la vie & de la conduite de cet homme, pour le croire vertueux, selon l'idée que l'on a de la vertu.*

II.

Mais que ces imaginations sont éloignées de la verité & de tout le Sistême de Saint Augustin! Ce Pere recherche au 6. Chapitre du 8. Livre de la Trinité, comment un homme qui n'est pas juste peut connoître & aimer un homme qui est juste, précisément à cause de sa justice: *ubi ergo novit quid sit justus, qui nondum est, atque ut sit, diligit justum?* Où est-ce donc, dit le Saint que celuy qui n'est pas juste, „connoit ce que c'est que d'être „juste; & comment aime-t-il un „homme juste, à dessein de le devenir luy même?

Vous voila bien embarassé, diroient aujourd'huy à ce Pere, les Messieurs dont je viens de parler. N'est-ce pas assez de voir la conduite & la vie d'un homme, pour

le croire juste, selon l'idée que l'on a de la vertu? *1. part. sect. 2.*

Saint Augustin a bien prevû ce faux fuyant : mais il a aussi mis bon ordre à le couper.

III.

N'est-ce point, dit-il, qu'on " aperçoit, par les mouvemens du " corps, des signes qui font juger " que tels & tels sont justes? Mais " d'où nôtre homme connoît-il que " ces mouvemens sont des signes " d'une ame juste; s'il ne sçait nulle- " ment ce que c'est que d'estre juste? "

Il le sçait donc. Mais où est- " ce que nous connoissons ce que " c'est que d'être juste; pendant " que nous ne sommes pas encore " justes nous mêmes? Si c'est hors " de nous : c'est donc en quelque " corps. Mais la justice n'a rien de " commun avec les corps. Ce n'est " donc qu'en nous mêmes que nous " connoissons ce que c'est que d'ê- " tre justes. Et c'est cela mesme " qui est admirable; que l'esprit "

„voye chez soy, ce qu'il n'a jamais
„vû nulle par: je veux dire qu'il y
„voye un esprit juste, luy qui est es-
„prit: & qui n'est pourtant pas cet
„esprit juste qu'il voit chez soy.
„N'est-ce point que dans un esprit
„qui n'est pas encore juste, il
„y a un autre esprit juste? Ou si ce
„qu'il voit n'est pas un autre esprit,
„n'est-ce pas plûtôt la verité inte-
„rieure réellement presente à tout
„esprit qui peut s'apliquer à la re-
„garder? *An illud quod videt, veri-
„tas est interior præsens animo qui eam
valet intueri?*

Et ainsi il est visible que suivant le raisonnement de saint Augustin, on ne peut connoître la justice qui rend un homme juste, que par la vûë de cette verité & de cette forme interieure, la quelle étant tres-differente de nôtre esprit, luy est pourtant intimement presente: c'est à dire qu'on ne peut voir cette justice, que par la vûë de Dieu même: n'y ayant que Dieu qui puisse ainsi penetrer l'esprit humain.

IV.

Il eſt viſible en 2. lieu qu'on ne peut aimer la juſtice de cet homme juſte, que par l'amour que l'on a pour cette verité interieure & cette forme de juſtice qui penetre nôtre eſprit. *Homo qui creditur juſtus ex eâ formâ & veritate diligitur, quam cernit & intelligit, apud ſe, ille qui diligit.* Car enfin, dit nôtre ſaint, ſi nous n'aimions pas cette forme " interieure de juſtice, nous n'aime- " rions nullement cet homme juſ- " te; puiſque nous ne l'aimons que " par l'amour, & qu'à cauſe de l'a- " mour que nous avons pour cette " forme. *Niſi & iſtam diligeremus; nullo modo eum diligeremus, quem diligimus ex iſtâ.* 1. par. ſec. 2

V.

Mais ce qui marque évidemment que cette forme eſt la forme immuable de la juſtice : je veux dire cette juſtice ſubſiſtante & toûjours vivante qui eſt Dieu même, c'eſt ce que le Saint ajoute, *qu'il ne ſe*

1.part. *trouve nulle autre chose pour l'amour*
sect. 2. *de laquelle cette forme puisse estre aimée. Ipsa vero forma & veritas non est quomodo aliunde diligatur.* Il ne „ se trouve hors d'elle, nul être „ qui lui ressemble, & qui fût capa- „ ble, si elle nous étoit inconnuë, „ de nous la rendre aimable par la „ ressemblance que nous imagine- „ rions entre luy & elle. Si vous a- „ percevez quelque chose qui luy „ paroisse semblable : assurez vous „ que c'est elle même. Mais non : „ On ne trouve rien de tel parce „ qu'elle est seule qui soit telle qu'- „ elle est. *Quid quid enim tale aspexeris: ipsa est. Et non est quidquam tale: quoniam sola ipsa talis est, qualis ipsa est.*

De ce fameux endroit de Saint Augustin, & de toute cette Doctrine on peut recueillir quantité de choses remarquables ; & faire voir que l'établissement de plusieurs importantes veritez ; & le renversement d'un grand nombre

de faussetez en sont des suites necessaires. 1.*part.* *sect* 2.

CHAPITRE III.

Etablissement de quelques importantes veritez.

Suite necessaire de cette Doctrine.

I.

IL s'ensuit 1o. que non seulement les justes & les hommes fort spirituels ; mais même que les pecheurs & les injustes peuvent voir la justice immuable. Une marque qu'ils peuvent la voir, c'est qu'ils peuvent l'aimer ; & une marque qu'ils peuvent l'aimer, c'est qu'ils peuvent aimer un homme juste, précisement à cause de l'amour qu'ils ont pour cette justice qu'ils

1. part. sec. 2. voyent. *Nisi istam diligeremus; nullo modo eum diligeremus, quem dilimus ex ista.*

I I.

Il s'ensuit que cette justice qu'ils voyent des yeux de l'esprit n'est ni une maniere d'être de l'ame de cet homme; ni une abstraction de leur esprit : mais que c'est la verité interieure presente à tous les esprits; quoi-qu'elle soit tres-differente d'eux. *Illud quod videt, veritas est interior præsens animo.*

III.

Il s'ensuit que la connoissance que nous avons de la vie & de la conduite d'un homme, ne nous feroit jamais connoître qu'il est juste : si nous n'apercevions au dedans de nous, cette verité interieure & cette forme immuable de justice, avec la quelle nous comparons sa conduite.

IV.

Il s'ensuit qu'on ne peut aimer la

la justice de cet homme, que l'amour de cette justice interieure, qu'on voit au dedans de soy même. 1.part. Sect.2.

V.

Il s'ensuit enfin qu'il ne se trouve nulle autre chose par l'amour, ou pour l'amour de laquelle on puisse aimer cette justice : parce qu'il n'y a rien de semblable, dans l'étenduë de tous les êtres : qu'elle est la forme primitive & unique de toute justice ; & qu'ainsi on doit l'aimer & par elle même, & pour elle même ; & tout le reste à cause d'elle, & pour son amour. *Ipsa verò forma non est quomodo aliunde diligatur.*

Cavendum est ne justitiæ nostræ similem putemus Deum. Epist. 120. c. 4. Aug.

VI.

Peut-on marquer plus clairement que cette justice que l'on aime, n'est rien de different de Dieu même, & qu'ainsi aimer la justice, c'est aimer Dieu ?

1.part. sect. 1.

CHAPITRE IV.

Que l'ordre de la justice tient lieu de loy à l'égard de tous les esprits &, est la Regle de tous leurs devoirs.

I.

CE qui est une loy à l'égard de Dieu même, doit à plus forte raison être loy à l'égard de tous les esprits créés, s'ils en ont conoissance. Or l'ordre de la justice est une loy à l'égard de Dieu même, & cet ordre est conu, plus ou moins, aux esprits créés : Il est donc aussi loy à leur égard.

La premiere proposition est évidente d'elle même. Si Dieu ne peut se dispenser d'agir selon l'ordre ; il peut aussi peu laisser aux esprits créés la liberté d'agir sans

ordre , ou contre l'ordre : il les oblige en vertu de leur creation, à le suivre & à s'y ajuster. 1. part. sect. 2.

Voicy la preuve de la premiere partie de la seconde proposition : car pour la deuxiéme , elle a esté sufisamment prouvée dans le chapitre precedent.

L'ordre de la justice est une loy à l'égard de Dieu même , si Dieu ne peut se dispenser de s'y conformer dans son amour & dans sa conduite : Or il ne peut pas s'en dispenser; puisque s'aimant d'un amour necessaire, il s'aime necessairement suivant l'ordre de ses perfections , qui est proprement l'ordre de la justice : de sorte que sa conduite répondant indispensablement à son amour ; & son amour & sa conduite sont toûjours dans une parfaite conformité avec l'ordre. Et ainsi l'ordre de la justice tient lieu de loy à l'égard de Dieu même , suivant cet-

1.part. sect. 2. te parole du Prophete : *lex tua veritas.*

II.

Que cét ordre maintenant soit la regle de tous les devoirs des esprits créés, c'est ce qu'il est aisé de justifier.

Tous les devoirs des esprits se reduisent à regler leur amour. Car dés que l'amour est reglé toute la conduite s'en sent. Aussi tous les Commandemens de Dieu se raportent ils à l'amour ; & l'épouse faisoit particulierement consister sa perfection, en ce que Dieu avoit reglé son amour. *Ordinavit in me caritatem.*

Mais que peut-on trouver de plus propre à régler l'amour, que l'ordre même ? Je veux dire que l'ordre subsistant, essentiel & immuable ? Il ne faut qu'aimer cet ordre : ou aimer suivant cet ordre, & dés là, l'amour est reglé, juste, & ordonné. *Ordinavit in me caritatem.*

1.*part.* *sect.* 2.

CHAPITRE V.

Que Dieu ne peut être considéré sous une idée plus propre à découvrir la situation du cœur humain, que celle d'une justice subsistante & de l'ordre immuable.

I.

DIEU ne peut estre regardé sous une idée plus propre à découvrir la situation du cœur humain, & à déveloper l'estre moral de l'homme, que celle dont la seule vûë & le seul amour sont capables de regler ce cœur & de le rendre juste, droit, & vertueux: car rien n'est plus propre à découvrir ce qu'il y a de reglé, où de dereglé dans un sujet, que la connois-

2 part. sect. 1. ſance de la regle. Rien n'eſt plus ſeur que la regle du cœur, pour en éclairer les mouvemens, & en faire voir le droit, ou le travers ; le reglement, ou le déreglement de ſes affections : & en un mot ; ce que j'apelle ſa *ſituation*, & ſon *tour*. Or il eſt certain que la ſeule idée & le ſeul amour d'une juſtice ſubſiſtante, & de l'ordre immuable ſont capables de regler le cœur, & de le rendre juſte, droit & vertueux.

II.

L'idée d'une infinité de perfections épuiſe nôtre intelligence. L'idée d'une perfection particuliere comme celle d'une puiſſance abſoluë, excite nos ſoumiſſions & nos abaiſſemens. L'idée d'une ſouveraine intelligence excite nos admirations: L'idée d'une Providence univerſelle excite nôtre confiance: L'idée d'une parfaite Sainteté excite nos reſpects: L'idée d'une bon-

té infinie excite nos reconnoissan- 1. part.
ces. Mais l'idée d'une justice sub- sect. 1.
sistante , d'un ordre immuable de justice : ou pour m'expliquer plus clairement , la vûë de l'ordre & du raport qui se trouve entre les perfections divines , & l'amour de cet ordre sufisent pour regler & les jugemens de l'esprit & les mouvemens du cœur ; & en un mot , pour nous rendre justes & vertueux.

III.

C'est trop peu dire : Il faut ajoûter que de toutes les idées , sous lesquelles on peut concevoir Dieu, nulle ne peut nous porter plus directement à nous rendre justes & vertueux.

Pour estre juste & vertueux , il faut estimer & aimer les choses , à proportion qu'elles sont plus ou moins parfaites. Ce n'est qu'en cela que consiste la justice & la vertu : parce que celle-cy , n'est qu'un amour réglé. Or quelle autre idée

1.part. que celle de la justice, peut nous
sect. 1. porter plus directement à estimer & aimer les choses à proportion de leurs divers dégrez de perfection ? ce n'est proprement que dans cette idée que sont contenus ces divers degrez, & que sont visibles leurs divers raports. Et ainsi l'idée de Dieu comme justice, l'idée de cette justice subsistante & immuable, est de toutes les idées celle qui peut plus directement servir à nous rendre solidement vertueux & justes.

IV.

C'est donc aussi à cette excellente idée qu'on devroit davantage s'apliquer, dont on devroit plus s'étudier à penetrer le détail, & sous laquelle on devroit plus s'acoutumer à regarder Dieu. Cela à parû si certain à S. Augustin ; que cette idée est presque l'unique sous laquelle il a recommandé qu'on conçût Dieu : *Ne vous forgez point d'idoles*, dit ce Saint; *bannissez tous*

les phantômes , toutes les images & les fictions de vôtre imagination.Dieu est justice. Noli tibi fingere idolum ; deus justitia est. 2.part. sect.1.

V.

Prenez garde que le Saint ne dit pas simplement que Dieu est juste : il assure qu'*il est justice* , pour marquer qu'il regarde cette justice , non pas comme une qualité ajoûtée à son essence : mais comm une vraye substance , en un mot , comme le fonds de l'estre même de Dieu.

C'étoit dans le même esprit que David disoit à Dieu que *sa justice étoit une justice éternellement subsistante.* JUSTITIA *tua justitia in æternum.*

VI.

Aussi étoit-ce par son attachement pour cette justice , par son zele pour cette loy de la justice , que le Saint Prophête prétendoit signaler le plus son amour envers Dieu. Il la distinguoit si peu de

1. part. sect. 1. Dieu même ; qu'il n'en faisoit pas simplement le sujet ordinaire de son aplication & de ses meditations; de ses craintes & de ses esperances, de ses soins & de ses inquietudes: mais aussi l'objet de ses joyes & de ses delices, de ses assiduités & de ses services, de son amour & de ses transports. *Que j'aime vôtre loy, Seigneur,* dit-il quelque part, *je ne pense qu'à elle, tant que les jours sont longs.* QUOMODO *dilexi legem tuam, Domine ? tota die meditatio mea est.* Tout le Pseaume 118. quelque long qu'il soit, n'est plein que de soûpirs & de transports; que d'ardeurs & de tendresses ; que de douceurs & de declarations, & en un mot, que des divers mouvemens du cœur de ce S. Prophête pour la loy de la justice, pour cette justice éternellement subsistante & immuable qu'il regardoit comme son Dieu ; & je ne say si l'amour profane a jamais trouvé plus de divers tours pour s'exprimer, que le cœur de ce Saint amant

en a trouvé pour expliquer sa passion toute sainte. 1. part. sect. 1.

VII.

C'est donc sur cette excellente idée de Dieu, que nous alons examiner l'estre moral de l'homme : c'est en la consultant, comme on consulte un miroir, que nous pretendons découvrir le dérangement & les contrarietez qui se trouvent dans sa nature, démêler ce qu'elle renferme d'énigmatique & de paradoxe : developer les replis de son cœur & ses illusions ; & par la connoissance des régles de ses devoirs, percer dans ses defauts & ses déréglemens.

2. part. sect. 1.

DE L'ETRE MORAL de l'Homme.

II. Partie.

Du cœur humain par raport à Dieu considéré comme justice subsistante, & comme raison universelle.

NOs reflexions sur cela se reduiront à ces huit chefs : à faire voir que l'idée de l'ordre de la justice & de la raison universelle sert,

1°. à découvrir les dérangemens & les contrarietés de la nature de l'homme, & principalement celles de son cœur.

2. à démêler ses paradoxes & ses énigmes. *2. part. sect. 1.*

3. à l'instruire de ses principaux devoirs.

4. à developer les plus considerables defauts & dereglemens de son cœur.

5. Qu'elle sufit pour éclairer & dissiper les illusions qui se glissent dans la voye de la pieté.

6. Qu'elle est propre à découvrir si nôtre amour est reglé, ou dereglé.

7. Que l'amour de cette justice & de cette raison fait remplir tous les devoirs, & éviter tous les defauts.

8. Des principaux degrés de cet amour, pour juger à quel degré l'on est monté.

2. part. sec. 1.

SECTION I.

Que l'idée de l'ordre de la justice & de la raison universelle sert à découvrir le dérangement & les contrarietez de la nature de l'homme, & principalement celles de son cœur.

CE n'est pas d'aujourd'huy qu'on a remarqué que l'homme est à lui même un paradoxe & un énigme : mais je puis, ce me semble, ajouter qu'il comprend plusieurs de ces paradoxes & de ces énigmes, soit qu'on le considere dans ses parties, ou dans son tout. Il ne faut, pour les conoître, que faire quelques reflexions sur ce qu'on a découvert de la nature de l'homme dans le second Traité de cet Ouvrage. C'est ce que nous

alons faire, en considerant 1. son corps, 2. son esprit, 3. son cœur, 4. le tout qui resulte de ces parties: car quoique nous ne traitions icy principalement que du cœur humain, il a tant de si étroites relations avec l'esprit & le corps ; & ses dispositions dependent si fort de celles de ces deux parties, qu'on ne peut bien conoître les unes, sans quelque conoissance des autres.

2. part sect. 1

CHAPITRE I.

Paradoxes & contrarietez du corps humain.

I.

EStre dans un arangement & un dérangement continuel, n'est pas une petite contrarieté, ni un mediocre paradoxe. Il est certain cependant que c'est la condition presente du corps humain. Toutes ses parties, je ne dis pas simplement les plus déliées, comme le sang & les humeurs, ni les plus imperceptibles, comme les esprits animaux; mais aussi celles qui paroissent avoir le plus de solidité & de consistance, comme la chair & les os, sont dans

une agitation continuelle : de sorte que sa peau estant criblée d'une infinité de trous ; il est visible que cette agitation continuelle ne peut subsister sans une continuelle, quoiqu'imperceptible dissipation des parties les plus déliées dont il est composé. 1. part. sect. 1.

II.

Mais ce ne sont pas simplemẽ : celles-là. Celles qui paroissent les plus solides sont composées d'une infinité de petits filets dont les parties insensibles determinées par le mouvement du sang & des esprits, se poussent sans cesse les unes les autres suivant la même ligne, & se chassent ainsi de ce corps qu'elles composoient. Il ne faut pour s'assurer de ce fait, que quelque reflexion sur ce qui se passe dans les playes & les fractures, lorsque les parties se rejoignent & se cicatrisent : de sorte qu'on peut tenir pour constant que toutes les parties du corps humain sont dans un dérangement & un flux perpetuel.

2. part. sect. 1.

III.

Mais il n'est pas moins certain qu'elles sont aussi dans un continuel arangement. Cette dissipation continuelle dont nous venons de parler, demandant une égale reparation par le secours des alimens: c'est un des devoirs ausquels l'homme est plus regulier; & plûtôt que d'y manquer une seule fois, il s'en aquite des trois & quatre fois par jour. Mais que luy arrive-t-il dans cet exercice? Il n'a pas plûtôt transmis ces alimens dans l'estomach, que, sans qu'il s'en mêle davantage, la distribution s'en fait avec tant de justesse dans toutes les parties qui en ont besoin, & leur arangement se passe avec tant d'ordre; que dés que les fugitives ont abandoné leur place, celles-cy s'en emparent sur le champ, & s'y enchassent si bien, qu'elles y font précisément le même effet que faisoient celles qui en sont sorties; je veux dire qu'elles forment de la chair dans les chairs,

du cartilage dans les cartilages, de l'os dans les os; & qu'enfin jointes avec les autres elles font sur nos yeux & nos autres sens les mêmes impressions qu'y faisoient les parties ausquelles elles ont succedé. 2. part. sect. I.

IV.

Cette premiere contrarieté qui se trouve dans le corps humain, nous conduit naturellement à une seconde. Car il est également vrai que pendant qu'il subsiste, il est toûjours le même, & n'est jamais le même.

V.

Il est sensiblement toûjours le même: parce que toûjours uni à la mesme ame, il garde toûjours la même taille, les mêmes traits, le même air, la même figure, & frape ainsi toûjours les yeux & les sens de la même maniere.

VI.

Mais il n'est jamais le même: parce que toutes les parties de son corps étant dans un écoulement

2.part. sect. 1. continuel, il se change, sans cesse imperceptiblement ; de sorte que quelques années aprés sa naissance, on peut assurer qu'il n'a peut-estre pas gros comme la teste d'une épingle de toute cette masse de matiere qui le composoit en venant au monde. Et ainsi il se trouve que ce corps qui paroît sensiblement toûjours le même, se renouvelle totalement plusieurs fois pendant la vie.

En un mot le corps humain n'est le même, pendant toute sa vie, qu'à la maniere dont la riviere de Seine est aujourd'huy la même qu'elle étoit il y a cent ans ; ou que comme ces figures d'eau que font les fonteniers dans les jardins ; ces napes, ces verres, & ces gerbes d'eau sont les mêmes depuis le matin jusques au soir: car tout le monde conçoit aisément que l'eau qui les forme étant dans un cours ou écoulement cõtinuel, ces figures ne sont les mêmes, que parce que l'eau qui se

ſuccede ſans ceſſe, paſſe toûjours *2. part.*
par les mêmes canaux, & reçoit, en *ſect. 1.*
paſſant, la même détermination
d'où dependent ces figures; & ainſi
cette gerbe d'eau que vous regardez avec tant de plaiſir depuis un
quart d'heure, & que vous croyez
toûjours la même, a changé totalement peut-eſtre plus de mille fois,
depuis que vous la regardez : les
changemens du corps humain ſont
bien moins ſenſibles, moins
prompts & moins frequens; mais
ils ne ſont pas moins réels.

VII.

C'eſt une nouvelle contrarieté dans ce corps que de paroiſtre ſenſible, & de ne l'eſtre pas.

Il paroît ſi ſenſible que bien des gens croyent même ne ſentir que par le corps. Dés qu'on le pique, qu'on l'incommode, ou qu'on le maltraite, il ſe remuë & s'agite en tant de manieres ſi promtes & ſi vives, que ces mouvemens joints à ce ſentimens qu'on raporte ſi na-

2.*par*. turellement à ses diverses parties,
sect. 1. ne laissent presque pas la liberté de douter s'il est sensible.

VIII.

Il est cependant certain, & nous l'avons clairement prouvé dans la premiere partie du second traité de cet ouvrage, qu'il est aussi insensible que les plantes; & que le sentiment enfermant essentiellement la pensée, ne peut convenir à une matiere qui n'est qu'étenduë, & qui par consequent est incapable de penser.

IX.

Faire parade de qualités qu'on n'a point est encore une autre espêce de contrarieté ou d'imposture du corps humain. Il n'y a pas un de nos sens à qui les dehors de ce corps ne paroissent offrir quelque apas; & qu'ils n'atirent par la montre specieuse de quelques qualités aimables: & c'est ce qui alume en tant de cœurs qui ne sont faits que pour Dieu, l'amour profane & impur des corps.

Il eſt cependant certain, & nous l'avons fait voir dans la 2. partie du 2. traité de cet ouvrage, que ces qualités, loin d'apartenir aux corps, ſont des manieres d'être de nôtre eſprit. 2 *part.* *ſect.* 1.

X.

C'eſt donc icy qu'il faut, avec S. Auguſtin, rapeler à l'amour de Dieu ces ames miſerablement paſſionnées pour les corps : non pas en leur diſant, comme il faiſoit, qu'ils ne tiennent leurs pretenduës beautés, que de la main du createur : mais en les aſſurant que ces corps n'ont rien des qualités qu'elles leur attribuent ſi aveuglément, & que ſi elles pouvoient les voir tels qu'ils ſont, elles n'en auroient que de l'horreur. Je ſay bien que les ſens, les prejugés de l'enfance, & par deſſus tout cela, une fauſſe Philoſophie reclameront toûjours contre cette verité : & c'eſt en cela qu'on ne peut trop condamner cette funeſte

2. part. sect. 1. Philosophie : mais aprez tout, cette verité n'en sera ni moins incontestable, ni moins autorisée par la raison.

XI.

On se flatte que toute la nature n'est faite que pour le corps humain : & il se trouve qu'il est le joüet de toute la nature.

On croit que le Ciel & les Astres ne sont que pour l'éclairer & le vivifier ; la terre que pour le soûtenir, ses grains que pour le nourrir ; ses plantes, ses fleurs & ses fruits, que pour le regaler : ses animaux que pour lui obéïr & le servir ; ses métaux & ses pierres prétieuses que pour l'enrichir & le parer.

XII.

Et cependant il n'y a presque rien de tout cela dont il ne reçoive de mauvais offices & de fâcheuses impressions. Le soleil le brûle par ses aproches, & le glace par son éloignement. Les autres

astres répandent souvent dans ses poulmons, sans qu'il le sçache, une poussiere deliée, capable de causer dans la masse de son sang de funestes alterations, & de grands dérangemens dans ses autres parties. La terre lui refuse quelquefois du pain, ou ne lui en donne que trez-peu à la sueur de son front. Grand nombre de ses fruits l'empoisonnent ou l'alterent. Ses animaux se revoltent contre lui, souvent jusqu'à lui ôter la vie. Ses métaux le chargent plus qu'ils ne l'ornent; & elle les lui donne si fort à regret, qu'il les lui arrache plûtôt qu'il ne les reçoit, & que souvent il succombe dans la peine.

2. part. sect. 1.

XIII.

Plaisant Roy de l'Univers que le corps de l'homme? (car c'est ainsi qu'il se regarde.) Il foule de ses pieds cette terre, comme s'il devoit l'écraser ou l'abîmer: & plus foible qu'un roseau, il est ébranlé & souvent renversé de la moindre

2.part. vapeur qui ſort de ſon ſein ; ſes
ſect. 1. broüillards l'étourdiſſent, ſes exhalaiſons l'empoiſonnent ; il eſt le joüet de ſes vents, & ne peut reſiſter à ſon ſoufle ; de ſorte qu'on peut aſſurer que ce nombre innombrable de maladies qui l'attaquent ſans ceſſe, qui l'affoibliſſent, le ruinent & l'accablent, ne ſont que des preſens ou plûtôt des coups fourés & imperceptibles des diverſes parties de cette nature dont il ſe dit le maître, & qu'il croit faite pour lui.

Voila à peu prez ce qu'eſt l'homme par le corps, & une partie des contrarietez qu'il renferme : mais qu'eſt-il par l'eſprit qu'un amas de grandeurs & de petiteſſes, & qu'un aſſemblage de pareils paradoxes ? C'eſt ce qu'il faut voir preſentement.

2. part sect 1.

CHAPITRE II.

Paradoxes & contrarietez, grandeurs & petitesses de l'esprit humain.

I.

IL ne se peut rien imaginer de plus grand, ni de plus élevé, que ce que nous a paru l'esprit de l'homme dans le second Traité de cet Ouvrage. Nous l'avons trouvé d'une perfection & d'une excellence qui ne cede qu'à celle de Dieu. Il ne reconnoît pas une moindre origine ni une moindre fin que Dieu même : formé d'une maniere singuliere par la verité increée, par l'Etre souverainement glorieux & hureux, par l'Etre infiniment parfait ; il n'est destiné qu'à contempler cette éternelle verité, qu'à parvenir à une gloire

2.part. sect. 1. immortelle, qu'à joüir d'un bonheur infini; qu'à trouver en Dieu sa derniere perfection. Indivisible, spirituel, immortel, il est par sa nature extrémement élevé au dessus des corps, & de beaucoup superieur à tout ce monde visible. Toutes les creatures corporelles avec toutes les vertus & les perfections qu'on leur atribuë, ne sauroient parvenir jusqu'à former une de ces pensées que l'esprit humain forme avec tant de facilité. Le monde visible entier, tout beau & tout merveilleux qu'on le fasse, ne se connoît pas: & l'esprit humain le connoît & se connoît. Si ce monde donne du plaisir, s'il cause, comme on se l'imagine, des douceurs & des agrémens, il n'en sent rien; & l'esprit humain les sent. Cet esprit trouve au rang de ses moindres perfections tout ce que ce monde visible & l'assemblage de ses corps paroissent avoir de

plus beau, de plus éclatant, de plus charmant; & en un mot tout ce que la négligence de l'étude de l'homme, & l'inaplication à se connoître soi-même, lui avoient jusques icy si malheureusement dérobé. Quelle difference des corps à l'esprit humain! 2.part. sect. 1.

II.

Peutêtre que l'Ange lui est superieur? Mais quelles perfections a l'Ange que n'ait pas l'esprit humain? Intelligence, sagesse, amour, capacité de bonheur? Eh! c'est ce qui fait le fond de l'esprit humain. Quoi donc? Quelques commissions, quelque autorité, quelques pouvoirs? Rien de tout cela ne regarde sa nature; ce sont qualitez étrangeres, empruntées & passageres: & non pas perfections essentielles & permanentes.

III.

L'esprit humain dans sa nature, est donc égal à l'esprit Angelique,

2.part. & ne reconnoît comme lui, que
sect. 1. Dieu au dessus de soi. Que de perfections, que d'avantages, que de grandeurs ! C'est ainsi qu'il m'a paru dans la premiere partie du second Traité.

IV.

Mais que je l'ay trouvé déchu & ravalé dans la seconde, & que par un autre tour, on y découvre de défauts, de petitesses & de bassesses ! Je ne l'ay pas vû simplement rabaissé jusqu'au niveau des corps, associé & uni à une portion d'étenduë ; mais tellement renfermé & comme circonscrit dans cette maison d'argile ; tellement occupé de son entretien & de ses continuelles réparations, qu'à peine peut-il s'en dégager quelques momens, pour s'élever vers sa source divine ; & que le plus souvent oubliant absolument la noblesse de son origine, il ne se distingue pas du corps auquel il est uni, & se confond avec lui. Que s'il s'en di-

ſtingue quelquefois, ce n'eſt que 2.*part.*
pour en devenir plus miſerable : *ſect.* 1.
car ce n'eſt que pour s'apercevoir qu'il eſt devenu dépendant de ce corps auquel il eſt ſi ſuperieur par ſa nature : ce n'eſt que pour ſentir plus vivement toutes les diverſes ſottes de dépendances humiliantes & douloureuſes où il eſt à ſon égard : ce n'eſt que pour éprouver les ſoulevemens & les revoltes de ce corps:ce n'eſt que pour ſoûtenir ſes attaques,eſſuyer ſes coups & ſes contre-coups, & le plus ſouvent ſuccomber dans le combat : ce n'eſt enfin que pour ſouffrir les inſultes de toutes les creatures, qui l'affligent, le tentent & le maîtriſent.

V.

Eh ! qui pourroit compter toutes les foibleſſes & toutes les miſeres, toutes les baſſeſſes & les petiteſſes qui lui reviennent de cette dépendance où il eſt de ſon corps. N'eſt-ce pas de-là que lui vient ce

2.*part.* penchant funeste de son cœur, &
sect. 1. ce mouvement si rapide & si infatigable de sa volonté vers les objets sensibles? Ces passions si emportées & si aveugles, qu'elles ne reconnoissent point d'autre bien que les corps, ni d'autre bonheur que celui des bêtes; ces tenebres si épaisses dans l'entendement, qu'à peine peut-il apercevoir quelques verités; & cet éloignement si étrange de Dieu & de la justice, qu'il se fait une torture de penser à lui, & de lui rendre quelques devoirs, lui qui n'est fait que pour l'honorer par les jugemens de son entendement, & par les mouvemens de son cœur?

Mais comme c'est de ses lumieres & de ses connoissances que l'esprit humain se pique le plus, il est important de lui en faire un peu plus sentir le foible & la petitesse.

2 part. sect. 1.

CHAPITRE III.

Foiblesses & petitesses des lumieres de l'esprit humain.

I.

UN des avantages dont l'homme se flate le plus, est celui des sciences naturelles. Mais helas! quelles sont ces sciences, & jusques où vont-elles, je dis même dans ceux qui les ont le plus cultivées? Quelles sont ces lumieres de l'esprit humain; & que connoît-il de Dieu & de tous les ouvrages de Dieu?

II.

On ne connoît & l'on ne sait rien de quoi que ce soit, que par les idées qu'on en a. Les idées sont les premiers élemens des sciences. Le premier pas pour y parvenir, est de faire provision d'idées: c'est

2.part. sect.1. enfin sur les idées claires & distinctes que roulent toutes les connoissances humaines. Mais, mon Dieu, de quelles choses l'esprit humain a-t-il les idées? On se bat tous les jours sur la nature des idées; on convient assez qu'elles sont l'objet immediat de l'esprit, lors qu'il aperçoit les choses, (car souvent il en aperçoit qui n'ont nulle existence dans la nature.) On convient qu'elles en doivent être les vrayes images: mais on s'échauffe pour sçavoir quel est, ou ce que c'est que cet objet immediat dans lequel il aperçoit les choses. Les sentimens sur cela sont dans une tres-grande varieté: & quand il n'y auroit que cela, il faut avoüer que c'est déja un grand sujet d'humiliation à cet esprit orgueilleux, de penser, sans cesse jour & nuit, sans savoir même comment il pense, ni ce qui se passe alors en lui, ni qui lui fournit ses idées, ni quelle est la

nature de ces idées. 2.part. sect. 1.

III.

Mais ce qui doit achever de le confondre, c'est que ses agitations & ses contestations à cet égard, sont pour la plûpart frivoles. Il s'agitte & se bat sur la nature des idées qu'il croit avoir des choses ; & il faloit avant tous ces mouvemens, commencer par observer s'il a vrayment les idées des choses : car s'il ne les a pas, c'est se battre en l'air : or pour peu qu'il se fût appliqué, il auroit assez clairement reconnu qu'il n'a nulle vraie idée d'aucun des ouvrages de Dieu. On les reduit communément aux esprits & aux corps ; & il est aisé de faire voir qu'il n'a les idées ni des uns, ni des autres.

Je prie seulement, afin qu'il n'y ait point de surprise, qu'on prenne garde que par l'idée veritable d'un objet, j'entens sa vraie image interieure & immediatement presente à l'esprit, mais image si

2. part. ressemblante, qu'on puisse en la
s. ct. 1. regardant découvrir, du moins l'un aprés l'autre, les traits, les proprietés, & ce qui constituë l'essence de l'objet.

§. I.

Point d'idées des esprits.

I V.

Suivant cela, si nous commençons par les esprits, nous trouverons aisément que nous n'en avons point d'idées, & que nous ne les connoissons nullement par idée. Et c'est même un fait dont on convient assez aujourd'huy. Toute la connoissance que nous avons naturellement des esprits créés differens du nôtre, n'est que conjecturale, & purement fondée sur ce que nous connoissons de notre ame : car nous conjecturons qu'ils lui sont semblables. Or il est constant que nous ne connois-

ſons nôtre ame que par ſentiment interieur, &, pour ainſi dire, *par conſcience* : mais nullement par idée, ce mot pris dans le ſens que je viens de marquer. Nous ne connoiſſons de nôtre ame que ce que nous en ſentons, ou que nous en avons ſenti. J'ay ſenti du plaiſir & de la douleur, de l'amour & de la haine : je juge donc qu'elle a pour proprietés d'eſtre capable d'amour & de haine, de plaiſir & de douleur. Mais ſi je n'avois, de mes jours, rien éprouvé de tout cela : je ne pourois, ſur la connoiſſance que j'ay de mon ame, juger ſi elle en ſeroit capable. Il faut donc bien que je n'en aye pas l'idée : puiſque ſur la ſeule inſpection de l'idée d'un objet, on peut, avec quelque attention, découvrir ſes proprietés, du moins l'une aprez l'autre.

2. part. ſect. 1.

V.

Mon ame peut recevoir une in-

2. part. sect. 1.

finité d'impreſſions dont je n'ay nulle connoiſſance. Il n'y a pas un nouvel aliment, pas un nouveau fruit, qui la premiere fois que j'en goute, ne m'aprenne, par le ſentiment & l'impreſſion qu'il me donne, une proprieté de mon ame qui juſqu'alors m'avoit été abſolument inconnuë, & que mille ans de meditation ne m'auroient pû faire découvrir. Bon Dieu! qu'à ce conte, l'état parfait de la beatitude celeſte nous découvrira, dans nôtre ame, de ſemblables proprietés, juſqu'alors inconnuës, par la diverſité infinie des nouvelles impreſſions qu'elle y recevra.

On a beau me preſenter les fruits du monde les plus exquis; je ne puis, ſi je n'y goute, juger, ſur la connoiſſance que j'ay de mon ame, quelles impreſſions ils y peuvent faire, ni de quelles proprietés elle eſt capable, par raport à ces fruits. Que cette connoiſſan-

ce eſt donc imparfaite, & bien in- *2. part.*
ferieure à celle qui reſulte des *sect. 1.*
idées!

VI.

Enfin nous avons ſi peu l'idée de nôtre ame ; & même la connoiſſance que nous en avons, par ſentiment, eſt ſi bornée, que non ſeulement on ne peut, en la conſiderant, découvrir tous les ſentimens & les impreſſions dont elle eſt capable ; & que ce n'eſt que l'experience qui nous en aprend le peu que nous en connoiſſons ; mais même qu'il y a quelques-unes de ces impreſſions & de ces ſenſations qu'on éprouve tous les jours ſans s'apercevoir qu'elles lui apartiennent. Par exemple, rien n'eſt plus ordinaire que l'experience que l'on a des couleurs & des ſons ; & cependant la plûpart des gens ignorent encore ſi ce ſont des manieres d'être de leur ame, quoique cela ſoit preſentement demontré.

2 part. sect. 1.

VII.

On abandonnera donc, sans doute, le poste des esprits; & l'on avoüera de bonne foy, que nous n'en avons point d'idées: mais on se retranchera dans la sphere des corps; & l'on pretendra qu'en recompense nous avons des idées trez-claires & trez-distinctes des corps qui composent l'Univers, & qui font la plus grande partie des ouvrages du Createur. C'est ce qu'il faut examiner.

§. II.

Point d'idées des corps.

VIII.

Et premierement, de quels corps de l'Univers pretend-on que nous ayons les idées? Est-ce du ciel, ou de la terre? est-ce des astres, ou des planetes; des pierres, ou des metaux; des animaux, ou des plantes? Pour voir tout

d'un coup, que nous n'avons nul- 2.part.
le vraye idée de tout cela : il ne sect. 1.
faudroit que jetter, quelques momens, les yeux sur la diversité des opinions des Philosophes sur ces divers sujets ; & remarquer comme les uns font les cieux fluides ; les autres solides & cristalins : les uns les font inalterables ; les autres sujets à corruption & à changement. Les uns font les astres fixes : les autres errans. Les uns font pirouetter la terre ; les autres la rendent immobile. Les uns donnent de la connoissance aux animaux : les autres les en privent : les uns donnent aux plantes des ames & des vertus, dont les autres les dépoüillent. Toute cette diversité marque assez qu'on devine & qu'on conjecture sur des sujets dont on n'a pas d'idées. Mais ce n'est pas où je m'arreste presentement. Je prétends aler au but par une voye encore plus courte & plus infaillible.

2 part. sect. 1.

IX.

On ne peut connoître les corps que par leur nature & leur essence: ou par leurs accidens. Par leurs perfections essentielles, ou par leurs qualités accidentelles. Or il est aisé de faire voir que nous n'avons d'idées ni des unes, ni des autres.

X.

Avoir l'idée de la nature & de l'essence des corps, c'est connoître clairement & distinctement ce qui les distingue les uns des autres: c'est sçavoir au juste quelle est la grandeur, la solidité, la figure, le degré de repos ou de mouvement, l'ordre & l'arangement de ces petites & insensibles parties dont les masses sensibles sont composées. Car c'est par les differences qui se trouvent en tout cela, que les corps sont essentiellement differens les uns des autres; que l'or est different de l'argent, l'argent du fer, le fer du cuivre, le cui-

vre du plomb, le vin de l'eau, l'eau de l'huile, &c. Il est cependant certain, & tout le monde en convient, que nous n'avons nulle idée, nulle connoissance distincte ni de ces petites parties, ni d'aucune de leurs differences: on n'y va qu'à tatons: on n'y penetre qu'au travers des conjectures; & encore conjectures si incertaines, que jusques icy on n'en a pas formé une seule dont on puisse s'assurer qu'elle réponde juste à son sujet. Où sont donc ces idées que nous avons de la nature des corps, ou de leurs perfections essentielles?

1. part. sect. 1.

XI.

Mais peut-être en aurons-nous de leurs qualités accidentelles? C'est le dernier retranchement où l'on puisse se sauver: mais nous le trouverons aussi peu tenable que les autres.

XII.

Entre les qualités accidentelles

1. part. sect. 1. des corps, en conte communement les couleurs & les ſaveurs, les odeurs & les ſons, le froid & le chaud, la grandeur & la figure: mais nous avons ſi peu les idées des ſix premieres, & nous connoiſſons ſi peu les corps par là, que tous ceux qui ſavent un peu penſer, conviennent aujourd'huy que ces qualités que toute l'antiquité a données aux corps, par une ſi aveugle prodigalité, ne leur apartiennent nullement, & que c'eſt un larcin dont les Philoſophes modernes ont fait à l'ame une juſte reſtitution.

§. III.

Point d'idées de la grandeur des corps.

XIII.

Pour la grandeur & la figure, on voit bien en general qu'elles doivent convenir au corps: mais

on ne craint pas d'avancer qu'il n'en est aucun de la grandeur ou de la figure duquel nous ayons l'idée. 2.part. sect. 1.

XIV.

Afin de voir cela tout d'un coup, à l'égard de la grandeur absoluë des corps ; il ne faut que faire reflexion que les yeux de tous les hommes sont taillez en lunettes, & font effectivement le même effet que les lunettes artificielles : de sorte qu'à proportion que le cristalin de l'œil est plus ou moins convexe, & plus ou moins éloigné de la retine, il est seur que les objets se peignent sur cette retine en plus grand ou plus petit volume ; & qu'ainsi ils paroissent plus ou moins grands.

Comme donc il n'y a peutêtre pas deux hommes au monde dont les yeux soient taillez précisément les uns comme les autres, & que les hommes ne sont pas moins differens par les parties de leurs yeux,

2. part. sect. 1. que par celles de leurs visages; il n'y a peut-être pas aussi deux hommes qui voyent les objets de la même grandeur, ni qui ayent de leur grandeur la même idée. Quel est donc celui de tous les hommes qui les voit juste? Qui est celui qui a la vraye idée de leur grandeur? Qu'on le produise, & je vas le convaincre par lui-même, qu'il ne l'a pas.

XV.

S'il est vray que la conformation des yeux change avec l'âge, & que les humeurs se déséchant, le cristalin s'aplatisse comme les joües & s'aproche de la retine; il sera vray aussi qu'un vieillard ne verra plus les objets de la même grandeur, & qu'il n'en aura plus la même idée qu'il en avoit dans sa jeunesse. Rien cependant n'est si vray, ni si réel que ce changement de nos yeux: car c'est pour cela que les vieillards sõt obligez d'avoir recours aux lunettes

artificieles, il faut que la convexité 2. *part.*
des verres suplée à ce qui manque *sect.* 1.
à celle du cristalin: sans cela les objets leur paroissent d'une extréme petitesse. Je demande donc à cet homme qu'on me produit comme ayant la vraye idée de la grandeur des objets, laquelle des deux idées, de celle qu'il a euë dans sa jeunesse, ou de celle qu'il a dans la vieillesse, il croit la veritable. Qu'il choisisse. Il prendra, sans doute celle de la jeunesse : mais sur quel fondement ? Qui lui a dit qu'elle est preferable à celle qu'il a dans la vieillesse ? que sçait-il si ses yeux n'ont pas d'abord été taillés de maniere à ne lui laisser voir les objets que de la grandeur que les vieillards les voient communément ; & si l'âge n'a pas servi à les racommoder & à les disposer à les voir de la grandeur qu'ils paroissent aux jeunes gens ? Cela a pû estre ainsi; & cela se trouve effectivement en quelques person-

2. part. sect. 1. nes. D'ailleurs, pourquoi veut-il que l'idée des objets que Dieu donne aux jeunes gens, ſoit la veritable; & que celle des vieillards ſoit la fauſſe? On voit donc bien qu'on ne ſçait à quoi s'en tenir ſur la grandeur abſoluë des corps, & que nul homme ſur la terre ne ſe peut vanter d'en avoir l'idée.

§. IV.

Point d'idée de la figure des corps.

XVI.

Mais cela paroîtra encore bien plus clairement, ſi nous faiſons voir que les hommes n'ont pas même l'idée de la figure des corps: car comme la figure n'eſt que le terme de la grandeur; on ne pourra plus prétendre avoir l'idée de la grandeur des corps, ſi l'on ſe reconnoit dans l'impoſſibilité d'avoir celle de leur figure.

XVII.

XVII. 2.part. sect. 1.

Rien cependant n'eſt ſi facile à reconoître que cette impoſſibilité. Je n'alegueray point, pour la prouver, les mépriſes qui nous font tous les jours prendre des ovales pour des ronds, des parallelogrames pour des quarés, des angles aigus pour des angles droits. Je me contenterai de dire que nous ne pouvons pas même nous aſſurer de la nature des lignes qui terminent les corps; & qu'il eſt impoſſible de diſcerner s'ils ont une ſeule ligne droite : car comme les figures ſont compriſes par des lignes; il n'en faut pas davantage pour nous reduire à l'impoſſibilité d'avoir l'idée veritable de la figure des corps; & par conſequent à l'impoſſibilité de conoître aucun corps par ſa vraie idée. On aura, il eſt vrai, des idées de figures en general : des idées univerſelles de cercles, de triangles, &c. qui ne furent jamais : mais

2.*part.* on n'aura aſſurément nulle idée
ſect. 1. particuliere d'aucun être exiſtant, d'aucun des ouvrages de Dieu.

XVIII.

Icy je ne doute pas que je n'aye bien des adverſaires ; & qu'on ne pretende que ces regles faites par nos plus habiles ouvriers ſont parfaitement droites. Que tout le monde les juge telles , que cela ſaute aux yeux ; & que par leur moyen on peut juger de tous les autres corps. Ce ſont là les préjugés communs : mais préjugés qu'il eſt important de lever. Qu'on me pardonne donc ſi j'entre , pour cela , dans quelques détails de Phyſique : on ne peut faire un meilleur uſage du peu qu'on en connoît , que de faire voir qu'on n'en connoît preſque rien exactement , & d'humilier ainſi l'eſprit humain , en lui faiſant ſentir la petiteſſe de ſes lumieres.

XIX.

2 part. sect. 1.

Je conviens qu'on juge communément ces regles droites, & que les yeux n'y aperçoivent nulle courbure. Je veux que les instrumens les plus fins & les ouvriers les plus délicats ayent esté employés à les former : je veux enfin, ce qu'on a quelquefois vû, que deux de ces regles paroissent si droites, qu'étant apliquées par les côtés l'une sur l'autre, en enlevant l'une on enleve l'autre : ce qui est le chef-d'œuvre de l'Art: avec tout cela, dans le tems que tout le monde les jugera parfaitement droites ; je les feray voir, par le moyen d'un mediocre microscope, aussi dentelées qu'une sie, & pleines d'inégalités imperceptibles aux meilleurs yeux. Doit-on s'atendre, aprez cela, d'avoir une idée exacte de la figure des corps?

XX.

Mais du moins, dira-t-on, cel-

2.part. le que nous avons des corps, par
sect. 1. l'entremise des microscopes, est exacte.

Disons mieux : elle est moins trouble, moins confuse, moins fausse que celle que nous en avons sans le secours de cet instrument: mais aprez tout, elle l'est encore ; & il y a peut-être plus de distance de ce que les microscopes nous découvrent à la verité des choses, qu'il n'y en a de ce que nos yeux nous laissent voir à ce que les microscopes nous découvrent.

XXI.

Et pour faire voir que ce n'est pas en l'air que cela se dit ; c'est qu'avant qu'on eût trouvé les microscopes à liqueurs, on s'imaginoit qu'on ne pouvoit rien ajoûter à l'idée que les premiers microscopes nous donnoient d'une mouche ou d'une puce, tant ils nous découvroient dans ces animaux d'organes & de parties qu'on n'avoit auparavant jamais aperçûës. Mais les

microſcopes à liqueurs nous ont détrompés à cet égard ; & ont tellement rencheri ſur les premiers, qu'on peut dire qu'en comparaiſon de ce qu'ils nous découvrent, tout ce que les premiers nous laiſſoient voir, n'étoit qu'une groſſiere ébauche. En effet, avec ces derniers microſcopes on peut conter juſqu'au nombre des poils des jambes & des cuiſſes des puces & des mouches ; on peut voir diſtinctement juſqu'aux griſes des pates des premieres, juſques aux nerfs & aux veines de leurs cuiſſes ; c'eſt par leur moyen qu'on découvre que cette fine toile dont les ailes des mouches ſont formées, & qui paroît ſi unie ; regardée avec les microſcopes communs, eſt ouvrée & panachée d'un trez-grand nombre de petites plumes ; & que le cordon qui borde cette toile, eſt une vraye frange compoſée de filets trez-diſtincts, & qui gardent entre

2.part. ſect. 1.

2.part. eux une cimetrie merveilleuse.
sect. 1.

XXII.

Vous ne douterez aparemment plus aprez cela, que l'idée que ces derniers microſcopes vous donnent de ces animaux & des autres corps, ne doive enfin eſtre la veritable. Mais vous n'y eſtes pas encore. Des microſcopes mille fois meilleurs que ces derniers, vous découvriroient mille fois plus de détail, & vous feroient voir que cette derniere idée que vous croyez ſi finie, n'eſt que croquée, en comparaiſon de la fineſſe du travail dont le grand Ouvrier s'eſt fait un plaiſir d'orner ces petits animaux. Vous découvririez la même choſe ſur tous les autres corps de l'Univers; & vous verriez qu'il n'y en a pas un ſur lequel la ſageſſe du Createur n'ait, pour ainſi dire, pris plaiſir à ſe joüer par une broderie & des ornemens qui feroient honte aux plus habiles ouvriers; & par des

tiſſus d'une fineſſe & d'une deli- 2part.
cateſſe où nos yeux aidés des meil- ſect. 1.
leurs inſtrumens n'ateindront jamais ; & que cependant la découverte des microſcopes nous rend tres-croyables.

XXIII.

Sur la couverture des Livres reliez en veau, il ſe forme quelquefois une eſpêce de moiſiſſure, que les meilleurs yeux n'aperçoivent que comme une farine ou une pouſſiere extrêmemennt déliée ; & cependant le microſcope y fait diſtinctement découvrir un vrai taillis de plantes & d'arbriſſeaux, à l'ombre deſquels ſe promenent une multitude de petits animaux trez-blancs, dont le corps eſt un peu plat & ovale, monté ſur ſix pieds ; deux cornes au devant de la teſte ; une queuë, & deux eſpêces de dards ſur chaque flanc. Le microſcope va juſques là : mais aprez cela, qui peut découvrir le tiſſu de leur peau,

2.part. leurs grifes, leurs dents, l'ouverture de leurs yeux, ſans parler de
ſect. 1. leurs parties interieures, comme de leurs nerfs, de leurs veines, de leurs muſcles, de leurs os, &c. car il eſt certain que pour ſe mouvoir comme ils font, il faut qu'ils ayent toutes ces parties.

XXIV.

Suivant ces faits & ces obſervations inconteſtables, que connoiſſons-nous de toute la nature? & quelles idées avons-nous de tous ces grands ouvrages du Createur? Il n'y a pas à heziter: nous n'en connoiſſons ni l'eſſence, ni les accidens; ni l'eſtre, ni les manieres d'eſtre; ni le dedans, ni le dehors; ni l'écorce, ni ce qu'elle renferme; ni les ſolides, ni les ſurfaces. Nous n'avons nulle vraye idée de tout cela; &, en un mot, nous ne voyons de tous les eſtres corporels que quelques peintures croquées, & quelques

grossieres ébauches de leurs sur-faces. 2.part. sect.1.

§. V.

Idées des objets corporels toutes fausses.

XXV.

Mais je m'explique encore trop foiblement. C'est trop peu que de dire que nous n'avons des objets corporels nulle vraye idée, ou que des idées croquées ; il faut ajoûter que nous n'en avons que de fausses : ou du moins que de seduisantes & portant à erreur. Car par exemple, en voyant des boules faites au tour, nous avons l'idée de globes parfaits. En voyant les diverses figures qu'un habile Matematicien a tracées sur le papier, nous avons les idées d'un cercle parfait, d'un parfait triangle, d'un quaré parfait ; & sur ces idées naturellement exci-

2.part. sect. 1. tées à la preſence de ces corps & de ces figures, nous nous ſentons portez à juger, & nous jugeons effectivement que les uns & les autres ſont parfaitement ſemblables à nos idées : ou que nos idées leur ſont parfaitement conformes: quoi qu'aſſurément ces corps ne ſoient point de vrais globes, ni ces figures de vrais cercles, de vrais triangles, de vrais quarés, comme il eſt aiſé de le juſtifier par les microſcopes.

XXVI.

Que cela fait bien voir, pour le dire en paſſant, la fauſſeté du ſentiment de ceux qui croyent que les objets nous envoyent leurs images, ou leurs eſpêces. Car comment pouroient-ils nous envoyer des images plus parfaites qu'ils ne ſont ? Comment cette figure qui n'eſt nullement ronde, m'envoyeroit-elle l'image d'un cercle parfait ? l'effet peut-il avoir plus de perfection que ſa cauſe,

& une cause peut-elle donner à son effet ce qu'elle n'a pas ? Que si les objets n'envoyent que des images imparfaites, comment se redressent-elles, & se perfectionnent-elles en chemin ? Quel est l'ouvrier qui leur donne la derniere main ? ne sera-ce point quelque *intellect-agent* qui prendra soin de les deroüiller, de les forger & de les finir ? Plus on creuse ce sentiment, plus on en découvre l'extravagance. 2. part. sect. 1.

XXVII.

En voyant du vermeil doré, ou de l'or bruni, on a l'idée d'une surface parfaitement unie : & cependant un mediocre microscope la fait voir aussi raboteuse, à proportion, que le chagrin.

En regardant les astres & les planêtes, on les juge d'une parfaite rondeur & d'une merveilleuse lumiere ; & cependant il est certain que ni l'une ni l'autre ne leur conviennent.

2. part. sect. 1. Levan les yeux vers le ciel, nous le regardons comme une voute parfaitement unie, sur la concavité de laquelle les étoiles sont atachées à peu prez comme des clous à l'imperiale d'un carosse; & cependant il est certain qu'il n'y a nulle concavité, & que les étoiles sont les unes au dessus des autres dans des espaces immenses.

Il en est de même de tous les objets corporels. Les idées que nous en avons sont toutes fausses; & le mieux que puissent faire les sages, est de ne juger jamais sur ces idées ni de l'estre ni des manieres d'estre des corps.

XXVIII.

Mais, dira-t-on, je connois suffisamment les corps de la nature, pour les distinguer les uns des autres. Je discerne parfaitement bien l'or d'avec l'argent, le pain d'avec une pierre, le vinaigre d'avec le verjus.

D'accord : vous connoiſſez les corps ſuffiſamment pour vôtre uſage ; & vous apercevez une partie des raports qu'ils ont avec le vôtre , & quelques-uns auſſi de ceux qu'ils ont entre eux : mais avec tout cela, vous n'avez nulle idée ni de leur nature, ni de leurs qualités accidentelles , ni même de leurs ſimples ſurfaces. Vous ne les diſcernez que comme un enfant diſcerne un bon diamant d'avec un diamant du Temple : Il voit bien que l'un n'eſt pas l'autre : mais il entre ſi peu dans ce qui les diſtingue , qu'il donnera indifferemment le bon pour le faux. Vous ne les diſcernez , encore une fois , que comme on diſcerne les hommes dans un lieu tenebreux. On voit bien que l'un eſt plus grand que l'autre ; que l'un n'eſt pas l'autre : mais on ne peut apercevoir ni les traits de leur viſage, ni les autres

2. part. ſect. 1.

2.part. differences exterieures qui les di-
sect. 1. stinguent.

Il est vrai, vous distinguez assez bien pour vôtre usage le vinaigre d'avec le verjus ; & le sentiment que vous en avez, par la couleur & la saveur, vous empêchera toûjours de les confondre : mais vous avez si peu l'idée de leur nature & de ce qui les distingue essentiellement ; que vous ne savez pas même que ce vinaigre, qui vous paroît si agreable, est plein d'une multitude innombrable de serpens, qu'on pouroit vous faire voir aussi grands, aussi gros & aussi agitez que les plus grosses & les plus vives couleuvres, Avoüez donc que l'idée que vous avez des corps, quoique suffisante pour vôtre usage, est bien differente de la verité des choses ; & qu'il y a même à Dieu de la sagesse de ne vous en donner pas une veritable : puisque si vous

voïyez clairement dans le vinai- *2. part.*
gre cette multitude de ſerpens *ſect. 1.*
avec leurs diverſes contortions ;
& dans la plûpart des ſauces où
il entre du poivre, cette fourmi-
liere d'animaux qui y nagent ; il
y a bien de l'aparence que vous
ne pouriez vous reſoudre à en
uſer.

XXIX.

Que l'homme ſe flate donc
aprez cela de ſes lumieres : qu'il
ſe vante de connoître les ouvra-
ges de Dieu : je ſoutiendrai per-
petuellement à cet homme que
Dieu ne lui découvre pas la di-
xiéme partie de ſes ouvrages ; &
que de ceux qu'il lui découvre,
il ne lui laiſſe voir que l'écorce,
(c'eſt encore trop) que l'ébauche
de l'écorce, rien d'exact, rien de
fini ; & qu'il ne lui donne nulle
vraye idée d'aucune creature.

XXX.

On avoüera, ſans doute, que
nous n'avons nulle vraye idée des

2. part. ouvrages de Dieu : mais on soû-
sect. 1. tiendra cependant qu'il est toûjours vrai que tout ce que nous voions, en pensant à ces ouvrages, nous le voions en Dieu, & que c'est Dieu qui nous fournit toutes nos idées.

Mais de quoi me sert de voir en Dieu tout ce que je vois, & de tenir de lui toutes les idées & les images qui me passent par l'esprit ; si par nulle de ces idées & de ces images je ne puis connoître un seul des ouvrages de Dieu. J'aurois interest qu'il me fist connoître ces ouvrages & ce monde que j'habite, ne fût-ce que pour m'exciter à loüer l'Ouvrier : & au lieu de cela, il me transporte dans une étenduë intelligible, dans un monde en idée, où il me fait passer en revûë une infinité de diverses figures mathematiques de corps qui ne furent jamais, & que je n'ay nul interest de connoître.

2 part. sect. 1.

CHAPITRE IV.

Reflexion sur cette foiblesse des lumieres de l'esprit humain.

I.

VOila quelle est la science de l'homme en cette vie : voila où se reduisent les connoissances qu'il a des ouvrages de Dieu. Rien peut-il mieux nous marquer que ce n'est pas pour les creatures que l'homme est formé ; & que son Createur l'a fait, non pas pour s'occuper d'elles : mais uniquement pour s'occuper de Dieu. Aussi ne lui ayant donné nulle vraye idée des creatures ; il ne lui a pas refusé celle de son Auteur. Il lui en a donné de trez-vastes, de trez-réelles & de trez-vrayes : ou plûtôt il se presente lui-même

2. part. sect. 1. perpetuellement à ſon eſprit comme verité, comme juſtice, comme l'Eſtre univerſel, l'Eſtre infini, l'Eſtre infiniment parfait, afin de lui eſtre un continuel ſujet d'occupation & d'aplication.

II.

Notre condition eſt donc trez-differente de ce que l'on eſtime communément. On croit que nous n'avons d'idées que des creatures, & que nous n'en avons point de Dieu: & il ſe trouve au contraire que nous n'en avons que de Dieu, & point des creatures. D'où vient une ſi étrange mépriſe? c'eſt que la connoiſſance que nous avons des creatures, toute foible & toute fauſſe qu'elle eſt, nous modifiant & nous touchant ſenſiblement, excite auſſi vivement notre aplication: au lieu que l'idée de Dieu ne nous modifiant point, & nous étant d'ailleurs ordinaire & familiere, nous touche ſi peu qu'on ne s'en aperçoit preſ-

que pas ; & que la plûpart des gens, ceux sur tout qui font beaucoup d'usage de leurs sens, possedent ce thresor, sans croire l'avoir. 2.part. sect.1.

III.

Cette illusion en fait naturellement naître une autre de bien plus grande consequence. Car suposé le principe, qu'*on ne peut aimer que ce que l'on connoît* : comme on croit ne connoître que les creatures, & nullement Dieu : ou plûtôt, comme la connoissance des creatures est trez-vive & trez-sensible, ce que n'est pas celle de Dieu ; on donne à de miserables êtres créés, qu'on ne connoît point, & dont on n'a que de fausses idées, tout cet amour & ces mouvemens du cœur, qui ne sont dûs qu'au Createur. Peut-on concevoir un plus affreux desordre, & un plus énorme renversement de raison ?

2. part. sect. 1.

IV.

Pour le combatre & le ruiner, je ne dirai point, comme faisoit autrefois Saint Augustin, que tout ce que les creatures ont de beauté & qui nous y paroît si aimable, vient de Dieu ; & qu'ainsi Dieu qui le leur a donné, est lui-même beaucoup plus beau & plus aimable : mais je dirai, & me tuerai de redire (du moins à l'égard des creatures corporelles,) qu'elles n'ont rien de toutes ces pretenduës beautés qu'on leur atribuë si liberalement : que ce qui nous y paroît de plus aimable, ne leur apartient point : que nous nous laissons enchanter de ce qu'elles n'ont pas ; que les qualités qu'elles paroissent avoir, ne sont que des presens que nous leur faisons ; & que nous brûlons d'un amour brutal pour des phantômes de notre façon, que nous mettons à leur place ; pendant que nous n'aurions que de la froideur,

& peut-être de l'horreur pour el- 2.part.
les, si nous les voyions telles sect. 1.
qu'elles sont. Mais cecy regarde les paradoxes & les contrarietés du cœur ; & c'est la troisiéme chose que nous avons à considerer.

CHAPITRE V.

Paradoxes & contrarietés du cœur humain.

I.

COmme tout ce Traité n'a pour but principal, que de connoître le cœur de l'homme, que de developer ses replis, & que de découvrir ses illusions, ses defauts & ses foiblesses ; on ne s'arêtera pas long tems icy à remarquer ses paradoxes & ses contrarietés ; on se contentera d'en tou-

2. part. sect. 1. cher superficiellement quelque chose.

II.

Tout le monde sait, & chacun le sent & l'éprouve, que le cœur humain est d'une capacité immense pour le bien. Rien de fini ne le peut remplir ; nul bien créé, toutes les creatures ensemble ne peuvent le satisfaire. Il ne tend, par ses desirs, à rien moins qu'à l'infini. Il y tend necessairement, perpetuellement, en tout tems & en tout lieu, par le poids de son amour naturel : parce qu'effectivement Dieu ne l'a créé que pour lui ; & cependant il est vrai que par son amour de choix, il s'atache aux moindres de tous les biens, à de miserables creatures ; de pures bagatelles & des riens l'occupent & l'agitent, l'inquietent & l'apliquent comme les biens les plus réels. Il se passionne pour la vanité & le mensonge, comme

pour la verité : en un mot, il regarde des objets frivoles comme son souverain bien, & n'en soubçonne pas même d'autres. Cela n'est-il pas bien réglé & bien juste ? 2.part. sect. 1.

III.

C'est une seconde contrarieté assez semblable à celle-cy, que de chercher perpetuellement son bonheur, & que de s'en éloigner sans cesse. Le cœur humain ne cherche que le bonheur. C'est le plaisir qui rend formellement heureux ; & le cœur humain ne cherche que le plaisir. C'est l'unique fin de tous ses projets, de tous ses desseins, de toutes ses entreprises, de tous ses mouvemens : c'est ce qui determine son choix dans toutes sortes d'alternatives. C'est ce qui fait la difference des engagemens & des professions. Passer presque toute sa vie sur le faite des clochers, ou sur les toits des maisons ; se faire un métier d'es-

2.part. calader des brêches d'où ſortent
ſect. 1. ſans ceſſe des fleuves de feu ; ſe condanner pour le reſte de ſes jours aux carrieres & aux mines, & ſe priver ainſi de l'air même, dont les bêtes ne peuvent ſe paſſer : aſſurément de telles profeſſions ne paroiſſent pas d'un grand charme : il eſt vrai cependant qu'il ſe trouve des millions d'hommes qui s'en font un plaiſir, & qui ne s'y engagent que dans la vûë d'y trouver leur bonheur. Enfin la recherche du plaiſir & du bonheur eſt ſi indiſpenſable à l'homme ; que dans les choſes même où il entreprend de renoncer à quelque plaiſir, il ſe fait un plaiſir d'y renoncer. Qui pouroit donc croire, aprez cela, que ce cœur tout pétri de l'amour du plaiſir, toujours en queſte pour le bonheur, ne fiſt librement aucun pas qui ne l'éloignât du vrai bonheur? C'eſt pourtant là le ſiſtême du cœur humain. Rien n'éloigne tant du
vrai

vrai bonheur, que de courre aprez de petits plaisirs : c'est renoncer au vrai bien, que de s'atacher à de faux biens. Toutes les creatures ne nous offrent (si toutesfois elles nous offrent) que de petits, que de courts & de fragiles plaisirs, que des ombres & des phantômes de bonheur. N'est-ce donc pas visiblement s'éloigner de sa felicité, que de n'en chercher que dans les creatures ? & n'est-ce pas enfin renoncer à estre heureux, à force de vouloir estre heureux. *Cherchez ce que vous cherchez*, dit un Saint, *rien n'est meilleur : mais il n'est pas où vous le cherchez. Vous cherchez la beatitude dans la region de la mort :* Quel aveuglement ? *Quærite quod quæritis : sed ibi non est ubi quæritis. Beatam vitam quæritis in regione mortis.*[a]

2 part. sect. 1.

a S. August. lib. 4 Confess. cap. 12.

III.

Le cœur humain ne tend avec gueres moins d'ardeur à la gloire

2. *part.* qu'au plaisir. Il est vrai même
sect. 1. qu'il a quelquefois plus d'empressement pour celle-là, que pour celui-cy. Nous l'avons vû dans le second Traité de cet Ouvrage; la gloire lui paroit si aimable, qu'il y a des occasions où il lui sacrifieroit son bonheur : puisqu'effectivement il lui sacrifie son être propre, sans lequel il ne peut avoir de bonheur. Et plût à Dieu qu'on ne vît pas tant de funestes exemples qu'on en voit en notre siecle, de cet aveugle sacrifice du vrai bonheur & d'un bonheur éternel, à un honneur vain & passager, à une gloire frivole! Qui le croiroit donc qu'avec une inclination si noble & si vive, si élevée & si ardente pour la gloire; le cœur humain s'abaissât & s'avilît tous les jours au dessous des bêtes; en se plongeant, comme elles dans l'ordure & dans la fange des plaisirs des sens, dont elles auroient honte, si elles pouvoient

les sentir ? Et ainsi il se trouve, par une autre espêce de contrarieté, que cet homme qui en mille occasions sacrifie son vrai bonheur à une ombre de gloire ; sacrifie en mille autres, une gloire solide & durable à un court & infame bonheur : quel renversement de raison ?

2. part. sect. 1.

IV.

Qu'est-ce que le cœur de l'homme desire avec plus d'ardeur, que la verité ? rien ne le passionne plus fortement, dans le sentiment de Saint Augustin. *Nil fortius desiderat anima ipsâ veritate.* Nous avons vû que sa découverte le comble de joye,[a] qu'il y trouve une nourriture également delicieuse & solide, & que le seul plaisir de sa possession pouroit le rendre heureux ; du moins c'étoit ainsi que le Saint dont nous venons de parler en jugeoit. *Summa beatitudo gaudium de veritate.* Et cependant avec quelle negli-

[a] Dans le 2. Traité de cet Ouvrage.

gence ce cœur la recherche-t-il? la vanité & le mensonge l'arrêtent à chaque pas. Quelles illusions ne se fait-il point dans sa découverte? il prend pour cette verité, qu'il ne peut s'empêcher d'aimer, de pures vraisemblances, des opinions frivoles, des idées creuses, des phantômes de verité & de realité. N'y a-t-il là rien de derangé?

V.

Nous avons vû l'extréme inclination qu'a le cœur humain pour sa perfection, & son éloignement pour l'imperfection & le déreglement considerés comme tels. Quel desordre n'est-ce donc pas à un cœur, d'une si juste & si noble inclination, de ramper volontairement dans les defauts & les vices; & par une injustice & une duplicité criantes, ne se servir de ses lumieres & de son adresse, que pour les pallier & les déguiser, non seulement aux autres,

mais à lui-même ? C'eſt ce qu'on verra plus en détail dans le reſte de ce Traité. 2. *part.* *ſect.* 1.

VI.

Enfin la plus monſtrueuſe contrarieté du cœur humain, eſt de ſe croire, comme il fait, plein de force & de puiſſance ; & de n'être que foibleſſe & qu'impuiſſance. C'eſt de ſe voir avec toutes ces grandes & nobles inclinations pour la gloire, pour la verité, pour la perfection, pour le bonheur & pour le vrai bien, dans une vraye impuiſſance d'y ariver de lui-même. Mais comme nous avons humilié l'eſprit humain en lui faiſant connoître la foibleſſe de ſes lumieres ; il eſt bon d'humilier le cœur, en lui faiſant un peu plus en détail ſentir celle de ſes forces.

2.part. ᵹ. 1.

CHAPITRE VI.

Foiblesse & impuissance du cœur humain.

I.

LE cœur humain (j'entens le cœur spirituel, la volonté) se croit si puissant, si absolu, si souverain dans le petit monde qui forme l'homme, qu'il ne doute pas qu'il ne soit la vraye cause de tout ce qui s'y passe; & qu'il jureroit que rien ne s'y fait sans ses ordres. Il se regarde & se croit estre dans tout l'homme, ce que le cœur corporel est dans tout le corps; & comme ce muscle est le ressort principal de toute la machine, & qu'il distribuë à toutes ses parties, à celles même qui sont les plus éloignées, la nouriture & l'acroissement, le mouvement & la vie;

ainſi le cœur ſpirituel ſe regarde comme le premier mobile de tout ce qui ſe fait dans l'homme. Il ſe croit maitre & directeur du mouvement du cœur corporel. Il ſe perſuade que ce n'eſt que ſous ſes ordres que celui-cy bat ſi regulierement, & entretient ce flux & ce reflux & cette merveilleuſe circulation de ſang, d'où dépend la regularité de toute la machine. Il ne s'aproprie pas moins le mouvement des poumons, & la reſpiration. Enfin ce cœur ſpirituel ne s'atribuë pas ſimplement la diſpoſition abſoluë de ſes volontez, de ſes mouvemens & de ſes affections; il pretend de plus donner le mouvement & la vie au corps qui lui eſt uni, répandre la chaleur dans ſes membres, faire la digeſtion, la diſtribution & la transformation des alimens; & pouſſe même quelquefois ſa ſuffiſance & ſa preſomtion juſqu'à ſe croire l'architecte de ſa maiſon de chair, & la

2. part. ſect. 1.

2.part. sect. 1. vraye cause de la formation & de l'arangement des parties de son corps, dans les entrailles d'une femme.

II.

Mais pour renverser toutes ces orgueilleuses pretentions, il ne faut que rapeler quelque chose de ce que l'on a dit dans le second Traité * de cet Ouvrage, de l'impuissance où est l'esprit d'agir sur le corps, & d'y produire, comme cause veritable, le moindre changement, le plus petit mouvement. Car enfin, disois-je en cet endroit, puisque le mouvement est une maniere d'être des corps; est-il concevable que l'esprit humain qui ne se sent la force ni de changer ses manieres d'être, ni de se causer de nouvelles sensations, ni de se conserver lui-même, ou de répondre de sa durée seulement pendant quelques momens, ait la force de causer quelque mouvement ou quelque dérange-

* 2e part.

ment dans les corps, & d'agir ſur un ſujet étranger? & je puis ajoûter preſentement : Eſt-il poſſible que cette foible & impuiſſante creature ſoit la vraye cauſe de ces merveilleux mouvemens de digeſtion, de diſtribution, de circulation du ſang, de transformation des alimens ; & que pardeſſus tout cela, elle ait pû donner à une matiere informe cet admirable arangement de parties & cette infinie diverſité de tuyaux & de reſſorts dont le corps humain eſt composé? 2.*part.* *ſect.* I.

III.

Comme l'eſprit humain n'eſt qu'intelligence & penſée ; s'il fait quelque choſe, il eſt évident qu'il ne le peut faire que par la *penſée* : & comme on ne peut pas penſer, ſans ſavoir que l'on penſe & à quoi l'on penſe ; & que la penſée, ſur tout lors qu'elle eſt pratique, & qu'elle dirige l'execution de quelque effet, ne ſe

2.part. peut ignorer ; il est incontestable
sect. 1. que si l'esprit humain produisoit, ou même dirigeoit les effets qu'on vient de marquer ; il devroit en avoir connoissance. Qu'on aille donc aux voix sur cela, qu'on prenne l'avis de tous les hommes ; & qu'on voye s'il s'en trouvera seulement deux qui s'aperçoivent, ou qui se soient quelquefois aperçûs que c'est leur esprit qui fait la digestion, la distribution & la transformation des alimens; qui ait donné à ces parties du corps l'arangement interieur qu'elles ont ; qui regle, sans cesse, les batemens du cœur, & la circulation du sang ; & qui répande enfin la chaleur & la vie dans tout le corps.

IV.

Il fait, dira-t-on, toutes ces choses sans y penser. Etrange Artisan que le cœur humain ! il n'a point d'autre instrument de tous ses ouvrages que la pensée ; & cependant, par un paradoxe inoüi,

il fait à tous momens une infinité de choses sans y penser ! 2.part. sect. 1.

V.

Mais s'il les fait si bien, sans y penser : on doit convenir qu'il les devra faire beaucoup mieux lors qu'il y pensera. Qu'il y pense donc un peu : qu'il s'y aplique, & qu'il voye si lorsque l'estomach aura reçû un aliment indigeste, il poura, à force d'y penser, en faire la digestion. Qu'il éprouve, lorsque le cœur bat trop vîte, ou inégalement, & que le sang circule avec trop de rapidité, s'il poura, en y pensant bien, rendre à ce cœur son calme & sa regularité ordinaire, & moderer sa circulation. Lors qu'il meurt de froid, & que ce froid même l'avertit du besoin qu'il a de la chaleur, & l'y fait penser serieusement : que ne répand-il alors la chaleur dans son corps ? & dans le tems que cette chaleur est si excessive qu'elle desséche ce corps;

2 part. sect. 1. que ne pense-t-il à la moderer ? Enfin, si lors qu'il n'y pensoit pas, & qu'il ne pouvoit penser avec reflexion ; il a pû trouver l'art d'aranger, dans le corps d'une femme, une partie de son sang, de telle maniere qu'il en a formé un corps aussi organisé & aussi admirable, qu'est celui d'un homme ; pourquoi ne pouroit-il pas, lorsque ce corps est délivré de cette tenebreuse prison, ajouter à sa taille, à force d'y penser & de le vouloir, seulement la hauteur d'une coudée ? & cependant qui en est jamais venu à bout, quelque desir qu'il en ait eu ? *Quis vestrum cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ?*

VI.

Mais, dira-t-on, une marque que c'est l'ame qui execute toutes ces fonctions dans le corps humain, c'est qu'elles cessent absolument dés que l'ame l'a quité.

2. part. sect. 1.

VII.

Ingenieuse découverte ! solide raison ! N'est-ce pas là prendre la cause pour l'éfet, & l'éfet pour la cause ? Disons-mieux, la cessation de ces fonctions dans le corps humain, n'est pas une suite de l'absence de l'ame ; c'est plûtôt l'absence de l'ame qui est une suite du dérangement du corps humain, & de ce qu'il n'est plus propre à ces fonctions. Car comme Dieu n'unit l'esprit au corps, que pour se donner, par les divers mouvemens de celuy-cy, diverses occasions de former sur l'esprit diverses impressions, & de faire ainsi porter à son action & à sa conduite un caractere de simplicité & d'uniformité digne de sa sagesse ; il faloit que dans le moment de l'union, cet esprit trouvât ce corps parfaitement sain, & cette machine parfaitement montée pour l'execution de ses fonctions.

2. part. sect. 1.

VIII.

Enfin le dernier retranchement de ceux qui défendent ainsi le pouvoir & l'empire du cœur, est l'exemple des mouvemens volontaires. Il remuë bien, disent-ils, les mains, les pieds & la langue lors qu'il le veut; pourquoi donc n'executeroit-il pas les autres fonctions, puisqu'elles ne consistent pas en des mouvemens plus difficiles que ceux-cy ?

IX.

Mais ce retranchement a déja été suffisamment ruiné dans le second Traité de cet ouvrage.* On y a fait voir par l'exemple du mouvement du bras, & par celuy du mouvement des organes qui servent à la parole, que l'execution mécanique de ces fonctions dépend d'un prodigieux détail de mouvemens subalternes de parties, de ressorts, de tuyaux & d'esprits animaux, pour la plûpart absolument inconnus à ce cœur

*2e partie, 4 reflexion.

qu'on prétend en être le grand machiniste ; & l'on a ajoûté qu'il y a de la folie à regarder comme cause veritable d'un éfet, un être qui ne peut agir que par intelligence, & qui cependant n'a pas la moindre connoissance des moyens de l'executer. 2.part. sect.1.

X.

J'ajoûte icy, pour achever de ruiner toutes ces prétentions, & faire voir que le cœur ne peut, comme cause veritable, produire dans le corps aucun mouvement ; qu'il n'y en a nul qui ne s'execute par celuy des esprits animaux, & que cependant le cœur ne peut pas même mouvoir ces esprits.

Il seroit aisé de démontrer, & on l'a fait même il y a long-temps dans un écrit particulier, que leur force mouvante n'est, comme celle de tous les autres corps, qu'une suite necessaire de la creation ou de la conservation ; que ce n'est que l'action de Dieu qui

les crée & les conserve successivement en differens endroits. Or cela une fois établi, il est évident que le cœur humain ou la volonté de l'homme ne pouvant vaincre l'action de Dieu, elle ne peut déplacer des corps que Dieu place necessairement dans tous les momens de leur durée; elle ne peut les transporter où Dieu ne les met pas & ne les transporte pas; & s'il les transporte par la necessité de son action creatrice, que reste-t-il à faire à la volonté humaine?

XI.

Rien n'est donc plus foible que le cœur de l'homme, par raport aux corps grands ou petits. Il ne peut causer le moindre changement, le moindre petit mouvement, ni dans les corps de dehors, ni même dans celui auquel il est uni. Quel est donc son pouvoir, & de quoi peut-il se glorifier ou s'élever? Il est vrai qu'il est bien

ſuperieur aux corps en nobleſſe 2.*part.*
& en prérogatives : mais aprez *ſect.* 1.
tout, les corps ſont des ſubſtances étrangeres à ſon égard, & d'un genre fort different ; & ainſi il n'eſt pas ſi ſurprenant qu'il n'ait ſur eux nul vrai pouvoir.

XII.

Mais du moins on ne poura pas luy conteſter qu'il n'en ait ſur lui-même, & qu'il ne ſoit maître chez lui ? Il aura ſans doute la diſpoſition abſoluë, &, pour ainſi dire, la ſurintendance de ſes penſées & de ſes ſentimens, de ſes mouvemens & de ſes affections ?

XIII.

Eh ! mon Dieu, qu'il ſe méconte encore à cet égard ! Qu'il nous diſe donc un peu d'où lui vient cette foule de penſées inquietes & chagrines dont il ſe ſent ſi ſouvent agité : Eſt-ce par ſon action ou par ſes ordres ? Il ſeroit bien deſeſperé de prendre ainſi plaiſir à ſe maltraiter. Eh ! d'où vient

2.part. sect. 1. donc, s'il les produit, qu'il les combat les journées entieres, sans pouvoir les bannir? Si elles n'ont d'être que ce qu'il leur en donne par sa volonté, d'où vient qu'elles persistent malgré lui; d'où vient que cent fois repoussées, cent fois elles reviennent à la charge, & le poursuivent opiniâtrément dans ses meditations, dans ses prieres, dans ses divertissemens? d'où vient enfin que la douleur, la tristesse & l'amertume se relayent pour le tourmenter, & que tous ses éforts pour les bannir sont inutiles?

XIV.

Mais peutêtre que l'esprit tout uni qu'il est au cœur dans une même substance indivisible, est encore trop distingué de ce cœur; & ce cœur a peine à ateindre jusques là; ce sera donc du moins sur lui-même, sur ses mouvemens & ses affections qu'il aura pouvoir?

XV. 2.part. sect. 1.

Helas! que ce pouvoir est petit! que de premiers mouvemens, que d'emportemens; que d'amours naturels pour des objets qui ne le meritent pas, lui échapent sans ses ordres! Mais que de mauvais penchants, que d'inclinations mal reglées, que de passions violentes s'emparent successivement de ce cœur, & y perseverent malgré lui! N'est-ce pas ce qui excite & ce qui entretient ces cruels combats du cœur contre le cœur, ou d'une partie, pour ainsi dire, contre l'autre?

XVI.

Quel est donc ce pouvoir & cet empire du cœur dont il se pique si fort? Il peut faire le bien, ou le mal: d'accord. Mais, mon Dieu, quel pouvoir? Il ne peut faire le bien que par le mouvement que Dieu lui imprime, sans cesse, pour le bien en general: puisque ce n'est même qu'en

2. part. sect. 1. ce mouvement que consiste sa volonté. Il est vrai que pour le mal, il le peut faire de lui-même : mais c'est que ce n'est pas tant faire, que défaire, ou que ne pas faire. Dieu lui donne du mouvement pour aler jusqu'à lui : & il s'arête en chemin. Dieu le pousse vers le bien universel : & il s'arête à des biens particuliers. L'ordre demande que ce cœur n'aime que Dieu, comme son bien : qu'il tende sans cesse à la plenitude du bien : & il borne miserablement le mouvement de son amour à de foibles ruisseaux, à de chetives creatures. Voila le desordre, voila le mal que le cœur humain est capable de faire de lui-même.

XVII.

Quel Souverain donc que le cœur ! ou plûtôt quel Roy détrôné qui n'a ni de pouvoir, ni de paix, ni au dehors, ni au dedans ! & enfin l'homme, par quelque

endroit qu'on le regarde ; peut-il *2. part.*
avoir de plus grands ſujets d'hu- *ſect. 1.*
miliation ?

CHAPITRE VII.

Paradoxes & contrarietés de tout l'homme.

ET

Concluſion de ces Reflexions.

I.

ENfin de ce qu'on a dit juſques icy, des parties dont l'homme eſt composé, les contrarietés du tout ſont aiſées à découvrir. Car il paroît clair comme le jour, que de l'union de l'eſprit & du corps il reſulte un tout, qui eſt tout enſemble 1. corruptible & incorruptible. 2. diviſible & indiviſible. 3. materiel & immateriel. 4. intelligent

2. *part.* & ſans connoiſſance. 5. ſenſible
ſect. 1. & inſenſible. 6. mortel & immortel. 7. paſſible & impaſſible. 8. angelique & brutal. 9. pur eſprit & machine. Il ne faut qu'une mediocre attention pour découvrir en quel ſens chaque attribut convient au tout.

II.

Et ainſi, ſuivant ces obſervations, l'homme, ſur tout du coté de l'eſprit, eſt un amas confus de grandeurs & de baſſeſſes, de bonheur & de miſere, de lumiere & de tenebres, de verité & de menſonge, de perfections & de defauts. Paſſionné pour la gloire, pour la verité, pour le bonheur, pour la perfection, il n'éprouve que baſſeſſes, qu'incertitude, que miſere, que déréglement. Qui peut imaginer un composé plus monſtrueux & plus paradoxe, je dis même à ne le regarder que du côté de l'eſprit? Un tel ouvrage a-t-il pû ſortir des mains du

Createur ? Y remarque-t-on quelques traits de sageſſe ? ce mêlange confus & chimerique eſt-il digne de l'Eſtre infiniment parfait ? n'a-t-il rien de diſloqué, ou de dérangé ? Eſtoit-il de l'ordre d'aſſujetir l'eſprit au corps ? étoit-il juſte d'acabler de miſeres un innocent ? étoit-il ſage de répandre les ténébres ſur un être eſſentiellement intelligent, & de le reduire à l'impuiſſance d'ariver au vrai bien, s'il venoit à le connoître : ou de lui ôter la connoiſſance de ce bien connu, aprez ne l'avoir créé que pour lui ? Qui expliquera cet enigme ? qui demêlera ce paradoxe ? qui aliera ces contrarietés ? qui juſtifiera la conduite & la ſageſſe du Createur, par raport à cet ouvrage ? C'eſt ce que nous alons voir dans la Section ſuivante. 2. part. ſect. I.

2.part. sect 2.

SECTION II.

Que la raiſon éclairée de l'idée de l'ordre, & la Religion concourent à démêler ces paradoxes, alier ces contrarietés, & juſtifier la ſageſſe de Dieu.

CHAPITRE I.

Ouverture que la raiſon & la Religion donnent ſur ces paradoxes & ces contrarietés.

I.

PLus on y fait reflexion, plus ces paradoxes paroiſſent incomprehenſibles & indignes de la ſageſſe de Dieu : car, encore une fois, ſi l'eſprit eſt ſi ſuperieur au corps,

corps, comme nous l'avons fait voir si clairement : d'où vient que celui-cy, par ses maladies, ses alterations & ses dérangemens, le tourmente, le fatigue & l'abat? d'où vient qu'une légére piqure dans ce corps, rend cet esprit actuellement malhureux, & l'occupe si fort, pendant qu'elle dure ; qu'elle le rend incapable de penser aux vrais biens, & qu'elle jette la confusiõ dans toutes ses idées ? D'où vient que les corps ne font nulle impression dans le cerveau, & n'y excitent nulle émotion d'esprits, que cette impression ne donne à l'esprit malgré lui, non seulement l'idée, mais même le sentiment de l'objet corporel ; & que cette émotion ne le penche & ne le porte encore malgré lui à l'amour de cet objet sensible, à l'amour des corps, lui qui n'est creé que pour aimer Dieu ?

2 part. sect. 2.

2. part. sect. 2.

II.

Peut-être que tous ces effets, quelques surprenans qu'ils paroissent, ne sont que des suites de l'union de l'esprit avec le corps?

III.

Voyons. Dieu a-t-il pû unir l'esprit au corps, en assujetissant le premier au dernier, le noble au roturier, une pure intelligence à une beste. Mais a-t-il pû asservir une creature innocente à des conditions si dures : je veux dire en la rendant miserable? Encore une fois, cela étoit-il de l'ordre? l'ordre a-t-il pû le souffrir? & Dieu qui aime necessairement & invinciblement cet ordre, a-t-il pû le renverser? a-t-il pû se démentir lui-même? Essentiellement juste comme il est, a-t-il pû boulverser ainsi l'ordre de la justice, & agir également contre ce qu'il est, & contre la nature des estres qu'il a créez? Tout ce

que nous avons de lumiere, de raiſon & de bon ſens ſe revolte en foule contre cela. 2. part. ſect. 2.

IV.

Qu'on ne nous diſe donc point que ces éfets ſi ſurprenans & ces prodigieuſes contrarietés ſoient de la premiere inſtitution, & des ſuites du deſſein que Dieu a eu d'unir l'eſprit au corps. L'eſprit, ſuivant le bon ordre, a pû être uni au corps, mais ſans dépendance : au contraire, avec un plein pouvoir ſur le corps. Puis donc que la dépendance & la ſervitude qu'on y voit preſentement, n'eſt pas du bon ordre, il faut qu'elle ne ſoit pas de la premiere inſtitution; il faut qu'il ſoit arivé quelque changement dans les loix de l'union de l'eſprit & du corps, & qu'on y ait ajoûté quelque choſe.

V.

Mais, dira-t-on, quoique ce ſoit qu'on y ait ajoûté, il faut que ce ſoit Dieu qui en ſoit l'auteur:

2 part. sect. 2. car de tels éfets ne peuvent avoir pour cause, qu'une main toute-puissante.

VI.

D'accord : il faut que ce soit Dieu qui traite ainsi l'esprit humain. Il n'y a qu'un Dieu qui puisse assujetir un esprit aux douleurs, au chagrin, à la misere, en consequence des mouvemens du corps. Il n'y a qu'un Dieu qui puisse me faire dépendre d'un corps, & me porter en consequence de l'agitation des plus delicates parties de son sang, à l'amour des objets sensibles ; & quand je n'aurois point d'autre preuve de l'existence de Dieu, celle-cy suffiroit pour m'empêcher d'en douter.

VII.

Mais aussi que conclure donc d'une contradiction si manifeste dans la conduite de Dieu? je crains que par un autre tour je ne vienne à renverser ce que je pense avoir trouvé si solidement établi sur le

raport des parties qui me com- 2 part.
posent. Car enfin un être dont la sect. 2.
conduite se contredit & se combat est-il Dieu ? Un être qui renverse l'ordre, est-il l'être infiniment parfait ?

VIII.

Non, il n'y a point à hesiter. Si cet être se contredit & se combat, s'il renverse l'ordre, il n'est pas Dieu. Mais il est aisé de le justifier de cette contradiction ; aisé de faire voir que ce renversement de l'ordre est du bon ordre. Enfin il me paroît aisé de me convaincre moy-même que ce renversement de l'ordre ne vient pas de Dieu, mais uniquement de moy-même.

IX.

Dieu étant l'être infiniment parfait, il m'est évident qu'il doit être cause de tout ce qui est vraiment réel, auteur de tout ce qui a l'être, & principalement de tout ce qui intervient dans l'union de

2. part. sect. 2. l'esprit & du corps.

Il n'est pas moins clair qu'il est immuablement bon & sage, juste & droit. Et de ces deux principes je ne puis me dispenser de tirer ces deux consequences : l'une que le dereglement ou le desordre qui se trouve dans ma nature, ne peut venir de Dieu: sa droiture, sa sagesse & son équité ne le lui auroient pas permis. L'autre, que le desordre ne peut être quelque chose de réel, puisque Dieu, comme cause universelle, n'auroit pû se dispenser de le produire.

Mais enfin, quoi que ce puisse être que ce desordre, puisqu'il ne peut venir de Dieu, il faut qu'il vienne de moy : il faut que que ce soit moy qui me sois dérangé & dereglé; il faut que je ne sois plus tel que Dieu m'a fait; il faut que j'aye renversé l'ordre, que je me sois moi-même corrompu, & que par quelque crime

je me ſois attiré la diſgrace de *2.part.*
Dieu, que je ſois devenu l'objet *ſect. 2.*
de ſa colere, que je me ſois rendu indigne de penſer à lui & de l'avoir pour fin : Il faut enfin que par quelque faute ſecrête j'aye obligé Dieu à changer de conduite avec moy, à me dépoüiller des avantages avec leſquels il m'avoit créé, à me bannir de ſa preſence, à me couvrir de tenebres, à m'abandonner à ma foibleſſe, à ſoulever contre moy les êtres qui m'étoient les plus ſoumis, à m'aſſujetir à la douleur & à la miſere ; &, pour dire tout en un mot, à me dégrader de l'état de perfection & d'ordre dans lequel il m'avoit créé. Car il eſt de l'ordre immuable que le deſordre devienne la peine & le ſupplice de ceux qui ont oſé bleſſer & violer l'ordre.

X.

Voilà ce que la raiſon ſeule m'oblige à conclure, voilà juſques où

2 part. sect. 2. elle me méne. Il eſt vrai qu'elle ne m'aprend pas quel a été le crime qui m'a attiré tous ces maux. Il eſt vrai que je n'en ay nulle idée diſtincte, & que toutes mes reflexions & mes examens ſuccombent dans cette recherche. Mais ce défaut de lumiere ne me rend point ma faute douteuſe, & je ne l'en crois ni moins réelle, ni moins effective. Il faut que je ſois corrompu & déreglé, ou que Dieu le ſoit : il y a contradiction que l'être infiniment parfait ſoit corrompu ou déreglé ; c'eſt donc moy qui le ſuis : & je n'en douterois jamais, quand même de mes jours je ne pourois découvrir par quelle faute je ſuis tombé dans ce deſordre.

XI.

Mais icy la Religion Chrétienne vient hureuſement au ſecours de ma raiſon. Elle m'aprend que j'ay eu avec le reſte des hommes, un pere prévaricateur, qui a violé

le commandement que Dieu lui avoit fait ; qui par ſa deſobéïſſance étant tombé dans la diſgrace de ſon Souverain, s'eſt vû en un inſtant dépoüillé des principaux avantages qu'il avoit reçûs dans ſa création ; & qui par là, a fait tomber ſur ſes enfans & ſur toute ſa poſterité les mêmes malheurs, & leur a attiré les mêmes diſgraces, le même dépoüillement, les mêmes deſavantages.

2. part. ſect. 2.

XII.

Et ainſi la raiſon & la Religion ſe prétent icy hureuſement la main pour l'éclairciſſement de la choſe du monde la plus incroyable & la plus incomprehenſible à l'eſprit humain. Sans la Religion, la raiſon me méne bien juſques ſur les confins de cette découverte : elle me fait bien voir que je ne ſuis plus preſentement tel que je ſuis ſorti des mains de Dieu ; qu'il faut que la premiere inſtitution ait été changée ; que

2. part. l'ordre ait été renversé; & que la
sect. 2. cause de ce renversement ne pouvant se trouver en Dieu, puisqu'il est essentiellement juste, il faut qu'elle se trouve dans l'homme, & qu'il ait par quelque crime, obligé Dieu à changer de conduite avec luy. La raison, encore une fois, me méne bien jusques là : mais elle ne m'aprend, ni quel est ce crime, ni quand, ou comment je l'ay pû commetre; c'est la Religion qui met la derniere main à cette découverte.

XIII.

Tout de même, sans la raison, la Religion me dit bien que le premier de tous les hommes a péché, qu'il a violé les ordres de Dieu, que par là il est déchû des principaux avantages dont il avoit été orné dans sa creation : que son péché & ses mauvaises suites ont passé jusqu'à sa posterité, & qu'elle en est devenuë coupable, corrompuë & déreglée, jusqu'à me-

riter toutes les diſgraces auſquel- 2.part.
les on la voit aſſujetie. Mais quelle ſect. 2.
peine n'a-t-on pas à croire des faits ſi incomprehenſibles & ſi éloignés de la portée de l'eſprit humain ! Qu'hureuſement donc la Raiſon prête icy la main à la Religion ! & que ces faits ſi ſurprenans deviennent croyables, dés que la raiſon fait voir la neceſſité d'un péché, quel qu'il puiſſe être, répandu dans toute la nature humaine !

Il ne faut donc point dans cette recherche, ſéparer la raiſon de la Religion : *rationabile obſequium*.

XIV.

Aprez cette découverte, il ne ſera pas mal-aiſé d'expliquer ce qui a paru de plus paradoxe dans la nature de l'homme, & d'alier ſes plus aparentes contrarietés, non ſeulement entre elles, mais auſſi avec la ſageſſe de Dieu ; & cette explication ſervira à ſon tour à juſtifier de nouveau la verité de

1.part. ſect.2. cette découverte. C'eſt ce que nous allons faire voir dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE II.

Que cette découverte tire le rideau de deſſus la nature de l'homme, éclaircit tout ce qui y paroît d'énigmatique & de paradoxe, alie toutes les contrarietés, & juſtifie pleinement la ſageſſe de Dieu.

I.

IL ne faut, pour ſatisfaire à ce titre, qu'expliquer quelles furent les loix de l'union de l'eſprit & du corps dans Adam avant ſon péché, & quelles elles furent aprez; & le changement que le péché y a cauſé.

Sur cela il me paroît certain que ces loix dans Adam innocent furent les mêmes que dans Adam coupable, & les mêmes qu'elles sont aujourd'huy dans ses enfans: mais qu'aprez le péché elles n'eurent plus la même force, ni la même étenduë qu'elles avoient auparavant. Cette proposition a deux parties qu'il faut justifier séparément. 2. part. sect. 2.

§. I.

Que les loix de l'union de l'esprit & du corps furent dans Adam innocent les mêmes que dans Adam coupable, & qu'elles sont encore aujourd'huy dans ses enfans.

I.

A Ne considerer ces loix que par les seules lumieres de la raison, & par ce que nous en éprouvons encore aujourd'huy, nous y avons

2. part. sect. 2. remarqué dans le second Traité de cet ouvrage, * tant de justesse & de sagesse, qu'on ne peut raisonnablement douter qu'elles ne soient du bon ordre & de la premiere institution ; & ainsi je ne vois pas lieu de douter qu'elles ne se soient trouvées dans Adam, & qu'il n'ait eu les mêmes sens & les mêmes sentimens que nous, en consequence des impressions des objets sensibles : je veux dire, qu'il n'ait été comme nous, averti par des sentimens prévenans agreables ou desagreables, des raports que les corps environnans avoient avec le sien ; & il n'y a nulle aparence que cette merveilleuse économie ne soit qu'une suite du péché.

* 2e part. 16es reflexions.

II.

Adam étant homme comme nous, & devant comme nous, faire usage des corps ; on ne sait que deux voyes, ou deux moyens dont Dieu se pût servir pour lui

faire connoître les raports que les corps environnans avoient avec le sien, & pour lui en faire regler l'usage : savoir la lumiere & le sentiment. *2.part. sect. 2.*

Par *la lumiere*, j'entens une connoissance exacte de la nature des corps environnans & du sien propre, & une vûë claire des éfets que ceux-là par leur aproche, pouvoient produire sur celui-cy.

Par *le sentiment*, j'entens ces douceurs & ces amertumes, ces plaisirs & ces dégoûts prévenans & indéliberés, par lesquels, sans savoir précisément quelle est la nature des corps environnans, l'homme est averti des raports qu'ils ont avec le sien, & des éfets qu'ils y peuvent produire.

Or il me paroît (aussi-bien qu'à un illustre Auteur, dont les lumieres m'ont beaucoup servi *) que Dieu n'ayant créé l'esprit de l'homme que pour lui, & non pas pour les corps; s'étant proposé

* *Le Rd. P. Malbranche.*

2.part. sect. 2. à cet esprit, comme sa fin, son vrai bien, & l'objet de sa joüissance; & ne lui ayant donné les corps que pour l'usage; & que pour un usage passager & de peu de consequence; il y a eu à Dieu bien plus de sagesse de l'instruire de cet usage par la seconde voye, que par la premiere.

III.

La voye la plus courte, la moins embarassante, la moins capable de détourner l'esprit de sa principale ocupation, & pardessus tout cela, la plus seure, devoit estre préferée à une voye longue, embarassante, dissipante & peu seure: or pour discerner si l'on fera, ou si l'on ne fera pas usage des corps, la voye des sentimens prevenans agreables, ou desagreables à toutes les premieres qualités, comme nous l'avons fait voir dans le second Traité. * Au contraire la voye de la lumiere: je veux dire la voye de la recher-

* 2. part. 6mes reflexions.

che & de la connoiſſance exacte 2. part.
de la nature des corps & des ra- ſect. 2.
ports qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres, eſt longue, embaraſſante, diſſipante, & peu ſeure.

IV.

En effet cette voye demande qu'un eſprit recherche, & connoiſſe exactement 1. les diverſes configurations, & les divers mouvemens & arangemens des parties inſenſibles non ſeulement des corps environnans, mais auſſi du corps auquel il eſt uni. 2. les raports qui reſultent des unes avec les autres. 3. les effets qui peuvent naître de leur mêlange & de leur choc. Il faut connoître tout cela, pour juger avec quelque ſeureté ſi l'on fera uſage des corps, par exemple, d'un tel fruit, ou non. Or il eſt viſible que toutes ces connoiſſances ſont d'un détail infini; & qu'un eſprit fini, comme celui d'Adam, ou de quelque homme

2.part. que ce ſoit, ne pouvant s'en ocu-
ſect. 2. per ſans ſe partager, ſe diſſiper & s'en remplir abſolument; c'eût été un vrai deſordre, dans un tems où toutes choſes devoient eſtre parfaitement reglées; s'il eût été obligé de donner à ce détail l'application qu'il devoit toute entiere à Dieu: cette voye euſt donc eſté trez-longue & trez-diſſipante.

V.

Mais elle euſt eſté auſſi trez-embaraſſante & trez-difficile. De quel embaras n'euſt-il pas eſté de connoître les beſoins du corps? comment ſe fuſt-on aperçû qu'il avoit beſoin d'alimens: comment eût-on remarqué s'il en prenoit trop, ou trop peu? comment eût-on connu auſſi promtement qu'il eſt ſouvent neceſſaire, ſi tel ou tel aliment eût eſté propre à la nouriture? Lorſque l'action des corps environnans auroit heurté le corps de l'homme, juſqu'à dé-

ranger & diviſer ſes parties ; qui 2.*part.*
l'en auroit averti, ſur tout ſi cette *ſect.* 2.
action (comme il arive ſouvent) n'eût pas tombé ſous les yeux? Enfin; pour ne pouſſer pas cecy plus loin, lors qu'il auroit pris plaiſir à regarder le Soleil, ou que par hazard il ſe ſeroit trouvé au point brulant, ou au foyer de ces grands miroirs concaves ; comment ſe ſeroit-il aperçu que le Soleil lui déchiroit la retine des yeux ; & que l'action du miroir le perçoit de part en part ?

Tout cela fait clairement voir que cette voye n'étoit pas ſimplement embaraſſante & difficile ; mais même qu'elle étoit peu ſeure, & qu'on n'eût pas pû ſe conſerver long-tems la vie par cette voye.

VI.

On doit donc conclure que ce n'eſt point là la voye dont Dieu a dû ſe ſervir, & dont il s'eſt effectivement ſervi pour faire con-

2 part. noître au premier homme les ra-
sect. 2. ports que les corps environnans avoient avec le sien : que cette voye eût été contraire au bon ordre ; & qu'ainsi c'est par le moyen des sentimens de plaisir, ou de dégout, qu'il lui en a fait regler l'usage. Ces raisons, comme l'on voit, prouvent également le droit & le fait.

VII.

Mais à ne parler que du fait, dont il est icy uniquement question ; l'Ecriture qui nous décrit l'histoire de la creation, nous l'assure si formellement, que je ne comprends pas comment on en peut douter. Car à quoi bon nous repeter, comme elle fait par deux fois, que le lieu où Dieu mit dabord Adam étoit *un lieu de delices & de volupté ?* Pourquoi ajoûter que Dieu l'avoit embeli de toutes sortes de plantes, dont les fruits étoient parfaitement *beaux à la vûë & délicieux au gout ?*

pulchrum visu, & ad vescendum suave * ? Et à quel autre dessein nous dire qu'il lui avoit permis de se nourrir de tous cês fruits, à la reserve d'un seul, que pour nous marquer que cette beauté & ces douceurs étoient une espêce d'attrait & de plaisir prevenant dont Dieu se servoit pour inviter l'homme à faire usage de ces fruits ? Enfin y a-t-il rien de plus formel ou de plus précis pour ce sentiment que ce que l'Ecriture remarque, qu'une des choses qui contribua autant à fortifier la tentation du serpent, fut la beauté de ce fruit, par laquelle faisant tant de plaisir à la vûë, il en promettoit encore plus au gout ? *Vidit quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile.* *

2.part. sect. 2.

* Genes. cap. 2.

* Genes. cap. 2.

VIII.

Il paroît donc & par l'Ecriture & par la raison, que les loix de l'union de l'esprit & du

2.part. sect. 2. corps, dans l'état d'innocence, furent les mêmes qu'aujourd'huy. Mais il faut presentement faire voir qu'aprez le peché elles n'eurent pas la même force, ni la même étenduë qu'auparavant.

§. II.

Que les loix de l'union de l'esprit & du corps n'eurent pas, aprez le peché, la même force ni la même étenduë qu'auparavant.

I.

Toutes les loix de l'union de l'esprit & du corps se reduisent generalement à deux : par l'une desquelles on peut dire que le corps est uni à l'esprit ; & par l'autre, que l'esprit est uni au corps.

C'est par la premiere que l'esprit par ses desirs & ses volontés

excite ou calme quelques-uns des mouvemens du corps. *2. part. sect. 2.*

Et c'eſt par la ſeconde que le corps, par ſes mouvemens, excite certaines penſées dans l'eſprit.

II.

C'eſt en conſequence de la premiere de ces loix, que l'eſprit de l'homme a encore aujourd'huy quelque pouvoir ſur ſon corps, & qu'il eſt maître du mouvement, ou du repos de pluſieurs de ſes parties ; pourvû qu'il n'y ait nul dérangement dans leurs reſſorts. Ainſi il commande à l'œil de s'ouvrir ; & il s'ouvre : il ordonne à la langue de parler, & à la main d'écrire : l'une parle, & l'autre écrit. Il leur preſcrit de demeurer en repos, & elles y demeurent.

III.

Ce n'eſt pas ſimplement ſur quelques parties exterieures que l'eſprit a pouvoir ; il en a même quelqu'un ſur cette partie interieure & principale du cerveau,

2. part. sect. 2. à laquelle nous avons dit que l'ame est unie. * C'est par l'entremise de cette partie qu'il envoye les esprits dans celles du corps qui sont les plus éloignées, lors qu'il desire de les remuer. Enfin, il peut même quelquefois se rendre si maître de cette partie, qu'elle devient comme immobile & inaccessible aux impressions qui lui viennent de la part des objets, pourvû qu'elles ne soient pas violentes : & ce pouvoir est plus ou moins grand en differens esprits, à proportion qu'ils se sont plus ou moins apliqués à en faire usage par la méditation. Ainsi, l'on en voit qui, dés qu'ils s'apliquent serieusement à quelque verité, deviennent comme insensibles par raport à certains objets. Ils ne s'aperçoivent plus, ni des couleurs, ni des odeurs, ni même des saveurs. Il y en a qu'un assez grand bruit est si peu capable d'interrompre dans leur application, que souvent il

* 2e part. du 2me Traité, 5mes reflexions

ſe paſſe à leur inſçû. Enfin, il s'en eſt trouvé qui ont porté ce pouvoir, juſqu'à devenir comme invulnerables à la douleur. 2. part. ſect. 2.

IV.

Cependant, il faut l'avoüer, ces exemples ſont tres-rares; & il eſt certain que le pouvoir de l'eſprit ſur le corps, eſt preſentement trez-petit & trez-borné; & nous avons vû dans le ſecond Traité, * que le corps agit beaucoup plus ſur l'eſprit, que l'eſprit n'agit ſur le corps: puiſque ce corps a un fort grand nombre de parties ſur leſquelles l'eſprit n'a nul pouvoir; & qu'il a de plus une telle multitude de mouvemens que l'eſprit ne peut ni arêter, ni moderer, qu'il eſt bien moins l'eſclave de l'eſprit, qu'il n'en eſt le tiran: comme il paroît par les diverſes dépendances où nous avons remarqué que l'eſprit eſt à ſon égard. * Voilà ce que nous éprouvons

* part. .. reflex. 5.

* Ibid. reflex. 11.

2. part. aujourd'huy par raport à la loy qui
sect. 2. unit le corps à l'esprit.

V.

Mais il n'y a nulle aparence que que dans le premier état, où toutes choses devoient être dans l'ordre, l'esprit qui est si superieur au corps par sa nature, eût si peu de pouvoir sur lui. Nulle aparence que dans un état si bien réglé, se trouvât cet étrange desordre que l'esprit fût esclave du corps. Nulle aparence enfin que Dieu, qui aime invinciblement l'ordre de la justice, parce qu'il s'aime necessairement lui-même, eût assujêti l'esprit d'Adam, lors qu'il sortit de ses mains par la creation, l'eût, dis-je, assujeti à la douleur & à la misere, en consequence des impressions du corps.

VI.

Il ne faut donc point hesiter ; Adam avoit tout un autre pouvoir sur son corps, que nous n'avons presentement : il en étoit le maî-

tre absolu ; la loy qui unissoit son corps à son esprit, étoit d'une telle éficace & d'une telle étenduë, qu'elle assujetissoit pleinement ce corps à toutes ses volontez, à tous ses desirs. Il n'y avoit nulle exception, nulle reserve pour cet esprit : il ne se trouvoit dans ce corps nulle partie qui ne subît cette loy. Il commandoit à ses sens, & ils obeïssoient. Cette partie principale du cerveau à laquelle il étoit particulierement uni, & des ébranlemens de laquelle il recevoit diverses impressions, devenoit, dés qu'il le vouloit, immobile, ou inaccessible aux impressions des corps environnans. 2. part. 2. sect.

VII.

Ainsi l'on doit penser qu'Adam se servoit dabord de ses sens pour connoître les raports que les corps environnans avoient avec le sien : mais qu'ensuite il pouvoit leur imposer silence, éfacer du cerveau les images des objets sensibles,

2. *part.* *sect.* 2. faire évanoüir le plaisir, ou les autres sentimens qui sont liés avec ces images ; arêter enfin tellement tous les ébranlemens des fibres, & toutes les émotions des esprits, qu'il pouvoit continuer d'ouvrir les yeux, sans rien voir; recevoir dans l'oreille l'ébranlement des sons les plus violens, sans rien entendre ; avoir l'odorat frapé des vapeurs les plus agreables, sans rien sentir ; manger sans plaisir ; dormir sans interrompre son aplication à la verité. L'ordre le demandoit ainsi ; car il n'étoit pas juste que les besoins du corps détournassent un esprit qui n'étoit fait que pour Dieu, de penser à lui, ni que cet esprit fût esclave du corps. Voilà l'état des choses dans la premiere institution ; mais que depuis elles ont changé de face !

VIII.

Comme un pécheur est indigne d'avoir aucun pouvoir ; & que

rebele à ſon Souverain, il merite d'être dépoüillé de l'empire qu'il avoit ſur le corps ſon inferieur; Cette loy qui donnoit à l'eſprit d'Adam innocent un pouvoir ſi abſolu & ſi complet ſur ſon corps, qu'elle ne lui uniſſoit pas ſimplement, mais qu'elle le lui aſſujetiſſoit; cette loy, dis-je, fut preſque abſolument abolie par ſon péché : & il ne lui reſta, non plus qu'à nous, d'un pouvoir ſi étendu, qu'autant qu'il en faut pour la conſervation de ce corps, & l'entretien de la societé. 2. part. ſect. 2.

IX.

Mais que du juſte retranchement de cette puiſſance, il arive de deſordre dans la nature de l'homme! L'eſprit ne pouvant plus rendre immobile la principale partie du cerveau; ne pouvant empêcher que l'impreſſion des corps qui environnent le ſien, & qui l'ébranlent ſans ceſſe en differentes manieres, ne ſe commu-

2. part. nique à cette partie ; il ne peut
sect. 2. aussi empêcher qu'en consequence de la seconde loy par laquelle il est uni au corps, il ne reçoive tous les jours mille idées sensibles, & ne devienne le blanc d'un milion de divers sentimens agreables ou desagreables, qui le rendent ou malhureux, ou déréglé.

X.

Et ainsi il arrive que la loy qui unit l'esprit au corps, se fortifie de l'affoiblissement de celle qui unit le corps à l'esprit : elle se fortifie, dis-je, non pas par quelque nouveau poids que Dieu lui donne, mais par le retranchement du poids de la premiere : car ce retranchement la rend d'un usage si frequent, si continuel, si inalterable, que le corps en devient le tiran de l'esprit dont il étoit l'esclave, & que ses mouvemens en deviennent naturellement inflexibles & indomtables.

2. part. sect. 2.

§. III.

Idée précise de la diference des deux états, & les suites funestes de ce changement.

I.

Voici donc en peu de mots, le dénoüement de ce mystere, & toute la diference physique & morale de l'état d'innocence à celui de corruption.

L'union de l'esprit & du corps, en quelque état qu'on la considere, a toûjours consisté dans la correspondance mutuelle des pensées de l'un avec les mouvemens de l'autre; je veux dire, en ce que les pensees de l'esprit excitent des mouvemens dans le corps, & que les mouvemens du corps excitent des pensées dans l'esprit. Cette correspondance physiquement expliquée, comme nous avons fait dans le second Traité, dépend de

2 part. ce que Dieu a bien voulu se faire
sect. 2. une double loy, l'une de remuer les diverses parties du corps, suivant les desirs impuissans de l'esprit ; & c'est ce qui unit le corps à l'esprit : l'autre, de faire sur l'esprit diverses impressions, suivant les divers mouvemens imbeciles du corps ; & c'est ce qui unit l'esprit au corps. Voilà le general de l'union de l'esprit & du corps, en tout état.

II.

Mais dans l'état d'innocence, la premiere loy étoit d'une si grande éficace & d'une telle étenduë, qu'en vertu de cette loy il n'y avoit nulle partie dans le corps humain, dont l'esprit ne fut parfaitement le maître, & qu'il ne pût metre en mouvement, ou en repos, suivant ses desirs : ce qui souvent reserroit beaucoup l'usage de la seconde loy ; car il n'y avoit pour ce esprit, ni reserve, ni exception.

Au lieu que depuis le péché, cette premiere loy s'est si fort affoiblie : il y a pour des esprits criminels, tant d'exceptions & de reserves, qu'il se trouve dans le corps trez-peu de parties dont ils puissent arêter les mouvemens, & qu'il ne s'en trouve guere plus où ils les puissent exciter. Ce qui donne un tel exercice & une telle étenduë à la seconde loy, que l'esprit en est devenu l'esclave du corps. 2. part. sect. 2.

III.

De cette extrême difference, s'ensuit une seconde étrangement funeste : car les sentimens & les plaisirs prévenans, qui par la seconde loy sont atachés aux mouvemens du corps, n'étoient ni rebéles, ni opiniâtres dans Adam innocent. Ils ne faisoient point d'éfort contre sa raison : ils l'avertissoient simplement du raport que les corps presens avoient avec le sien, sans le porter malgré lui à

2. part. sect. l'amour des choses sensibles. Il les moderoit ; il les arêtoit ; il les dissipoit ; il empêchoit même leur naissance dés qu'il le vouloit : car pour cela il ne faloit que prévenir les mouvemens dont ils dépendoient ; il ne faloit que rendre immobile la partie principale du cerveau : il ne faloit que s'apliquer à la consideration de son vrai bien, ou de quelque verité. En un mot, il ne faloit que ne vouloir pas s'ocuper de ces sentimens ; & dés là tout cessoit.

Au lieu que dans Adam pécheur & dans ses enfans, ces sentimens sont d'une rebelion & d'une opiniâtreté étonante : ce n'est plus qu'avec la derniere violence & qu'indirectement, qu'on peut les arêter, ou les moderer : on a beau ordonner le repos aux parties qui les excitent par leurs mouvemens, rien n'obeït ; on gemit les jours entiers sous cette tirannie, & l'on se sent comme mal-

gré soi, emporté à l'amour des objets sensibles. 2.part. sect. 2.

IV.

C'est de ces deux grandes diferences que naît en nous ce qu'on apelle concupiscence : car l'esprit ne pouvant plus rendre immobile la partie principale du cerveau ; ne pouvant arêter, ni l'ébranlement des fibres, ni le mouvement des esprits, ne pouvant éfacer les traces des objets sensibles ; il ne peut par consequent se défendre des sentimens & des émotions atachées par l'Auteur de la nature, à ces traces & à ces mouvemens d'esprits : & c'est justement dans l'opiniâtreté & la rebelion de ces sentimens & de ces émotions, qui portent l'ame, malgré elle, à l'amour des choses sensibles, que consiste la concupiscence. De sorte qu'on peut la définir juste, en disant que c'est *une inclination opiniâtre & éfrenée pour le bien sensible, entretenuë par*

2. part. sect. 2. *les mouvemens indomptables du corps.*

V.

Mais aussi l'on voit bien que cette concupiscence qui se trouve en nous, & que nous ne sentons que trop, ne fut point dans Adam innocent. Et c'est ce qui fait une troisiéme difference de l'état d'innocence d'avec celui du peché. Il est vrai que les objets sensibles faisoient sur les sens & l'esprit d'Adam les mêmes impressions qu'ils font aujourd'huy: mais on ne doit pas inferer de là, qu'il fût sujet à la concupiscence: puisque d'une part, il estoit si maître de ces impressions, qu'il les dissipoit, lors qu'il le vouloit; & que de l'autre, la concupiscence ne consiste pas en de simples impressions prevenantes: mais en des impressions seditieuses, rebelles & opiniâtres.

VI.

Qu'on ne dise donc point non

plus que cela fait bien voir qu'il étoit maître de la concupiscence: mais que cela ne montre pas qu'il n'en eût point. N'est-ce pas le montrer parfaitement, que de faire voir qu'Adam innocent n'avoit nulles impressions qui ne lui fussent soumises ; puisque c'est dans leur rebellion, leur obstination & leur emportement que consiste le formel & l'essentiel de la concupiscence ? Non, il n'y avoit dans ce premier homme, lors qu'il sortit des mains de Dieu, ni schisme, ni sedition, ni révolte ; & par consequent aussi il n'y avoit ni combat, ni sujet de combatre. On ne combat que des revoltés & des opiniâtres ; & tous ses sens & ses sentimens lui étoient si soumis en consequence de la premiere Loy ; qu'il joüissoit d'une paix & d'une tranquilité parfaites.

2. part. sect. 2.

VII.

On doit donc bien prendre gar-

2. part. sect. 2. de à ne pas confondre les impressions des sens avec leur revolte. Les simples impressions sont une suite de l'union de l'esprit avec le corps, en quelque état qu'on la considere : & par consequent elles n'ont rien d'indigne de la sagesse de l'Auteur de cette union : mais la revolte & l'obstination de ces impressions étant contraires à l'ordre, ne peuvent venir de Dieu, dans la premiere institution : & si elles en viennent, en quelque maniere, aprez le peché ; c'est qu'il est de l'ordre que le desordre devienne la peine de ceux qui ont troublé l'ordre : car c'est ainsi que Dieu sait regler les déreglemens des hommes, & ordonner leurs desordres.

VIII.

C'est pour n'avoir pas assez démélé ces deux choses, je veux dire les impressions des sens d'avec leur revolte, que quelques personnes ont interpreté de celle-

cy, ce que je ne dis que de cel- 2. part.
les-là, au commencement des sect. 2.
douziémes Reflexions de la deu-
xiéme partie du second Traité;
& qu'ils ont même pris pour mon
sentiment, une simple objection
que je me fais en cet endroit.

IX.

Mais, me dira-t-on, vous avancez dans ce même endroit, qu'un des avantages de la revolte des sens est, qu'*elle nous donne le moyen de meriter la gloire & la récompense qui nous est proposée.* Il faut donc, selon vous, ou qu'Adam eût cette revolte : ou qu'il fût dans l'impuissance de meriter la gloire.

X.

Cette instance n'est qu'une suite de la même méprise. Ce que je dis là, je ne le dis que de l'union, & non pas de la revolte. Ce n'est pas que la revolte ne nous donne bien des moyens de meriter la gloire: mais c'est qu'il

2.part. ne nous en faloit pas tant : la ſim-
ſect.2. ple union ſuffiſoit. Et ainſi comme elle ſe trouvoit dans Adam innocent, elle lui eût donné le moyen de meriter ſa gloire. Il eſt vrai que ce n'eût point été par la douleur : elle ne convenoit pas à cet état : mais c'eût été par la privation des plaiſirs ſenſibles dont il pouvoit & devoit même ſe priver, lors qu'ils aloient à partager la capacité de ſon eſprit, & à afoiblir ſon aplication à ſon devoir.

XI.

Et qu'on ne diſe point que cette privation eût demandé quelque combat, ce qui ne convenoit pas à cet état. Il eſt viſible qu'elle ne demandoit que de la vigilance, & nullement du combat : puiſque où il n'y a nulle reſiſtence, il ne faut nul combat.

XII.

JESUS-CHRIST a merité ſa gloire non ſeulement par la pri-

vation du plaisir ; mais même par 2.part.
la soufrance de la douleur ; l'un sect. 2.
& l'autre sans aucun combat : parce qu'il n'avoit point de concupiscence. Et s'il a merité par la douleur (ce qu'Adam n'eût pas fait) ce n'est pas que son corps fût plus disposé à la douleur, que celuy du premier homme : ce n'est pas non plus qu'il eût moins de pouvoir que lui, sur son corps ; ou que les loix de l'union de l'esprit & du corps fussent autres en JESUS-CHRIST, qu'en Adam innocent : JESUS-CHRIST a pris tout ce qui convient à nôtre nature, à l'exception de la concupiscence. Mais c'est qu'étant venu effacer le peché par ses soufrances, il s'est exposé volontairement à la douleur, en ne se servant pas, comme faisoit Adam innocent, du pouvoir que lui donnoit sur son corps, aussi-bien qu'à ce premier homme, la premiere Loy qui l'unissoit à son ame : car

par ce pouvoir il auroit ou prevenu, ou arêté toute douleur en un instant.

§. IV.

Resultat de ce qu'on a dit jusques icy sur ce sujet.

I.

De tout ce que nous avons dit jusques icy sur ce sujet, il est évident que ce qu'on apelle *rebellion*, *sedition*, *revolte* & *corruption* des sens, ne consiste nullement en quelque qualité qui leur soit survenuë depuis le peché. Ce n'est rien de positif, ni de réel de leur part : ce n'est (pour l'expliquer physiquement) qu'un defaut de pouvoir dans l'esprit. Car de ce que l'esprit ne peut plus arêter les mouvemens du corps, il s'ensuit que ces mouvemens ont toujours tout leur effet ; & qu'ils font, sans cesse, sur l'esprit, malgré lui,

toutes les impreſſions qui leur ſont atachées, en vertu de la ſeconde Loy. Ce ne ſont donc pas tant nos ſens qui ſont corompus, que nôtre eſprit & nôtre cœur; car ceux-cy n'étant plus unis à Dieu, comme ils l'étoient avant le peché, ils ne reçoivent plus de lui cette lumiere & cette force par leſquelles ils reprimoient les impreſſions des ſens, & conſervoient leur liberté, en empêchant que les plaiſirs indeliberés ne l'entamaſſent & ne l'afoibliſſent, comme ils font preſentement. *2.part. ſect. 2.*

II.

Il réſulte en ſecond lieu, que notre corruption, notre maladie & notre deſordre ne conſiſtant qu'en ce que les plaiſirs prévenans, préſentement rebêles & opiniâtres, nous portent par leur poids, à l'amour des choſes ſenſibles; il faut deux choſes pour remedier à notre mal, & nous rétablir dans l'ordre. 1. Diminuer le poids des

2. part. sect. 2. plaiſirs ſenſibles. 2. Ajoûter à notre cœur un poids contraire : car c'eſt ainſi qu'on redreſſe les balances, & que notre liberté ſe peut redreſſer.

1. On diminuë le poids des plaiſirs ſenſibles, par le retranchement des objets qui les excitent. Et ainſi la ſeparation, la retraite, la privation ſont d'un grand uſage pour cela : mais parce qu'elles ne ſufiſent pas abſolument pour rendre ce poids nul.

La ſeconde choſe que nous devons faire, eſt d'atirer ſans ceſſe par nos prieres, le poids de la grace de JESUS-CHRIST, & de la delectation prévenante, pour contrebalancer ces mauvais plaiſirs, & redreſſer notre liberté. Car les plaiſirs font naturellement pancher notre cœur vers ce qui nous paroît être leur ſource. Comme donc les plaiſirs ſenſibles nous font pancher vers les corps qui ſemblent les cauſer ; les plaiſirs ſpi-

rituels nous portent à Dieu d'où l'on sent bien qu'ils viennent ; & nous rendent ainsi notre liberté. 2. part. sect. 2.

CHAPITRE III.

Où l'on acheve d'éclaircir ce qui paroît énigmatique & contradictoire dans la nature de l'homme, & de justifier la sagesse de Dieu.

I.

DEs éclaircissemens que nous avons donnés jusques ici sur ce sujet, on doit inferer que rien n'est plus sage que la conduite de Dieu sur l'homme, en quelque état qu'on le considere ; & que rien ne s'y contredit pour un esprit qui pense juste.

2.part. sect. 2.

II.

Avant le peché, Dieu avoit uni l'esprit au corps, mais il ne le lui avoit nullement assujeti. Ses sens l'avertissoient, sans l'importuner: ils l'informoient de la maniere la plus juste & la plus courte, des besoins de ce corps, & des moyens d'y pourvoir: il leur imposoit silence dés qu'il le vouloit; & ils ne le détournoient jamais un seul moment, malgré lui, de l'objet de sa contemplation, & de l'aplication au vrai bien. Y a-t-il rien de plus beau, de plus sage & de plus merveilleux, que cette premiere institution?

III.

Depuis le péché, l'on a vû renverser toute cette belle économie. L'esprit est non seulement uni, mais assujeti au corps: ses sens & ses passions l'étourdissent sans cesse, ils le partagent, le dissipent, & s'oposent à sa contem-

plation : ils le tiranisent & l'entraînent vers les objets sensibles; ils le tentent, le corrompent, & le rendent souvent également dépravé & malhureux. Y a-t-il rien de plus juste & de plus sage que tout ce renversement ? N'est-il pas juste qu'un esprit qui a eu l'insolence de se soulever contre son Souverain, éprouve le soulevement & la révolte de tout ce qui étoit au dessous de lui ? N'est-il pas de la justice que le desordre deviene la punition du violement de l'ordre ; & n'y a-t-il pas une extrême sagesse à faire servir le renversement même de l'ordre à sa satisfaction & à son rétablissement ?

IV.

Aprez cela je ne m'étonne plus de me voir tantôt élevé au dessus de toutes les creatures visibles, par les plus vifs sentimens de grandeur & d'excellence ; & tantôt ravalé par les plus stupides &

2.*part.* les plus brutaux ſentimens, &
ſect. 2. aſſervi aux plus baſſes & plus honteuſes fonctions du corps. C'eſt que le peché n'a pas tout-à-fait éteint en moy le ſouvenir de mon premier état; & que cependant il me fait ſentir tout le poids du ſecond.

V.

b Je m'étonne auſſi peu de me ſentir, d'une part, une ſi grande ardeur pour la verité, pour la perfection, pour le bonheur; & de l'autre tant d'impuiſſance, & même tant d'opoſition à y parvenir, que je prens de pures illuſions pour la verité, de vrais defauts pour la perfection, une ombre de bonheur, de faux & de bas plaiſirs pour la vraye felicité. Les premiers ſentimens ſont de precieux reſtes de mon premier état; & les derniers ſont les livrées du ſecond, & les juſtes peines de mon dereglement & de mon injuſtice.

VI.

VI.

Je ne ſuis pas plus ſurpris de voir mes paſſions ſe révolter ſi ſouvent contre ma raiſon, & ma raiſon obligée à de continuels éforts pour repouſſer mes paſſions : cela m'avertit, & que ma raiſon étoit née pour être ſouveraine, & pour regner tranquillement dans toute l'étenduë de mon être ; & qu'il faut que par ma faute je lui aye fait perdre cette ſouveraineté, & que je me ſois atiré cette guerre civile. *2. part. ſect. 2.*

VII.

Je ne me plaindrai plus deſormais dans mes maux, ni des hommes, ni de la fortune, ni de mon aſcendant, ni de mon étoile, je me plaindrai uniquement de moi-même : je n'ay nul ennemi, ni plus réel, ni plus cruel, ni plus infatigable. Si je pouvois venir à bout de me reconcilier avec moi-même, il n'y auroit, ni aſcendant, ni étoile, ni fortune,

2.part. ni homme du monde, qui pût me
sect. 2. nuire.

VIII.

Enfin, je n'admire plus, ni ces tristes ou douloureuses dépendances où l'esprit de l'homme est à l'égard de son corps, ni ces schismes ou ces combats interieurs qui le fatiguent & le desolent perpetuellement : c'est sa revolte contre l'être souverain qui lui atire tous ces maux ; & aprez ce que la religion nous aprend du péché originel, rien n'a été ordonné avec plus de sagesse ni plus de justice, que ces desordres. Quelle doit donc être une Religion qui démêle de si étranges paradoxes, qui explique de si embarassantes énigmes, & qui alie de si prodigieuses contrarietés ? C'est ce qu'il est bon d'examiner dans le Chapitre suivant.

2. part. sect. 2.

CHAPITRE IV.

Que l'éclairciſſement de ces énigmes, & l'alliance de ces contrarietés par la découverte du peché originel, eſt une preuve de la verité de la Religion Chrétienne.

I.

IL n'eſt pas beſoin de longs raiſonnemens pour juſtifier cette propoſition. Un peu de bon ſens, avec quelque attention ſuffiſent pour en reconnoître la verité. Une Religion qui trouve dans ſes principes ce qui fait le denouëment de ſi prodigieuſes difficultés, & ce qui diſſipe des contradictions ſi apparentes ; Une

2.part. Religion qui va découvrir la source & le progrez du mal jusques dans la naissance du monde ; & qui par un peché commis alors, justifie la sagesse de Dieu, & fait retrouver l'ordre dans ce qui paroissoit le plus dérangé ; une telle Religion (qu'on en dise ce que l'on voudra) n'est point humaine : elle doit estre divine : ce n'est nullement une invention de l'esprit humain ; c'est un établissement tout divin : c'est une revelation surnaturelle : il n'y a qu'un Dieu qui ait pû aprendre aux hommes un tel secret. Il a été parfaitement inconnu aux plus sages du paganisme. Peut-on desirer une plus forte preuve de la verité de la Religion Chrétienne ?

Sect. 2.

II.

Car il faut bien remarquer que ce n'est pas un secret déraché, peu important à la Religion, & de nulle consequence pour son établissement. Tou-

te la Religion Chrétienne n'eſt fondée que ſur cette découverte. Elle n'adore Dieu que par JESUS-CHRIST. Ce n'eſt que par ſa mediation qu'elle croit pouvoir avoir accez auprez de Dieu. Sans cette mediation, elle eſt perſuadée qu'elle ne pouroit lui offrir qu'un culte abominable : & elle eſt ſi fort convaincuë de la neceſſité d'un Mediateur qui ſoit tout enſemble Dieu & homme ; que ſans cela, elle deſeſpéreroit de pouvoir jamais, je ne dis pas ſe réconcilier avec Dieu : je dis même s'en aprocher. 2.part. ſect. 2.

III.

Mais d'où lui vient cette perſuaſion & cette conviction, ſi ce n'eſt de celle où elle eſt de ſon crime, de ſon deſordre, de ſon injuſtice ? Tout ſe tient donc & ſe ſuit parfaitement dans le ſiſtême de la Religion Chrétienne. Tout eſt fondé ſur l'injuſtice ori-

2.*part.* ginelle. Cette injuſtice impoſe,
*ſect.*2. aux hommes, la neceſſité d'un Mediateur, pour ménager leur reconciliation. Ce Mediateur doit eſtre homme, pour ſatisfaire à la juſtice divine. Il doit eſtre Dieu, pour donner le prix & le merite aux ſatisfactions. C'eſt par l'entremiſe de ce Mediateur, qu'on ſe preſente devant Dieu. C'eſt par lui que nous lui offrons nos œuvres & nôtre culte. C'eſt par ſes merites infinis que nos offrandes deviennent agreables à Dieu. C'eſt par la grace de ce Mediateur qu'on reſiſte à la cupidité, qu'on ſe détache des objets ſenſibles, & qu'on retrouve le chemin qui conduit à la verité increée, au ſouverain bien, à la juſtice immuable. C'eſt enfin par cette grace qu'on s'unit à Dieu, & que l'ordre ſe rétablit.

Et ainſi rien n'eſt plus propre à m'afermir dans la Religion Chré-

tienne, que cette découverte du 2.part.
peche originel, qui lui est singu- sect. 2.
liere.

IV.

Et qu'on ne dise point que cette découverte est une pure vision. Sans conter que la raison qui m'a mené jusques sur ses confins, me dira éternellement le contraire; la venuë de JESUS-CHRIST, tout ce qu'il a enseigné, fait ou soufert pour laver les hommes de leur injustice; & l'autorité incontestable & toute divine qu'il s'est acquise par ses miracles: tout cela, dis-je, fait assez voir la realité & la verité de cette découverte.

SECTION III.

Découverte des principaux devoirs de l'homme dans l'idée de l'ordre & de la raison universelle.

NOus commencerons par traiter de l'obligation de consulter cet ordre & cette raison, pour aprendre ses devoirs ; & puis nous ferons voir que cette raison & cet ordre tirent du fond de la nature de l'homme les mêmes regles, & nous imposent les mêmes devoirs, que la Morale Chrétienne nous prescrit.

2.part. sect. 3.

CHAPITRE I.

De l'obligation de consulter cette idée ; & que c'est en la consultant qu'on aprend la volonté de Dieu, & l'ordre de ses devoirs.

I.

NOus n'avons gueres d'obligation plus essentielle dans le Christianisme, que celle d'étudier la volonté de Dieu sur l'ordre de nos devoirs, pour y ajuster nôtre conduite & toutes nos actions. *Etudiez*, dit Saint Paul, *quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, ce qui est parfait, ce qui est agreable à ses yeux. Ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, & bene placens. & perfe-*

2. part. sect. 3. *Cap. 12. ad Rom.

cta.* Mais il faut avoüer que c'est une obligation sur l'aquit de laquelle il se glisse bien des illusions. Je ne parle pas de ceux qui ne songent nullement à la remplir, & qui ne pensent jamais quelle est la volonté de Dieu. Je ne parle pas de ceux qui ne consultent que leurs sens, leurs passions, leurs inclinations. Je parle de ceux qui font profession de cette étude, & de n'agir que dans la vûë & par l'impression de la volonté de Dieu; combien, entre ceux-cy, en voit-on, qui consultés sur les moindres choses, & sur les devoirs les plus ordinaires, ne voudroient pas vous répondre sans avoir auparavant consulté Dieu, pour savoir quelle est sa volonté; mais en quoy consiste cette consultation? à se jetter un moment sur un prié-Dieu, & à former quelque priere ou vocale, ou en idée: Avec cela, ils ne doutent point

que Dieu ne ſoit obligé à leur 2.part.
faire connoître ſur le champ d'u- ſect. 3.
ne maniere extraordinaire quelle
eſt ſa volonté ; & ainſi la premiere
pensée qui leur vient en ſe relevant, ſur le ſujet de queſtion ;
ils la prennent ſeurement pour
une deciſion celeſte ; & vous prononcent enſuite, comme d'oracle, que telle eſt la volonté de
Dieu : & quelque inconvenient
qu'on puiſſe leur objecter contre
cette deciſion, ils n'en reviennent jamais, ſur tout s'ils ont
l'eſprit petit ; car la petiteſſe d'eſprit, jointe au zele dans les perſonnes qui font, profeſſion de
pieté, les rend irramenables ſur
les partis qu'ils ont pris. Parce
que ce zele mettant en mouvement les eſprits du cerveau, &
les tournant tous vers la trace
qui répond à cette idée ; la capacité de leur eſprit en eſt tellement ocupée & remplie, qu'il ne
leur en reſte pas aſſez pour penſer

2.part. à autre chose, & se representer
sect. 3. des idées differentes.

II.

Et de là, je laisse à juger combien d'illusions peuvent naitre; & s'il n'arive pas trez-souvent que ces spirituels prennent pour réponses celestes, celles de leur amour propre, de leurs inclinations & de leurs passions; & si le Seigneur n'a pas souvent sujet de se plaindre qu'ils le font parler, lors qu'il n'a pas parlé?

III.

Mais n'est-il pas même visible qu'en user ainsi, sans avoir soin d'étudier l'ordre immuable de la justice, de le mediter, & de consulter cette loy éternelle; c'est tenter Dieu, & lui demander des miracles? Et le Seigneur n'auroit-il pas lieu de leur faire la même réponse que JESUS-CHRIST fit autrefois à un certain Docteur de la Loy, qui pour

ſe tenter luy demanda ce qu'il devoit faire pour ariver à la vie éternelle : *Que porte la Loy* , luy dit JESUS , *qu'y liſez-vous ? In lege quid ſcriptum eſt ? quomodo legis ?* Comme s'il luy eût dit : pourquoy me tentez-vous ? pourquoy me queſtionner mal-à-propos ſur une choſe qu'il vous eſt ſi aiſé de ſavoir ? Que n'ouvrez-vous le Livre de vôtre Loy ? n'y trouveriez-vous pas écrit ce que vous me demandez ? Il en dit de même aujourd'huy à tous ceux qui ne le conſultent qu'à la maniere que je viens de dire : que porte la Loy ? Il ne les renvoye pas ſimplement à la Loy écrite ſur le parchemin ; mais il les renvoye auſſi à cette Loy éternelle : cette Loy de juſtice , dont le Livre eſt expoſé aux yeux de tout le monde : que ne la conſultez-vous , leur dit-il ? que ne l'étudiez-vous ? que n'ouvrez-vous, que ne liſez-vous ſouvent ce Livre ?

2. part. ſect. 3.

2. part. sect. 3.

IV.

C'eſt donc cette loy : c'eſt cette idée de juſtice ſubſiſtante, c'eſt cet ordre immuable qu'il faut conſulter pour aprendre la volonté de Dieu & l'ordre de ſes devoirs. Elle nous eſt toujours preſente, lors même que les autres Livres nous manquent ; & il ne faut pas attendre, pour la conſulter, que les occaſions d'agir ſe preſentent : Mille circonſtances qui nous agitent alors, nous ôtent la tranquilité neceſſaire pour lire dans ce Livre, & pour comprendre ce qui y eſt écrit. Il faut en faire ſon étude ordinaire : en mediter, avec toute l'attention poſſible, les verités & les regles ; & prendre ſur tout, pour cela, le tems du calme des paſſions : car vouloir lire ce Livre actuellement prévenu de quelque paſſion, ou de quelque violente inclination ; c'eſt le lire avec des lunettes colorées &

ſeduiſantes ; qui ne permettent pas d'y rien apercevoir qui ne ſoit de la couleur de ſa paſſion, & qui ne la favoriſe. 2. *part. ſect.* 3.

V.

Au reſte, on eſt bien ſeur qu'ajuſter ſa conduite aux regles de cette juſtice que l'on trouve dans ce Livre ; c'eſt la conformer à la volonté de Dieu : puiſque, comme je l'ay déja dit, ces regles n'étant que l'ordre de ſes perfections, qu'il aime neceſſairement ; ſa volonté ne peut pas manquer d'y eſtre conforme.

CHAPITRE II.

Que sur la connoissance de la nature de l'homme, l'ordre de la justice & la raison universelle prescrivent les mêmes devoirs que la Morale Chrétienne.

LA Morale est proprement la sience des devoirs de l'homme. Et ainsi, puisque l'homme dans tous les tems & dans tous les païs, est au fond toûjours le même ; il semble que la morale devroit être partout & toûjours la même : & cependant qui peut comprendre quelle a été & quelle est encore sa varieté ? Elle dépend des principes que les hommes se font ; & comme c'est uniquement leur caprice qui la plûpart du tems établit ces principes, la morale

ſuit l'inégalité & la bizarerie de leur caprice ; & l'on peut dire qu'il y a autant de morales que de paſſions, puiſque chaque paſſion a ſes principes, ſuivant leſquels elle regle ſes devoirs. *2. part. ſect. 3.*

Où trouver donc cette ſience, qui aprenne indiferemment à tous les hommes, d'une maniere conſtante & uniforme, quels ſont leurs vrais devoirs?

Il eſt ſeur qu'on la trouve pleinement & parfaitement dans l'Evangile: mais on ſe perſuade trop facilement qu'on ne puiſſe la trouver que là ; qu'il n'y ait que la foy qui puiſſe nous en donner la connoiſſance ; & qu'elle n'ait point d'autre fondement que la parole de J. C. & l'établiſſement qu'il en a fait.

C'eſt de là que les incredules & les libertins qui ſe moquent de cette foy & de la parole de J. C. ne regardent la morale Chrétienne que comme un amas d'illuſions

2.part. sect. 3. que l'on fait aux petits esprits, & que comme des chaînes insupportables dont on charge leur credulité.

C'est de là qu'ils n'attribuent les loix & les regles de cette morale, qu'à la politique ; ses devoirs & ses assujetissemens, qu'à la crainte & à la superstition.

C'est de là enfin, que ne doutant point que l'homme ne soit naturellement sans devoirs & sans loy ; ils ne peuvent se persuader qu'il y ait rien de naturellement injuste, rien de faux, rien de dereglé & de mauvais d'un mal moral. Ils se persuadent au contraire que toute la difference qu'il y a entre *le juste* & *l'injuste*, *le droit* & *le faux*, *le bien* & *le mal moral*, n'est que d'établissement humain, & qu'une suite des traités & des conventions que les hommes ont fait entre eux ; & si vous pretendés leur justifier cette difference, en la raportant aux loix d'un Dieu

infiniment ſage, ils ne feront pas 2. part.
de façon de nier l'exiſtence d'un ſect. 1.
tel Dieu. *

* Les Spinoſiſtes.

S'il eſt donc vrai, comme il l'eſt en éfet, que la morale Chrétienne ne ſoit pas moins fondée ſur la nature & ſur la raiſon, que ſur la foy & ſur l'Evangile; n'eſt-il pas d'une extrême importance, quand ce ne ſeroit que pour deſabuſer ces impies, & leur ôter toute excuſe dans leurs erreurs, de leur faire voir juſques où la raiſon & la lumiere naturelle peuvent nous mener dans la connoiſſance de nos devoirs; & de leur montrer que du moins les plus importans, je dis même ceux que Jesus-Christ nous a preſcrits par ſes conſeils & ſes preceptes, naiſſent naturellement de la connoiſſance de l'homme pris ſelon ſon être naturel, & que la raiſon nous les preſcrit? C'eſt un ſujet qu'on a déja traité avec quelque étenduë, dans la réfutation de Spinoſa: mais com-

2. part. sect. 3. me cet ouvrage n'est pas pour tomber entre les mains de tout le monde, & que cependant le sujet est important; je ne ferai pas de difficulté de le retoucher ici, & de transcrire une partie de ce qui en a déja été dit: ceux qui l'auront lû, & qui s'en souviendront, peuvent passer ce Chapitre. Mais pour cela, il est à propos de commencer par produire quelques-unes des regles les plus generales qui sont comprises dans la raison universelle; nous n'aurons besoin que de celles que S. Augustin raporte au chapitre 10. du second livre du libre arbitre, & qu'il assûre être communément exposées à la vûë de tous ceux qui veulent, ou qui peuvent s'élever jusqu'à consulter cette souveraine raison. Les voici.

Regles generales de la raison universelle.

1°. Qu'*il faut s'étudier à la sagesse*. C'est-à-dire, qu'il faut s'a-

pliquer à la contemplation de la *2. part.*
raiſon univerſelle, & de l'ordre *ſect. 3.*
immuable.

2°. Qu'*il faut vivre dans la juſtice.* C'eſt-à-dire, comme l'explique le Saint, qu'*il faut preferer, dans ſon eſprit, & dans ſon cœur, les choſes les plus parfaites à celles qui le ſont moins : eſtimer également celles qui ſont d'une égale perfection ; & enfin donner à chaque choſe la place & le rang qui lui convient.*

3°. Que *les choſes incorruptibles ſont incomparablement meilleures, que les corruptibles, les éternelles que les temporelles, les immuables que les changeantes.*

4°. Qu'*il faut détourner ſon cœur des choſes corruptibles, & le tourner vers les incorruptibles,* &c.

5°. Que *la vie de celui que nulles adverſités ne peuvent ébranler dans ſes bonnes reſolutions, eſt bien meilleure que celle de celui qui ſe*

2.*part.* *laisse facilement affoiblir, ou ren-*
sect. 3. *verser par les incommodités tempo-relles.*

Pour peu qu'un homme, l'esprit plein de ces regles, s'étudie lui-même; il verra bien-tôt que l'ordre & la raison lui prescrivent les mêmes devoirs que la Morale Chrétienne. C'est ce que l'on va faire voir dans trois divers Articles.

§. I.

2.part. sect. 3.

Des devoirs qui naissent de la distinction de l'esprit & du corps, de la justesse de leur union, de la capacité qu'a l'esprit de connoître & d'aimer. Où l'on prouve l'existence d'un Dieu infiniment sage; & qu'independemment de tout établissement humain, il y a du juste & de l'injuste, du bien & du mal moral.

I.

L'Homme n'est point par lui-même. Il est si peu capable de s'être donné l'être; qu'il ne se sent pas même assez de force, pour pouvoir se le conserver quelques momens, ni s'assurer de son existence du jour au lendemain. C'est là une verité qui est

2.*part.* tout-ensemble de fait & de sen-
sect. 3. timent.

I I.

Et de là il est visible que l'homme doit reconnoître un Auteur de son estre, & mettre tous ses soins à le chercher : puisque dés qu'il lui est redevable de ce qu'il est ; la raison lui dicte qu'il ne peut pas estre sans devoirs essentiels à son égard ; & qu'il ne peut par consequent les violer sans crime.

I I I.

Mais pour peu que l'homme se soit étudié lui-même, il ne peut gueres s'égarer dans la recherche de son Auteur. Composé d'un être pensant & d'un être étendu, si peu qu'il ait remarqué d'une part les grandes differences qu'il y a de l'un à l'autre, & leur extréme éloignement ; & de l'autre, la perfection de leur alliance & la justesse de leurs raports ; il jugera bien-tôt que leur union ne peut estre ni

l'effet du hazard, ni une ſuite de leurs penchans naturels, ni l'ouvrage de la nature corporelle; ni même celui d'une intelligence finie & bornée. Mais qu'il faut que ce ſoit le chef-d'œuvre d'une intelligence infinie : je veux dire infiniment puiſſante & infiniment ſage : infiniment ſuperieure à l'être penſant & à l'être étendu. Infiniment puiſſante, pour raprocher des êtres qui ſont dans une ſi énorme diſtance l'un de l'autre, pour ſurmonter l'extréme opoſition de leurs natures, & établir une parfaite ſocieté entre deux ſubſtances naturellement ſi inaliables. Infiniment ſage, pour découvrir les moyens d'établir une eſpêce de communauté ou de communion entre ces deux êtres, pour en inventer & établir les loix : infiniment ſage & pénetrante, pour ſavoir dans tous les momens de la vie des hommes tous les changemens qui arivent à

2. part. ſect. 3.

2. part sect. 3. l'une ou à l'autre de ces deux substances, afin d'en produire sur le champ de reciproques & de convenables dans sa compagne en consequence de ces loix une fois établies. Infiniment superieure à l'être pensant & à l'être étendu, pour agir ainsi absolument dans l'un & dans l'autre, & les modifier ainsi tous les jours en mille manieres differentes.

IV.

Mais qu'est-ce qu'une intelligence infiniment puissante & infiniment sage, infiniment superieure à l'être pensant & à l'être étendu, si ce n'est Dieu? L'homme donc, sans sortir de la sphere de son estre, trouve une preuve invincible de l'existence d'un Dieu Auteur de son estre; & que ce Dieu doit estre infiniment puissant, infiniment sage, &c. de sorte que cette proposition: *Je suis: donc il y a un Dieu infiniment sage*, ne doit pas paroître

moins évidente à chaque homme 2.part.
en particulier, que celle-cy d'ail- sect. 3.
leurs si celebre : *Je pense : donc je suis.*

V.

S'il est évident à l'homme qu'un Dieu infiniment sage & libre soit l'Auteur de son estre ; il ne lui doit pas estre moins clair que ce Dieu, dés là qu'il est l'estre infiniment parfait, ne peut agir pour une fin moindre que lui, l'ordre le defend.

VI.

De là il lui sera aisé de conclure que Dieu est la fin de l'être qu'il lui a donné, & qu'il ne l'a fait que pour lui. De sorte que trouvant dans l'étenduë de cet être une substance capable de connoissance & d'amour ; il verra clair comme le jour, qu'il faut que Dieu l'ait faite pour tendre à lui par l'une & par l'autre. En un mot, il connoîtra qu'il n'est fait que pour connoître &

2. part. sect. 3. pour aimer Dieu. C'est l'ordre immuable de la justice, que le moins parfait se raporte au plus parfait, l'effet à sa cause, l'ouvrage à l'ouvrier.

VII.

Et ainsi il s'apercevra facilement que par sa creation il contracte, envers Dieu, deux sortes de devoirs: ou plûtôt les devoirs de connoissance & d'amour à deux sortes de titres: à titre de reconnoissance, pour en avoir reçu l'être, qui est le fondement de tous les biens: à titre de soumission: puisque Dieu ne l'a destiné qu'à s'ocuper de lui, par l'entendement & par la volonté.

VIII.

Aprez cette découverte, l'homme poura-t il imaginer d'autre source de ses devoirs que celle-là? ira-t-il la chercher, comme quelques-uns, ou dans l'éducation: ou dans les traités qu'on a faits librement, ou même dans

l'amour propre ? Sera-t-il assez extravagant pour se figurer qu'il soit naturellement sans devoirs & sans loy ; & qu'il n'a point d'autres loix que celles qu'il a bien voulu s'imposer en traitant avec les autres hommes? La loy de la creation, & celle de l'institution, ou, pour ainsi dire, de la destination du Createur, ne lui sauteront-elles pas aux yeux de maniere à ne pouvoir les méconnoître ? & lui sera-t-il libre de les desavoüer, ou de les démentir, & de ne reconnoître pas Dieu pour son Legislateur ?

2. part. sect. 3.

IX.

Ne lui sera-t-il pas encore évident, qu'independemment de tout renoncement à nôtre droit naturel, independemment de tous les traités, de toutes les conventions & de toutes les loix humaines, il y a *du juste ou de l'injuste, du droit ou du faux, de l'ordre & du desordre, du bien ou du mal*

2 part. sect. 3.

moral; & que les diverses parties de ces alternatives ont des differences essentielles, independemment de tout établissement humain; puisque *le juste*, *le droit*, *l'ordre & le bien moral* consistent à suivre la loy de sa creation & de sa destination, en s'apliquant à la connoissance & à l'amour de Dieu; & que *l'injuste*, *le faux*, *le desordre & le mal moral* consistent à la violer; & qu'independemment de la volonté des hommes, l'observation de cette loy ne peut pas n'estre pas *juste*, *droite*, *& bonne moralement*; & qu'au contraire son inobservation ne peut pas n'estre pas *injuste*, *déréglée & moralement mauvaise*?

X.

De la découverte de ces deux principaux devoirs, je veux dire de ceux qui demandent nôtre aplication à connoître & à aimer Dieu; il est aisé, quand on connoit un peu l'homme, de passer

à la découverte de plusieurs autres. Il ne faut, pour cela, que faire quelques reflexions; 1. sur les conditions ausquelles l'esprit est uni au corps, & les impressions qu'il reçoit de ses ébranlemens; 2. sur les effets que ces impressions produisent en lui. 2.*part.* *sect.* 3.

X I.

Quant au premier, nous avons vû, dans le second Traité, que l'esprit est uni au corps à condition que dés que les ébranlemens que celui-cy reçoit des corps qui l'environnent, sont portés jusques à la partie principale du cerveau, l'esprit en reçoit necessairement des idées sensibles, & des sensations agreables ou desagreables.

X I I.

Quant au second, nous avons encore remarqué dans le même Traité, que ces idées sensibles & ces sensations ont de trez-mauvais effets sur l'esprit. Car 1.

2 part. sect. 3. elles partagent extrémement sa capacité de penser ; 2. elles diminuent, afoiblissent, & détruisent même souvent toute son atention & son aplication aux verités abstraites : l'experience fait voir que les idées pures s'évanoüissent à la presence des idées sensibles ; & que souvent le vol d'un papillon est capable de faire perdre de vûë la souveraine verité & le vrai bien. 3. Les sensations agreables ont encore ce mal, qu'elles penchent l'esprit vers la terre, & le transportent d'amour pour les corps qui semblent les causer. Tout cela en consequence de ces humiliantes & funestes dependances du corps, ausquelles nous avons vû que l'esprit est presentement reduit.

XIII.

De ces deux reflexions il est aisé de s'apercevoir que la situation de l'esprit dans le corps, aux conditions qu'il lui est presentement

uni, eſt trez-deſavantageuſe à l'aquit de ſes devoirs : je veux dire, à la conoiſſance & à l'amour de Dieu. Car enfin, il ne faut pas s'y tromper, Dieu n'eſt ni un phantome, ni un idole, ni rien de corporel ou de ſenſible; nôtre Dieu, le vrai Dieu eſt eſſentiellement verité, ſageſſe, juſtice; & conoître & aimer Dieu, c'eſt neceſſairement connoître & aimer la verité, la ſageſſe & la juſtice. Peut-on donc imaginer une ſituation moins propre à remplir ces devoirs, que de ſe ſentir perpetuellement acablé de ſenſations vives & flateuſes qui font perdre de vûë & d'affection la verité, la ſageſſe & la juſtice, objets purement intelligibles; & qui tranſportent d'amour pour les objets ſenſibles dont on eſt ſans ceſſe environné & frapé ? C'eſt cependant la ſituation de l'eſprit, tant qu'il eſt dans ce corps corruptible.

2. part. ſect. 3.

XIV.

2. part. sect. 3.

Que faire donc, en cet état, pour remplir ses devoirs, & demeurer dans l'ordre ? que faire, dis-je, dans ce corps fragile, où nous ne pouvons empêcher ni que les corps qui l'environnent ne l'agitent ; ni que ses agitations ne se communiquent jusqu'à la partie principale du cerveau ? Il est visible qu'il n'y a point de meilleur expedient ni de devoir plus indispensable que la fuite & la privation des objets sensibles ; mais sur tout de ceux qui nous font de plus flateuses impressions. Il faut fermer, autant qu'on le peut, les portes des sens, veiller à la pureté de son imagination, s'opposer au soulevement des passions, s'interdire les plaisirs sensibles, les sacrifier à l'amour de la justice, à l'amour de l'ordre, à des plaisirs éternels, suivant la troisiéme & la quatriéme Regle.

XV. *2. part. sect. 3.*

Et ainsi il est évident que l'homme a peu d'obligations plus essentielles que celles de la retraite, de la solitude, de la privation des plaisirs, de la mortification, du renoncement aux objets sensibles.

XVI.

Que si nous faisons maintenant reflexion que ces obligations sont précisément celles-là mêmes qui font l'essentiel de la Morale de JESUS-CHRIST, & où se reduisent la plûpart de ses conseils & de ses préceptes ; ne verrons-nous pas clairement que les devoirs de la Morale Chrétienne naissent comme naturellement du fond de la nature de l'homme, en l'état qu'il est aujourd'huy ? & que quand J. C. n'auroit jamais parlé ; l'homme n'auroit besoin que de la raison & que de quelque connoissance de soi-même, pour se croire obligé à

2. part. sect. 3. remplir tous les devoirs qui composent aujourd'huy la Morale Chrétienne ?

Mais c'est ce qui paroîtra encore dans un plus grand détail, si nous faisons quelque reflexion sur l'extréme difference qu'il y a entre l'esprit & le corps, & sur l'excellence du premier au dessus du second.

§. II.

Des devoirs qui naissent de la difference de ces deux estres, & de la superiorité de l'esprit au dessus du corps.

I.

POur voir tout d'un coup cette extréme difference & cette superiorité ; il ne faut que se souvenir que l'esprit est un être conoissant ; & que le corps est incapable de connoissance. Cette seule difference éleve presque in-

finiment l'esprit au dessus du corps. L'esprit conoit le corps ; & le corps ne conoit pas l'esprit. L'esprit sait qu'il est : & le corps est sans le savoir. L'esprit ne conoit pas simplement les corps ; il conoit la verité, la sagesse, la justice, objets purement intelligibles & infiniment élevés au dessus des corps. Comme ses vûës se portent à l'infini, tous les mouvemens de son cœur y tendent aussi ; & rien de fini, rien de borné, rien de materiel ne peut remplir la vaste capacité de ce cœur ; Quelle plus grande marque de l'excellence & de la superiorité de l'esprit au dessus de toute la nature corporelle ? 2. part. sect. 3.

II.

Pour peu qu'on ouvre cette double source, quelle affluence de devoirs n'en voit-on pas couler ? N'aperçoit-on pas dabord que ces deux estres estant aussi differens qu'ils sont, &

2. part. sect. 3.

n'ayant rien de commun que le simple degré de realité, ils doivent avoir des interets trez-differens; & qu'ainsi il y a peu de devoirs plus importans, que celui de démêler ces interets, suivant la premiere Regle que nous avons produite cy-dessus, & de se garder de les confondre?

III.

Les interets de ces deux estres se reduisent à la conservation & à la perfection de leur vie: car ils en ont chacun une. Mais ô vie & vie! la vie du corps consiste dans la regularité de ses mouvemens; & la vie de l'esprit dans la regularité de ses pensées. De quelques pensées qu'un esprit soit ocupé, si ces pensées ne sont regulieres: je veux dire, si elles ne sont conformes à la regle de sa creation, si elles n'ont Dieu pour objet & pour fin: cet esprit est mort, quelque vivant qu'on le croye.

IV.

Mais qui peut estimer de combien la perte de cette vie est plus funeste que celle de la vie du corps ? C'est assez pour s'en former une juste idée, que de faire reflexion qu'aprez avoir perdu la vie du corps, non seulement on peut estre ; on peut même estre hureux & content : au lieu qu'on ne peut perdre la vie de l'esprit sans estre malhureux : parce qu'on ne peut impunément violer les ordres de Dieu. *2. part. sect. 3.*

V.

Qui ne voit de là combien doivent naitre de devoirs ? N'est-il pas visible que l'esprit & sa vie étant incomparablement preferables à la vie du corps ; on ne devroit presque penser, suivant la premiere regle, qu'à la conservation & à la perfection de la premiere ? Que toute nôtre aplication, tous nos soins, tous nos travaux, tous nos pas, toutes nos

2. part. sect. 3. entreprises ne devroient tendre que là ; & que dans la concurrence des interets de l'une avec ceux de l'autre ; il ne faudroit pas heziter un moment à sacrifier les interets de la vie du corps à ceux de la vie de l'esprit : que de cas de conscience on pouroit en peu de tems resoudre par ce seul principe ? & qui est-ce qui n'y voit pas la condamnation d'une infinité de déreglemens dans la vie ordinaire des hommes ; & l'irregularité de presque toutes leurs ocupations ?

VI.

N'est-ce pas en effet quelque chose de déplorable, que cet homme qui se conoit composé de deux estres si differens en nature, en perfections, en merite, en proprietés, tourne tous ses soins à la conservation du plus méprisable ; & ne pense seulement pas à celle de celui qui est si precieux & si estimable ? Mais je ne

m'explique qu'à demi : il faut le dire : N'eſt-ce pas l'excés du déréglement & de l'extravagance, que cet homme qui s'aime tant lui-même, s'aime en effet ſi peu, qu'il ne conoit pas même ce qu'il y a, en lui, d'aimable ; & que ſon corps ne lui tenant lieu que de maiſon, que de tente, que dis-je ? que de priſon ; il prenne cette tente & cette priſon pour ſoi-même ; & faſſe plus de cas de cette maiſon d'argile, qui ſe ruine & ſe détruit tous les jours ſenſiblement malgré lui ; que de ſon eſprit qui l'habite, & qui eſt incorruptible ? N'eſt-ce pas aler directement contre l'ordre, contre la raiſon, & contre les trois premieres regles qu'elle nous a preſcrites cy-deſſus ?

2. part. ſect. 3

VII.

O homme ! juſques à quand aurez-vous le cœur ſi peſant, ſi bas, ſi rempant ? Si vous ne voulez aimer que vous, comme vous

2. part. sect. 3.

en faites assez profession, que n'aprenez-vous du moins à vous aimer ? que n'aimez-vous en vous ce qu'il y a de plus noble, de plus precieux, de plus aimable ? que n'aimez-vous ce qui peut s'apercevoir de vôtre amour, ce qui peut en estre touché, ce qui peut vous en savoir gré, & vous rendre amour pour amour ? Hé! pourquoy preferer à cet estre si estimable & si aimable une souche insensible, incapable de conoissance & d'amour, & aussi incapable de retour que l'est cette maison d'argile que vous habitez ; & que vous estes tous les jours à la veille de quitter malgré vous ? Reconoissez du moins que vous violez en cela les principales regles de vos devoirs ; & craignez qu'un jour vôtre raison & tout vôtre estre ne se soulévent contre vous pour vous reprocher l'abus que vous faites de la conoissance qu'ils vous donnent & de ces

devoirs & de ces regles. 2.part. sect. 3.

VIII.

Mais reconoissez aussi que ces devoirs ne sont pas differens de ceux que JESUS-CHRIST prescrit ; lors que sur l'extrême difference qu'il met entre l'esprit & le corps, il nous recommande le détachement des soins des choses de la terre, & le mépris même de ce qui regarde la conservation de ce corps. Et voyez encore une fois la conformité de ce que la raison prescrit avec les devoirs de la morale Chrétienne. Mais il faut achever de vous en convaincre par de nouvelles reflexions sur l'immortalité de l'ame.

§. III.

Des devoirs qui naissent de l'immortalité de l'ame.

I.

CEtte derniere source de devoirs n'est pas moins féconde que les autres ; & il seroit comme infini de vouloir décrire tous ceux qui en émanent naturellement. Dez qu'un homme se connoît immortel, il voit bien qu'il est éternel ; je veux dire, qu'il est destiné pour une vie éternellement immuable. Il voit donc bien aussi qu'il n'est pas fait pour cette vie qu'il méne sur la terre, où tout est passager, successif, sujet à l'instabilité ; & où la plus longue durée ne devient qu'un moment imperceptible en comparaison de l'éternité à laquelle il est destiné.

II.

Cette double vûë de l'extrême difference de ces deux vies, & de sa destination pour l'éternelle : cette vûë, dis-je, de la durée infinie de l'une, & de la briéveté de l'autre, ne lui doit-elle pas persuader qu'il lui importe peu de quelle maniere il passe celle-ci, pourvû que l'éternelle soit hureuse ? Et peut-il, aprez cela, se dispenser de mêtre tous ses soins à chercher ce qu'il doit faire pour la rendre hureuse ?

2 part. sect. 3.

III.

Et déja il voit bien que Dieu étant l'être infiniment parfait, & par consequent juste, il ne peut se dispenser de recompenser l'observation de ses loix, ni d'en punir le violement ; & qu'ainsi, puisqu'il ne le fait pas en cette vie, il faut qu'il se reserve de le faire en l'autre, & que l'éternité soit destinée aux recompenses & aux suplices, au bonheur & au

2 part. malheur, à la gloire & à la con-
sect. 3. fusion.

IV.

Que si de là il reconnoît, comme il le fera infailliblement, qu'il ne peut rendre son éternité hureuse, qu'en méprisant les interêts & les avantages de cette vie, pour suivre avec plus de liberté & dans un plus grand dégagement la loi de sa creation, qui l'oblige à ne s'ocuper que de la conoissance & de l'amour de Dieu; quelle multitude de devoirs ne verra-t-il pas sortir de cette découverte?

V.

Toûjours penetré des sentimens d'une éternité également hureuse & glorieuse, quel cas fera-t-il de toute la gloire & la prosperité mondaine? quel mépris n'aura-t-il pas pour tout ce qu'on apelle ici-bas, honneur, rang, dignité, distinction? croira-t-il devoir, je ne dis pas, s'abandonner à la volupté des sens; mais même se permetre

quelques plaisirs ? Et sans compter 2. part.
leur bassesse qui les met si fort au sect. 3.
dessous de l'excellence de sa nature ; à ne les regarder même que par leur durée : ne se fera-t-il pas une vraye satisfaction de les sacrifier à des plaisirs éternels ? poura-t-il se resoudre à faire la moindre injustice au prochain, ou à le chicaner par des procez, & contester pour des biens temporels & perissables, lui qui n'est fait que pour l'éternité ? poura-t-il se permetre la moindre vengeance, quelque tort qu'on lui ait fait dans les biens de ce monde ; lui qui ne soûpire que pour des interêts & des biens éternels ? Tout ocupé des grandeurs de l'éternité, sera-t-il d'humeur à s'élever & s'enorgueillir d'une autorité de deux jours, ou assez foible pour se chagriner & s'abatre d'une aussi courte dépendance que celle de cette vie ? la prosperité & l'adversité temporelles seront-elles capables ou de l'en-

2. part. fler, ou de l'abatre ? ou plûtôt cet
sect. 3. homme conoît-il d'autre prosperité, ou d'autre adversité, que ce qui peut servir à rendre son éternité hureuse, ou mal-hureuse ? Avec quelle égalité d'esptit, quelle indifference, quelle insensibilité ne recevra-t-il pas ce qu'on apelle bonne & mauvaise fortune ; faveur & disgrace ; estime & mépris des hommes ? Que tout cela lui paroît bas, méprisable, indigne de son aplication, indigne d'un homme qui aspire à l'éternité ?

VI.

Enfin, on peut s'assurer que cet homme plein des grandes idées de l'éternité, & du soin de se la rendre hureuse, ne se fera pas simplement un devoir, mais même un vrai plaisir de fouler aux pieds les honneurs & les richesses de cette vie ; de se priver de ses courtes & fausses voluptés ; de soûtenir les disgraces, la persecution,

les injuſtices, & de ſoufrir les plus grandes douleurs, plûtôt que d'abandoner ſa réſolution : en un mot, de negliger la vie, & de ſouhaiter la mort. Dégagé de tout autre interêt que de celui de ſon éternité, il ne ſe touvera pas ſimplement diſpoſé à rendre juſtice à tout le monde, mais auſſi à ceder de ſes droits. Il ſera bienfaiſant & liberal, honête & modeſte, doux & humble, droit & ſincere ; & par-deſſus tout cela, d'une tranquilité à ne ſe laiſſer troubler par aucune paſſion. *2. part. ſect. 3.*

VII.

Voilà les devoirs que la ſeule raiſon fondée ſur la connoiſſance de ſa nature, lui preſcrira ; & les ſentimens qu'elle lui inſpirera. Peut-on rien imaginer de plus reſſemblant à la morale Chretienne?

VIII.

Aprez cela les incredules & les libertins croiront-ils encore que cette Morale n'a point d'autre

2. part. sect. 3. fondement que le bon plaisir de Jesus-Christ ? Continueront-ils de la regarder comme un amas d'illusions que l'on fait aux petits esprits ? ou comme des chaînes dont on charge leur credulité ? Ses loix & ses regles ne leur paroîtront-elles venir que de la politique, ni ses devoirs que de la crainte & de la superstition? Pouront-ils se dire encore que l'homme soit naturellement sans loix & sans devoirs ? & enfin oseront-ils se flater qu'il n'y ait rien de naturellement injuste, rien de déreglé, rien de mauvais d'un mal moral ? & que toute la difference qu'il y a entre ce qu'on apelle juste & injuste, bien & mal moral, ne soit que d'établissement humain, & qu'une suite des conventions des hommes ? Et pour apuyer toutes ces extravagances, trouveront-ils encore de la seureté à se retrancher dans la plus excessive de toutes : je

veux dire, à nier l'existence d'un Dieu infiniment sage ; & à ne reconnoître qu'un Dieu de machine, ou plûtôt qu'une machine qu'on érige en divinité : & à qui tous les plus beaux & les plus parfaits ouvrages de l'Univers échapent aussi necessairement & aussi stupidement, que les divers mouvemens d'un reveil-matin échapent à une montre, lors qu'un ressort vient à se débander? on ne croit pas, s'il leur reste encore quelque raison, qu'ils puissent tenir davantage dans ces retranchemens. 2. part. sect. 3.

IX.

Ceux qui souhaiteroient qu'on eût renversé par un plus grand nombre de raisons & ces retranchemens, & les monstres ausquels ils donnent retraite, pouront voir ce qu'on en a dit dans la refutation de Spinosa : mais on croit que ce peu qu'on en produit icy, poura sufire à desabuser ceux

2. part. des incredules en qui il reſte encore quelque équité d'eſprit &
Sect. 3. quelque droiture de cœur.

X.

A l'égard des fideles, ils pouront trouver & dans ce qu'on vient de dire, & dans ce qu'on ajoûtera dans la ſuite, la ſolide conſolation de voir ſoutenuë par la raiſon & par la nature, une Morale qu'ils avoient déja reçuë ſur la ſeule parole de Jesus-Christ; ce qui ne ſera pas inutile à raſſurer ceux que les épines de cette Morale pouroient faire chanceler; à fortifier les plus fermes, à leur faciliter, avec la grace de Jesus-Christ, la pratique de leurs devoirs; & à leur donner le moyen d'apliquer avec plus de ſuccés, & avec connoiſſance de cauſe, les remedes à leurs maux. Enfin ils connoîtront, par là, que les preceptes & les conſeils de l'Evangile, tout ſévéres qu'ils paroiſſent, ſont des remedes abſolument ne-

ceſſaires à nos maux ; & qu'ils ne 2. *part.*
pouvoient eſtre preſcrits plus à *ſect.* 3.
propos, ni avec plus de juſteſſe & de ſageſſe.

La plûpart de ce que l'on dira dans la ſuite de ce Traité, ſervira à faire voir de plus en plus combien la connoiſſance de l'homme, pris ſelon ſon être naturel & phiſique, eſt utile à démêler non ſeulement le détail de ſes devoirs ; mais auſſi la plûpart de ſes illuſions.

SECTION IV.

Que l'idée de l'ordre de la justice & de la raison universelle sert à déveloper les plus considerables defauts, & les principaux déréglemens du cœur humain.

ON ne peut mieux faire voir comment la raison & l'ordre de la justice servent à découvrir les déréglemens du cœur humain; qu'en faisant un paralléle des devoirs que cette raison & cette justice prescrivent, avec les mouvemens de nôtre cœur. C'est ce qu'on va faire presentement.

2.*part.* *sect*.4.

CHAPITRE I.

Paralléle des devoirs generaux que la raison & la justice prescrivent, avec la conduite & les mouvemens du cœur humain.

I.

QUe si à ces connoissances que nous venons de tirer de la nature de l'homme dans la Section précédente, nous voulons ajouter un fait que la Religion & la raison nous aprennent presque également; savoir, que l'homme a peché & offensé son Dieu: & joindre à ces regles de justice que nous avons produites dans la même Section, deux principes que la raison enseigne constamment à tous ceux qui l'écoutent; l'un,

2.part. sect.4. que *l'homme doit employer tous ses éforts à satisfaire à la Justice divine.* L'autre, que *l'offense d'un Dieu rend le coupable indigne de tout bien, & digne de tout mal.* Quelle foule de devoirs ne vérons-nous pas naître de là ? & quel paralléle n'en pourons-nous pas faire avec les mouvemens du cœur humain, & les diverses souplesses dont il use pour éluder ces devoirs ?

II.

Et premierement, n'est-il pas visible que l'homme n'étant fait que pour Dieu, l'ordre demande qu'il ne tende qu'à Dieu ; qu'il y tende toûjours & de toutes ses forces : c'est-à-dire, & par l'esprit, & par le cœur : qu'il le cherche purement, simplement, sincerement, directement, sans détour & sans retour ; qu'il en fasse enfin l'unique but de son mouvement, & le seul terme de sa course ? Peut-on rien concevoir de plus juste & de plus raisonnable ?

Et cependant le fait-il? En fait-il même la moindre partie? Pour tendre à un but, il faut du moins l'avoir en vûë, il faut y penser. Mais, helas ! y pense-t-on ? Songe-t-on à Dieu ? L'homme n'est jamais sans penser : combien donc de pensées chaque jour ? Hé bien, peut-il se flater à la fin du jour, que de ce grand nombre il y ait eu, je ne dis pas la moitié, ni le tiers, ni le quart; mais du moins la dixme pour Dieu ? Helas ! peut-être n'en trouvera-t-il pas quatre, pas trois, souvent pas une seule. 2. part. sect. 4.

III.

Que si, pendant tout ce tems, l'esprit n'a pas pensé à Dieu, qu'a fait le cœur ? Ce cœur s'en est-il occupé? Y a-t-il eu quelques-unes de ses affections, quelques mouvemens, quelques batemens pour l'Etre suprême ? Eh ! le cœur peut-il s'occuper que de ce que l'esprit lui presente ? Si donc le cœur s'est remué (comme effectivement

2.part. il ne peut pas être ſans mouve-
ſect.4. ment) s'il a ſans ceſſe batu pendant tout ce tems ; il faut avoüer que ç'a été pour tout autre objet, que pour Dieu. Ce n'a été que pour les creatures, que pour les amuſemens du monde, que pour ſes plaiſirs, ſes pompes & ſes vanités.

IV.

Mais je veux même que l'eſprit ait quelquefois penſé à Dieu ; & que le cœur ait eu vers lui quelques mouvemens: ces mouvemens ont-ils été purs, ſimples, ſinceres, directs, & ſans retour ?

Helas ! que de regards ſur les creatures, que de vanité, que d'hipocriſie, que de recherches propres, que de retours ſur ſoi-même ont du moins ſecretement partagé ce cœur ! Et qu'il eſt à craindre que loin de faire de Dieu la fin de ſon mouvement, & l'unique terme de ſa courſe, il ne l'ait cherché que pour aler à des

ſins d'ambition, d'avarice, de vo- lupté ! & que le Seigneur ne lui faſſe un jour le terrible reproche de n'avoir fait ſervir ſon culte qu'à ſes iniquités ? *Servire me feciſtis iniquitatibus veſtris !* Ce mal eſt bien plus ordinaire qu'on ne pen- ſe, ſur tout dans les Royaumes comme celui-ci, où le Souverain plein de bonnes intentions & d'un ſage diſcernement, fait profeſſion de ne donner les premieres char- ges de l'Egliſe & de l'Etat, qu'à la vertu & au merite : car il n'en faut pas davantage pour faire de- venir du jour au lendemain, de- votes, réguliéres, & aparemment vertueuſes, l'ambition, l'avarice, & toutes les plus fortes paſſions. Et c'eſt ici un des endroits où ſe juſtifie à la lettre cette parole du Sauveur : *L'œil de votre intention devient vicieux, parce que je ſuis bon. Oculus tuus nequam eſt, quia ego bonus ſum.*

2. part. ſect. 4.

2. part. sect. 4. V.

2. Puisque c'est de la main de Dieu qu'on a reçu tout ce qu'on est, & ce qu'on a, être & manieres d'être, esprit & corps, nature & grace; y a-t-il rien qui soit plus de la raison & de l'ordre de la justice, que de raporter à Dieu l'honneur & la gloire de tout ce qui se trouve de bien en soy?

Et cependant qui le fait? qui ne se sait pas bon gré de ses talens, & de ses qualités de corps & d'esprit? qui est-ce qui ne prétend pas s'en faire distinguer, estimer, admirer? qui est-ce qui n'atribuë pas à son savoir-faire le succez de ses entreprises? Le cœur de l'homme est si injuste & si éloigné de rendre à Dieu ce qu'il lui doit; que quoique convaincu par mille funestes experiences, de sa corruption, de sa foiblesse, & de son impuissance au bien; il s'atribuë même jusques aux actions surnaturelles que

Dieu lui fait faire ; & veut, à quelque prix que ce ſoit, trouver en ſoi, ou les forces pour les faire : ou quelques diſpoſitions naturelles, propres à lui en atirer la grace. Enfin le cœur de l'homme eſt ſi vain, qu'il ſe glorifie même des choſes où ſa liberté a le moins de part, comme de la nobleſſe, de la naiſſance, du temperamment, de l'humeur, de du naturel, avec leſquels il eſt né : des ſucceſſions & des Charges qui lui ſont venuës en dormant : toutes choſes où il n'a pas plus de part qu'à l'aparition des comêtes.

2. part. ſect. 4.

VI.

3. La raiſon & la juſtice preſcrivent, ſur tout, de preferer dans ſon eſprit & dans ſon cœur, dans ſon eſtime & ſon affection, les choſes éternelles aux temporelles, les ſpirituelles aux corporelles, les plus parfaites à celles qui le ſont moins.

2. part. sect. 4.

Eh, mon Dieu ! combien se trouve-t-il de gens qui s'aquittent de ces devoirs ? Est-ce préferer les choses éternelles aux temporelles, que de ne songer jamais, ou presque jamais à l'éternité ? que de ne penser qu'au tems ; que de donner tous ses soins à prolonger cette vie ; toute son aplication à s'y établir, à y batir des palais & des édifices inalterables ? que de ne s'ocuper que de vûës d'ambition, d'établissement, & de fortune : que de donner toutes ses reflexions à augmenter son revenu & à amasser des richesses perissables ; pendant qu'on ne prend nulles mesures pour assurer son salut, pour rendre son éternité hureuse ; & pour se faire dans le Ciel des tresors incorruptibles ?

VII.

Cœur aveugle & stupide, est-ce preferer les choses spirituelles aux corporelles, que de

ne penſer qu'à la ſanté & à l'embonpoint du corps, & preſque jamais à celle de l'ame : que de ne ſonger qu'à boire & à manger, & preſque jamais à l'aquiſition des vertus, & à la ruine des vices? Eſt-ce preferer les choſes ſpirituelles aux corporelles, que de remuer ciel & terre, lors qu'il s'agit de remedier à la moindre bleſſure du corps ; & de demeurer immobile & ſans inquietude à la vûë des playes mortelles dont on ſait que ſon ame eſt couverte?

2.part. ſect. 2.

VIII.

Eſt-ce, à un Paſteur, préferer les choſes ſpirituelles & éternelles aux corporelles & temporelles, que d'abandonner ſon Troupeau, des tems conſiderables, pour aler ſolliciter un miſerable procez, où il s'agit de quelque leger revenu, ou de quelque vain honneur? pour aler ſatisfaire à quelques bienſeances

toutes humaines, ou faire sa cour aux Grands du siecle ? pour aler, le dirai-je ? chercher des plaisirs & des divertissemens si peu convenables à son caractere ?

Il laisse, dit-il, un Vicaire à sa place. Mais n'auroit-il pas pû en trouver un aussi pour solliciter son procez ? Que n'envoye-t-il ce Vicaire au procez ; & que ne demeure-t-il auprez de son Troupeau ? Est-ce preferer les choses spirituelles aux temporelles, que d'abandonner le soin & le salut des ames à un homme à qui l'on n'ose abandonner une affaire de rien ; & que de trouver si facilement à qui confier la conduite de son Troupeau, pendant qu'on ne veut se fier à personne du soin d'un procez ?

IX.

Est-ce preferer les choses éternelles & spirituelles aux temporelles, que d'acheter la vengeance d'une injure, un vain hon-

neur, une vaine eſtime des hom- 2.*part.*
mes, un infame plaiſir au prix de *ſect.* 4.
la vie de ſon ame ? que de riſquer ſon ſalut par une Simonie ouverte ou palliée, par un Contrat uſuraire, par d'injuſtes exactions, par de lâches complaiſances, par des jugemens iniques ? que de ſupprimer, ou d'abandonner, ou de trahir la verité que d'opprimer l'innocence, que de renoncer à la juſtice, pour un miſerable interêt de fortune ; par la crainte des diſgraces temporelles, par des frayeurs paniques, par des menaces qui ne peuvent aler qu'à ôter une vie periſſable, corruptible & mépriſable ?

X.

4. Mais ſi dans la pratique on n'a pas la force de préferer les choſes éternelles & ſpirituelles aux temporelles ; le fait-on, du moins, dans la ſpeculation ? leur donne-t-on ſon eſtime & la preference dans ſon eſprit ?

2.*part.* *sect.*4. Il ne faut, pour en juger, que consulter le langage ordinaire des hommes. On parle volontiers de ce qu'on estime ; & l'on n'a pas plus de plaisir que de le relever, que de le rehausser, & que de le rendre estimable à tout le monde. Voyons donc. Aime-t-on fort à parler des choses spirituelles & éternelles ? est-ce un sujet fort ordinaire dans les conversations ? Helas ! il n'y entre presque jamais : ou s'il prend quelquefois cette liberté ; on doit s'atendre ou de voir bâiller la plus grande partie de la compagnie : ou d'y voir répondre avec une secheresse désolante : que dis-je ? souvent même avec dégout & chagrin ; & c'est beaucoup s'il ne s'en trouve pas qui passent jusqu'au mépris.

XI.

Mais qu'on traite bien autrement les choses sensibles, corporelles & passageres ! On ne s'en

explique qu'avec eſtime, avec plaiſir, avec force, avec ardeur, avec admiration, avec paſſion. La faveur, le credit, les richeſſes, les commodités, les aiſes de la vie, l'opulence, la volupté, les diſtinctions, les charges honorables, les hautes fortunes ſont les grands objets de l'eſtime des hommes, & les ſujets ordinaires de leurs entretiens. Ils ne ſe jugent hureux qu'à proportion de la part qu'ils ont à toutes ces choſes. C'eſt une regle inviolablement établie, qu'on ſe doit des complimens de conjoüiſſance, lors qu'elles arivent, & de condoleance, lors qu'on les perd. Hureuſe, dit-on, cette fille, elle avoit deux freres qui enlevoient tout le bien de la maiſon; ils viennent d'être tués tous deux à l'armée, & par là la voilà heritiere de cent mille livres de rente. Hureux cet Abbé; il avoit déja trois Abbaïes qui lui donoient un gros revenu: & l'on

2.*part.* *ſect.* 4.

2.part. sect. 4. vient de le nomer à un Evêché qui lui en done deux fois autant. C'est ainsi que les hommes s'estiment & se qualifient hureux, s'encensent & se felicitent sur de miserables fortunes, de pitoyables grandeurs, des biens passagers & perissables ; en un mot, sur des bagateles & des riens : *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt* : & que presque persone ne s'estime hureux d'avoir Dieu pour partage, d'être destiné à ocuper les premieres places de son Royaume ; Qu'on ne se felicite point d'avoir part à sa faveur & à ses graces ; & qu'enfin plein d'admiration pour les choses corporelles & passageres, on n'a que de l'indolence & de l'indiference pour les choses spirituelles & éternelles : on n'en parle qu'avec froideur ; & à peine se trouve-t-il quelqu'un qui ose dire tout haut ; *Heureux celui qui a le Seigneur pour Dieu : Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.*

XII.

5. Rien ne convient mieux à un homme criminel & qui a ofensé son Dieu, que l'austerité & la mortification, les assujetissemens & les contraintes, les humiliations & la penitence. On ne peut souhaiter un plus parfait acord, que celui de la raison & de la justice, à prescrire ces devoirs. 2.part. sect. 4.

Y a-t-il rien cependant dont le cœur humain ait plus d'éloignement? Que chacun, sur cela, examine le sien. Qui est-ce qui ne cherche pas l'oisiveté & les aises? Qui ne tend pas à se metre au large & à se soustraire à l'autorité? Qui ne fuit pas les contraintes? Qui n'afecte pas l'independance? Qui ne pretend pas aux charges, aux honeurs, aux distinctions? Quel est le cœur qui ne ne se souleve pas contre les humiliations, qui ne se revolte pas contre les contradictions; qui ne s'emporte pas pour les injures?

2. part. sect. 4.

XIII.

Eſt-ce aimer l'humiliation & la penitence, que de paſſer, comme font la plûpart des femmes, toutes les matinées à ſe parer, & toutes les aprez-dînées à ſe faire adorer, & à reſpirer un encens ſacrilége? eſt-ce travailler à réparer le tems perdu, que de doner la moitié du jour à ſe préparer pour perdre l'autre?

Eſt-ce chercher la mortification, que de ne s'ocuper toute la vie, que des moyens de ſe garantir des petites incomodités qui ſuivent naturelement le changement des ſaiſons; & de joüir de tout ce qu'elles peuvent fournir d'agreable?

XIV.

6. Ne ſeroit-il pas de la juſtice, qu'un pecheur ſe contentât du ſimple neceſſaire pour ſa table & ſon équipage, ſes apartemens & ſes ameublemens; & qu'il donnât aux pauvres (je ne dis pas ſon ſuper-

flu, c'eſt une obligation aux plus innocens & aux plus juſtes) je dis même de ſon utile & de ſon commode ? *2. part. sect. 4.*

Mais que le cœur humain ſait bien éluder ces regles ! Il meſure ſa dépenſe, non pas ſur ſes beſoins précis, mais ſur ſon extrême avidité, ſur ſa ſenſualité, ſur ſa vanité. Sur ce pied-là, les plus vaſtes & plus ſuperbes édifices, les plus riches ameublemens, le plus magnifique équipage, la table la plus delicate, les plus ſomptueux habits ne lui paroiſſent que le ſimple neceſſaire : ou enfin, s'il ne peut pas s'aveugler juſqu'à ne pas voir le luxe & l'excez de toutes ces choſes ; il ſe raſſure, en ſe diſant à lui-même, qu'elles ſont dûës, ſi ce n'eſt à ſa naiſſance, du moins à ſon rang : ſi ce n'eſt à ſon rang, du moins à ſes aliances : ſi ce n'eſt ni à ſa naiſſance, ni à ſon rang, ni à ſes aliances : du moins à ſa dignité & à ſon caractere,

2. part. qui, ſans ces dehors ébloüiſſans,
ſect. 4. ne pouroient, à ce qu'il prétend, ſe ſoutenir.

XV.

7. Rien n'eſt plus de la raiſon & de l'ordre de la juſtice, que de ſacrifier ſes interets temporels & ſa vie même pour les interets de la verité & de l'innocence ; & pour s'oppoſer à la ſuppreſſion de l'une & à l'opreſſion de l'autre ; & il y a, ſur tout, des perſonnes, qui par leur caractere & leur rang ſont indiſpenſablement engagés à ces devoirs.

Et cependant qui ſont ceux qui s'en aquitent ; & quelles illuſions le cœur humain ne ſe fait-il pas ſur cela ? Comme on ne peut remplir ces devoirs, qu'en ſe commetant un peu, qu'en riſquant de ſe faire des affaires avec des perſones de credit & de conſideration : l'amour d'une vie molle & d'un faux repos, la conſervation de ſa fortune, l'eſperance d'en faire une plus

plus grande, l'atachement à un emploi, à une charge, à une ville, à son païs ; & enfin une prudence toute humaine & toute charnelle, fournissent assez de couleurs aparentes & de raisons specieuses, pour se croire en droit de baiser les mains à la verité & à l'innocence, & de se dispenser de défendre leurs interêts. *2. part. sect. 4.*

XVI.

8. Si l'on n'est pas assez genereux pour porter ainsi hautement les interets de la verité ; il seroit du moins de la justice de ne l'affoiblir pas, lors qu'on est chargé de l'anoncer ; de ne la dissimuler pas aux Grands du siecle, lors qu'on a droit de la leur dire ; & l'on peut assurer qu'il y a non seulement de l'injustice ; mais de la cruauté à la leur déguiser, à les flater dans leurs vices & leurs passions, à aplaudir par une basse complaisance à leurs déréglemens ; ou même à les y entretenir par un

2 part. silence meurtrier : ou enfin à les
sect. 4. étourdir sur tout cela par la vapeur funeste d'un encens imposteur.

Mais combien en est-il de ceux qui sont en place, qui ayent assez de force pour se défendre de ces affoiblissemens, de ces dissimulations, de ces cruels déguisemens, de ces lâches complaisances ? Qu'il en est peu qui, comme parle un Prophéte, n'affoiblissent les verités de la Morale Chrétienne ; & qui, par des discours frivoles & trompeurs, ne fassent illusion à ceux qui les écoutent ! *Diminutæ sunt veritates à filiis hominum. Vana loquuti sunt unusquisque ad proximum suum.*

XVII.

9. Il est peu d'obligations plus justes & plus raisonnables, que celle de s'étudier à la sagesse : je veux dire, que celle de s'apliquer à consulter la verité éternelle, & l'ordre immuable de la justice : car c'est par là qu'on devient sa-

ge; & cette aplication fait même une grande partie de la sageſſe. *Un homme ſage*, dit Saint Auguſtin, *eſt celui dont l'eſprit eſt éclairé par la verité éternelle & immuable; qui la conſulte ſur toutes ſes actions; & qui n'en fait aucune, qu'il ne voye dans cette verité, qu'il la doit faire, afin qu'en lui obeïſſant, il agiſſe juſtement.* 2. part. ſect. 4.

Mais, mon Dieu! qui eſt-ce qui s'aplique à cette étude? qui eſt-ce qui ſe fait un plaiſir, de veiller tous les jours, & de fraper, ſans ceſſe, à la porte de la ſageſſe? A quoi s'aplique-t-on? Ou l'on ne s'aplique point: ou l'on s'aplique à toute autre étude que celle-là.

La plûpart des gens vivent ſans aplication, ſans reflexion; dans une perpetuelle inquietude: & ſans autre atention qu'à ce qui regarde le commerce de la vie, & l'établiſſement de leur fortune & de leur famille.

L'autre partie du monde ſe

2. part. picque d'aplication & d'étude :
sect. 4. mais de quelles études ? d'études vaines, frivoles & curieuses. On s'aplique à des romans, à des contes, des historiettes, des histoires profanes, des poësies galantes & de pures fables. Mais pour l'étude de la sagesse, de la verité & de l'ordre immuable, ce sont choses auxquelles on ne pense seulement pas, & dont on n'a même nulles idées ; ou ce sont idées si sombres, qu'on ne regarde cette étude, que comme l'aplication du monde la plus creuse & la plus vuide : car c'est encore une des maladies du cœur humain, de ne juger du plus ou du moins de solidité des études & des sciences, qu'à proportion du plus ou du moins d'impression sensible qu'il en reçoit.

Mais peut-être qu'on s'ocupe de la conoissance de soi-même, & que c'est ce qui détourne de létude de la sagesse?

Encore moins. Nulle étude ne

s'alie mieux avec celle de la sagesse, que l'étude de soi-même : mais c'est à quoi l'on s'aplique le moins. Nous l'avons vû dés le commencement de cet Ouvrage. Il n'y a rien qu'on fuïe avec plus de soin. Il n'est nulle sorte de conoissance qu'on ne prefere à celle-cy : Cela est si vrai, qu'il y a bien des gens qui ne savent pas qu'ils sont composés de deux estres trez-differens l'un de l'autre. Et l'on en voit tous les jours qui ont une conoissance exacte du détail des divers Royaumes & des plus florissans Etats de la terre ; qui démêlent parfaitement tous leurs interets ; & qui ne savent pas encore, je dis même à l'âge de soixante ans, démêler leur poitrine d'avec leur estomac ; & bien moins encore leur esprit d'avec leur cœur ; ou leur imagination d'avec leur esprit. Discernement cependant qui, en mille rencontres, leur

2.part. sect. 4.

2.part. seroit incomparablement plus uti-
sect. 4. le que celui des Etats & des Maisons de l'Europe.

XVIII.

10. Rien n'est plus oposé à la raison & à l'ordre de la justice, que d'agir & de se conduire par passion. L'homme n'étant raisonnable, qu'autant qu'il suit la raison ; dés qu'il la quitte pour suivre sa passion, il renonce à l'excellence & à la dignité de sa nature.

Mais quel est le cœur parfaitement afranchi de ce desordre, & qui se défend de suivre quelquefois les impressions de la colere, de la vengeance, de l'envie, de l'avarice, de l'ambition ? Notre cœur nous fait tous les jours, sur cela, cent illusions. Ou il prend soin de nous dérober la vûë de nos passions, en les dépoüillant de leurs dehors scandaleux : ou il se charge de les justifier, lors qu'il ne peut empêcher qu'elles ne pa-

roiſſent. Les Paſteurs, les Magiſtrats, les Superieurs ont, à cet égard, de grands avantages ſur les autres. Le zéle de la diſcipline & de la police leur ſert, ſur cela, d'un merveilleux prétexte. Couverts de cet équivoque manteau, avec quelle dureté ne traitent-ils pas quelquefois ceux qui n'ont pas l'honneur de leur plaire? pendant qu'ils ſe flatent qu'on ne regardera que comme l'effet d'un vrai zéle pour la juſtice, les plus criantes injuſtices & les plus iniques effets des plus malignes paſſions! 2.part. ſect. 4.

CHAPITRE II.

Continuation du même parallele.

I.

1. SI l'offense d'un Dieu rend son auteur indigne de tout bien & digne de tout mal; n'est-il pas de la justice que ce coupable soufre du moins patiemment toutes les disgraces, tous les rebuts, tous les chagrins, toutes les injures qui lui peuvent venir de la part des creatures: qu'il tolere tous les délais de Dieu, toutes ses épreuves, tous ses coups de verge: qu'il soutienne enfin, je ne dis pas sans douleur, ni sans humiliation, mais sans inquietude & sans impatience, ses propres defauts, ses miseres, ses humeurs, ses chûtes

même lors qu'elles arivent; & qu'il ait la même tolerance pour les imperfections du prochain? 2. part. sect. 4.

Sondons un peu les mouvemens de nôtre cœur, à tous ces égards. Comment soufre-t-il les disgraces? helas! c'est presque toujours en pestant contre la fortune, & quelquefois contre Dieu même. Comment soufre-t-il les rebuts, les chagrins & les injures qui lui viennent de la part des hommes? en les repoussant par de plus violens outrages, & de plus grands mépris. Que d'impatiences, que de secrets murmures contre la Providence dans les épreuves & les délais de Dieu? que d'agitation, que d'inquietude, que de découragement, que de desespoir même dans ses propres defauts & dans ses chûtes? que de dureté & de mépris, que d'indignation & d'emportement contre le prochain, dans ses imperfections?

II.

2.part. sect. 4. 2. Que si, pour satisfaire à la justice divine, une ame criminelle n'a pas le courage ni d'aler au devant des croix & des humiliations; ni de les recevoir agreablement, lors qu'elles arivent : le moins qu'elle doive faire sur cela, est de fuir les plaisirs & les divertissemens : je ne dis pas simplement les plaisirs criminels, les divertissemens profanes, & tous ceux qui ont quelque raport avec eux ; je dis même ceux qui ne sont pas absolument necessaires à un honnête délassement d'esprit. Le moins qu'elle doive faire, est d'éviter l'ostentation & l'éclat dans ses bonnes œuvres; de fuir les loüanges, les honneurs & les distinctions. Rien n'est plus dans l'ordre.

Mais qu'est-ce que le cœur humain ne fait pas pour éluder ces devoirs, aprez même sa conversion, & pour se procurer à peu prez les mêmes plaisirs & les mêmes di-

vertiſſemens dont il a dû faire le ſujet de ſes larmes! On ſe contente de leur changer de nom, & de leur donner d'autres livrées : on les traite d'honêtes exercices, de legitimes délaſſemens de l'eſprit. On pretend que c'eſt ſans atachement & ſans paſſion, que l'on en uſe. On ne manque point ſur cela de pretexte ſpecieux : celui de la ſanté eſt le plus ordinaire ; la civilité, la bienſeance, la politeſſe viennent au ſecours : & l'on met en uſage juſqu'à la charité, pour ſe permetre des divertiſſemens, qu'un peu d'amour pour la juſtice interdiroit pour toûjours. 2. part. ſect. 4.

On en uſe à peu prez de même pour la paſſion de l'eſtime & de la vaine gloire : on change ſeulement de moyens de la ſatisfaire. Avant ſa converſion, c'étoit par des qualités purement humaines, & par des talens tout profanes, qu'on aloit à l'eſtime & à la conſideration : mais depuis qu'on s'eſt

2.part. mis sur le pied de converti, c'est
sect. 4. par des qualités & des actions surnaturelles, c'est par des dehors étudiés de pieté & de devotion, c'est par un exterieur plus composé & plus arangé, c'est par des affectations de recueillement, d'austerité, de contemplation, &c.

III.

3. Un homme qui sait qu'il a été tiré du neant de la nature, par la main toute-puissante de son Createur, & qui créé dans la justice, est tombé par son peché dans le neant de la grace; peut-il avec quelque couleur se permetre des sentimens d'élevation, d'enflure & d'orgueil ? ou plûtôt, s'il a quelque sentiment de ce double neant, & quelque idée de l'ordre de la justice, peut-il se tenir trop petit à ses yeux ? Peut-il trop se mépriser lui-même, trop se ravaler au dessous des autres; trop trembler & s'humilier devant Dieu ?

Mais ce ſont verités inconuës 2. part.
au cœur humain. Petri d'amour ſect. 4.
propre il eſt toûjours plein de ſes propres merites : & parce qu'il eſt toûjours trez-content de lui-même, il ſe perſuade que Dieu le doit eſtre auſſi. Et de là, qu'il eſt aiſé qu'il ſe flate d'eſtre ſuperieur aux autres en bonnes qualités, & de le devoir eſtre en autorité : Il n'y a qu'un pas de l'un à l'autre.

IV.

4. La raiſon & la juſtice n'enſeignent-elles pas également, que faits pour Dieu, nous ne devons chercher que les intereſts de Dieu; & que devenus par le peché, redevables de tout ce que nous ſommes à ſa juſtice : nous ne devons chercher que les intereſts de cette juſtice, & ne nous ſouvenir des notres, que pour lui en faire le ſacrifice ?

Mais ce ſont des leçons que le cœur humain n'entend point. Toûjours plein de lui-même, il ne

2.*part.* cherche que ses propres interests:
sect. 4. ses meilleures actions ne sont pas exemtes de cette recherche propre. S'il rend service au prochain, il en atend quelque retour ; & je ne sai s'il en rendroit à Dieu, s'il ne s'étoit engagé par promesse à lui en tenir compte ; ni s'il pouroit se resoudre à l'aimer, sans quelque vûë de propre interest.

V.

5. C'est aler directement contre l'ordre de la justice, que de s'engager temerairement dans une profession & dans un état de vie: je veux dire, que de s'y engager, sans avoir consulté l'ordre & la raison : car c'est de cet ordre que nous devons aprendre la volonté de Dieu sur l'emploi dans lequel nous devons passer la vie.

Mais, mon Dieu, qui est-ce qui consulte l'ordre sur cela ? on consulte ses passions, ses interests de fortune, ses vûës de plaisir & d'ambition ; & tout au plus, on

ſuit la coûtume & l'exemple de 2.*part.*
la multitude : mais on ne ſonge *ſect.* 4.
ſeulement pas à l'ordre ; on ſe met peu en peine de ſavoir la volonté de Dieu, on s'engage par des raiſons toutes humaines, on ſe laiſſe aler au torent, & l'on va par où les autres vont, & non pas par où il faudroit aler : *Eunt quâ itur, non quâ eundum.* Eh ! quels deſordres ne ſuivent pas d'une conduite ſi irreguliere ? C'eſt ce qui donne à l'Etat Eccleſiaſtique tant de mauvais ſujets, & aux Cloîtres tant de Religieuſes mécontentes. En éfet, n'avoir pour des vocations ſi ſaintes & ſi élevées, point d'autre vocation, que celle d'eſtre cadet de ſa maiſon, que celle d'eſtre né ſans bien, ou d'avoir quelque défaut de corps ou d'eſprit : de bonne foy eſt-ce avoir une vocation legitime, & doit-on s'atendre que Dieu donne ſa benediction à de pareils engagemens ?

VI.

2. part. sect. 4.

6. Rien n'eſt plus de la juſtice, que de gemir de l'injuſtice , ou du moins de ne s'en rejoüir pas. Pour peu qu'on ait de zéle pour la juſtice, on doit entrer dans ſes interets, s'affliger de tout ce qui la bleſſe, & pleurer non ſeulement ſes propres pechés, mais auſſi ceux des autres, quelque avantage qu'il en revienne ; puiſque la juſtice n'en eſt pas moins bleſſée que des ſiens propres.

Mais que ce ſont peu là les diſpoſitions du cœur humain ! de quelle indolence & de quelle ſechereſſe ne regarde-t-il pas le peché ? qu'il eſt peu touché du violement de l'ordre & de la juſtice! ou plûtôt qu'il regarde peu le peché de ce côté-là ! S'il eſt touché du peché , c'eſt bien moins par l'interet de la juſtice, que par le ſien propre : c'eſt bien moins à cauſe de la fletriſſure qui en revient à l'ordre, qu'à cauſe de celle

qui lui en revient à lui-même: c'est à cause des remords qu'il en ressent, du trouble qu'il lui améne, & des grands maux qu'il lui atire & dont il le menace. *2. part. sect. 4.*

VII.

Il est si vrai que ce n'est là d'ordinaire, que ce qui le touche dans le peché; que lors qu'il n'en est pas l'auteur, quelque énorme qu'il soit, il n'en a nul sentiment; à moins que par accident il ne lui en revienne quelque mal: mais si, au lieu de cela, il lui en revient de l'avantage; loin d'en gemir, quelle joye n'en ressent-il pas?

VIII.

On sait les crimes horribles que les guerres aménent; le libertinage & la vie licentieuse que la profession militaire entraîne avec elle, les maximes profanes, impies, & pour ainsi dire, anti-chrétiennes qui y regnent; les passions criminelles & les vices qui

2. part. sect. 4. y dominent. On ſait encore que les ames de tous ceux qui meurent dans ces diſpoſitions, periſſent pour jamais; & cependant penſe-t-on à gemir de ces maux, à pleurer ces crimes, cette licence, ces profanations, ces impietés? Penſe-t-on même à déplorer la perte de ces ames? Helas! on entend la nouvelle d'une bataille qui aura fait tomber huit & dix mille hommes de chaque côté; on l'entend, dis-je, non ſeulement les yeux ſecs, & le cœur immobile, mais même avec plaiſir & avec joye, s'il en revient quelque avantage, ſi ſeulement on eſt demeuré maître du champ de bataille. Cette ſeule circonſtance ſufit, non ſeulement pour conſoler de la perte de tant d'ames, mais même pour empêcher qu'on n'y reflechiſſe. On regrête peut-eſtre les hommes du côté de la machine, parce qu'il en faut trouver d'auſſi bien montés, &

d'aussi agueris, pour faire figure, *2. part.*
& remplir la place des morts: mais *sect. 4.*
pour les ames, on n'y songe seulement pas.

I X.

Que les ames éclairées en jugent bien autrement ! & qu'une grande & vertueuse Princesse étoit bien en d'autres sentimens, & avoit bien une autre tendresse de cœur; lors que sur la nouvelle de la mort d'un de ses proches, qui lui étoit extrémement cher, & qui avoit été tué à l'armée, elle se récria, fondant en larmes: *Eh! son ame, qu'est-elle devenuë?* Qu'elle jugeoit bien autrement du prix d'une ame, pendant qu'elle repetoit, & qu'on l'entendoit redire si souvent: *Qu'est-elle devenüe cette ame? quel est son sort, quel est son partage?*

X.

Entre ceux même qui sont assez éclairés & assez touchés pour pleurer les ames; s'en trouve-t-il

2.*part.* *sect.* 4. beaucoup qui pleurent le peché qui les a tuées, & qui gemissent de l'injustice ? Est-ce en gemir : ou plûtôt n'est-ce pas s'en réjoüir, que de savoir si bon gré & de faire tant de remercimens à ceux de qui on a reçu quelque bon office, quoi qu'on sache qu'ils y ont employé le mensonge, la fraude & la fourberie ?

Est-ce s'affliger du peché ; & n'est-ce pas plûtôt s'en réjoüir, que de se faire un divertissement de se trouver aux spectacles : je veux dire aux *Opera* & aux Comédies, que l'on ne peut joüer sans peché, & dont les Acteurs sont declarés excommuniés & infames, par les Loix Ecclesiastiques ; & n'est-ce pas visiblement participer à leurs pechés ?

XI.

7. Rien n'est plus juste que la reconnoissance pour les graces & les bienfaits. La nature & la raison l'enseignent également. L'o-

bligation en doit croitre à propor- *2. part. sect. 4.*
tion de l'excellence des graces & de la dignité de la personne qui les fait. Sur ce pied-là, quelle reconnoissance ne doit pas à Dieu une ame vraiment convertie & justifiée ; une ame à qui Dieu a pardonné ses pechés, & qu'il a gueri de ses playes ? Quelle plus grande grace que la vie de l'ame, que sa guerison ? & que peut-on se figurer de plus élevé que Dieu qui opere l'un & l'autre ? Et cependant qu'il se trouve peu de gens qui soient sensibles à ces graces ; & qui prennent soin d'en témoigner leur reconnoissance ! On conserve, il est vrai, le souvenir d'un bienfait temporel ; on rend soigneusement grace d'une abondante recolte ; de la guerison d'une maladie corporelle : mais pour les guerisons spirituelles, pour la délivrance de la lepre du peché ; il y en a si peu qui en rendent gloire à Dieu ; que de dix, à peine

2.part. Et. 4. s'en trouve-t-il un.

XII.

8. On en use à peu prez de même sur les choses que l'on demande à Dieu. Les biens spirituels, les vertus, les vrais biens ne sont ni ceux que l'on met au premier rang, ni ceux pour lesquels on s'empresse le plus. La santé, l'abondance, les établissemens, l'éloignement des calamités; le tems favorable aux biens de la terre; en un mot les biens temporels & passagers, sont ceux à qui l'on donne la preference & les plus instantes prieres; & il se peut dire que la plûpart des gens, dans leurs prieres, ne parlent gueres à Dieu que de la pluïe & du beau tems.

XIII.

9. Enfin l'ordre de la justice ne prescrit rien plus severement, que d'aimer Dieu d'un amour de preference; qui lui fasse donner non seulement la premiere place dans nôtre cœur; mais même toute la

place. Car puiſque c'eſt de tout le cœur que l'ordre veut qu'on aime Dieu ; & que ce n'eſt que par l'amour que les objets tiennent place dans nôtre cœur ; il eſt viſible que Dieu en doit ocuper toute la place, & remplir toute ſa capacité. Mais il eſt viſible auſſi que ce cœur doit ſe tenir content de ce ſeul objet, tout le reſte dût-il lui manquer : puiſque ce divin objet ſufit pour remplir tous ſes vuides. Il eſt viſible enfin que ce cœur doit conter pour rien toutes ſes pertes : puiſqu'il peut mettre Dieu à la place de tout ce qui lui manque : ou plûtôt, puis qu'il ne lui manque rien dés qu'il a Dieu. Ce n'eſt pas qu'il lui ſoit défendu d'aimer la creature : mais c'eſt qu'il ne lui eſt permis de l'aimer que pour Dieu, & que par raport à Dieu ; car, ſelon Saint Auguſtin, c'eſt un principe inconteſtable dans la Morale, qu'*on n'aime point Dieu, comme on le doit, dés qu'on*

2.part. ſect. 4.

2.part. sect. 4. *aime, avec lui, quelque chose qu'on n'aime pas pour lui.* Voila ce que demande l'ordre de la justice.

XIV.

Mais est-ce ainsi que le cœur humain en use? Donne-t-il à Dieu toute sa capacité? lui donne-t-il du moins la premiere place? lui en donne-t-il même quelqu'une grande ou petite? Qu'on consulte icy sincerement son cœur; & peut-être trouvera-t-on non seulement que Dieu n'y a jamais esté bien placé; mais qu'on ne lui a même jamais donné librement aucune place. Peut-être trouvera-t-on qu'au lieu d'y mettre Dieu à la place de toutes choses; il n'y a rien qu'on n'ait mis à la place de Dieu. L'argent, les plaisirs, les honneurs, l'avarice, la volupté, l'ambition & une infinité d'autres passions s'y succédent, sans cesse, de si prez, & le tiennent d'une possession si ancienne & si opiniâtre, qu'à peine en toute la vie

Dieu

Dieu y trouve un moment d'ac- *2 part.*
cez. Il frape à la porte de ce cœur, *sect. 4.*
il prie, il presse, il se plaint, il conjure qu'on lui ouvre, & l'on ne fait pas semblant de l'entendre.

XV.

Les moins impies sont ceux qui lui ouvrent à la verité la porte de ce cœur ; mais à condition qu'il n'en déplacera nul des objets de leur atachement : c'est à la charge qu'il n'y dérangera rien, qu'il ne troublera point le regne des passions, & que la pureté par essence & la sainteté même trouvera l'art de s'alier avec les ordures & les soüillures de ce cœur profane & criminel. Cœur insensé ! faut-il n'estre fait que pour Dieu ; & que de tous les estres, il n'y ait que Dieu à qui vous ne vouliez pas apartenir ? Faut-il ne desirer, comme vous faites, que le bonheur, & ne pouvoir estre hureux qu'en Dieu ; & que vous ne craigniez rien tant que de le

2.*part.* trouver ? Cœur ingrat ! que vous
sect. 4. a fait ce ſouverain Etre, que de vous faire, lors que vous n'étiez-pas; que de vous chercher, lors que vous étiez perdu; que de vous relever, lors que vous étiez tombé; que de vous retracer, lors que vous étiez défiguré; que de vous racheter, lors que vous étiez vendu ? Cœur perfide ! à quel titre de tous ceux-cy, croyez-vous avoir droit de vous refuſer à Dieu, & de lui échaper? Parlez : & pour peu qu'il vous reſte d'idée de l'ordre & de la juſtice, elle vous confondra.

XVI.

Il ſeroit aiſé de pouſſer plus loin ce parallele : mais en voilà aſſez pour juſtifier que rien n'eſt plus propre à développer les défauts & les déreglemens du cœur humain, que l'idée de l'ordre & de la raiſon univerſelle. Faiſons voir maintenant que cette idée ne ſert pas moins hureuſement à

découvrir & à dissiper ses illusions. 2.part. sect. 5.

SECTION V.

Que l'idée de la justice suffit pour découvrir & dissiper toutes les illusions qui se glissent dans la voye de la pieté.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'idée de la pieté enferme celle de la justice.

I.

RIen n'est plus équivoque que le terme de pieté. Il seroit infini d'entreprendre de raporter toutes les fausses idées que la corruption du cœur & la superstition y atachent. Il ne faut, pour les

2.*part.* entrevoir, que jeter les yeux ſur
ſect. 5. l'aplication qu'on fait tous les jours de ce terme : car quelle ocupation, quel exercice, quelle pratique n'honore-t-on pas injuſtement de ce nom ? Il ne ſert preſque plus que de couleur pour couvrir les conduites les plus irregulieres. Sous les livrées & ſous le nom de la pieté, l'on fait paſſer les vengeances, les calomnies, les plus criantes injuſtices : & enfin l'on s'eſt rendu ſi habile dans l'art de donner un air de pieté aux conduites les plus molles & les plus ſenſuelles, les plus profanes & les plus payennes ; qu'on ne trompe pas ſimplement les autres, on ſe ſeduit miſerablement ſoi-méme.

II.

Il eſt donc certain que les idées qu'on atache à ce terme ſont tres-differentes. Ce n'eſt pas qu'on ne convienne aſſez, avec Saint Auguſtin, que *la pieté eſt le culte &*

le service de Dieu. Quid est pietas, nisi Dei cultus. Mais comme les termes de *Dieu* & de *culte* sont encore trez-équivoques, le terme de pieté a autant de diverses significations, que chacun se forme de diverses idées de la Divinité & de son culte. Et où cela ne va-t-il pas? *2.part. sect. 5.*

Pour la *Divinité*, sans entrer dans le détail des idées que la bizarerie de l'esprit humain atache à ce terme; on peut dire generalement que les hommes humanisent la Divinité tant qu'ils peuvent; & que ne pouvant lui devenir semblables; ils la font, tant qu'ils peuvent, semblable à eux; afin de la rendre, par là, moins redoutable, plus indulgente à leurs vices, & plus traitable.

Et à l'égard du *culte*, comme il a un raport essentiel à son objet; il est aisé de juger combien cette bizarerie dans l'idée de Dieu, en doit mettre dans son culte. Mais

2.part. qu'elle ſe trouve bien augmentée
ſect. 5. par l'interêt & les paſſions ! & que tout cela contribuë à défigurer l'idée de la pieté ! Car la plûpart des hommes plus jaloux du titre & de l'éclat de la vertu que de ſa realité, ne voulant pas changer leurs mœurs, pour les ajuſter aux régles de la pieté ; prennent le parti de changer l'idée de la pieté, pour l'ajuſter au déréglement de leurs mœurs. Et ainſi il ſe trouve aujourd'huy peu d'ambitieux, peu d'avares, peu de voluptueux, peu de vindicatifs, ſur tout de ceux qui ſavent un peu l'art de la direction d'intention, qui ne ſe flatent d'honorer & de ſervir Dieu par leur ambition, par leur avarice, par leur vie molle, par leurs vengeances.

III.

Pour lever ces équivoques, rien ne ſeroit plus ſouverain, que de guerir les hommes de leurs paſſions. Mais comme cela paſſe

les forces humaines ; on ne peut rien faire de mieux que de s'oposer au progrez de leurs illusions, en fixant l'idée de la pieté. Or c'est à quoy sert merveilleusement l'idée de Dieu, consideré comme justice souveraine : car puis qu'on convient, avec Saint Augustin, que la vraye pieté n'est que le culte du vrai Dieu ; & que le vrai Dieu est justice : *noli tibi fingere idolum, Deus justitia est* ; il s'ensuit que la vraye pieté n'est que le culte de la justice. Il n'est donc plus question que de savoir en quoi consiste le culte de Dieu, ou de la justice.

2. part. sect. 5.

IV.

Mais depuis la venuë de JESUS-CHRIST, il n'est pas permis de s'égarer dans cette recherche. Avant cela, on faisoit consister ce culte en de pures ceremonies exterieures : on l'atachoit à des lieux, à des tems, à des situations, à des postures, à des exercices pu-

2.part. rement corporels : & parce qu'on
sect. 5. se figuroit la Divinité comme renfermée & circonscrite en certains lieux & certains Temples ; on ne l'honoroit presque qu'avec les mains, comme le marque Saint Paul. *Non in manufactis templis habitat, nec manibus humanis colitur.* Mais depuis que Jesus-Christ nous a apris que *Dieu est esprit, & que c'est en esprit & en verité qu'il veut estre honoré ;* il ne nous a pas permis de douter que ce ne soit dans l'esprit que consiste son culte. Et parce que qui dit esprit, dit entendement & volonté : comme il faut servir Dieu de tout l'esprit ; il faut employer à son culte & l'entendement & la volonté : l'entendement par ses connoissances & ses jugemens ; la volonté par ses mouvemens & ses affections.

Cependant, comme les conoissances, pour sublimes qu'elles puissent estre, n'honorent pas

Dieu par elles-mêmes, à moins qu'elles ne viennent de l'amour ou qu'elles ne tendent à l'amour, je veux dire, à moins qu'on ne s'y aplique par un mouvement d'amour pour Dieu, ou dans la vûë de s'y exciter. Il faut avoüer que ce n'est gueres que par le cœur qu'on peut honorer Dieu ; & que ce n'est proprement que dans le vrai amour que consiste le vrai culte & la vraie adoration.

2. part. sect. 5.

V.

C'est aussi où Saint Augustin les reduit : c'est l'unique idée qu'il atache à ces termes. Tous les devoirs de l'homme envers Dieu se reduisent, selon lui, à l'amour. *C'est là*, dit-il, *le seul vrai culte de Dieu, c'est l'unique veritable Religion, l'unique pieté qui soit droite, l'unique service qui n'est dû qu'à Dieu.* En un mot, on ne sert Dieu, selon ce Pere, & on ne l'honore, qu'en l'aimant. *Non colitur ille, nisi amando.*

VI.

2. part. sect. 5. Aprez cela, si nous joignons cette idée du culte avec celle de Dieu consideré comme justice; nous aurons une parfaite idée de la pieté; & elle ne sera, selon cela, que *l'amour de la justice souveraine & immuable: cultus justitiæ*, comme l'apelle un Prophete.

CHAPITRE II.

De l'usage de cette idée pour bannir les illusions qui se glissent dans la voye de la pieté.

I.

L'Idée que nous venons de dôner de la pieté est si nette, si précise, & si peu sujette aux équivoques; qu'on peut dire que si l'on vouloit en faire usage, il n'en fau-

droit pas davantage pour bannir toutes les fausses devotions, & dissiper toutes les illusions de cette voye : c'en seroit assez pour purger le culte de Dieu d'une infinité d'irregularités & d'égaremens : assez pour donner, en peu de tems, aux moins éclairés, un juste discernement du bien & du mal ; assez enfin pour leur faire trouver le dénouëment de cent difficultés, & répandre la lumiere sur toute leur conduite. Il est bon d'en faire icy quelques essais. Ils serviront d'exemples pour une infinité d'autres cas. *2. part. sect. 5.*

II.

Vous estes en peine si une telle œuvre qui se presente à faire, est bonne, ou mauvaise : si c'est une action de pieté, ou non. Voyez quel principe vous y porte. Si c'est l'amour de Dieu : agissez sans crainte : c'est pieté ; & c'est en ce sens que Saint Augustin dit si bien : *aimez ; & faites tout ce qu'il vous*

2.part. sect. 5. *plaira : ama, & fac quod vis.* Mais aimez Dieu : n'aimez pas un phantôme, n'aimez pas une idole de la façon de vôtre imagination ; n'aimez pas une fiction de vôtre amour propre.

III.

Aparemment vous sentez bien que vous aimez, & que l'amour vous porte à cette action : car c'est l'amour qui nous porte par-tout où nous nous portons ; *illo feror quocumque feror* : mais vous doutez si c'est l'amour de Dieu. Vôtre doute est raisonnable. Pour en sortir donc, voyez quel est l'objet de vôtre amour, & quelle idée vous vous formez de Dieu. Les idées de Roy, de Souverain, de Monarque, de Createur de l'Univers, de premiere cause, de Seigneur de toutes choses, sont de grandes & de magnifiques idées, qui remplissent & étonnent l'imagination : mais je ne say si elles sont bien propres à éclairer les te-

nebres de vôtre cœur, & à déve- 2.part.
loper ses replis. Ces idées vous sect. 5.
font bien moins connoître ce que Dieu est, que ce qu'il fait, ou ce qu'il peut faire. Elles vous découvrent bien moins ses perfections absoluës, que ses atributs relatifs. Il est difficile qu'à ne regarder Dieu que par ces endroits, vous puissiez discerner, dans vos actions, ce qu'il y a de droit, ou de faux; de juste, ou d'injuste: & en un mot, si vous agissez pour, ou contre lui.

IV.

A ne suivre que ces idées, il est aisé que vous vous flatiez qu'en offrant quelquefois votre cœur à ce Roy, & rendant à ce Souverain quelques legers honneurs & quelques menus devoirs, vous ne sauriez manquer de lui être agreable; & qu'aprez cela, vous pouvez avec une entiere liberté, user & abuser des creatures, & les faire servir à votre plaisir, à

2.part. à votre ambition & à toutes vos
sect. 5. passions, sans crainte de l'offenser. Vous vous imaginerez aisément que par ces petits honneurs exterieurs que vous avez soin de lui rendre, vous achetez sufisamment le droit d'en user du reste comme il vous plaît, sans qu'il y trouve à redire : & votre amour propre aidé du faux art de direction d'intention, ira jusqu'à vous flater que vous pouvez faire servir à la gloire de votre Roy, les plus criantes injustices, & les plus cruels traitemens que vous puissiez faire au prochain. Il vous dira même que les choses n'étant injustes, qu'autant qu'elles sont contraires aux volontés de ce Souverain ; dés que vous avez trouvé l'art de les faire servir à sa gloire, les plus grossieres injustices changent de nature, & deviennent de vrayes justices. Enfin seduit en mille manieres par ce secret imposteur, difficilement

trouverez-vous dans ces magnifiques idées de la divinité, & dans ces perfections relatives, de quoi éclairer les artifices de ce seducteur domestique, & dissiper ses illusions. 1. part. sect. 5.

V.

Revenez donc à l'idée que S. Augustin nous donne de Dieu. Il n'y a qu'elle qui soit propre à éclairer directement les tenebres de votre cœur, à percer dans ses replis les plus cachés, à dissiper les illusions de son amour propre. *Dieu est justice*, voila la lumiere qui éclipse toutes les fausses lueurs, & qui bannit toutes les ombres. Prenez garde, je ne dis pas que Dieu soit juste, comme si la justice étoit une perfection ajoûtée à son être, ou dérivée de son essence. Il est la justice même, justice essentiellement, justice necessairément : justice vivante par elle-même : parce que renfermant dans son essence l'ordre im-

2. part. sect. 5. muable de la justice, qui comprend tous les raports de perfection qui sont entre ses attributs, & aimant invinciblement tout ce qu'il renferme, ses volontés sont necessairement conformes à cet ordre; & ainsi ne pouvant rien vouloir que de juste & de droit, il est la justice même, justice subsistante en elle-même & par elle-même: justice, comme dit S. Augustin, par laquelle est juste & immuablement juste, tout ce qui est juste: justice sur laquelle est declaré injuste, & immuablement injuste tout ce qui est injuste. Justice qui (comme nous l'avons remarqué) éclaire plus, ou moins tous les hommes, à proportion qu'ils s'en aprochent par les pas du cœur. Et justice enfin sur la vûë de laquelle les impies & les plus injustes jugent de ce qu'il y a de juste ou d'injuste dans les actions des hommes. Consultez donc cette idée dans vos doutes. Et pour voir si

2. part. sect. 5.

vous aimez Dieu ; voyez si vous aimez la justice. Pour juger si vous avez de la pieté, si c'est par pieté que vous vous portez à telle ou telle action : En un mot, pour discerner si vous estes juste vous-même ; voyez si vous avez faim & soif de la justice : je veux dire, si vous brulez d'ardeur & de passion pour cette souveraine & immuable justice. Car enfin, dit Saint Augustin, *le Dieu Souverain est la vraye justice ; ou plûtôt le vrai Dieu est la souveraine justice, dont la faim & la soif sont nôtre justice dans le pelerinage de cette vie, & dont le parfait rassasiement sera la plenitude de nôtre justice dans l'éternité.**

* Est planè ille sũmus Deus vera justitia : vel ille verus Deus summa justitia, quam profectò esurire & sitire ea nostra est, in hac peregrinatione justitia, & quâ justitia, postea saturari ea nostra est in æternitate plena justitia. *Epist. 120. ad Consent.*

VI.

Cet examen vous fera connoître qu'il n'y a de juste que ce qui est conforme aux regles de cette souveraine Justice ; que ces regles

2.part. sect. 5.
sont aussi necessaires & immuables que cette Justice elle-même : qu'ainsi Dieu ne peut pas vouloir les changer. Que la conformité, ou la contrarieté d'une action avec ces regles, est immuable ; & que par consequent la justice, ou l'injustice de nos actions ne consistant que dans cette conformité, ou dans cette contrarieté ; Dieu même ne peut pas faire que des actions naturellement injustes, deviennent justes ; ni que des injustices criantes deviennent des justices ; & il ne peut pas même le vouloir : parce qu'il ne peut se démentir lui-même ; & que sa volonté est necessairement toûjours conforme à l'ordre de la justice : je veux dire, à l'ordre immuable de ses perfections.

VII.

Vous reconnoîtrez encore, dans cet examen, que nulle direction d'intention ne peut rectifier ce qu'il y a d'injuste, ou de déréglé

dans une action. Que le raport que vous faites de cette action à Dieu, est une vraye insulte : puisque vous pretendez, par là, le rendre complice de vôtre crime : ou du moins son aprobateur. Vous reconnoîtrez enfin que vous ne connoissez point le vrai Dieu. Que ce Roy, ce Seigneur, ce Souverain à qui vous offrez cette action, n'est point Dieu ; puisque vous le croyez capable d'agreer l'injustice, que le vrai Dieu est incapable d'aprouver : *Non Deus volens iniquitatem tu es.* Que le vrai Dieu ne peut aprouver que ce qui lui est conforme ; & que rien ne lui est conforme, s'il n'est juste : parce qu'il est essentiellement justice. En un mot, que rien ne le glorifie, s'il n'est juste : parce qu'il ne trouve sa gloire que dans ce qui exprime quelqu'une de ses perfections, ou l'ordre immuable qui se trouve entre elles.

2. part. sect. 5.

VIII.

2.part. sect. 5. Enfin, en vous examinant ainsi par raport à cette excellente idée de justice, vous pourez parvenir jusqu'à penetrer la chose du monde la plus plus impenetrable: je veux dire, le fond de votre cœur, & à discerner vrai-semblablement s'il est dans la charité, ou non. Mais, pour cela, ne vous en fiez pas à certains mouvemens de devotion & de tendresse que vous sentez quelquefois pour Dieu consideré sous certains regards; par exemple, comme votre Createur, votre Roy, votre Bienfacteur. Il se peut fort bien faire que le considerant ainsi dans le tems où vos passions sont calmes, qu'il y a abondance d'esprits dans le cerveau, & qu'il ne se passe actuellement rien dans le corps, de contraire à sa constitution: vous vous sentiez porté à l'amour & atendri jusqu'à verser des larmes, sans l'aimer veritablement,

& ſans être redevable de ces mou- vemens de tendreſſe, qu'à la bon- ne diſpoſition de votre machine, d'une part ; & de l'autre, à cet- te vûë intereſſée & ſenſible dont vous regardez Dieu, c'eſt à dire, à votre amour propre. Et au con- traire, il peut fort bien ariver, que loin de vous atendrir jusqu'- aux larmes, vous ne penſiez à Dieu qu'avec une froideur & une ſechereſſe deſolante ; & que ce- pendant vous l'aimiez d'un amour veritable, ſolide & trez-fort. Il n'y a que l'idée de la juſtice qui puiſſe vous aider à faire ce diſcernement, ce n'eſt que par ſon amour que vous en pouvez ju- ger avec quelque ſeureté. Si vous l'aimez parce qu'elle eſt juſtice & ſans raport à vous : ſi vous ſuivez ſes regles & gardez ſes ordonnan- ces, parce qu'elles ſont juſtes & ſaintes ; & ſi vous aimeriez mieux mourir, que de les violer, quand il n'y auroit ni peine atachée à

2 part. ſect. 5.

2.part. sect. 5.
leur infraction, ni recompense promise à leur observation ; vous aimez vraiment Dieu, malgré vos secheresses & vos froideurs sensibles. Mais si cette justice vous est indifferente ; si ses regles & ses ordonnances vous sont insuportables : si vous ne les gardez & n'y ajustez vôtre conduite que par la crainte des peines, ou que dans la vûë de la recompense : Si vous souhaitez que ces ordonnances & ces regles ne fussent point, ou du moins qu'elles ne vous fussent pas signifiées, afin d'avoir la liberté de faire ce qu'elles défendent ; vous n'aimez point Dieu, quelque tendresse que vous sentiez pour un certain phantôme que vôtre imagination vous represente. Que dis-je, vous n'aimez point Dieu ? vous ne le connoissez pas même : puisque, comme dit un Apôtre, *celui qui se vante de connoître Dieu, pendant qu'il ne garde pas ses commandemens, est un men-*

teur, & la verité n'eſt point en lui : 2. part.
parce qu'il ne ſait pas que Dieu ſect. 5.
eſt cette verité & cette juſtice même qu'il viole en pechant.

Cette matiere de l'amour de Dieu eſt un des ſujets ſur leſquels on doit plus s'étudier : parce que c'eſt un de ceux ſur leſquels il ſe gliſſe de plus frequentes & de plus funeſtes illuſions.

IX.

C'en eſt une des plus ordinaires, que de prendre pour un vrai amour de Dieu, un certain deſir de la felicité éternelle, & des joyes du Paradis ; deſir, dis-je, qui n'eſt rien moins que cela.

On veut naturellement & invinciblement être hureux. On ſait par la foy, qu'on ne le peut être que par les joyes & les plaiſirs dont Dieu comblera ceux qui ſeront unis à lui dans le Ciel. En faut-il davantage pour ſe ſentir porté à regarder ces plaiſirs & ces joyes comme aimables & com-

2.part. me desirables ? Et n'est-il pas au
sect. 5. contraire, aisé qu'on vienne effectivement à aimer & desirer cet objet total composé des delices celestes & de Dieu qui les répand ? aisé qu'on vienne à prendre cet amour & ce desir pour un vrai amour de Dieu, pour une vraye charité ?

Mais que l'illusion est à craindre : car qu'est-ce qui se trouve en tout cela, qu'un fond d'inclination naturelle & d'amour propre ne puisse produire ? La nature dit : je veux être hureuse ; la foy répond : vous ne le pouvez être que par ces torrens de volupté que Dieu répand sur ses élus dans le Ciel. A cela, que peut moins repliquer l'inclination naturelle, sinon : *je les aime*, *je les desire*. Est-il besoin de grands éforts ou de secours extraordinaires, pour former sur cela un tel desir ? & ce desir peut-il passer pour amour de Dieu ?

X.

X. *2. part sect. 5.*

Comme on peut craindre tout naturellement les suplices éternels, une fois connus par la foy ; on peut aussi aimer trez-naturellement la felicité éternelle, une fois crûë par la foy. D'ailleurs on devroit prendre garde que les plaisirs qui suivront la possession de Dieu, & qui nous rendront formellement hureux, quelques divins qu'on les apelle, ne seront pas Dieu. Il s'en faut tout. Ces plaisirs ne seront que des manieres d'estre de notre ame, & de pures creatures. Il ne faut qu'une mediocre attention pour voir cela ; & c'est prendre plaisir à s'abuser soi-même, que de ne vouloir point s'apliquer à le demêler. Et ainsi n'aimer que ces plaisirs, on ne desire la possession de Dieu, que pour parvenir à ces plaisirs, n'est pas aimer Dieu; & il est même à craindre que ce ne soit aimer imperceptiblement & chercher sourdement l'objet principal de sa passion do-

2. part. sect. 5. minante. XI.

En effet, il se peut fort bien faire qu'aprez qu'on s'est bien persuadé qu'on ne peut devenir hureux que par cet amas de plaisirs qui rejaliront de la possession de Dieu ; l'objet de la passion favorite venant à se glisser sous l'idée confuse de cette felicité, ne fasse desirer la possession de Dieu, que comme un moyen de satisfaire cette passion, & de trouver des plaisirs assez semblables à ceux que causeroit l'objet même. Et l'on a connu des gens de merite qui ont poussé cette illusion jusqu'à s'imaginer que les sens auront au Ciel des plaisirs de même espêce que ceux qu'ils éprouvent icy bas, ils avouoient franchement que, sans cela, ils auroient regardé l'occupation de contempler Dieu, comme bien seche; & c'estoit le desir de cette espêce de bonheur qu'ils prenoient pour un vrai amour de Dieu. Qu'on juge de là s'il est toûjours bien seur de s'en fier à son cœur sur l'amour de la beatitude.

XII.

2. part. sect. 5.

C'eſt ainſi que les paſſions ſi afreuſes, par elles-mêmes, ſe déguiſent pour eſſaier de paſſer, ſous les plus precieuſes aparences, juſques en paradis ; & que par un petit détour de fauſſe ſpiritualité, on croit pouvoir chercher juſques dans le Ciel de quoi les ſatisfaire. On s'entretient avec plaiſir de ces agreables idées de joyes, de delices celeſtes, de plaiſirs divins, de la beatitude éternelle. On ſe flate, par là, d'aimer Dieu : & *cette charité en idée*, dit un illuſtre Auteur, *eſt d'autant plus de nôtre gout, qu'elle ne trouble ni la paix des paſſions, ni le regne des vices.*

XIII.

Dans l'impreſſion actuelle du plaiſir que donnent ces reflexions, cette pretenduë charité oblige bien quelquefois à faire quelques petits efforts, & à ſe priver de quelques legers plaiſirs, dans la vûë d'en retrouver de plus vifs &

2.part. sect.5. de plus touchans dans l'éternité : mais comme elle ne change nullement le cœur, ni ne détruit point l'affection au peché ; à peine ces reflexions se sont-elles écartées, que les passions reprennent le dessus : elles ramenent les vices qui en sont les suites ; & rengagent ainsi dans les mêmes desordres dont on avoit paru s'écarter pendant quelque tems. Et peut-être est-ce icy une des principales sources de ces perpetuelles alternatives de confessions & de rechutes, dont la vie de bien des Chrétiens est tissuë.

XIV.

Je dis que cette espêce d'amour de la felicité ; ou cette charité en idée ne change nullement le cœur, & ne détruit point l'affection au peché. Car pour le premier, il est visible que changer l'objet de la cupidité, n'est nullement changer le cœur. Le cœur ne peut estre changé que par le

retranchement, ou du moins par un affoiblissement considerable de la cupidité. Or, selon Saint Augustin, un avare ou un ambitieux qui charmé de l'idée confuse des richesses & des honneurs que sa passion s'atend de trouver dans le Ciel, fait icy-bas, dans cette vûë, quelques legers sacrifices, ne retranche nullement la cupidité : il ne fait que lui changer d'objet.*

2.*part.* *sect.* 5.

* Si divitem te in illo regno futurũ putas; cupiditatẽ nõ amputas: sed mutas. *Serm.* 74 *de temp.*

XV.

Cet amour de la felicité ne détruit pas non plus, par lui-même, l'affection au peché. Rien ne détruit immediatement l'affection au peché, que ce qui est directement opposé au déréglement du peché : or cet amour ne lui est point directement opposé. L'amour des plus grands honneurs & des plus precieuses richesses ne bannit point absolument l'amour criminel des moindres. Il peut

2 part. sect. 5. bien l'emporter sur celui-cy : mais non pas le détruire.

XVI.

Que faire donc pour éviter ces illusions qui peuvent se glisser jusques dans l'amour de la beatitude ? Que faire pour ne se pas méprendre dans l'amour de Dieu? Il faut l'aimer comme justice, comme ordre, comme sagesse. La justice a assez de beauté & de charmes pour enchanter un cœur. Il n'est point à craindre que les objets de nos passions criminelles ne se cachent sous celui-cy. La justice, l'ordre immuable n'ont rien qui ne soit directement opposé à nos dereglemens & à nos desordres.

XVII.

Aussi cet amour de l'ordre & de la justice détruit absolument l'affection au peché ; parce qu'il est directement opposé à son dereglement. Le dereglement du peché consiste generalement dans

l'injuſtice qu'il y a à ſe ſouſtraire au Createur, pour ſe livrer à la creature, & dans le deſordre d'aimer davantage les choſes les moins aimables, & d'aimer moins les plus aimables. Or il eſt viſible que l'amour de l'ordre & de la juſtice eſt directement & immediatement opposé à cette injuſtice & à ce deſordre. Un cœur paſſionné pour la juſtice, ne commetra pas l'injuſtice de ſe ſouſtraire à Dieu. Un cœur qui brûle d'amour pour l'ordre, ne tombera pas dans le deſordre d'aimer plus les choſes les moins aimables, ou d'aimer moins les plus aimables.

2. part. ſect. 5.

XVIII.

Il n'eſt pas moins viſible que cet amour de l'ordre & de la juſtice change le cœur : car quel plus grand changement dans un cœur, que de haïr ce qu'on aimoit ? C'eſt ceque fait cet amour de l'ordre de la juſtice : il ne fait pas ſimplement que le

2.part. cœur s'abſtienne du peché qu'il
s. ét. 5. aimoit, il lui donne encore une vraie horreur du deſordre & de l'injuſtice dans laquelle il conſiſte.

L'amour de la felicité dont nous parlions tantôt, peut bien ſuſprendre l'execution du peché : mais il n'en détruit pas les faux charmes ; il n'en ôte pas le plaiſir, il ne le rend pas afreux. Le deſir d'un avare pour les grands biens qu'il atend dans le Ciel, peut bien l'emporter quelque tems ſur le plaiſir criminel qu'il trouve à s'enrichir en cette vie : mais il n'étoufe point le ſentiment de ce plaiſir, il ne fait point haïr le peché pour lui-même : ce n'eſt pas tant une haine, qu'un moindre amour qu'on a pour lui : on l'aime toûjours, mais on l'aime moins que ces grands biens & ces immenſes treſors qu'on s'atend de poſſeder dans le Ciel. En un mot, on ne craint pas de pecher : mais

on craint d'estre privé de plus grandes richesses & de plus grands honneurs. 2 part. sect. 5.

XIX.

On ne se dit pas tout cela distinctement : au contraire on se tuë de dire, que dans la recherche du bonheur éternel, on n'aime que Dieu, on ne cherche de felicité qu'en Dieu, on ne veut de plaisir que celui qui se trouvera dans la possession de Dieu: en un mot, qu'on ne se figure point d'autre bonheur que celui de goûter Dieu & de s'unir à lui. Voulez-vous voir si tout cela est comme vous le dites, & si vôtre cœur ne vous seduit point ? prenez garde, votre Dieu est justice, justice vivante & subsistante ; voyez donc si c'est là cet objet que vous desirez, que vous cherchez, que vous aimez, & dans la possession duquel vous vous figurez tant de plaisirs. Est-ce de la beauté & des atraits de cet ob-

2.part. jet que vous vous sentez char-
sect. 5. mé ? prenez-y garde, en voici quelques-uns.

XX.

Les traits de cette beauté sont de demander qu'on lui sacrifie toutes choses ; qu'on égorge, pour ainsi dire, à son honneur, ses plus favorites inclinations, ses plus violentes passions, ses plus cheres consolations, sa joye, son repos, son bonheur present.

Les traits de cette beauté sont de venger, à quelque prix que ce soit, les injures qu'on lui fait ; de les punir dans la plûpart des hommes, d'une damnation éternelle, & dans les autres, par des miseres, des travaux, des soufrances & des douleurs de toute la vie ; & de les expier enfin par le sang & la mort même d'un Homme-Dieu.

Les traits de cette beauté, sont de combler de gloire & d'honneur des gens qui ont été

ſe joüet, le mépris & la baliure *2. part.*
du monde ; de leur donner les *ſect. 5.*
premieres places de ſon Royaume, & de les élever au deſſus des têtes couronnées. Et elle ſe plaît au contraire à ravaler, confondre, atêrer, réduire à la derniere indigence, charger d'éternelles ignominies, ceux qui ont vécu ici-bas dans la gloire, le luxe, l'opulence & les grandeurs faſtueuſes.

Les traits de cette beauté ſont de combler éternellement de plaiſirs, & de rafraichir par des torrens d'une ineffable volupté, ceux qui ont vécu, icy-bas, dans les miſeres, dans les ſoufrances, dans les travaux & dans les douleurs. Et elle ſe plait au contraire à tourmenter & brûler éternellement ceux qui ont vécu dans la licence, dans la volupté, dans la moleſſe.

Les traits de cette ſageſſe ſont de condamner de vanité, de menſonge, de fauſſeté tous les objets

2.part. de ce monde qui paroissent les
sect. 5. plus reels, les plus vrais, les plus solides : de condamner de déréglement & de desordre ce qui pareit le plus reglé & le plus rangé; de condamner comme extravagant & insensé ce qui paroit le plus sage aux yeux des hommes : en un mot, de condamner même nos pretenduës justices. *Ego justitias judicabo.*

Les traits de cette beauté sont de condamner tous les desseins d'ambition, tous les projets de fortune, toutes les entreprises interessées, toutes les conduites voluptueuses, molles & effeminées.

XXI.

Voila une partie des traits de la beauté de la justice. Voyez donc, vous qui vous flatez d'aimer Dieu, si c'est là ce qui vous fait soupirer pour sa possession : si c'est là ce que vous vous atendez qui vous doive charmer & en-

chanter dans vôtre union avec lui : *2. part.*
si c'est ce que vous pretendez qui *sect. 5.*
doive alors vous rendre hureux ; & si avec cela vous seriez content, Dieu ne dût-il jamais vous donner d'autres plaisirs. Voyez, en un mot, si le plaisir de contempler éternellement les beautés de cette Justice ; le plaisir de lui estre parfaitement assujetti & parfaitement conforme ; le plaisir de la voir regner absolument dans vôtre cœur, vous tiendroit lieu de tous les plaisirs imaginables. Si cela est : vous pouvez justement vous flater d'aimer Dieu. Cet amour de la beatitude n'est ni suspect, ni sujet à illusion.

Mais si à la seule description que je vous fais des charmes de cette Justice, vous sentez vôtre cœur froid, ou indifferent. Si les plaisirs que vous vous figurez en paradis, & qui excitent vos desirs & vôtre amour, sont tout differens de ceux-là : craignez pour vôtre

amour. Craignez de n'aimer point Dieu, dans l'amour de ces plaisirs : ou du moins craignez que le Dieu que vous aimez, ne soit un phantome bien different du vrai Dieu ; puisque Dieu est justice. Ou enfin craignez d'aimer beaucoup plus les dons de Dieu, que Dieu même.

XXII.

Qu'il est important de s'acoutumer à regarder Dieu sous cette idée de Justice vivante & subsistante, & à l'aimer sous ce regard ! & que d'illusions cette seule disposition peut dissiper en peu de tems !

XXIII.

Je say ce qu'on allegue d'ordinaire pour se defendre d'entrer dans cet examen & dans ce discernement. Tout cela, dit-on, est trop metaphysique & trop abstrait ; il faut aimer Dieu rondement & simplement, sans tant subtiliser & distinguer, sans creuser &

foüiller si avant dans son cœur. *2. part. sect. 5.*
Mais que c'est peu connoître le fond de corruption de ce cœur, sa duplicité, ses artifices, & ses perpetuels détours, que de negliger ainsi de l'étudier ! Que c'est même estre peu instruit de l'essentiel de la Morale, & des regles que l'Esprit de Dieu nous en a données dans les saintes Ecritures. Qu'est-ce que le Sage nous décrit plus frequemment que cette duplicité de cœur ; que nous recommande-t-il plus instamment que d'étudier ce cœur, * de veiller sur ses mouvemens, & d'observer ses pensées. * Quel est l'objet de la vigilance que JESUS-CHRIST nous a tant recommandée ; sur quoi a-t-il tant voulu que nous veillassions ? N'est-il pas visible que c'est sur les mouvemens du cœur ? n'a-t-il pas averti que c'est là où d'ordinaire se forment les bonnes & les mauvaises pensées ? n'a-t-il pas pretendu

* Om custodiâ s[...] va c[...] tuũ. *Pro[...]*

* Ut tod[...] cog[...] tic[...] *Il[...]*

2. part. sect. 5. qu'on s'étudiât sans cesse à le purifier de tout ce qui peut faire obstacle à la pureté, à la force, à l'étenduë de l'amour que nous lui devons ? Chose étrange ! Dieu ne nous commande rien plus fortement que la totalité de cet amour : il veut que tous les mouvemens du cœur y soient employés. Il ne nous recommande rien plus instamment, que la pureté de cet amour : il veut qu'on n'aime rien que pour lui, & c'est ce qu'il apelle estre d'un cœur pur : *mundo corde* ; & l'on croit pouvoir se dispenser d'étudier sur ce sujet un cœur acoutumé à nous faire par-tout ailleurs cent illusions ; & cela sous ce frivole prétexte d'amour propre, que ces discussions sont trop metaphysiques. Est-ce que les erreurs sur le sujet de l'amour de Dieu sont de moindre consequence que sur les autres ? Le salut n'en depend-il pas absolument ? & n'est-ce pas visiblement

le vouloir risquer, que de s'aveugler volontairement sur ce sujet? 2. part. sect. 5.

XXIV.

On a connu des gens, lesquels surpris en des injustices criantes, & repris de ce qu'ils ofensoient Dieu; répondoient, avec chaleur, qu'ils n'en avoient pas le moindre dessein : qu'ils aimoient Dieu de tout leur cœur, & qu'ils auroient été trez-fachés de l'ofenser. D'où venoit cette illusion? (car ils le croyoient comme ils le disoient) c'est qu'ils avoient dans l'esprit un certain phantome qu'ils regardoient comme leur Dieu, & auquel ils donnoient tout-au-plus les qualités de Createur & de Conservateur : & que n'ayant nulle envie de choquer ce phantome; & ne voyant pas d'ailleurs que les injustices qu'ils commettoient lui fussent oposées; ils se persuadoient aisément qu'ils ne l'ofensoient point. Il leur faloit

2. part. une idée de Dieu plus propre à
sect. 5. éclairer leur injustice & à dissiper l'illusion de leur cœur.

XXV.

C'est par le même defaut d'idée de Dieu, qu'il y en a d'autres qui se persuadent qu'il n'est point ofensé de nos mauvaises actions. Ils ne le regardent que du côté de son élevation au dessus de la creature; ils ne le considerent que par son independance & son immutabilité; & par là ils jugent qu'il se met aussi peu en peine de ce que les hommes font sur la terre; qu'un grand Roy environné de ce qu'il y a de plus éclatant en ce monde, se met peu en peine de ce que font des fourmis sur une mote de terre. Mais s'ils savoient que Dieu est non seulement juste, mais essentiellement justice, essentiellement regle de toute droiture & de toute équité; ils verroient bien que leurs mauvaises actions l'ofensent, & qu'il ne peut pas

s'empêcher d'en condamner l'injustice & l'iniquité. Ils verroient qu'il les condamne necessairement & par sa nature : que son être seul en prononce le jugement de condamnation ; & que comme par la necessité de son être il ne peut se dispenser d'aprouver l'équité & la justice : parce qu'il ne peut se démentir lui-même ; il peut aussi peu s'empêcher de condamner l'injustice & l'iniquité ; & cela par la même raison. *Non Deus volens iniquitatem tu es.* 2. part. sect. 5.

XXVI.

Vous vous flatez de rendre un grand service à Dieu, par les magnifiques décorations & les superbes ornemens dont vous embelissez son Temple materiel. Mais prenez garde quel est le Dieu à qui vous voulez plaire par là : ce n'est point dans les temples faits de la main des hommes, que le vrai Dieu se plaît d'habiter, c'est dans les cœurs des

2. part. hommes, dans ces temples vivans
sect. 5. bâtis de sa main. Dieu est justice, & c'est dans les cœurs capables de conoître & d'aimer la justice, qu'il établit volontiers sa demeure. Voyez donc s'il est de la justice de laisser perir ces temples vivans faute de pain, pendant que vous répandez avec profusion, l'or & l'argent dans le temple materiel. Voyez s'il est juste d'ôter à ces creatures raisonables un bien qui leur apartient & qui leur est dû, pour en revétir des murailles insensibles. Voyez enfin, si comêtre une si criante injustice, c'est aimer & servir Dieu comme justice.

XXVII.

Vous ne doutez pas que ce ne soit un vrai desir de plaire à Dieu, qui vous donne tant d'empressement d'aler ofrir vos avis, vos conseils, votre direction à ceux même qui ne vous les demandent pas ; & tant d'ardeur à profiter

de toutes les ocaſions qui s'en preſentent. Mais prenez garde quel eſt le Dieu à qui vous faites vôtre cour en ces ocaſions. Dieu eſt juſtice. Eh ! eſt-il rien plus contraire à la juſtice, que d'abandonner le troupeau dont on eſt chargé par la Providence, pour aler engraiſſer des troupeaux étrangers, de la nouriture même qui lui eſt dûë ? *2.part. ſect. 5.*

XXVIII.

Vous croyez qu'il n'y a qu'un grand amour de Dieu, qui ſoit capable de vous donner tant d'aſſiduité & de perſeverance pour les Offices de l'Egliſe, & qui puiſſe vous y ſoûtenir dans une poſture humiliée la plus grande partie de la journée. Mais prenez garde quel eſt le Dieu à qui vous rendez ces adorations : nôtre Dieu eſt juſtice. Eh ! eſt-il de la juſtice d'abandonner le ſoin de l'éducation de vos enfans, & de l'économie de vôtre maiſon, pour des

2. part. assistances à des offices que Dieu
sect. 5. ne vous demande pas ? Il est contre la justice, & par consequent contre le vrai Dieu, de donner à des exercices de surérogation, un tems que vous dérobez à des devoirs essentiels.

XIX.

Vous êtes persuadé que c'est un vrai zele de la gloire de Dieu & de la justice, qui vous anime si fort contre certains desordres, & qui vous donne tant d'indignation contre leurs auteurs. Pour en juger sainement, voyez comment vous vous trouvez à l'égard de vos propres chutes, de vos desordres, & de vous-même comme pécheur: vos desordres & vos pechés ne sont pas moins contre la justice, que ceux des autres; d'où vient donc tant de zele contre ceux-ci, & tant d'indulgence pour ceux-là? Est-ce que la justice est aimable, lors que les autres la blessent, & qu'elle ne l'est plus dés que vous

la blessez ? Est-ce qu'elle vous a donné un droit de l'ofenser, qu'elle n'a pas donné aux autres ? ou plûtôt n'est-ce pas que vous haïssez les pecheurs plus que le peché, & que vous vous aimez vous même plus que la justice ? Enfin, n'est-ce pas que vous voulez vous faire un honneur de haïr dans les autres, ce que vous vous faites un plaisir d'aimêr en vous-même ? Mais rougissez de vous donner ainsi les airs d'amant passionné pour la Divinité, pendant que vous ne la connoissez seulement pas.

2.part. sect. 5.

CHAPITRE III.

Où l'on continuë de traiter de l'usage de la vraye idée de la pieté, pour bannir toutes les illusions de cette voye.

I.

QU'il arive souvent qu'on se trompe sur les dispositions de son cœur ! & que de gens le croyent tout changé & parfaitement tourné vers Dieu, pendant qu'il est encore miserablement ataché à la terre ! Une des plus ordinaires causes de cette illusion, est la facilité que l'on trouve quelquefois à entrer dans les raisons qui persuadent le neant des choses passageres, & le prix infini des choses éternelles.

II.

Qu'un homme ſoit actuellement tranquile & dégagé, pour quelques momens, du trouble & de l'agitation de ſes paſſions ; & qu'avec quelque juſteſſe d'eſprit il vienne à écouter, ou à lire un diſcours qui peigne vivement le neant des choſes paſſageres, le ridicule des paſſions, l'extravagance de l'atache aux choſes periſſables ; & la ſotiſe de l'indifference pour les biens éternels & immuables ; cet homme ne manquera gueres de regarder avec plaiſir ces diverſes peintures, d'entrer dans ces raiſons, & de condamner, ſur cela, la conduite de tous les hommes, & la ſienne propre ; & comme le plaiſir, ſi petit qu'il ſoit, remuë toûjours un peu le cœur ; il eſt aiſé que cet homme ainſi remué, ſe tourne actuellement vers Dieu, & lui témoigne qu'il veut le preferer à tout. *2. part. ſect. 5.*

2.*part.* *sect.* 5. Il n'en faut pas davantage pour lui faire croire que son cœur est parfaitement changé. Il ne comprend pas, dans ce moment, comment on peut faire quelque cas des creatures, & s'en croit pour jamais parfaitement dégagé & revenu. Mais ces lumieres viennent-elles à s'afoiblir, les objets de ses passions recommencent-ils à l'agiter; ils achévent d'éclipser ces lumieres, & ce pauvre homme est tout surpris qu'il se sent emporté par leurs mouvemens à peu prez comme auparavant; que ce pretendu changement dont il se flatoit, n'avoit fait qu'effleurer son cœur, ou plûtôt, qu'il n'avoit eu nul vrai amour pour Dieu. Pourquoy cela? c'est qu'il n'avoit regardé Dieu que d'une vûë purement mercenaire, que comme pouvant le rendre plus hureux, que ne pouroient faire les creatures; & ainsi ce pretendu amour de Dieu n'étoit dans

la verité qu'un vrai amour pro- *2.part.*
pre. Rien n'eſt plus propre à pre- *ſect.5.*
venir, ou diſſiper ces illuſions, que l'amour de la juſtice. Quand on n'aime Dieu que parce qu'il eſt juſtice, & que parce qu'il eſt juſte de lui raporter tous les mouvemens du cœur; l'amour propre n'eſt point à craindre.

III.

Une des ſources les plus ordinaires de nos deſordres eſt, qu'on ſuppoſe que ce qui nage ſur la ſurface de l'eſprit, eſt réellement dans le cœur.

On ſe regarde comme extraordinairement favoriſé de Dieu; parce qu'on a quelque facilité de s'entretenir des verités de la Religion, & qu'on donne regulierement tous les jours pluſieurs heures à la meditation. On ſe croit, ſur cela, homme de pieté & d'oraiſon, c'eſt-à-dire, homme qui a un commerce familier avec Dieu; & l'on ne prend pas gar-

2. *part.* *sect.* 5. de que ces exercices ne sont qu'exercices d'esprit ; qu'ils peuvent trez-bien subsister, sans aucun vrai amour de la justice ; & que sans cet amour, il n'y a ni pieté, ni oraison. *C'est la charité qui gemit*, dit Saint Augustin, *c'est la charité qui prie. Charitas ipsa gemit, ipsa orat.*

Tout l'exercice de l'oraison se reduit à trois chefs. 1. Considerer les verités. 2. s'en penetrer. 3. s'y atacher. Or c'est l'amour qui fait tout cela, selon Saint Augustin. C'est l'amour qui demande, c'est l'amour qui cherche & qui considere : c'est l'amour qui frape à la porte. C'est l'amour qui découvre la verité, & c'est l'amour qui dés qu'on l'a trouvée, y atache le cœur d'une maniere fixe & tranquile. *

* Amore petitur, amore quaritur, amore pulsatur, amore revelatur, amore denique in eo quod revelatum est, permanetur.

IV.

Mais c'est par cela même que vous ne doutez pas que vous ne

ſoyez homme de pieté & d'oraiſon. Vous ſentez dans cet exercice vôtre cœur atendri pour Dieu, touché de ſes bienfaits, pénétré de ſes graces ; & cela va quelquefois juſqu'à vous faire répandre des larmes. Vous vous tuez de lui dire que vous l'aimez ; ou du moins que vous deſirez de l'aimer autant que tous les Saints & tous les Anges. Tout cela eſt bon : mais prenez garde encore une fois que tout cela peut n'être que dans l'eſprit, & qu'en idée ; ou qu'un jeu d'imagination ; & que cependant ce n'eſt que par le cœur que l'on aime. *2. part. ſect. 5.*

V.

Vous direz, ſans doute, que vous ſentez bien qu'alors vôtre cœur eſt remué ; & qu'ainſi vôtre eſprit étant occupé de l'idée de Dieu, vous ne pouvez douter que ces mouvemens ne ſoient pour Dieu, & qu'ils ne ſoient de vrais mouvemens de charité.

2. part. sect. 5.

VI.

Cela eſt ſpecieux : mais cependant ſujet à de grandes illuſions : car il ſe peut fort bien faire & que vôtre eſprit ſoit occupé de l'idée de Dieu , & qu'en même tems vôtre cœur ſoit remué , ſans que ces mouvemens ſoient ſurnaturels , & produits par la charité. Il ſe peut que ces mouvemens ſoient purement humains ; & qu'ils ne naiſſent ou que du calme des paſſions , ou que d'une agreable diſpoſition actuelle du temperament ; ou que de l'amour propre ſoutenu des vives images que l'imagination lui fournit : & une aſſez bonne marque que cela ſe paſſe ainſi trez-ſouvent ; c'eſt l'experience qu'on a des defauts groſſiers qu'on remarque tous les jours dans quelques-uns de ceux qui ſe piquent le plus de regularité & d'aſſiduité à cet exercice d'oraiſon. S'ils aimoient vraiment Dieu comme

Justice, ils ne commettroient pas autant d'injustices qu'ils font. *2. part. sect. 5.*

VII.

Vous vous flatez que dans celles de vos actions qu'on vous dit estre les plus defectueuses, vous n'ofensez point Dieu : parce que vous pretendez avoir une bonne intention, & que vôtre intention est droite.

Mais vous ne prenez pas garde qu'avoir une bonne intention, n'est pas simplement avoir le dessein de plaire à Dieu, si par ce Dieu, vous n'entendez que l'objet d'une fausse idée que vous vous formez de la Divinité. Ce n'est pas même avoir dans l'esprit l'idée de la justice, ni l'image de l'amour de la justice. Tout cela peut subsister avec une intention toute humaine. Avoir donc une bonne intention, c'est avoir vraiment dans le cœur l'amour de la justice : c'est aimer l'ordre immuable de cette justice, & n'agir

2. part. sect. 5. qu'en conſequence de ce qu'il preſcrit, & que dans la vûë de s'y conformer & d'y ajuſter ſa conduite.

VIII.

Je ne doute pas, me direz-vous, que cet amour de Dieu, pris comme Juſtice, ne ſoit la fin & le principal motif de mes actions & de toute ma conduite : j'en ay un ſentiment interieur, qui ne peut me tromper.

Eh! d'où vient donc que parlant un jour d'un homme qui vous avoit ofenſé, je vous entendois dire, que s'il n'y avoit point de Dieu, vous vous couperiez la gorge avec cet homme ? Ne voyez-vous pas vôtre illuſion ?

Et ne me dites point, s'il vous plait, que cette parole eſt une bonne marque que vous aimez Dieu : puiſque ce n'eſt qu'à ſa conſideration que vous épargnez cet homme. C'eſt une marque que vous le craignez, & non pas

que vous l'aimez : ou tout au plus, c'est une marque que vous ne l'aimez que comme capable de vous recompenser. C'est donc la peine que vous craignez, & la recompense que vous attendez, & non pas la justice que vous aimez. Et le sens de vôtre proposition est celui-cy. *Si Dieu n'avoit decerné ni peines pour le crime, ni recompense pour la vertu, je me couperois la gorge avec mon ennemi.* Mais quand il n'y auroit ni recompense pour la vertu, ni peine pour le crime, le mal que vous voudriez faire à vôtre ennemi, en seroit-il moins injuste : en seroit-il moins contre l'ordre ; en blesseriez-vous moins la justice ? Ne voyez-vous donc pas bien que vôtre complaisance pour ce mal, toute conditionnelle qu'elle est, marque nettement que vous n'aimez point la justice, dans le tems même que vous croyez aimer Dieu ; & qu'ainsi ce Dieu que

2. part. sect. 5.

2. *part.* vous aimez, n'eſt point le Dieu
ſect. 5. Juſtice ; & que loin de l'honorer, comme vous le croyez, par cette propoſition : *s'il n'y avoit point de Dieu*, &c. vous le deshonorez.

I X.

Mais pour vous marquer nettement que par le Dieu dont vous parlez dans cette propoſition, vous n'entendez nullement la Juſtice ſouveraine & ſubſiſtante ; ajoûtons au terme de Dieu, celu de Juſtice ; & voyons quel ſens aura vôtre propoſition, & ſi elle continuera de vous eſtre toûjours auſſi agreable. *S'il n'y avoit point un Dieu Juſtice, je me couperois la gorge*, &c. Quel eſt le ſens de cette propoſition ? Le voicy. *S'il n'étoit point contre l'ordre de la juſtice ; ſi ce n'étoit point une action injuſte, je me couperois la gorge*, &c. Sondez donc icy vôtre cœur. Eſt-ce là ce que vous avez voulu dire ? eſt-ce là le ſens de cette

proposition que vous prononciez *2.part.*
avec tant de complaisance? Vous *sect. 5.*
paroit-elle toûjours aussi agreable? Eh! qu'il s'en faut bien! Que c'est peu là le sens que vous aviez dans l'esprit! que vous songiez peu à l'injustice de cette action! vous ne l'auriez pas regardée avec tant de complaisance. Que vous vous mettiez peu en peine si elle blessoit l'ordre de la justice, ou si elle ne le blessoit pas! Avoüez la verité: Vous n'envisagiez que le plaisir de vous venger impunément; & vous ne pensiez nullement à mettre à couvert les interets de cette Justice que vous vous flatez d'aimer.

X.

Si l'on consultoit bien cette loy de la Justice, & si on l'aimoit un peu, que de Directeurs deviendroient inutiles; ou du moins de quel loisir & de quel repos ne pouroient-ils pas joüir! Pour-

2. part. sect. 5. quoy les va-t-on voir ſi ſouvent ? pourquoy ſe trouvent-ils perpetuellement obſedés ? C'eſt, dit-on, pour prendre leurs avis, pour aprendre ſes devoirs, & pour ſavoir comment il faut agir en telle & telle circonſtance. C'eſt le prétexte : mais que ſouvent il eſt imposteur ! Ayez le cœur droit : conſultez cette loy interieure, cette juſtice qui vous éclaire ; & elle vous aprendra vos devoirs mieux que perſonne ; ou plûtôt, aimez-la ; & vous n'heziterez gueres ſur les partis que vous devez prendre. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des circonſtances où l'on a beſoin de Directeurs : Je n'en blâme nullement l'uſage : mais uniquement l'abus : car ſouvent ce n'eſt que parce qu'on n'aime pas la juſtice, & qu'on veut ſe défendre de ce qu'on voit bien qu'elle preſcrit, qu'on va ſi ſouvent conſulter ſon Directeur. On conte que par la flateuſe déference

qu'on témoigne pour ſes ſenti- 2.part.
mens, on le rendra favorable à ſes ſect. 5.
inclinations, l'aprobateur de ſes ſentimens, & le garant de ſa conduite; & il eſt rare qu'on s'y méconte.

XI.

Vous vous repentez du peché: mais vous ne ſavez ſi vôtre douleur eſt ſufiſante pour vous changer le cœur. Afin de vous en éclaircir, ſondez ce même cœur; & voyez quel eſt le motif de ſon repentir: ſi c'eſt vôtre interêt, ou celui de la Juſtice ofenſée. Que ſi vous trouvez que ce repentir eſt moins un regret du violement de la juſtice, qu'une crainte de la peine qu'il vous fait encourir. Si vous découvrez que vous craignez bien moins de pecher, que de bruler: contez que votre cœur n'eſt pas changé. Ce n'eſt que par la haine de ce que vous avez aimé, que votre cœur peut eſtre changé: Or tant que

2. part. sect. 5. vous ne ferez que craindre la punition, vous ne haïrez point le peché : votre cœur sera toûjours porté à le commettre, dés qu'il poura le faire impunément. Il n'y a que l'amour de la justice qui puisse bannir de votre cœur l'amour du peché, & lui en donner sa haine. Il n'y a donc aussi que lui qui puisse vraiment changer ce cœur. Votre cœur ne peut estre changé sans une ferme resolution de bien vivre ; c'est à dire de vivre suivant les regles de la justice. Eh ! le moyen de former cette resolution, sans l'amour de la justice ?

XII.

Vous sentez bien, dites-vous, que vous aimez Dieu : mais vous tendez au desinteressement & à la pureté de son amour. Vous ne savez si votre amour est pur : vous craignez qu'il ne soit bien partagé par celui de la récompense.

Votre doute & votre crainte 2. part. sont raisonnables. Ce n'est pas sect. 5. que l'amour de la recompense soit contraire à l'amour de Dieu: mais il est vrai qu'en un certain sens, il est fort different de l'amour desinteressé. Afin donc de vous éclaircir, rentrez dans vôtre cœur; & examinez le motif de vôtre amour pour la recompense: car tout amour de la recompense n'est pas opposé au pur amour de Dieu. Si vous aimez la recompense, non pas parce qu'elle doit vous estre agreable, utile, ou honorable: mais simplement parce qu'il est juste qu'une ame fidelle soit unie à Dieu, & reçoive les avantages qu'il a bien voulu promettre à sa fidelité: vôtre amour est pur & chaste: car n'aimer la recompense que de cette maniere: c'est ne l'aimer qu'à cause de la justice: c'est, en un mot, n'aimer que la justice.

2.part. sect. 5.

XIII.

Mais, me direz-vous, je ſens bien que la vûë du plaiſir & de la gloire entre beaucoup dans l'amour que j'ay pour Dieu.

D'acord. Mais je dis de la vûe du plaiſir & de la gloire, ce que je viens de dire de la vûë de la recompenſe. Tout amour du plaiſir ou de la gloire n'eſt pas opoſé au pur amour de Dieu. Si le plaiſir que vous vous propoſez n'eſt que celui de vous voir éternellement afranchi de tout ce qui s'oppoſe à la Souveraine Juſtice, & parfaitement aſſujetti à ſes loix: Si la gloire que vous ambitionnez n'eſt que celle de voir cette Juſtice regner abſolument ſur vos penſées, ſur vos deſirs, ſur tous vos mouvemens; & ſur tous les cœurs, de telle ſorte qu'elle ſoit toute en tous: *ut ſit omnia in omnibus*: vôtre amour eſt pur & chaſte, & ſemblable à celui des Bienhureux dans le Ciel.

Leur souverain plaisir, dit un « illustre & solide Auteur, sera de « n'avoir plus rien en eux qui s'o- » pose à la justice de Dieu, & de » lui estre parfaitement assujettis. » Leur gloire sera qu'elle regne » sur eux ; & c'est en cette ma- » niere que leur charité sera toute » pure : parce qu'ils ne raporteront » pas Dieu à eux - mêmes : mais » qu'ils se raporteront à Dieu, & » n'aimeront que Dieu en eux-mê- » mes. * »

2. part. sect. 5.

* *M. Nicoles Trait. de la soumiss. à la volonté de Dieu, 1. volum. des Essais de Morale.*

Vôtre amour est pur, si vous aimez la justice, non pas pour quelque commodité, ou quelque avantage particulier : mais afin qu'elle vous domine, qu'elle vous éclaire, qu'elle vous perfectionne, & qu'elle vous rende parfaitement conforme à elle-même. Vôtre amour est pur & chaste, si vous aimez la Souveraine Justice, non pas pour la raporter à vous-même, & vous reposer en vous-même ; car rien n'est

1. part. sect. 5. plus contraire à l'ordre & aux interets de cette Justice : C'est vous faire fin de Dieu même : mais pour vous raporter & vous atacher à elle : car sans ce raport & cet atachement à la Souveraine Justice, on ne peut estre qu'injuste & déreglé.

XIV.

Enfin ce qui vous persuade que vous aimez vraiment Dieu comme Justice ; c'est que vous vous conformez aux regles de cette Justice : & que vous acomplissez les ordonnances de cette Loy éternelle. Vous ne tuez point, vous ne volez point, vous ne mentez point, vous ne calomniez point, &c. & vous ne doutez pas que ce ne soit par un vrai amour pour la justice, que vous remplissez ainsi ce grand nombre de devoirs.

Mais, pour ne vous y tromper pas, prenez garde si effectivement vous les remplissez tous ; & si vous

gardez tous les commandemens : car comme ils ne ſont tous que des expreſſions de cette Souveraine Juſtice; & qu'elle les preſcrit tous indifferemment ; s'il y en a quelques-uns que vous n'obſerviez pas : c'eſt une bonne marque que ce n'eſt pas pour ſon amour que vous gardez les autres : car elle eſt auſſi aimable dans les uns, qne dans les autres. Je vois cependant que joüiſſant d'un trez-gros revenu, vous ne faites preſque nulles aumônes ; je vois que tous les ans vous cachez honteuſement dans vos cofres plus que vous ne dépenſez, quoique vôtre dépenſe ſoit conſiderable. Je vois que vous theſauriſez, pendant que des centaines de miſerables meurent de faim à vôtre porte ; & je ſay enfin, à n'en pouvoir douter, que vôtre ſuperflu n'eſt point à vous ; que la juſtice preſcrit trez-étroitement de le diſtribuer aux pauvres ; & que c'eſt une extréme

2. part. sect. 5.

2. part. sect. 5. injustice, & un cruel larcin, que de les en priver. Comment voulez-vous donc que je ne concluë pas de là, que vous n'aimez nullement cette Justice que vous outragez si cruellement : que ce n'est nullement pour son amour que vous gardez les autres preceptes : ou plûtôt que vous ne les gardez point du tout : puis qu'il n'y a que l'amour qui puisse les accomplir ; & qu'ainsi cette malhureuse inclination que vous avez à thesauriser, ne servira qu'à vous amasser des tresors de colere, pour le jour des vengeances du Seigneur.

XV.

Qu'il y a de difference de la vertu aux devoirs & aux dehors de la vertu ! La vertu reside dans le cœur, & consiste dans une disposition intime & sincere à preferer l'amour de la justice à toutes choses : au lieu que les devoirs ne consistent le plus souvent qu'en quelques mouvemens des mains,

ou de la langue. Et cependant qu'il eſt peu de gens qui ſachent faire ce diſcernement ! qu'il en eſt peu qui ne confondent ces choſes ! & qui ne prennent les devoirs de la vertu pour la vertu ; ſes dehors pour ſon eſprit : l'écorce pour le fruit ! Vous vous croyez charitable, humble, vaillant, liberal, parce que vous faites quelques aumônes aux pauvres, & que vous pratiquez quelques actions d'humilité, de valeur, de liberalité. Pure illuſion. Tout cela ſe peut faire, ſans avoir aucune de ces vertus. Pour juger donc ſi vous eſtes vraiment vertueux, ne vous arêtez pas à ce qui ſe paſſe dans vos mains. Examinez ce qui ſe paſſe dans vôtre cœur. Voyez ſi vous aimés vraiment l'ordre ; & ſi c'eſt par amour pour la juſtice que vous faites l'aumône, & que vous pratiquez des actions d'humilité, &c. Et pour en mieux juger, voyez ſi vous ſeriez d'humeur à faire, ſans

2.part. ſect. 5.

2.part. sect.5. témoins, ces actions que vous exercez avec tant de facilité à la vûë de tout le monde. Voyez enfin si vous n'y cherchez point d'autre plaisir, que de vous conformer à l'ordre de la justice.

XVI.

Rien n'est ni plus juste ni plus raisonnable, que les devoirs de reconnoissance pour les graces & les bienfaits ; & cependant loin d'y satisfaire dans un esprit de reconnoissance & de justice ; rien n'est plus ordinaire, que de s'en aquiter ou dans une vûë interessée, pour s'atirer de nouveaux bienfaits : ou dans la vûë de n'avoir plus nulle obligation à ceux envers qui l'on s'en aquite ; ce qui est precisément le contrepied de la reconnoissance, & une vraye ingratitude.

XVII.

Un homme a le cœur si tendre, que non seulement il fait tout le bien qu'il peut aux pauvres & aux

miserables ; que non seulement il rend service indifferemment à tous ceux qui s'adressent à lui ; mais même qu'il ne peut s'empêcher d'être bienfaisant à ceux même qui l'ont cent fois trompé, & qui lui ont rendu de mauvais offices. Qui ne croiroit que la charité, l'amour de la justice seroit la passion dominante de cet homme ? Cependant je m'aperçois qu'avec tous ces excellens dehors, il n'a nulle delicatesse de conscience pour tout ce qui regarde Dieu le plus directement & le plus immediatement. Je vois qu'il viole des devoirs essentiels ; que plein de tendresse pour tout le monde, il n'a de dureté & d'indifference que pour Dieu. Que conclure donc de cette bizarerie & de cette inégalité de conduite ? sinon que ce n'est ni la charité, ni l'amour de la justice qui le rend si bienfaisant pour le prochain : car le moyen qu'il manquât d'a-

2. part. sect. 5.

2.part. mour pour cette justice, si c'estoit
sect.5. à cause d'elle qu'il en a pour les autres ? Ce n'est donc qu'une compassion purement humaine, une tendresse excitée machinalement, à laquelle il ne peut resister ; & souvent une pure foiblesse & une vraye imbecillité.

XVIII.

Vous estes en peine si vous devez beaucoup prier vocalement. Si vous n'avez à la priere vocale nul engagement qui vous soit particulier ; il faut encore icy que ce soit l'idée de la justice, & l'obligation où vous estes de vous apliquer à son amour, qui soit vôtre regle. JESUS-CHRIST nous ordonne de prier sans cesse ; & cependant il nous interdit les longues prieres vocales. Il nous défend d'être grand parleurs dans nos prieres. *Nolite multum loqui.* Il traite ces longs discours de *pratiques payennes. Sicut Ethnici : putant enim quod in multiloquio suo*

exaudiantur

exaudiantur. Il veut que nous nous gardions bien de les imiter. *Nolite ergo assimilari eis.* Rien n'est si court que la priere vocale qu'il nous prescrit. Enfin, prier toûjours, & parler peu, est (comme dit un illustre Auteur) un des paradoxes Evangeliques. Il faut donc bien que la priere continuelle qu'il nous ordonne, soit differente de la priere vocale. En effet, les Peres l'entendent du cri du cœur, de son amour, du fervent desir de plaire à Dieu. Qui desire sans cesse la justice, prie sans cesse : qui a une faim & une soif continuelles de la justice; qui desire toûjours qu'elle rêgne sur tous les cœurs, prie toûjours : parce qu'il l'aime toûjours. C'est le dénoüement que Saint Augustin donne de ce paradoxe.*

2. part. sect. 5.

* Absit ab oratione multa loqutio: sed non desit multa precatio, si fervens perseverat intẽtio. *Epist. 130. ad Probã.*

Pour vous tirer donc de peine sur les prieres vocales, il ne faut qu'examiner si elles servent à vous recueillir & vous enflamer. Si elles

2. part. sect. 5. ont pour effet d'alumer vos desirs & d'exciter vôtre faim & vôtre soif pour la justice : usez-en sans scrupule : rien n'est meilleur pour vous. Comme l'amour est la perfection de la vie spirituelle ; rien n'est meilleur que ce qui donne de l'amour,

Mais, par la même raison, si vous trouvez par experience (comme il arive quelquefois) que le mouvement des lévres soit un obstacle à l'aplication du cœur; preferés l'occupation du cœur à celle des lévres, vous souvenant que celle-là est comme la forme & l'essence de la priere ; & qu'elle seule peut suffire sans celle-cy : au lieu que celle-cy, sans celle-là, n'est qu'un corps sans ame, qui ne peut estre agreable au Seigneur, suivant cette parole remarquable. *Ce peuple m'honore du bout des lévres : mais leur cœur est bien loin de moy : Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longe est à me.*

XIX.

On doit donc bien se garder de donner dans l'illusion de croire qu'on a beaucoup prié, lors qu'on a recité bien des prieres vocales. Car si pendant cette recitation, on n'a eu (comme il n'arive que trop souvent) ni bons mouvemens dans le cœur, ni pensées salutaires dans l'esprit; si l'on n'a eu ni d'amour, ni de pensées pour la justice; on peut s'assurer qu'on n'a point prié. *Beaucoup prier*, dit Saint Augustin, *c'est beaucoup aimer Dieu, & passer bien du tems à lui témoigner son amour.**

2.part. sect. 5.

* Multū precari est ad eū quē precamur diuturnâ & piâ cordis excitatione pulsare. *Ibid.*

Cet exercice, dit-il encore, *consiste plus dans les pleurs & les gemissemens, que dans les paroles.**

* Hoc negotium plus gemitibus quàm sermonibus agitur, plus fletu, quàm affatu. *Ibid.*

XX.

Pour éviter cette illusion & ce desordre, il faudroit que ce fût l'esprit qui conduisît & qui reglât le mouvement des lévres. Il fau-

2. part. sect. 5

droit qu'il commençat, & que le jeu des lévres ne fût qu'une suite naturelle & necessaire des mouvemens du cœur ; à peu prez comme il arive aux gens passionnés & transportés de colere, qui dans le moment de leur agitation & de leur transport, ne peuvent s'empêcher d'en exprimer quelque chose par leurs paroles ; & qui, s'ils retiennent la voix, ne peuvent retenir le mouvement des lévres, & la prononciation tacite.

2 part. sect. 5.

CHAPITRE IV.

Continuation du même sujet.

I.

IL y a des gens, dit un excel- »
lent & saint Auteur, qui met- »
tent toute leur pieté & leur de- »
votion dans des Livres; d'autres »
dans des images; d'autres dans »
des signes & des gestes exte- »
rieurs. * On peut ajoûter qu'il »
s'en trouve qui la mettent dans des Sentences bien dorées: ceux-là dans des habits d'une figure singuliere: ceux-cy dans certains airs & certaines grimaces: quelques-uns dans des discours étudiés, & dans de purs arangemens de mots: quelques autres enfin à s'éloigner, avec le Pharisien, des

* *L'Imitation de J. C.*

2. part. sect. 5. vices grossiers ; & à se donner les dehors des vertus. Mais que toutes ces diverses espêces de devots connoissent peu le Dieu que nous adorons, & la nature de son culte ! Dieu est Justice. Voila le principe. On ne l'honore qu'en aimant cette Justice. Voila la regle.

II.

Sur ce pied-là, que sont donc, aux yeux de Dieu, toutes ces menuës pratiques, tous ces mouvemens, tous ces airs guindés, tous ces dehors étudiés d'un cœur dans lequel il ne trouve point son amour, que des phantômes de devotion & des sepulchres blanchis, qui à l'exterieur paroissent beaux aux yeux des hommes ; mais qui au dedans sont pleins de pouriture & d'hipocrisie? Que sont, dis-je, toutes ces mortifications corporelles, ces éclatantes aumônes, cet éloignement des vices grossiers, & cet exterieur des ver-

tus, ſans un ſincere amour de la justice; ou du moins ſans un vrai deſſein de lever, par là, ſes obſtacles; que des ſujets de vaine complaiſance, & des ſources d'enflure & d'orgueil, qui ſont quelque fois plus de tort à une ame, que ne feroient des defauts groſſiers & ſenſibles dont on s'humilieroit. Ces dehors, cette aparence de vertus impoſent aux hommes: ils ſe payent de cet exterieur. Mais Dieu ne s'en paye pas, ni ne s'y méconte pas. Il perce jusques au cœur. C'eſt là ſon partage. C'eſt le Temple où il veut eſtre ſervi & adoré, & le ſiege de la pieté chrétienne. C'eſt de ces dehors faſtueux que JESUS-CHRIST a dit que *ce qui eſt grand aux yeux des hommes eſt en abomination devant Dieu.* * Ces dehors ne ſont qu'une juſtice juive, legale & charnelle; & Dieu demande une juſtice chrétienne, interieure & ſpirituelle, qui ne

2. *part.* *ſect.* 5.

* Lucæ cap. 16.

2.part. peut se trouver que dans l'a-
sect. 5. mour dominant de la Justice immuable.

III.

Il est certain ; & l'on se tuë de le dire, que l'excez de l'usage des choses sensibles est un des grands obstacles que nous trouvions dans la voye de la pieté. La vraie pieté ne défend rien plus severement, que l'amour des choses sensibles ; & cependant nous ne sommes frapés, que de leurs perpetuelles impressions. Nous ne voyons, nous n'entendons, nous ne goutons, nous ne sentons, nous ne touchons que des objets sensibles. Au contraire, la vraie pieté ne recommande rien plus fortement que l'amour de Dieu ; & cependant ce Dieu ne tombe sous aucun de nos sens. On ne peut ni le voir, ni l'entendre, ni le gouter, ni le sentir, ni le toucher. Etrange situation pour le salut, à une ame

charnelle qui ne se croit rien au 2. *part.*
dessus des sens; qui ne se connoit *sect.* 5.
que par là, & qui dés que les images des objets sensibles viennent à lui manquer, se croit perduë dans la region des ombres! *Iis substractis, quasi per inane pereundum sit, reformidant.* Obligation d'aimer ce qu'on ne voit point: défense d'aimer les seules choses qu'on peut voir, & ce qu'on ne peut s'empêcher de voir: encore une fois quelle situation! ô, mon Dieu! Qu'il est bien vrai que vous estes un Dieu caché! Vous ne nous montrez que ce que vous nous défendez d'aimer: & vous ne nous ordonnez d'aimer, que ce que vous nous cachez. Ou cachez nous ce qui ne merite pas nôtre amour: ou montrez-nous ce qui seul le merite & l'exige si severement & si justement.

IV.

Mais, mon Dieu, que fais-je? je ne m'aperçois pas que j'extra-

2. part. sect. 5. vague. Pardon, Seigneur, c'eſt en la perſonne des inſenſés que je vous parle ainſi. C'eſt au nom de ces ames enfoncées dans la matiere, qui ne ſe connoiſſent que par le corps : qui s'imaginent ne pouvoir penſer que par les yeux & par les oreilles ; qui logent leur ame dans les divers replis de leurs organes:ou du moins qui ſe croient dans l'impuiſſance d'avoir aucunes penſées que celles qui leur vienent par le canal des ſens. On leur dit, à ces pauvres ames, qu'elles ne doivent aimer que Dieu, & nullement les choſes ſenſibles : & l'on a raiſon. Mais que ne leur aprend-on qu'elles ont d'autres yeux que ceux du corps ? que ne leur dit-on qu'il eſt vrai que leur Dieu ne tombe point ſous les ſens, & que c'eſt un objet purement intelligible : mais qu'il eſt certain auſſi qu'elles ont une intelligence : ou plûtôt, qu'elles ſont elles-mêmes de pures intelligences ca-

pables d'apercevoir ce qu'il y a *2 part.*
de plus intelligible ? Que ne *sect. 5.*
leur dit-on qu'il est vrai que Dieu est Justice : mais qu'il est seur aussi qu'elles ont des yeux interieurs propres à voir cette Justice ? Que ne les assure-t-on que cette Justice a plus de charmes pour ces yeux interieurs, que tous les objets sensibles n'en ont pour les yeux du corps ? Que c'est par cette Justice qu'est beau & aimable tout ce qui a quelque beauté & quelque agrément : que c'est en elle qu'on trouve tout ce qui peut plaire ? Et puisque ces ames sensuelles veulent, à quelque prix que ce soit, dans l'objet de leur amour, quelque chose de semblable à ce qu'elles éprouvent dans les objets des sens ; que ne leur dit-on avec Saint Augustin, que « c'est dans cette immuable Justice « qu'éclate aux yeux de l'ame une « lumiere qui n'est renfermée dans « aucun lieu ? que c'est là qu'on «

2. part. sect. 5.

» entend une harmonie qui ne se
» mesure point par le tems, & qui
» ne s'écoule point avec lui ? Que
» c'est là que se fait sentir une
» odeur que le vent ne dissipe
» point ? que c'est là que l'on
» goute des alimens que la faim
» la plus devorante n'est pas capa-
» ble de diminuer ? Que c'est là
» enfin que le plaisir de l'union &
» des chastes embrassemens n'est
» sujet à aucun dégout qui tende
» à la détruire ?

Que ne fait-on encore, avec le même Pere, un devoir à ces ames charnelles, une étude, un art, une vraie & solide devotion de *resister, sans cesse, par la vuë de la beauté de cette Justice, aux impressions des sens, & aux playes qu'elles ont receuës par leur canal ?* * Efforcez-vous, dit-il, mes freres, éforcez-vous de penser à la justice, & d'apercevoir cette lumiere. Dés qu'on y pense, dés qu'on en a l'idée, elle devient actuellement

* Resistere plagis inflictis per sensus quæ nobis est sa-

presente à l'esprit. * Que *si nous ne pouvons pas encore soutenir l'éclat de cette lumiere & nous y unir; ayons du moins soin de faire la guerre à nos phantomes, & de bannir de notre esprit ces spectacles trompeurs, & ces images badines qui nous font illusion.** 2 part. sect. 5.

* Conamini, fratres, cogitare lumen justitiæ: præsens est omni cogitanti. *serm. 4. de Jacob & Esaü.*

* Cui si nondùm possumus inhærere, objurgemus saltèm phantasmata nostra; & tam nugatorios & deceptorios ludos de spectaculo mentis ejiciamus. *S. Aug. L. de vera Relig. c 50.*

cratissima disciplina.

V.

Il est aisé à bien des ames éclairées de rompre avec les objets sensibles, & de resister à leurs impressions, lorsque ces objets paroissent seuls, tels qu'ils sont, & destitués de tous dehors specieux : mais si les interets de Dieu, de la Religion & du salut se trouvent mêlés avec ces objets ; c'est alors que l'illusion est fort à craindre, & qu'il arive souvent qu'on croit ne s'atacher qu'à Dieu, lors-

2. part. qu'on ne s'atache en effet qu'à la
sect. 5. creature.

VI.

N'eſt-ce pas de cette ſource que viennent ces illuſions ſi frequentes dans la direction des ames ? & n'eſt-ce pas de là qu'il arive ſi ſouvent que les Directeurs & les dirigés s'atachent les uns aux autres d'une maniere ſi ſenſuelle, ſans preſque s'en apercevoir ? Le prétexte ne peut pas en eſtre plus ſpecieux. Il s'agit des interets de Dieu : de la converſion, de la perfection d'une ame. Le Directeur trouvant dans cette ame de la docilité, la pliant & la tournant, pour Dieu, en tous les ſens qu'il le ſouhaite, en eſt charmé ; & ſans penſer à la main puiſſante qui ſeule peut plier & changer les cœurs ; commence par ſe ſavoir bon gré de ce ſuccez : Il continuë par en ſavoir gré à ſa devote ; & enfin il en vient juſqu'à la regarder comme

si parfaitement à Dieu, qu'il ne craint nullement de s'y atacher. Il le fait donc à l'aveugle, & avec d'autant moins de scrupule; qu'il se flate que s'y atacher, c'est s'atacher à Dieu.
2.part. sect. 5.

D'un autre côté, comme la reconnoissance pour les biensfaits estant la chose du monde qui atache le plus: parce qu'effectivement rien n'est plus legitime, une ame qui a reçu de si grands secours de la conduite de son Directeur; sans penser à la main principale qui a tout conduit & donné tout l'acroissement, commence par regarder ce Directeur comme un homme de Dieu, & comme lui tenant la place de Dieu même: Elle continuë par lui atribuer tous les biens que Dieu lui a communiqués par son canal; & par en estre atendrie. Elle en vient enfin jusqu'à s'y atacher opiniâtrement, avec d'autant moins de scrupule; qu'elle

2.part. se persuade que s'y atacher, c'est
sect. 5. s'atacher à Dieu.

L'un & l'autre, le Directeur & la dirigée voient bien qu'il y a beaucoup de sensible dans l'objet de leur atache; mais pour se calmer sur l'inquietude qui pouroit leur en revenir; il leur sufit que l'intelligible & le surnaturel s'y trouvent mêlés. C'en est assez pour leur donner lieu de se flater qu'ils n'en veulent qu'au surnaturel & au divin.

C'est ainsi que l'amour propre des spirituels chagrin de ne pouvoir legitimement se porter directement aux objets sensibles, trouve l'art ou de les diviniser, ou d'humaniser la Divinité; &, pour ainsi dire, de l'incarner, afin de se donner par ce mélange trompeur du sacré avec le profane, le moyen de rendre legitime son atache pour le sensible.

VII.

Quel remede à un si grand

mal ? Le voicy. Dieu eſt Juſtice. Il n'eſt rien de ſenſible. Il eſt la juſtice immuable ſouverainement intelligible. Juſtice, non ſemblable à la nôtre ; mais juſtice dont l'amour nous rend ſemblables à elle. Juſtice vivante & ſubſiſtante en elle-même. (car on ne peut trop le redire) Juſtice qui fait tout le plaiſir & tout le charme d'une ame qui s'y atache. Qu'on ſe ſerve donc de cette idée pour bannir de l'idée de Dieu tout le ſenſible : qu'on ſe ſerve de ſon amour pour bannir toute atache à la creature & aux objets ſenſibles. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe aimer les creatures ; & qu'on ne doivê même aimer davantage celles en qui il paroit plus de vertu: mais c'eſt que ce ne doit eſtre que par ce qu'elles tiennent de cette divine Juſtice, & que par la reſſemblance qu'elles ont, ou qu'elles peuvent avoir avec elle, qu'il eſt permis de les aimer. L'amour

2.*part.* *ſect.* 5.

2.part. sect. 5. que nous leur portons ne doit estre qu'un rejalissement de celui que nous avons pour la forme immuable de la justice :* je veux dire, qu'on ne doit les aimer, que parce qu'on a sujet de croire qu'ils reglent leur vie & leur conduite sur cette divine forme : ou qu'afin qu'ils s'y étudient. *Ipsorum vitam facit à nobis diligi formæ illius dilectio secundùm quam vixisse creduntur.* * dit Saint Augustin.

* L. 8. de Trinit. cap. 9.

VIII.

Mais parce qu'on pouroit encore se faire illusion sur cela, voicy une marque infaillible qu'on n'aime les creatures que de cet amour épuré : je veux dire, que parce qu'on a sujet de croire qu'elles s'apliquent à copier dans leurs mœurs cette divine forme de la Justice, & que par ce qu'elles ont de raportant avec elle ; c'est, suivant la pensée de Saint Augustin, lors qu'on s'aperçoit

que la vûë de ces fideles copies sert à rendre plus ardent & plus enflamé nôtre amour pour cette adorable forme de justice. *Et illorum vita credita in eandem formam flagrantiorem excitat caritatem.** Et que *cet amour plus ardent sert, à son tour, à nous donner une connoissance de Dieu plus seure & plus nette, en nous découvrant plus clairement la forme immuable de la justice, suivant laquelle nous jugeons que l'homme doit vivre.**

2. part. sect. 5.

* Ibid.

* Ut quãto flagrãtiùs diligimus Deum, tanto certiùs, incommodiùs hominẽ sereniúsque videamus, quia in Deo conspicimus incommutabilem formam justitiæ secundùm quam vivere oportere judicamus. *Ibid.*

IX.

Enfin la plus seure de toutes les marques de la pureté de l'amour des Directeurs & des dirigées; c'est de pouvoir, sans chagrin & sans douleur, se quitter & se separer, lorsque la divine Providence l'ordonne. Car comme le dit si souvent Saint Augu-

2. *part.* *sect.* 5. stin, on ne possede point sans cupidité, ni sans une atache vicieuse, ce qu'on ne peut quiter sans peine. * La separation est l'épreuve infaillible de la liberté d'un cœur.

* Non est in carê- do difficultas, nisi cùm est in habendo cupiditas *Lib. 3. de doctrina Christiana, cap.* 18.

X.

La plus considerable & la plus funeste illusion qu'on puisse se faire dans la voye de la pieté, est de se croire vainqueur du peché & afranchi de son esclavage, lors qu'on y est encore engagé.

Cette illusion est de toutes la plus funeste : parce qu'elle n'est propre qu'à inspirer une fausse securité, sur la foy de la quelle une ame vainement apuïée, se rend d'autant plus incorrigible, qu'elle pretend n'avoir nul besoin de correction, & se precipite ainsi, sans le savoir, dans l'impenitence finale.

Cependant cette illusion n'est

pas si rare qu'on le pouroit croire. 2.part.
Mille y tombent faute de s'exa- sect. 5.
miner; & dix mille faute de se bien examiner. Elle ne consiste pas à croire qu'on ne médit point, pendant qu'on médit ; qu'on ne ment point, pendant que l'on ment ; qu'on ne se laisse point aler à la colere, pendant qu'on en est transporté. Cette illusion est si grossiere, que quoi qu'elle ne soit pas sans exemples, & qu'on voye tous les jours des gens se dissimuler, ou du moins se pallier ces defauts; ce n'est pourtant pas celle dont on veut parler presentement. Celle-cy est infiniment plus subtile & plus specieuse ; & en un mot, elle consiste à juger de la justice de son cœur par celle de ses mains. On lave ses mains avec les innocens. On ne tuë point, on ne vole point, on ne jure point, on ne s'emporte point, on ne médit point, on ne manque ni aux jeûnes, ni à la celebration du Sabat,

2. *part.* *sect.* 5. &c. & ſur cela, on n'hezite pas à ſe croire vainqueur du peché, afranchi de ſon eſclavage, & parfaitement juſte. Et je ne doute pas même que bien des gens, en liſant cecy, bleſſés de ce que je parois en douter, ne ſoient tentés de me demander ce qu'il faut donc davantage pour eſtre juſte.

XI.

Mais je n'hezite pas auſſi à leur répondre avec S. Auguſtin, que ces devoirs pouvant eſtre remplis, ou par l'amour de la juſtice, ou par la crainte de la peine; il eſt neceſſaire, pour être vainqueur du peché, de les remplir par l'amour de la juſtice: mais que *c'eſt en vain qu'on s'en croit vainqueur, lors qu'on ne les remplit que par la crainte de la peine; parce qu'alors la cupidité eſt toûjours dominante dans le cœur, quoi qu'elle n'ait pas ſon éfet au dehors.* * *Car comment*, (continuë ce Pere) *ſe trouveroit inno-*

* Inaniter putat victorem ſe eſſe peccati, qui pœnæ timore nõ peccat:

cent devant Dieu, celui qui est dans la disposition de violer le précepte, s'il n'y avoit point de peine atachée à son violement. Et ainsi celui-là est vraiment criminel dans le cœur, qui ne s'abstient de faire ce qui est défendu, que parce qu'il ne le peut impunément. *

2.part. sect. 5. quia etsi non impletur foris negotium malæ cupiditatis; ipsa tamen mala cupiditas intus est hostis. *Aug. Ep.* 145. *ad Anastasium.*

* Et quis coram Deo innocens invenitur, qui vult fieri quod vetatur, si subtrahas quod timetur? ac per hoc in ipsa voluntate reus est, qui vult facere quod non licet fieri: sed ideo non facit, quia impune non potest fieri. *Ibid.*

XII.

C'est donc encore ici où l'idée & l'amour de la justice doivent servir à dissiper cette illusion. Il n'y a pour cela, qu'à examiner ce qui se passe dans le cœur. Le grand mal est, qu'on ne s'étudie presque jamais par le cœur, on ne se regarde que par les mains; & c'est uniquement par là qu'on juge de ses dispositions interieures.

XIII.

2. part. sect. 5.

Mais, dira-t-on, comment peut-on mieux juger de ſon cœur, que par les éfets? Quand les mains font des actions de juſtice, n'a-t-on pas ſujet de croire ſon cœur juſte & amateur de la juſtice? A quoi bon tant aprofondir ce fond, qui auſſi-bien eſt impenetrable? Pourquoi tant de recherches & de vaines ſubtilités? Il faut aler ſimplement & rondement avec Dieu.

XIV.

C'eſt ainſi qu'on ajoûte illuſion à illuſion. L'homme ne fuit rien tant que de s'examiner, que d'entrer dans ſon cœur, que de l'étudier, que de le creuſer: La ſcience du cœur lui paroît trop metaphyſique, & il traite de vaines ſubtilités tout ce qui va à démêler ſes divers mouvemens, à déveloper ſes replis, & à découvrir ſes honteuſes cachêtes. Mais qu'il en diſe & penſe tout

ce qu'il voudra, cette trompeuse aparence de justice, cette orgueilleuse modestie, cette artificieuse simplicité, & tous ces lieux communs si vieux qu'ils en sont usez, ne tiendront point lieu d'excuse devant le juste Juge, qui nous avertit qu'il sonde le fond le plus impenetrable des cœurs, & qu'il jugera les justices. 2. part. sect. 5.

XV.

Chose étrange ! il semble que la region du cœur soit un païs étranger pour l'esprit de l'homme : on regarde comme de vaines subtilités de s'apliquer à démêler ses mouvemens, ses fins, ses motifs ; comme si en s'étourdissant sur tout cela, on pouvoit empêcher le cœur de le démêler lui même ! Non, non, que l'esprit s'aveugle & confonde tout cela tant qu'il lui plaira, le cœur le démêle parfaitement ; il ne se méprend, ni dans ses fins, ni dans ses motifs, & l'on peut com-

2.part. sect.5. ter seurement que ce cœur abandonné à lui-méme, n'agit que pour lui-méme, de quelque idée que l'esprit puisse estre occupé, & quelque illusion qu'il se fasse.

XVI.

Qu'on ne s'y trompe donc pas, il ne fait pas seur de juger en bonne part de son cœur sur les actions exterieures ; elles sont trop équivoques, & le cœur est naturellement trop hipocrite : Il faut le sonder, le penetrer, le dévoiler, & démêler enfin quel est son motif dans les actions qui sont de plus belle aparence & de plus belle montre ; & souvent on trouvera qu'au lieu d'être juste & amateur de la justice, il est vraiment son ennemi, dans le tems même qu'il ne produit au dehors que des actions de justice. Comment cela se peut-il faire ? Demandez-le à S. Augustin, & il vous dira que *qui ne s'abstient du peché que par la crainte de la*

* Inimicus justitiæ

peine, est ennemi de la justice, & qu'il ne peut devenir son ami, qu'en s'en abstenant par son amour; parce que ce ne sera qu'alors qu'il commencera à craindre vraiment de pecher. *

2. part. sect. 5.

* ... est, qui pœnæ timore nō peccat; amicus autem erit, si ejus amore non peccet: tunc enim verè timebit peccare. *Ibid.*

XVII.

Mais qui s'abstient de pecher, ne craint-il pas vraiment de pecher?

Non (vous répond notre S.) *s'il ne s'en abstient que par la crainte de l'Enfer; car alors il ne craint pas de pecher, mais il craint de brûler.* *

Voulez-vous donc savoir qui est-ce qui craint vraiment de pecher? C'est (au sentiment de notre Saint) *celui-là seul qui haït le peché comme l'Enfer.* *

* Qui gehennas metuit, nō peccare metuit, sed ardere. *Ibid.*

* Ille autem peccare metuit, qui peccatum ipsum sicut gehennas odit. *Ibid.*

XVIII.

Enfin (car on ne finiroit point,

si l'on vouloit raporter tout ce
2.part. qui regarde ce Chapitre) la plus
sect. 5. ordinaire & la plus dangereuse de toutes les illusions de la voye de la pieté, est de la croire large & facile ; de se flater qu'on peut se sauver à peu de frais, & sans qu'il en coûte tant ; qu'on a toûjours & à tous momens le salut entre ses mains; & que la porte en sera ouverte dés qu'on le voudra, dés qu'on heurtera.

Mais que ce n'est gueres conoître Dieu comme justice, & que c'est même estre peu instruit de ce que J. C. nous est venu enseigner, que de donner dans ces pensées : puisque l'orgueil, la desobeïssance, l'amour du plaisir nous ont éloigné de Dieu, & chassé du Paradis ; n'est-il pas de la justice que nous n'y puissions plus retourner que par la voye de l'humiliation, de la soûmission, de l'austerité & de la pénitence ? Mais quand nous vou-

drions fermer les yeux à l'ordre de la justice sur cela, pourions-nous boucher les oreilles à la voix de la Sagesse éternelle, qui s'est exprez incarné, pour venir nous aprendre d'une maniere sensible, que *la voye du salut est étroite*, *que la porte de la vie est petite*, *qu'il y en a peu qui la trouvent.* * qu'*il faut s'éforcer d'entrer par cette porte étroite* ; & pour nous *assurer que plusieurs chercheront le moyen d'y entrer*, *& ne le pouront pas* ; qu'*ils heurteront*, & qu'on ne leur ouvrira pas ; qu'*ils prieront*, & qu'on *ne leur répondra* que par un *nescio vos.* *

2. part. sect. 5.

* Quàm angusta porta & arcta via quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam. *Mat. c. 7.*

* Contendite intrare per angustam portam, quia multi... dico vobis, quærent intrare, & non poterunt... Incipietis pulsare ostium dicentes, Domine, Domine, aperi nobis ; & respondens dicet vobis, nescio vos unde sitis. *Luca. c. 13.*

Eh, mon Dieu ! qui peut faire la dévotion aisée aprez cela ? qui en sait plus de nouvelles que JESUS-CHRIST ? que celui qui n'est pas simplement la vie, mais qui

2.part. est la voye & la verité : & si plusieurs
sect. 6. de ceux qui heurteront & qui chercheront le moyen d'entrer, ne le pouront pas, que deviendront ceux qui ne cherchent, ni ne heurtent, ceux qui ne font nul éfort, qui ne se font nulle violence ? Helas ! qui sont ceux qui se la font, de ceux même qui font profession de pieté ?

SECTION VI.

Que l'idée de l'ordre de la justice sert à regler nôtre amour & à découvrir si nôtre charité est ordonnée.

Le cœur spirituel peut aussi peu estre sans amour, que le cœur corporel sans ses batemens. Comme donc rien n'est plus essen-

tiel à la vie du corps, que de regler les mouvemens du cœur corporel ; rien aussi n'est plus important à la vie de l'esprit, que de regler l'amour du cœur spirituel, ou de la volonté. C'est sur ce principe que l'Epouse des Cantiques regardoit comme une des singulieres faveurs de l'Epoux, de ce qu'il avoit reglé son amour, & ordonné sa charité. *Ordinavit in me caritatem.* Tachons donc de donner, sur cela, quelque lumiere. 2.part. sect. 6.

Rien ne m'y paroit plus propre, que l'idée de l'ordre de la justice que nous avons suivie jusques icy. Car *il est contre cet ordre*, dit Saint Augustin, *ou d'aimer ce qu'on ne doit pas aimer : ou de ne pas aimer ce qu'on doit aimer ; ou d'aimer davantage ce qu'on doit moins aimer : ou d'aimer plus, ou moins ce qu'on doit aimer également.* Voyons donc, en suivant les traces & les regles de ce saint

2.part. sect. 6. Docteur, ce qu'on doit aimer, & ce qu'on ne doit pas aimer; & en quel degré les choses que l'on doit aimer, le doivent estre.

CHAPITRE I.

Des choses qu'on ne doit pas aimer.

I.

1°. IL est certain qu'un Chrétien ne doit pas aimer le monde. Rien n'est plus solidement établi dans les saintes Ecritures. JESUS-CHRIST a declaré que ni lui, ni son Royaume n'étoient point de ce monde. Au contraire, il a témoigné avoir cent oppositions avec lui. Il a dit que *ce monde ne le connoissoit ni lui, ni son Pere.* Que *ce monde ne pouvoit recevoir son Esprit.* Que *cet Esprit accuse-*

roit & condamneroit ce monde. Que *ses Disciples n'étoient point de ce monde.* Qu'*il les en avoit à deßein separés* ; & que *c'estoit pour cela que le monde les haissoit.* Que *ce monde se réjoüiroit, pendant qu'ils seroient dans les larmes.* Que *ce monde les persecuteroit, mais qu'ils le surmonteroient par la force de celui qui l'avoit vaincu.* En un mot, JESUS-CHRIST a formellement declaré qu'*il ne prioit point pour le monde.* 2.part. sect. 6.

II.

De tout cela quelle plus juste consequence peut-on tirer que celle que le Disciple bien-aimé exprime en ces termes : *N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde?* *

* Nolite diligere mundũ, neque ea quæ in mundo sunt. *Epist. Joan.* 1. c. 2.

III.

Mais encore quel est ce monde qu'on ne doit point aimer ; car il est seur qu'il est de precepte d'aimer son prochain, & par consequent d'aimer tous les hommes ? S.

2. part. sect. 6. Jean ne nous le laisse pas ignorer. Ce monde, dit-il, qu'on ne doit pas aimer, est celui où regne l'amour des plaisirs des sens, la cupidité des richesses & des curiosités vaines & criminelles, & l'orgueil, ou l'amour de la gloire humaine. *Concupiscentia carnis, concupiscentia oculorum, & superbia vitæ.* * En un mot, c'est le monde corompu, ce sont ses maximes depravées, ou relâchées : c'est la volupté, l'opulence, la grandeur humaine. Voilà ce qu'un Chrétien ne doit pas aimer. Et pourquoi cela ? c'est, dit nôtre Apôtre, que *si quelqu'un aime ce monde : l'amour du Pere n'est point en lui.* *

* Ibid.

* Si quis diligit mundū: non est caritas Patris in eo. Ibid.

IV.

Eh ! mon Dieu ! si cela est ainsi : qui est-ce qui est Chrétien ? qui peut se vanter de n'aimer point le monde, & de n'estimer point ses maximes ? Qui peut se flater d'ê-

tre parfaitement afranchi de cette triple concupiscence ? qui n'est plus touché ni des plaisirs des sens, ni des richesses, ni des vains honneurs ? Mais s'il en est si peu qui en soient exemts ; qui osera donc se flater d'aimer vraiment Dieu ? car notre Apôtre nous assure que l'amour de Dieu est incompatible avec celui du monde. Malheur à celui qui dans la necessité d'opter entre ces deux amours, prefere au bien souverain, éternel & immuable, des honneurs scabreux & passagers, des richesses épineuses & perissables, des plaisirs amers & inquiets. Que ne mettons-nous, avec Saint Augustin, toute nôtre philosophie à domter & amortir l'amour si épineux & si pernicieux des choses sensibles qui n'ont ni consistence, ni presque d'existence, pour nous livrer tout entiers, malgré nôtre emprisonnement dans le corps, à l'amour des choses immuables,

2. part. sect. 6.

2.part. & dont la beauté & les charmes
tit 6. n'ont rien d'emprunté, ni d'étranger. *

* Forum perniciosissimum amorem, pœnarumque plenissimum vera & divina philosophia monet frænare atque sopire, ut se toto animus, etiam dum hoc corpus agit, in ea quæ semper ejusdem modi sunt, nec peregrino pulchro placent, feratur atque æstuet. *S. Aug. epist* 2.

V.

2°. Suivant les principes du même Pere, il est contre l'ordre d'aimer les choses inanimées & privées de connoissance, comme les pierres, les metaux, les plantes, les animaux, &c. On peut en user & s'en servir pour les divers besoins : mais non pas en joüir, ni leur donner son affection, à moins qu'elles ne fussent de quelque utilité pour ariver aux vrais biens : car tout ce qui y conduit peut, sous ce raport, avoir part à nôtre amour. Mais hors de là, nous ne devons à toutes ces choses que du mépris, ou même de la haine, si elles mettent obstacle à l'aquisition des vrais biens.

Et c'est encore de ces choses dont 2. part. Saint Jean a pretendu parler, lors sect. 6. qu'il nous a interdit l'amour du monde, & de ce qui est dans le monde.

VI.

Et cependant qui est-ce qui n'aime point le monde en ce sens? qui n'aime pas l'or & l'argent, les pierres qu'on apelle precieuses, les plantes, les fleurs, les animaux, les belles terres, les superbes batimens, les riches meubles? Helas! les hommes sont si pleins de l'amour de toutes ces choses; ils en sont si occupés, qu'ils leurs donnent tous leurs soins & toute leur aplication. Ils ne s'en cachent point. Une telle chose, disent-ils, est ma gripe; c'est tout mon plaisir. Et ainsi l'un fait sa gripe: c'est-à-dire, son atache favorite, des bijous; l'autre des plantes: celui-là des fleurs: celui-cy de ses chevaux: Il n'y a pas jusques aux chiens & aux chats qui tiennent

2. part. sect. 6. lieu de gripe à bien des gens.

VII.

Il eſt vrai qu'il ne ſeroit pas défendu de ſe faire quelquefois de ces choſes un leger amuſement. Mais ce n'eſt point ainſi que la plûpart des hommes les prennent. C'eſt avec une vraie atache : c'eſt en les aimant d'un amour de joüiſſance. Doutez-vous de ce que j'avance icy ? voulez-vous, ſur cela, connoître la diſpoſition de vôtre cœur ? prenez la Regle de Saint Auguſtin ; & voyez ſi vous ſoufririez tranquilement & ſans douleur, d'eſtre privé de ces choſes dont vous faites vôtre gripe. Eſt-il vrai-ſemblable que cette Dame qui a perdu trois nuits de ſommeil, pour avoir égaré ſon chien, n'y eût nulle atache ?

VIII.

Il eſt vrai, dira-t-on, on y a quelque petite atache : mais cette atache eſt bien inferieure à l'amour qu'on a pour Dieu. Cela ſe dit

ainsi; & on le croit comme on le dit. Mais que souvent on s'y méconte! Est-ce que cette autre Dame qui a versé un torrent de larmes sur la mort de son chien, & qui ne peut pas en faire sortir une seule sur les ofenses d'un Dieu; aimoit moins son chien, que Dieu? 2. part. sect. 6.

Mais d'ailleurs, quand on feroit à Dieu l'honneur de l'aimer plus que son chien; (Etrange necessité, d'être obligé, pour confondre les hommes, d'en venir à ces comparaisons!) est-ce qu'il est permis de donner à un chien quelque place dans son cœur, pour petite qu'elle soit? y en a-t-il trop pour Dieu? Est-ce en partie pour les chiens, pour des machines sans intelligence, comme les apelle l'Ecriture,* que le cœur humain est fait?

* Quibus non est intellectus.

IX.

Je say les raisonnettes sur lesquelles on pretend justifier cet-

2. part. sect. 6. amour des chiens. Ils ont, dit-on, de l'esprit, de la raison, de l'amitié, de la fidelité, de la reconnoissance, &c. Il ne faloit plus que se les associer dans la connoissance du vrai Dieu, & dans l'esperance des vrais biens. N'est-ce pas se faire, à soi-même, bien de l'honneur, que de se distinguer si peu des bêtes, qu'on puisse, sans honte, lier commerce avec elles, & leur faire part de son amour. C'est où conduisent imperceptiblement les préjugés de l'enfance, sur tout lors qu'ils trouvent l'apui d'une fausse Philosophie.

X.

3°. Enfin, ce que l'ordre défend le plus d'aimer; c'est le peché, & les hommes comme pecheurs. * Tout peché étant une vraie injustice, & rendant le pecheur formellement injuste; rien n'est

* Omnis peccator, inquantũ peccator est, non est diligendus. *S. Aug. L. 1. de doctrina Christiana, cap. 27.*

plus opposé à l'amour de la justi- *2. part. sect. 6.*
ce, que l'amour du peché & du pecheur. Ajoûtons à cela, (car il faut piquer le cœur humain par ce qu'il a de plus sensible) que rien n'est plus oposé à l'amour de soi-même : puisque l'Ecriture nous assure que *qui aime l'iniquité, haït vraiment son ame.* * Et pourquoy la haït-il ? c'est qu'il lui donne la mort. Et comment cela ? c'est que sa vie est la justice ; & que l'iniquité, ou l'injustice bannit formellement la justice.

* Qui diligit iniquitaté, odit animam suam.

XI.

Et cependant qui est-ce qui n'aime point le peché ? qui est-ce qui ne fait point d'injustice ? Le Prophete nous represente tous les hommes comme *corrompus & comme abominables dans leurs voyes* ; * & il assure qu'il ne se trouve personne qui vive dans la justice ; pas même un seul qui fasse le bien.

* Corrupti sunt, & abominabiles facti sunt in studiis suis Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

2. part. sect. 6. Tout de même n'aime-t-on point les pecheurs ; je veux dire, les hommes comme pecheurs ? Helas ! ce n'est presque que par là qu'on les aime. On ne les aime que par l'interêt ou de l'utile, ou de l'honorable, ou du delectable ; & il se trouve, à la lettre, que ce n'est presque que comme pecheurs qu'ils nous procurent ces trois sortes de biens. Souvent ce n'est que par leurs fourberies, leurs médisances, leurs railleries, leur molesse, leur incontinence, leurs indignes complaisances, leurs basses flateries, leur licence.

C'est ainsi que les hommes aiment tout ce qu'ils ne devroient point aimer. Voions s'ils aiment du moins ce qu'ils doivent aimer, & dans le degré qu'ils le doivent.

CHAPITRE II.

Quelles choses on doit aimer, & en quel degré.

I.

IL y a quatre choses, au sentiment de Saint Augustin, que nous devons aimer. 1. *Ce qui est au dessus de nous. 2. Ce que nous sommes nous-mêmes. 3. Ce qui est du même rang que nous. 4. Ce qui est au dessous de nous.* * C'est-à-dire, Dieu, nôtre ame, les autres esprits, & nôtre corps.

* Unum, quod supra nos est. Alterũ, quod nos sumus. Tertiũ, quod juxta nos est. Quartum, quod infra nos est. *S. Aug. L. 1. de doctrina Christiana.*

2. part. sect. 6.

§. I.

Amour de Dieu.

I.

10. JE ne perdrai point de tems à prouver que nous devons aimer Dieu. On l'a, ce me semble, clairement demontré dans le second Chapitre de la troisiéme Section de cette Partie. Examinons icy simplement en quel degré, ou quelle mesure nous devons l'aimer.

II.

C'est le sentiment unanime des Peres, que le degré d'amour que nous devons à Dieu, est sans bornes; & que *la vraie maniere de l'aimer, est de l'aimer sans mesure. Modus amandi Deum, est amare sine modo.* Aussi est-ce, dans le sentiment de Saint Augustin, ce que Dieu lui-même a voulu nous marquer, par le commandement qu'il nous a fait de *l'aimer de tout*

nôtre cœur, de toute nôtre ame, de tout nôtre esprit. Car par là, dit ce Pere, *il nous a visiblement engagés à lui raporter tous les mouvemens de nôtre cœur, toutes les pensées de nôtre esprit, toutes les facultés & les forces de nôtre ame.** Par là il est évident qu'il n'a rien excepté: qu'il n'a, pour ainsi dire, *afranchi de son amour nulle partie de nôtre estre, ni de nôtre durée; & que nous ne pouvons*, sans violer ses ordres, *nous en dispenser un seul moment, ni lui substituer l'amour de quelque autre chose que ce soit.** Par là enfin il est clair qu'il pretend que tout le fleuve, &, pour ainsi dire, *tout le torrent de nôtre amour se porte à lui avec tant de rapidité & une si parfaite union de toutes ses parties; qu'il ne soufre pas que le plus petit ruisseau s'en détache, & lui cause la moindre diminution.**

2. *part. sect.* 6.

* Ut omnes cogitationes tuas & omnem vitam, & omnem intellectum in illum conferas à quo habes ea ipsa quæ côfers. *L.* 1. *de doctrina Christ. c.* 22.

* Nullam vitæ nostræ partem reliquit quæ vacare debeat, & quasi locum dare, ut aliâ re velit frui. *Ibid.*

* Illuc rapiatur quò totus dilectionis impetus currit... Quæ nullum à se rivulum duci extra patitur, cujus derivatione minuatur. *Ibid.*

2. *part.* *sect.* 6.

III.

Et veritablement si l'on fait reflexion sur l'ordre de la justice, on s'apercevra bien-tôt que rien n'est plus de cet ordre que cette obligation ; rien plus équitable que de raporter ainsi à Dieu tout ce que l'on tient de lui, & tout ce qu'il ne nous a donné que pour cette fin : rien enfin qui soit plus de la justice, que de ne mettre sa joüissance que dans les choses éternelles & immuables ; c'est-à-dire, de n'aimer que Dieu pour lui-même.

IV.

Mais si cela est ainsi : il est donc inutile de rechercher l'ordre qu'on doit mettre dans les objets de son amour ? Car s'il n'y a que Dieu qu'on doive aimer pour lui-même ; il est visible qu'il ne faut aimer que Dieu : puisque, selon Saint Augustin & Saint Bernard, on n'ai-

me à proprement parler, que l'objet qu'on aime pour lui-même ; & que ce qu'on n'aime pas ainsi, n'est pas aimé.* 2. *part.* *sect.* 6.

* Quod non propter se amatur, non amatur. *L.* 1° *Soliloq.* *c.* 13

Quidquid propter aliud amare videaris, id plane amas quò amoris finis pertendit, non per quod tendit. *S. Bern. tract. de dilig. Deo, c.* 7.

V.

Non : il n'y a point à heziter, On ne doit aimer que Dieu, à proprement parler. Il ne nous a pas laissé la liberté de faire part de nôtre amour à quelque autre objet. *Nullam vitæ nostræ partem reliquit quæ vacare debeat, & quasi locum dare ut aliâ re frui velit.* Il n'y a que Dieu qu'on doive aimer d'un amour absolu. C'est l'ordre essentiel de la justice ; & tout le desordre ne vient que de ce qu'on ne le suit pas.

Mais cependant, à prendre l'amour dans un sens plus large, il y a d'autres objets que nous devons aimer. Et comment les aimer ? d'un

2. part. amour relatif : non pas pour eux-
sect. 6. mêmes : mais pour Dieu : à cause de Dieu. C'est ainsi que nous aimons les autres hommes, les Anges, nôtre corps, nous-mêmes.

§. II.

Amour de nous-mêmes.

I.

2°. A l'égard de nous-mêmes, il est certain que nous ne devons nous aimer que pour Dieu. Etrange parole pour l'amour propre ! parole peu entenduë & peu comprise de la plûpart des hommes ! Non : nous ne pouvons innocemment nous aimer pour nous mêmes. Nous ne pouvons, sans crime, nous raporter quoique ce soit ; nous rendre fin de qui que ce soit. Nous ne pouvons, sans peché, souhaiter qu'aucune creature nous aime précisement à cause de nous. *Nul ne peut*, dit Saint Augustin, *joüir de*

de soi-même, parce que nul ne doit s'aimer pour soi-même ; & comme on ne doit s'aimer que pour Dieu, il n'y a que Dieu dont on doive desirer la joüissance. 2.part. sect. 6.

* Nec se ipso quisquã frui debet : quia nec seipsum debet propter se ipsum diligere, sed propter illum quo fruendum est. *l.* 1. *de doct. Christianâ. c.* 22.

II.

C'est un précepte écrit dans le fond de nôtre estre par la creation, que l'obligation de se raporter à Dieu. Qui n'est fait que pour Dieu, ne doit avoir de vie ni de mouvement que pour Dieu: mais dés qu'on s'aime pour soy-même, on ne se raporte plus à Dieu ; ce n'est plus vers Dieu qu'on se tourne, c'est uniquement vers soy-même. * Il est donc certain que s'aimer pour soy-même, c'est violer le premier & le plus essentiel des préceptes.

* Si autem se propter se diligit, non se refert ad Deum, sed ad seipsum conversus, non ad incommutabile aliquod convertitur. *Ibid.*

2.part. sect. 6.

III.

Er de là il est également visible & que l'amour propre est la ruine de l'amour de Dieu, & que l'amour de Dieu est la ruine de l'amour propre; bien loin qu'ils soient parfaitement compatibles: ou même qu'ils ne se distinguent pas, comme quelques-uns le pretendent. Aussi est-ce sur ce fondement que roule cette celebre maxime de S.Augustin, que *l'établissement du regne de la cupidité, est la ruine du regne de la charité.*

IV.

Je voudrois donc, comme quelques-uns, distinguer entre l'amour de soy-même vicieux, qu'on peut nommer *amour propre*; & l'amour de soy-même raisonnable & vertueux : mais je voudrois dire que le premier est celuy par lequel on s'aime pour soy-même; & le second, celuy par lequel on s'aime pour Dieu, Celuy-cy est commandé

par le précepte, & celuy-là est 2.part.
défendu : l'un combat directe- sect. 6.
ment l'amour de Dieu, & l'autre l'entretient, parce qu'il en est l'exercice, puisque s'aimer pour Dieu, c'est aimer Dieu.

V.

Mais, mon Dieu ! est-ce ainsi que nous nous aimons nous-mêmes ? Ne nous aimons-nous que par raport à Dieu ? que pour lui apartenir plus parfaitement, que pour lui soûmetre toutes nos puissances, que pour lui assujêtir nôtre esprit, nôtre cœur, nos passions, tout ce qu'il y a en nous de révolté ou de seditieux : en un mot, ne songeons-nous qu'à le faire regner parfaitement en nous ? Lui raportons-nous l'usage que nous faisons de toutes choses ? Est-ce vers lui que tendent toutes nos actions, & qu'elles y tendent par le simple penchant du cœur, sans y estre amenées par des réflexions d'esprit aprés coup ?

2.part. sect. 6. Craignons-nous qu'on ne nous aime, qu'on ne s'occupe de nous, qu'on ne nous honore pour nous-mêmes, qu'on ne mette sa fin en nous ? Eh ! qu'il s'en faut bien que ce ne soient là nos dispositions ! A peine songeons-nous quelquefois en la vie à faire regner Dieu en nous : nous nourissons soigneusement dans nôtre sein mille sujets revoltés, mille pensées seditieuses, mille mouvemens mutins, mille passions indomtées, mille sentimens de vanité, de propre complaisance & d'orgueil. Loin de raporter à Dieu toutes choses, nous voulons que tout se raporte à nous, qu'on s'occupe de nous, qu'on nous estime, qu'on nous honore, qu'on nous révere ; en un mot, qu'on nous aime pour nous-mêmes d'un amour absolu, sans relation à qui que ce soit, pas même à Dieu ; & l'on connoît des gens à qui c'est glacer le cœur, que de leur dire

qu'on ne les aime que pour Dieu, *2. part.*
& qui regardent cela comme le *sect. 6.*
plus froid de tous les complimens.

VI.

Oüi, nous nous aimons si violemment & si opiniâtrément pour nous-mêmes, que nous nous raportons toutes choses, & même jusqu'à Dieu. Nous nous regardons comme le centre de l'univers, comme la fin des ouvrages de Dieu & de ses voyes; nous ne craignons, ni de penser, ni de dire que toutes choses ont été faites pour nous: & quoique speculativement nous convenions, qu'en un certain sens nous avons été faits pour Dieu; nous raportons pratiquement ce grand Dieu à nous-mêmes, & nous nous regardons comme sa fin en plusieurs manieres. Nous ne l'aimons ou que pour les biens qu'il nous fait: ou que pour ceux que nous en atendons. On ne dit pas nettement qu'on ne l'aime que pour soy & pour son plai-

2.part. sect. 6. sir. Cela seroit trop grossier. On se flate qu'on ne l'aime que pour des plaisirs celestes, que pour des plaisirs divins; & on ne prend pas garde que le plaisir étant une maniere d'être de l'ame; n'aimer Dieu que pour le plaisir, quel qu'il soit; c'est ne l'aimer que pour soy; & qu'ainsi loin de ne s'aimer que pour lui, on ne s'aime que pour soi; & par un afreux renversement de tout ordre, on transforme la fin en moiens, & les moiens en fin. On joüit de ce qui n'est que pour l'usage; & l'on use de ce qui est pour la joüissance; ce que Saint Augustin apelle, *uti fruendis, & frui utendis.* J'ay déja dit cela quelque part: mais on ne peut trop le redire.

§. III.

2.part. sect. 6.

Amour des autres hommes.

I.

30. POur les autres hommes, il est encore certain que nous devons les aimer. Quand ils ne seroient pas tous compris sous le nom de *prochain*, que Dieu nous ordonne d'aimer; il ne faudroit que faire reflexion qu'ils sont de même nature que nous, destinés à une même fin; créés pour les mêmes biens: engagés aux mêmes devoirs que nous; & enfin liés avec nous, dans une societé qui doit nous rendre communs leurs biens & leurs maux.

II.

Quant à la maniere de les aimer, la loy de Dieu nous la marque nettement, en nous ordonnant de les aimer comme nous-mêmes. Car puisque nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu:

2. part. sect. 6. il est visible que nous ne devons aimer les autres hommes que pour Dieu. C'est-à-dire, que nôtre amour pour eux, afin qu'il soit droit & legitime, ne doit tendre qu'à faire de tous les hommes autant d'amans de la Divinité. *Il doit*, dit Saint Augustin, *s'éforcer de les porter à aimer Dieu de tout leur cœur, de toutes les puissances de leur ame, de toutes les forces de leur esprit. Car c'est ainsi qu'aimant le prochain comme soi-même; l'un & l'autre amour se raporte à cet amour de Dieu, dont il n'est pas permis de détacher le moindre petit ruisseau qui puisse l'afoiblir.* *

* Quisquis recte proximum diligit, hoc cũ eo debet agere, ut etiã ipse toto corde, totâ animâ, totâ mente diligat Deum. Sic enim eum diligens tanquam seipsum, totam dilectionem sui & illius refert in illam dilectionem Dei, quæ nullum à se rivulũ duci extra patitur, cujus derivatione minuatur. *L. I. de doctr. Christiana, cap. 22.*

III.

L'amour du prochain n'est donc pas un devoir aussi facile à remplir que communément on se

l'imagine. La plûpart croyent y avoir satisfait, lors qu'ils en viennent jusques à l'aimer, comme ils aiment leurs freres charnels, leurs enfans, leurs femmes, leurs parens, &c. Mais cet amour charnel n'est nullement au sentiment de S. Augustin, celui que Dieu nous commande. * Au contraire, dit ce Pere, J. C. nous ordonne de *resister à ces inclinations fondées sur la chair & le sang, & nous aprend que nul n'est propre au Royaume de Dieu, qui ne hait pas ces liaisons charnelles. Et que cela*, ajoûte-t-il, *ne paroisse inhumain à personne: Il y a beaucoup plus d'inhumanité à n'aimer pas dans l'homme ce qui le fait homme, ce qui est essentiel à l'homme; & à ne l'aimer que parce qu'il est vôtre fils: car c'est proprement l'aimer, non pas parce qu'il*

2. part. sect. 6.

* Nec sic ab homine homo diligendus est, ut diliguntur carnales fratres, vel filii, vel conjuges, &c. *l. de vera rell. c. 46.*

* Neque hoc cuiquam inhumanum videri debet, magis enim est inhumanum non amare in homine quod homo est: sed amare quod filius, aut vilius est. Hoc est enim non in eo amare illud quod ad Deum pertinet, sed amare quod ad se pertinet. *Ibid.*

2.part. sect. 6. *tient de Dieu, & par ce qu'il a de plus excellent, mais par ce qu'il tient de vous, & par ce qu'il a de plus bas & de plus méprisable.* *

IV.

Le Saint distingue les liaisons & les amitiés temporelles & passageres, d'avec celles qui ont raport à l'Eternité. Il veut que nous préferions infiniment celles-cy à celles-là, & que par l'ardeur de nôtre amour pour la societé éternelle, nous méprisions & haïssions même les liaisons qui ne sont que charnelles & temporelles : *Oderimus temporales necessitudines, si æternitatis charitate flagramus.*

V.

Mais pour nous porter efficacement à ce détachement, le Saint se sert d'un raisonnement bien remarquable ; & voicy à quoy il se reduit. On ne doit aimer son prochain que comme on s'aime soy-même ; on ne doit donc aimer dans le prochain que ce qu'on ai-

me en soy-même, que ce qu'on est à soy-même : or personne n'est à soy-même, ni son pere, ni son fils, ni son parent, ni rien de semblable ; on ne trouve en soy que la qualité d'homme, nos corps même ne sont point ce que nous sommes, ils ne sont point nôtre *nous-mêmes* : * nôtre nous-mêmes n'est rien de corporel, le corps n'est donc point ce qu'on doit desirer ou aimer, ni dans nous, ni dans le prochain : car quiconque aime dans son prochain autre chose que ce qu'il est à soy-même, ne l'aime pas comme soy-même. *Concluons donc*, dit le Saint, *que nous ne devons aimer que la nature humaine précisément en elle-même, & détachée de tout ce qu'elle tient du corps, & cela, soit qu'elle soit parfaite, ou qu'elle travaille à le devenir.* * Concluons que nous ne devons aimer que l'homme dans l'homme, c'est à dire, que son ame, puisque c'est propre-

2. *part.* *sect.* 6.

* Corpora nô sunt quod nos sumus : non ergo in homine corpus est expetendum, aut desiderandum. *Ibid.*

* Ipsa igitur natura humana sine carnali conditione diligenda est, sive sit perficienda, sive perfecta. *Ibid.*

2 part. sect. 6. ment par là qu'il est homme, & qu'il a été créé à l'image de Dieu: *Hominem diligendo, nihil præter hominem diligat, id est, creaturam Dei ad imaginem ejus factam.** * Ibid. cap. 47.

VI.

Enfin, la derniere regle que S. Augustin nous donne sur l'amour du prochain, est que tous les services, toutes les assiduités, tous les secours, tous les bons offices que nous lui rendons, ou que nous en recevons, de quelque maniere que ce soit, ne tendent qu'à le porter à l'amour de Dieu, & ne se raportent qu'à cette unique fin, * & qu'à établir entre nous une societé, non pas d'amour profane ou purement humain, mais d'amour divin & de charité. *Quod nos in societate dilectionis Dei agere convenit.*

* Velle tamen debemus ut omnes nobiscum diligant Deum, & totum quod vel eos adjuvamus, vel adjuvamur ab eis, ad unum illum finem referendum est. *l. 1. de Doct. Christianâ, cap. 29.*

VII.

A suivre ces grands principes de S. Augustin, de n'aimer les hommes que par cette principale partie d'eux-mêmes selon laquelle ils ont été créés à l'image de Dieu, c'est à dire, que par leur ame : de ne les aimer que pour Dieu ; de ne former avec eux que des liaisons qui ayent raport à l'éternité ; & de préferer infiniment les interets de la societé eternelle à ceux des societés temporelles & passageres ; que de cas de conscience on pouroit decider, & que souvent il seroit aisé d'y trouver l'éclaircissement de ses doutes sur ses devoirs. 2. part. sect. 6.

VIII.

Mais c'est icy où l'amour propre des hommes se trouve encore extrémement blessé. Je l'ay déja dit, ils ne peuvent souffrir qu'on ne les aime que pour Dieu, ou pour une societé dont ils n'ont nulle idée, & qui ne paroît que

2. part. sect. 6.

chimerique à leur imagination. Ils ne peuvent s'acomoder d'un tel amour, ni permetre qu'on cherche hors d'eux le motif de l'amour qu'on a pour eux.

Eh! qu'en cela ils entendent mal leurs veritables interets! Si aimer quelqu'un c'est lui vouloir du bien, peut-on mieux aimer les hommes qu'en leur voulant les plus grands des biens, les seuls vrais biens, & qu'en les portant à Dieu unique source de tous ces biens? Et n'est-ce pas l'excez de la stupidité ou de l'extravagance, que de n'estre pas satisfait de cet amour?

Non, non, dit Saint Augustin, *si vous ne devez pas vous aimer vous-même, pour vous-même: mais uniquement pour celui qui doit être la vraye fin de votre amour; que nul homme ne trouve mauvais, si vous ne l'aimez aussi que pour Dieu.* *

* Si ergo te ipsum non propter te debes diligere; sed propter illũ ubi dilectionis tuæ rectissimus finis est; nõ succenseat alius homo, si et am ipsum propter Deum diligis. *L. 1. de doctrina Christ. cap. 22.*

I X.

Mais, mon Dieu ! eſt-ce ainſi que les hommes s'entr'aiment ? S'en trouve-t-il beaucoup qui ſongent à ſe procurer les vrais biens, & dont l'amour ſoit tout occupé du ſoin de ſe porter mutuellement à Dieu, d'éloigner tous les obſtacles de cette voye, & de trouver mille ſecours & mille facilités pour y marcher ? Helas ! rien moins que cela. Il ne ſe trouve preſque perſonne qui ſonge ſerieuſement à entrer dans cette voye. Beaucoup moins s'en trouve-t-il qui ſongent à y faire entrer les autres. Au contraire, il ſemble que tous les hommes ſoient convenus de s'en détourner mutuellement à l'envi. Car à quel autre but tendent toutes leurs baſſes flateries, toutes leurs fauſſes loüanges, tous leurs complimens, toutes leurs cruelles douceurs, toutes leurs aſſiduités, toutes leurs obſeſſions, toutes leurs 2. part. ſect. 6.

2.part. profanes adorations ? C'eſt pour-
ſect. 6. tant là ce qu'ils apellent s'aimer.

X.

Et ainſi il ſe trouve que preſque tous les hommes ſe trompent en fait d'amour. Ils croient s'entre-aimer ; & ils ne s'aiment en nulle maniere. Ils ne s'entre-aiment point par raport aux vrais biens : puis qu'ils ne ſongent pas même à ſe les procurer.

Ils s'imaginent s'entre-aimer du moins par raport aux biens paſſagers, & ne ſonger qu'à l'interêt les uns des autres. Mais c'eſt une pure illuſion. Ils ne s'entre-aiment chacun que pour ſoi. L'amour le plus violent & le plus deſintereſſé en aparence, ne cherche, dans le fond, par tous ſes mouvemens, que ſon interêt propre : je veux dire, qu'un interêt ou d'honneur, ou de bien, ou de plaiſir. Il eſt vrai que ſouvent il le cherche ſi ſecrêtement, qu'il ne

s'en aperçoit pas lui-même : mais cela n'en eſt pas moins réel. Et ainſi tous les hommes ſont les dupes de l'amour propre les uns des autres ; & il ſe peut dire que dés qu'il n'y a plus entre eux de charité ; dés qu'ils ne s'aiment plus pour Dieu ; il n'y a plus entre eux qu'un maſque d'amitié : on n'y trouve plus qu'amour propre, que cupidité. 2.part. ſect.6.

XI.

Qu'on faſſe donc à une creature tant de proteſtations que l'on voudra : que ſuivant le ſtile de l'amour profane, on lui jure mille fois par jour, qu'on eſt preſt de lui ſacrifier ſes biens, ſa fortune, ſa vie, toutes choſes : qu'on lui témoigne, en cent manieres, qu'on ne trouve de plaiſir, de repos, de bonheur qu'auprez d'elle : en un mot, qu'on ſe tuë de lui redire qu'on l'eſtime & qu'on l'aime plus que toutes choſes & de la maniere du monde la plus

2.part. desinteressée ; elle peut conter seu-
sect. 6. rement que toutes ces protestations ne lui marquent que la violence de l'amour propre de celui qui les fait ; & qu'elles signifient seulement qu'il la trouve plus propre qu'une autre à lui donner du plaisir.

XII.

Mais, dit un certain Auteur, insigne defenseur de l'amour propre, *ne suis-je pas obligé à mon ami, de me trouver propre à lui donner du plaisir* ?

A peu prez autant qu'un cheval extrémement vîte devroit se trouver obligé à un Cavalier qui le trouveroit propre à lui donner le plaisir d'ariver des premiers à la mort d'un cerf. Plaisante amitié, que celle qui ne me cherche que pour son plaisir ; & qui, dés que je ne serai plus propre à lui en donner, me baisera les mains !

XIII.

L'ordre de l'amour demande

donc que nous aimions les autres 2. part.
hommes comme nous nous aimons sect. 6.
nous-mêmes : c'veux dire, comme nous aimons nôtre ame : car c'est là proprement notre nous-mêmes. *Le corps est quelque chose de bien different de nous-mêmes. Corpora non sunt quod nos sumus.* Ce n'est pas que nous ne devions aimer nôtre corps. C'est une des choses dont nous nous sommes proposé de regler l'amour.

§. IV.

Amour de nôtre corps.

I.

LE corps est une des choses que Saint Augustin nous a dit, dés le commencement de ce Chapitre, que nous devons aimer. L'Apôtre nous assure que personne n'a jamais haï sa chair. Mais l'essentiel est de savoir comment, & par raport à quoi, on doit l'aimer.

2.part. sect. 6.

II.

A suivre les idées de Saint Augustin, qui sont celles de l'ordre & de la raison, il est certain que nous ne devons aimer notre corps, que par raport à notre ame, & que comme un instrument qui peut lui estre ou utile, ou nuisible, selon qu'il lui est ou soumis, ou rebelle. Car c'est une regle generale que les choses essentiellement subordonnées ne sont point aimables par elles-mêmes, & ne doivent estre aimées que pour les choses auxquelles elles se raportent. Et c'est, encore un coup, ce qui fait voir que nulle creature ne doit estre aimée pour elle-même : puis qu'il n'y en a pas une qui ne soit essentiellement subordonnée à Dieu.

III.

L'amour que nous devons aux creatures ne devant tendre qu'à procurer leur perfection, ou leur bonheur, si elles en sont capables;

notre corps étant incapable de bonheur ; l'amour que nous lui devons, pour estre reglé, ne doit aler qu'à le tenir dans la soumission & la subordination qu'il doit à l'ame : puisque ce n'est que par là qu'il est tel qu'il doit estre, & qu'il demeure dans sa place & dans son ordre, en quoi consiste sa perfection. *2. part. sect. 6.*

IV.

Et ainsi ce n'est pas haïr son corps, mais c'est vraiment l'aimer, que de l'exercer par les travaux, par l'abstinence, par les austerités, par la continence : puisque tout cela ne tend qu'à l'assujettir à l'esprit, & à le lui rendre souple & pliable pour les fonctions & les exercices qui lui sont necessaires ou convenables. Car c'est ce que l'ordre naturel demande indispensablement. * Et au contraire,

* Quòd autem continentiâ quadam & laboribus quasi persequi videntur corpora sua, qui hoc recte faciunt, non id agunt, ut non habeant corpus sed ut habeant subjugatum, & paratũ ad opera necessaria. Quod naturalis ordo desiderat. *S. Aug. l. 1 de doctrina Christiana, cap. 24.*

2. part. sect. 6. c'eſt vraiment haïr ſon corps, que de le ménager tant, que de le dorloter, que de le delicater: puiſque c'eſt l'entretenir dans la revolte & la ſedition, & le tirer de la place & de la ſituation qui lui convient par raport à l'eſprit, ſubſtance incomparablement meilleure que lui.

V.

Que de gens, ſelon cela, haïſſent leur corps, qui croient l'aimer beaucoup! Quel eſt l'amour des ſenſuels, des voluptueux, des intemperans, ſinon une vraie haine, & une pure cruauté? Mais ils ſe haïſſent encore bien plus eux-mêmes, je veux dire leur ame; puiſque par là ils l'expoſent aux inſultes & aux violences d'un corps dont une ſeule impreſſion eſt capable de lui faire perdre la vie.

VI.

Enfin quelque amour qu'on ait pour ſon corps; il eſt certain que

ſi l'on ſe connoit un peu, celui de l'ame doit infiniment l'emporter. L'ordre demande qu'on prefere les interets non ſeulement de ſon ame propre ; mais auſſi de celle des autres hommes, à tous les interets du corps, à ſa ſanté, à ſon embonpoint, à ſes aiſes, à ſa vie. * Car puiſque, ſuivant la regle établie cy-deſſus, les choſes eſſentiellement ſubordonnées ne ſont aimables que par ſubordination aux choſes auxquelles elles ſe raportent & qui leur ſont ſuperieures ; il eſt viſible que l'ame des autres hommes étant de même nature que la notre ; l'amour que nous devons à notre corps, doit abſolument le ceder à celui que nous devons à l'ame des autres hommes, qui lui ſont ſi ſuperieures en excellence.

2. part. ſect. 6.

* Amplius alius homo diligendus eſt, quàm corpus noſtrũ. *S. Aug. l. 1. de doctrina Chriſt. cap. 27.*

VII.

Mais que c'eſt peu là la maniere dont on aime communément ſon corps ! que c'eſt peu là le point

2.part. sect. 6. de vûë dont on le regarde ! La plûpart des hommes uniquement frapés du sensible, & n'estimant réel que ce qui touche vivement leurs sens, ne se prennent que pour le corps, & le regardent comme leur tout, ou du moins comme la plus considerable partie d'eux-mêmes. De sorte que prévenus d'ailleurs d'une maxime qu'ils n'oublient jamais, mais qu'ils entendent trez-mal, savoir que *charité bien ordonnée commence par soy-même*; ils ne font nulle difficulté de preferer au salut du prochain, les interets de ce corps, qu'ils regardent comme leur soy-même; & comme faisant tout leur estre.

VIII.

N'est-ce pas aussi sur ce préjugé & sur le mauvais sens de cette maxime que tant de gens croient qu'il leur seroit permis de tuer un scelerat qui viendroit pour leur ôter la vie, ou simple-

ment pour les voler? & que tant *2. part.*
de Pasteurs délicats se croyent en *sect. 6.*
droit, pour ménager leur santé, d'abandonner aux loups le troupeau dont ils sont chargés, & de risquer de laisser des malades mourir sans Sacremens : parce qu'il leur en coûteroit trop de les administrer en certains tems, & à certaines heures?

IX.

Non, ce ne fut jamais là ce qu'on apelle *charité bien ordonnée.* L'ordre de la charité demande qu'on sacrifie tous les interets de son corps aux interets du salut du prochain. Non seulement le Pasteur naturel; mais, en son absence, tout Prêtre est obligé en certaines occasions, de risquer sa santé & sa vie, pour aler donner les derniers secours à un pestiferé agonisant, ou confesser à la tête d'une tranchée, des soldats prêts à expirer, & qu'on ne peut trans-

2.part. porter, ſans riſquer de les faire
ſect. 6. mourir.

Enfin, pour ne pouſſer pas plus loin ce détail, c'eſt ſur ce principe qu'une femme groſſe eſt obligée en cerains cas, de ſe faire ouvrir les entrailles, au peril de ſa vie, plûtôt que de laiſſer mourir ſon enfant ſans Batême; & cela parce que le ſalut d'une ame eſt infiniment préferable à la vie du corps.

X.

Mais, mon Dieu? comment préfereroit-on aux interets du corps le ſalut du prochain, pendant que ſouvent on ne leur prefere pas ſon propre ſalut? & que pour conſerver une ſanté fragile & periſſable: (que dis-je?) pour procurer même à ce corps des voluptés criminelles, on ne craint pas de donner à ſon ame mille coups mortels, & de l'expoſer à une éternelle damnation! Que cela eſt éloigné de l'ordre de la

charité, & du précepte qui obli- ge à s'arracher les yeux & à se couper les mains & les pieds, plûtôt que de soufrir qu'ils soient à l'ame un sujet de scandale & de chute ! *2.part. sect. 6.*

§. V.

Amour des Anges.

I.

LE sentiment de S. Augustin, est que le précepte de l'amour nous oblige aussi à aimer les Anges ; & voicy sur cela, le précis de son raisonnement. Le précepte de l'amour du prochain comprend tout ce qui est renfermé sous le terme de *prochain* : or il est certain que les Saints Anges y sont compris ; car tous ceux à qui nous devons, ou de qui nous recevons de bons offices, des offices de charité, doivent vraiment estre regardés comme nos prochains : or

2.*part.* *sect.* 6. les saintes Ecritures nous aprennent que les Saints Anges nous rendent une infinité de pareils bons offices : nous devons donc les aimer & les honorer comme nos prochains. *

* Manifestum est hoc præcepto quo jubemur diligere proximum, etiam sanctos Angelos contineri, à quibus tanta nobis misericordiæ impenduntur officia, quanta multis divinarum Scripturarum locis animadvertere facile est. S. *Aug. l.* 1. *de Doct. Christiana. cap.* 30.

II.

Quant à la maniere de les aimer ; il est visible, de ce qu'ils sont compris sous le précepte de l'amour du prochain, que nous ne devons les aimer que comme nous-mêmes ; & comme nous ne devons nous aimer que par raport à Dieu, nous ne devons aussi aimer les Saints Anges que pour Dieu.

III.

Et il ne serviroit de rien, pour affoiblir ce raisonnement, d'alleguer que les Anges nous sont de beaucoup superieurs : Ils le sont

veritablement en grace, en sainte- *1. part. sect. 6.*
té, en gloire, en dons, en commissions, mais nullement en nature. S. Augustin soûtient par tout, que de ce côté-là nos ames ne reconnoissent que Dieu au dessus d'elles : mais enfin quelque superiorité que les Anges ayent au dessus de nous, comme elle ne les tire point de l'ordre, ni du rang des creatures ; nous ne devons toûjours les aimer ni les honorer que par raport à Dieu : nous devons nous réjoüir de leur gloire & de leur bonheur : honorer leur grace, leur sainteté, leur immobilité dans le bien, leurs éminens emplois : mais tout cela d'un culte purement relatif, & par raport au souverain Seigneur qui les a enrichis de ces dons : mais nullement d'un culte absolu, ou qui passe celui qui est dû à une pure creature. Ce culte loin de leur plaire, les offenseroit, ainsi que le declara autrefois un Ange à S.

2. part. Sect. 6. Jean, qui vouloit l'adorer : car il s'en défendit vivement, luy disant : *Gardez-vous bien de le faire: je suis serviteur de Dieu comme vous & comme vos freres les Prophetes..... Adorez Dieu.* *

* Apocal. ch. 22.

IV.

Voilà donc les choses que nous devons aimer, & celles que nous ne devons pas aimer, & en quel degré nous devons aimer chaque chose aimable, suivant l'ordre de la justice, afin que nôtre amour soit reglé, & nôtre charité bien ordonnée.

2.part. sect. 7.

SECTION VII.

Que l'amour de l'ordre de la justice & de la raison universelle nous fait éviter tous les déreglemens, & remplir nos devoirs.

CHAPITRE I.

Diference du service que Dieu nous demande, à celui que les creatures exigent.

I.

NOUS n'employerons pas bien du tems à prouver que l'amour de la justice bannit tous les déreglemens, & remplit tous les devoirs. C'est l'avoir déja fait par avance, que d'avoir montré, comme on l'a fait, que cet amour sufit pour regler le cœur, or-

2.part. sect. 7. donner son amour, & le rendre juste & vertueux.

II.

En éfet, un cœur peut-il estre dereglé, ou manquer à remplir ses devoirs, pendant qu'il aime l'ordre de la justice qui est la regle de ses devoirs ? Car il faut remarquer qu'il y a une extrême diference du service & du culte que Dieu demande de nous, à celui que les creatures en exigent. Quelque bien intentionné que l'on soit pour les hommes, si l'on n'est en état d'executer exterieurement les services qu'ils demandent, on ne les contente pas, on n'est bon à rien, on viole les devoirs de l'amitié. Ils ne se payent nullement des meilleures intentions : ils veulent des éfets & des services éfectifs.

III.

Mais Dieu en use tout autrement : ce qu'il nous demande particulierement, c'est le cœur ;

ce sont ses mouvemens, c'est l'amour de ce cœur. Dés qu'on lui donne ainsi le cœur, tout le reste dût-il manquer, fût-on dans l'impuissance de rien produire au dehors, il est content : on a le bonheur de lui plaire & de lui estre agreable : il ne voit rien en nousque de juste, que de droit, que de reglé & de vertueux. En un mot, un homme qui aime Dieu, & dont le cœur est passioné pour la justice subsistante & éternelle, remplit dés là, tous ses devoirs. Qu'il fasse, aprés cela, tout ce qui lui plaira; ou, s'il ne peut, qu'il ne fasse rien du tout, il ne sauroit manquer d'estre agreable à Dieu. Et c'est en ce sens que S. Augustin a si bien dit: *Aimés, & faites tout ce que vous voudrés: Ama, & fac quod vis.*

2.part. sect. 7.

IV.

Mais rien n'est plus propre à faire voir avec quelle perfection l'amour de la justice remplit tous

2. *part.* les devoirs & banit tous les dé-
sect. 7. réglemens, que la description que S. Paul nous fait de ses efets, & que les caracteres qu'il lui donne, sous le nom de *Charité.* *
Qu'on y prenne garde, & l'on trouvera non seulement que ces caracteres sont directement oposés aux dereglemens du cœur humain, que nous avons touchés jusques ici; & conformes aux devoirs que nous avons vû que la justice lui prescrit : mais même qu'il est malaisé d'imaginer aucuns devoirs de pieté, ni aucuns déréglemens, qui n'ayent, avec quelqu'un de ces caracteres, un raport de conformité ou d'oposition. C'est ce qu'il est important de faire voir en détail.

* 1. *ad Corinth. cap.* 13.

2. part. sect. 7.

CHAPITRE II.

Description des éfets de l'amour de la justice, suivant S. Paul.

I.

LA Charité, dit ce grand Apôtre, *est patiente, elle est douce & bienfaisante. La Charité n'est point envieuse, elle n'est point temeraire ni précipité : elle ne s'enfle point d'orgueil, elle n'est point dédaigneuse : elle ne cherche point ses propres interests : elle ne se pique point, elle ne s'aigrit point : elle n'a point de mauvais soupçons : elle ne se réjoüit point de l'injustice, mais elle se réjoüit de la verité : elle tolere tout, elle croit tout : elle espere tout, elle souffre tout.* Faisons quelque réflexion sur ces divers caracteres ; & montrons comme ils sufisent pour banir tous les

2.part. sect. 7. déréglemens du cœur humain, & lui faire remplir tous ses devoirs.

II.

Vous sentez ce cœur sujet à l'impatience : les défauts d'autrui vous iritent ; vos propres imperfections vous chagrinent : les delais & les épreuves de Dieu vous sont insuportables. Voulez-vous guerir? aimez la justice. Cet amour est patient, il atend tranquillement le Seigneur, sans se rebuter ni de ses délais, ni de ses épreuves : *expectans expectat Dominum.* Il souffre sa misere & ses foiblesses ; s'humilie de ses défauts ; en gémit sans inquietude, & en atend constamment la délivrance. Il suporte de même les défauts du prochain, & en atend infatigablement la correction. *Patiens est.*

III.

Vous vous sentez plein de fierté & de dureté pour le prochain,

& d'un aigreur insuportable pour 2. part.
cenx qui ne vous plaisent pas. sect. 7.
Aimez la justice : cet amour est doux & complaisant envers tout le monde, & bienfaisant même envers ses ennemis. *Benigna est.*

I V.

Etes-vous sujet à l'envie ? les avantages & le bonheur des autres vous font-ils peine ; & êtes-vous assez miserable pour faire vôtre suplice de ce qui fait leur bonheur ? Aimez la justice, elle vous fera conoître qu'indigne de tout bien & de tout avantage, vous devez consentir agreablement que les autres vous soient préferés ; & vous réjoüir de leurs biens, comme s'ils vous étoient propres. *Non æmulatur.*

V.

Etes-vous turbulent & temeraire ? & vôtre conduite se sent-elle de cette précipitation ? Aimez l'ordre de la justice : vous ne ferez rien qu'avec poids & me-

2. part. sect. 7
sure, avec metode & circonspe-ction. *Non agit perperam.*

VI.

Votre cœur ne vous inspire que des sentimens de hauteur & d'orgueil. Toûjours plein de vous-même, de vos talens & de vos bonnes qualitez, vous croyez devoir primer par tout & en toutes choses. Voulez-vous guerir de cette enflure? Aimez la justice: elle vous apprendra que n'ayant rien de bon que vous n'ayez reçû, loin de vous en enfler, vous n'en devez raporter la gloire qu'à leur Auteur; & que n'ayant de vous-même que le peché & le déréglement, vous n'étes digne que de châtiment & de mépris. *Non inflatur.*

VII.

Si vous vous sentez naturellement fier & dédaigneux: Aimez la justice, elle vous donnera tant de mépris pour vous-même, qu'en comparaison, les autres ne

vous paroîtront que dignes d'estime & de respect. *Non est ambitiosa.* 2 part. sect. 7.

VIII.

Vous avez une telle atache à ce qui vous regarde, que vous ne cherchez en toutes choses que vos interets, & que vous leur sacrifiez perpetuellement ceux de Dieu & du prochain. Aimez la justice, elle vous enseignera à ne chercher en toutes choses que la gloire de Dieu, aux dépens même de tout votre estre ; & à préferer pour son amour, les interets du prochain aux votres. *Non quærit quæ sua sunt.*

IX.

Il ne faut qu'un rien pour vous agiter, qu'une bagatelle contre vos inclinations, pour vous iriter & vous aigrir, non seulement contre Dieu & le prochain, mais souvent contre vous même. Aimez la justice : comme rien ne vous arive que par ses ordres,

2.part. sect. 7. rien ne vous choquera, & vous porterez tranquillement les plus mauvais traitemens. *Non irritatur.*

X.

Vous étes naturellement ſoupçonneux & mal-penſant : vous prenez par le mauvais côté les actions les plus droites : vous cherchez des interpretations ſiniſtres aux paroles les plus innocentes, & vous donnez un tour malin aux conduites les plus regulieres. Aimez la juſtice, & vous verrez qu'il eſt contre ſes ordres d'entreprendre de juger des intentions des autres : que c'eſt un ſecret reſervé à Dieu ſeul, & qu'on doit toûjours préſumer droit & reglé ce qui n'eſt pas viſiblement injuſte & dereglé. *Non cogitat malum.*

XI.

Indifferent pour tout ce qui regarde la gloire de Dieu, non ſeulement vous voyez d'un œil ſec les plus grands crimes & les plus criantes injuſtices ; & votre cœur

insensible n'en est touché ni de tristesse, ni de pénitence : vous étes encore assez dur & assez insolent pour en faire votre plaisir & vôtre joye, sur tout s'il vous en revient quelque avantage. Voulez-vous banir des dispositions si funestes ? Aimez la justice : cet amour vous rendra sensible à tout ce qui la blesse, à tout ce qui la deshonore ; & vous fera non seulement pleurer & gemir de vos pechés, mais même prendre sur vous la punition des pechés des autres, & renoncer à la funeste utilité qui pouroit vous en revenir. *Non gaudet super iniquitate.* 2.part. sect. 7.

XII.

Il est vray qu'il y a des verités qui vous donnent de la joye : mais quelles verités ? Verités de speculation, verités brillantes, veritez commodes ; ou, tout au plus, indifferentes. Mais pour les verités de morale & de pratique ; pour les verités obscures,

2. part. sect. 7. les verités humiliantes & instruisantes, piquantes & édifiantes, vous ne sauriez les soufrir. En un mot, ce n'est que l'éclat de la verité, & non pas le solide qui vous plaist. Voulez-vous avoir une égale complaisance pour toutes les verités, & vous rendre capable de trouver votre bonheur dans les plus severes & les plus mortifiantes ? Aimez l'ordre de la justice : il n'y a pas une de ces verités morales qui ne soient comprises dans cet ordre, & qui ne soient les fondemens des loix qu'il prescrit ; & ainsi dés que vous l'aimerez bien, il n'y aura nulle de ces verités qui ne vous paroisse aimable. *Congaudet veritati.*

XIII.

Vous n'avez nulle indulgence, nulle tolerance pour les défauts du prochain. Si vous avez droit de les relever, vous le faites avec une précipitation indiscrête, & souvent même avec emportement:

& ſi vous n'y avez nul droit, vous trouvez inſuportable la ſage indulgence ou diſſimulation de ceux qui en ſont chargés. Aimez la juſtice, elle vous aprendra, toute juſte qu'elle eſt, à atendre les pécheurs avec une patience infatigable, & à prendre le tems pour les coriger & les relever. *Omnia ſuffert.* 2 *part. ſect.* 7.

XIV.

Votre foy a ſes retranchemens & ſes exceptions : elle n'embraſſe que ce qui l'acommode, ou du moins que ce qui lui eſt indifferent, quelques verités de ſpeculation, verités agreables & conſolantes : mais pour les verités de pratique, les verités ſeveres, celles qui vous preſcrivent la neceſſité de la mortification & de la pénitence, du pardon des injures, de l'amour des ennemis ; Ou elle ne les croit pas, ou elle agit comme ne les croyant pas ; ou enfin elle ne les croit

2. part. sect. 7. que pour les croire, & non pas pour les pratiquer. D'où vient ce desordre ? c'est qu'on n'aime point la verité comme verité, on ne l'aime point comme source de toute justice. Aimez donc la justice, aimez la verité éternelle, & vous croirez tout, vous trouverez toutes les verités également croyables & aimables, parce qu'elles sont toutes des émanations & des revelations de cette premiere verité, *Omnia credit.*

XV.

Dans le sentiment actuel de votre impuissance & de vos foiblesses, vous desesperez presque de votre salut. Pourquoi cela ? c'est que vous vous apuïez sur vous-même, & que vous éprouvez que cet apuy est sans consistence. Voulez-vous entrer dans une confiance inébranlable : aimez la justice, ne vous apuïez que sur elle. Nul de ceux qui s'y sont atachés de tout leur cœur,

n'a été trompé dans ſon atente, *2. part.*
ni confondu dans ſon eſperance. *ſect. 7.*
En un mot, qui s'y atache bien, eſpere tout, & ne peut heziter. *Omnia ſperat.*

XVI.

Enfin, vous étes d'une delicateſſe à ne pouvoir rien ſoufrir; & vous fuyez également les peines du corps & de l'eſprit : aimez la juſtice, elle vous aprendra à tout ſoufrir & de tout vous même; & elle vous dira qu'ayant ofenſé Dieu par tout votre être, & par le corps & par l'eſprit, vous devez recevoir également les peines de l'un & de l'autre : que vous devez même leur en procurer, & aler au devant lors qu'elles ne ſe preſentent pas. *Omnia ſuſtinet.*

XVII.

Il eſt donc viſible par le détail de ces éfets de l'amour de la juſtice, que rien n'eſt plus propre que cet amour à nous faire rem-

2.*part.* plir tous nos devoirs, & éviter
sect. 7. tous les défauts & toutes les illusions qui se glissent dans la voye de la pieté. Mais il faut bien prendre garde à ne se faire pas illusion même sur cet amour, & à ne se flater pas aisément d'en avoir autant qu'on le doit. Pour donner sur cela quelque lumiere, il est bon de toucher legerement les principaux degrés de cet amour, que S. Augustin nous a marqués en divers endroits de ses Ouvrages : car, aprés cela, chacun poura, en s'examinant de bonne foy, reconnoître à peu prez, à quel degré il en est.

2. part. sect. 8.

SECTION VIII.

Des principaux degrés de l'amour de la Justice, suivant l'idée de S. Augustin ; pour juger à quel degré l'on est monté.

I.

SI le cœur humain se fait (comme nous l'avons vû) tant d'illusions dans la voye de la pieté ; on peut bien s'atendre que l'amour de la justice, qui en est comme le fondement, n'en sera pas exemt, & qu'il sera pour ce cœur le sujet d'une infinité de méprises. Combien de gens se croyent pleins de cet amour, qui n'en ont point, ou du moins qui en ont peu ? La justice, dites-vous, a pour votre cœur tant de charmes, que vous ne pouvez y penser sans complaisance.

2. part sect. 8. Vous étes enchanté de ce que les Martyrs ont soufert pour son amour. Vous étes ravi du procedé d'un Magistrat, qui a mieux aimé perdre sa Charge & sa fortune, que de souscrire à une injustice dont il lui revenoit même un gros profit. Vous l'admirez, vous l'en felicitez, & vous lui aplaudissez, du moins dans votre cœur; & sur cela, vous ne doutez pas que vous n'ayez un vrai amour pour la justice. Mais qu'il peut y avoir de méconte en cela! & qu'il se peut aisément faire, que malgré tous ces sentimens, vous n'aimiez gueres la justice! Car quel est le scelerat qui n'aprouvera pas ces heroïques actiõs? Quel est l'impie qui ne les regardera pas avec complaisance; & qui n'aimera pas ainsi la justice, tandis qu'il ne lui en coûtera rien?

II.

Ne vous y trompez donc pas, tout

tout amour de la justice ne justifie pas & ne rend pas agreable à Dieu. Cet amour a divers degrez par lesquels ceux qui marchent dans la voye de la pieté doivent passer pour aler à la perfection ; & ces degrés servent à marquer le progrez des ames, & à distinguer leurs états. Vous jugerez mieux de celui où vous étes, lors que nous aurons fait le détail de ces degrés, suivant l'idée que S. Augustin nous en donne dans son 159e Sermon sur les paroles de l'Apôtre. Il faut, dit-il, aimer la justice ; & ceux qui s'avancent dans cet amour, trouvent divers degrés à monter. *Amanda est justitia ; & in hac justitiâ amandâ gradus sunt proficientium.* 2. part. sect. 8.

2 part. sect. 8.

CHAPITRE I.

Premier degré de l'amour de la justice.

I.

LE premier de ces degrés, selon S. Augustin, consiste dans un amour de complaisance pour la Justice immuable. Amour qui naît d'une lumiere commune à tous les esprits ; je veux dire, de la vûë même de la forme immuable de la justice. Les plus impies, dit ce Pere, sont frapés de cette lumiere, & touchés de cet amour en quelque degré. *Sed etiam ipse impius splendore aliquoties ubique præsentis veritatis attingitur.* * Et une bonne marque qu'ils en sont touchés, c'est qu'on voit tous les jours qu'ils aiment vraiment des gens en qui

* Lib. 4 de Trinit. c. 15.

ils ne voient rien d'aimable que leur integrité & leur atachement pour la justice. Car, pour me servir de l'exemple dont S. Augustin se sert si souvent : Qu'est-ce que les sens peuvent trouver d'aimable dans un vieillard courbé sous le poids des années, cassé de travaux, desseché par les veilles, défiguré par les jeûnes? Que si par dessus tout cela il se trouve brisé de coups, criblé de playes, ensanglanté de toutes parts, & répandant avec son sang une partie de ses entrailles ; qu'est-ce encore une fois qu'un tel objet peut ofrir d'agreable aux sens? ou plûtôt quelle horreur n'est-il pas capable de leur donner? Cependant si l'on dit aux plus impies que c'est librement que cet homme s'est reduit en cet état; que ce n'est que pour ne vouloir pas souscrire à une injustice ; que ce n'est que pour ne condamner pas un innocent, ou pour ne man- 2.part. sect. 8.

quer pas de fidelité à un ami, qu'il soufre tous ces mauvais traitemens ; que de beautés, que de charmes ne trouveront-ils pas dans cette action ? avec quel plaisir & quelle complaisance ne la considereront-ils pas ? de quelle estime & de quel amour ne se sentiront-ils pas touchés pour ce venerable vieillard ? de quelle force ne s'oposeront-ils pas aux faux témoignages de leurs sens ? Ils ne trouveront plus rien dans cet homme, que de grand, que d'élevé, que de precieux, que d'aimable, que d'adorable : qu'ont-ils donc vû de nouveau, dans cet objet, depuis qu'on leur a fait cette declaration ? qu'ont-ils vû, & de quels yeux l'ont-ils vû ? Le voicy : Ils ont vû des yeux de l'esprit (car ce n'est que par là qu'on le peut voir) Ils ont, dis-je, vû la beauté de la justice. Et ils ont vû, de plus, un homme si charmé de cette beauté ; que, pour son

amour, il a conté pour rien tous ces outrages & tous ces tourmens; & cette vûë les a eux-mêmes si enchantés, que tout impies qu'ils sont, ils se sentent épris d'amour non seulement pour ce vieillard: mais aussi pour la beauté de la Justice. Car comment n'aimeroient-ils pas cette Justice; puisqu'ils n'aiment ce vieillard defiguré, qu'à cause de son atachement pour la Justice? C'est ainsi que Saint Augustin raisonne sur un pareil sujet. *Nisi & istam diligeremus, nullo modo eum diligeremus, quem diligimus ex ista.* *

2. *part. sect.* 8.

* *Lib* 8. *de Trinit cap.* 6.

Mais il est bon de le faire parler lui-même sur cela: car c'est un des sujets dont il est le plus plein, & sur lequel il s'explique avec plus de plaisir.

II.

D'où vient, dit le Saint, que « nous nous sentons si touchés d'a- « mour pour Saint Paul, lorsque « nous aprenons le merveilleux dé- «

2. part. sect. 8. » tachement de toutes choses, & le
» prodigieux atachement pour la
» justice dans lesquels il a vécu ; si
» ce n'est que nous voyons au de-
» dans, ou plûtôt au dessus de nous-
» mêmes dans la verité éternelle,
» que c'est ainsi que doivent vivre
» les serviteurs de Dieu ? Ce n'est
» donc qu'à cause de ce que nous
» voions interieurement, que nous
» aimons celui qu'on nous dit avoir
» ainsi vécu ; & si nous n'aimions
» pas singulierement cette forme
» & cette beauté immuable & in-
» coruptible de la justice, que
» nous voions toûjours la même ;
» nous ne prendrions pas sujet d'ai-
» mer Saint Paul, de ce que nous
» croions qu'il a pris soin, pendant
» qu'il étoit sur la terre, de regler
» sa vie sur cette divine forme.*

* L. 8. de Trinit. cap. 9.

III.

» La Justice, dit ailleurs notre
» Saint, a donc une espêce de
» beauté que nous ne voions que
» des yeux du cœur : mais que

nous aimons, & pour laquelle » 2. part. nous brulons. C'est celle-là « sect. 8. même que les hommes trou- « voient autrefois si aimable, & « qu'ils aimoient effectivement « avec tant d'ardeur dans les Mar- « tirs mêmes.... Que trouvoient- « ils de si aimable dans ces affreux « spectacles ; si ce n'est que la « beauté de la Justice se trouvoit « toute entiere, & avec tout son « éclat, au milieu de l'horreur « même de ces membres déchi- « rés. * «

* Quædã est ergo pulchritudo justitiæ, quam videmus oculo cordis; & amamus, & exardescimus, quam multum dilexerunt homines in ipsis martyribus.... Quid ibi erat quod amaretur ? nisi quia erat in illa fœditate dilaniatorum membrorum integra pulchritudo justitiæ. *S. Aug in Psalm. 64. num. 8.*

IV.

Il est donc vrai, & nous en avons donné d'autres preuves dés le commencement de ce Traité, que tous les hommes, & même les plus impies, sont en quelque degré éclairés de la lumiere de la justice, & touchés de son amour;

part. & c'est là comme son commen-
sect. 8. cement, son berceau, pour ainsi dire, & son premier degré.

CHAPITRE II.

Deuxiéme degré de l'amour de la justice.

I.

LE second degré de cet amour, c'est de n'en demeurer pas à une simple complaisance pour la vertu de ces illustres amans de la Justice immuable ; ni à une oisive aprobation de leurs heroïques actions ; mais de passer même jusques à se rendre, comme eux, de genereux zelateurs & de fideles imitateurs de cette Justice ; & jusques à en faire la regle de ses mœurs & de sa conduite.

II.

Il est aisé d'aprouver le bien,

d'aplaudir à la vertu, de loüer la justice, & de faire, quand il n'en coute rien, l'éloge de l'integrité, du desinteressement, de la fideli-té, de l'atachement à la verité. Les Chaires de nos Eglises sont pleines de pareils Panegiristes. A les entendre, il n'y a personne qui ne les crût tout transportés d'amour pour la justice; & l'on ne s'imagineroit jamais que des gens qui loüent si éloquemment, & relêvent par tant de beaux traits & de vives couleurs, l'ata-chement que les Saints ont eu pour cette justice, dussent eux-mêmes en manquer. Cependant voyez leur vie: examinez leur conduite: jettez la vûë sur leurs mœurs: qu'il est à craindre que dans la plûpart de ces declama-teurs, vous ne trouviez une ex-tréme distance de leurs langues à leurs mains, de leurs discours à leurs actions, de ce qu'ils loüent à ce qu'ils aiment. Ce qu'il y a

2. part. sect. 2.

2.part. sect.8. en cela, de déplorable, c'est le front dont quelques-uns soutiennent cette conduite schismatique. Car si l'on prend la liberté de leur en marquer de l'étonnement; ils ne vous laissent pas deviner que c'est qu'il leur en couteroit trop de pratiquer ce qu'ils enseignent, & ils ne rougissent pas de répondre, par une espêce de fade plaisanterie, qu'ils sont payés pour dire, & non pas pour faire. Eh! mon Dieu! que ne les quitte-t-on de leur fausse & trompeuse éloquence; & que ne les paye-t-on plûtôt, s'il le faut, pour les obliger à vivre avec regularité, & conformement aux regles de cette Justice dont ils font les éloges!

III.

Ils la connoissent cette justice, ils en savent le prix & la valeur, ils l'estiment & l'aprouvent; & cependant ils lui preferent de miserables plaisirs. Qu'ils sont éloignés de ce second degré d'amour que

nous marque Saint Augustin ! car il veut que dans ce degré, *on prefere l'amour de la Justice à tout ce qui peut donner le plus de plaisir. Il veut qu'on se plaise dans la justice, plus que dans tout ce qu'on peut s'imaginer de plus delectable.* * *Ce n'est pas qu'on ne puisse gouter d'autres plaisirs : mais c'est qu'il se faut plaire dans la justice, plus qu'en toute autre chose. Non ut alia non delectent : sed plus ipsa delectet.* Il faut enfin que lorsque les interets de cette Justice sont en concurrence avec les autres plaisirs, on se fasse un plaisir de les sacrifier à son amour.

2 *part.* *sect.* 8.

* Prius est ut amori justitiæ nõ præponantur omnia quæ delectant. Ut inter omnia quæ delectant, plus te delectet ipsa justitia. *Serm.* 159. *de verb. Apost.*

IV.

Voyez donc, ô mon ame, si vous en estes là. Voyez si vous avez monté ce degré ; & s'il ne vous arive pas au contraire trez-souvent de sacrifier à de bas &

2.part. sect.8. minces plaisirs, & peut-être même à de honteuses voluptés les interêts de la Souveraine Justice. Helas! ce n'est presque jamais que par l'amour du plaisir, qu'on abandonne la Justice. Cette Justice, toute aimable qu'elle est par elle-même, n'a rien que de sec & d'insipide pour le palais de ceux qui s'abandonnent aux plaisirs des sens; comment la prefereroient-ils à l'amour de ces plaisirs.

CHAPITRE III.

Troisiéme degré de l'amour de la Justice.

I.

MAis je veux que vous soiez arivé au second degré dont nous venons de parler; pensez-vous, pour cela, que votre amour

ſoit parfait? Eh! mon Dieu, qu'il s'en faut bien! Il eſt vrai que vous ſacrifiez à l'amour de la Juſtice ces honteuſes & criminelles voluptés : vous lui ſacrifiez tous les plaiſirs defendus. Mais avec quel empreſſement ne vous portez-vous pas aux plaiſirs permis ; & combien l'atache que vous y avez, n'afoiblit-elle pas votre amour pour la Juſtice? Vous eſtes donc bien éloigné de la perfection de cet amour : fort éloigné même de ſon troiſiéme degré, tel que nous le décrit S. Auguſtin. 2. part. ſect. 8.

II.

Ce troiſiéme degré, ſelon ce Pere, conſiſte à aimer aſſez la juſtice, pour vaincre, par le plaiſir de ſon amour, les plaiſirs même les plus permis, pour les negliger, pour les mépriſer, pour les rejetter avec dédain, comme infiniment inferieurs aux plaiſirs & aux charmes de la Juſtice ; & pour mettre enfin ces charmes à

2. part. sect. 8. la place des plaisirs les plus permis. *Justitia sic delectet, ut vincat etiam licitas delectationes ; & ei delectationi quâ licite delectaris, præpone justitiam.**

* Ibid.

III.

Est-ce donc là votre sistême ? est-celà votre état present ? sont-ce là les dispositions de votre cœur? N'avez-vous, je ne dis pas que du mépris, mais du moins que de la froideur & que de l'indiference pour les plaisirs permis ? L'amour de la justice vous les rend-il secs & insipides ? Eh ! si cela est : d'où vient donc qu'on vous trouve si vif, si agité, si empressé, dans les occasions de ces sortes de plaisirs ; d'où vient qu'une agreable nouvelle ; que l'entrevûë d'un ami, qu'une visite honorable d'une personne de marque, que quelque reussite, quelques aplaudissemens, quelque petit honneur vous remuë, vous agite, vous transporte jusqu'à perdre

contenance, & jusqu'à répandre 2. part.
sur toutes les parties de votre vi- sect. 8.
sage le feu, la joye, & même des mouvemens convulsifs ? Que les dispositions d'un homme penetré d'amour pour la beauté de la Justice, sont differentes de celles-là, en de pareilles occasions ? Enchanté de ce charme secret qui l'occupe au dedans, il devient insensible pour tout ce qui se passe au dehors ; & son froid pour tous ces petits sujets de plaisir est si grand, que son plus grand embaras, lors qu'ils arivent, est de le cacher, en se gesnant à prendre du moins un air content, lors qu'il y a lieu de craindre qu'un air froid & morne ne blesse ceux avec qui il converse : car on blesse les hommes, sans dessein, & tout machinalement, lors qu'on prend avec eux un air different de celui qu'ils prennent, ou de celui qui convient au sujet que l'on traite. Et c'est (pour le dire en passant) ce

2. part. sect. 8. qui fait que les hommes interieurs, ces hureux amans de la Justice immuable, sont si embarassés, si decontenancés, si gesnés dans le commerce du monde, & sur tout dans les occasions de plaisir & de divertissement. Contez donc que vous estes fort éloigné de ce degré d'amour pour la justice; puisque vous estes encore si sensible à ces petits plaisirs, quoique permis.

IV.

Je dis plus : à l'égard même de ces plaisirs défendus & criminels que vous vous flatez d'avoir vaincus, ne vous faites-vous point d'illusion? Est-ce vraiment l'amour de la justice qui vous les fait éviter? N'est-ce point plûtôt la crainte de cette justice? Si c'est la crainte : cette justice ne vous plait pas : * & si elle ne vous plait pas : vous ne l'aimez pas : car c'est un principe, du moins dans la doctri-

* Si ad eam timore cogaris, nondum delectat. *Ibid cap. 5.*

ne de Saint Augustin, qu'*on n'aime que ce qui plait. Non amatur nisi quod delectat.** 2. part. sect. 8.

V. * Ibid. cap. 3.

Non, ce n'est pas par la seule crainte de la peine : c'est par l'amour de la justice que vous devez bannir le peché. *Non timore pœnæ, sed amore justitiæ.** * Ibid. cap. 5.

Disons mieux : suivant la pensée de ce Pere, il n'y a que cet amour qui puisse bannir le peché: parce qu'il n'y a que cet amour qui puisse changer le cœur ; & que l'essentiel du peché est dans le cœur. La crainte de la peine arête bien les dehors, &, pour ainsi dire, le corps du peché : il n'y a que l'amour qui puisse en détruire l'esprit. Il n'y a que l'amour qui puisse accomplir le precepte. *Impletur amore, quod timore non potest.** * S. Aug. in Psal. 32. Qui ne s'abstient du peché que par la crainte de la peine, ne hait que la peine, & non pas le peché. L'amour du pe-

2.part. sect. 8. ché vit dans son cœur, & auroit son effet au dehors, s'il n'y avoit point de peine. Pour bannir le peché, il faut aimer la justice, jusques à haïr le peché, ne fût-il point sujet à la peine. *Malle furta non esse, etsi gehennæ non essent; hoc est amare justitiam.** Voila ce qui s'apelle aimer la justice dans le Dictionnaire de Saint Augustin.

* S. Aug. enarr. in Psal. 32.

VI.

N'est-il pas en effet bien raisonnable que vous aimiez la justice du moins autant que vous avez aimé l'iniquité. Vous avez aimé celle-cy jusques à en faire tout votre plaisir; n'est-il pas juste que vous fassiez toute votre joye & tout votre bonheur de l'amour de la justice; & que ce soit la douceur & le plaisir de son amour qui vous fasse faire le bien? *

* Ducat vos ad recte facta suavitas & dulcedo justitiæ. Amate justitiam quomodo amastis iniquitatem. *S. August sermone 159. de verb. Apostoli.*

L'iniquité, toute affreuse qu'elle est, vous a enchanté : que cette belle, chaste, sainte, harmonieuse & douce justice vous charme le cœur, toute invisible qu'elle est. * 2. part. sect. 8.

* Mente vestram delectet invisibilis, pulchra, casta, sancta, canora, dulcis justitia. *Ibid. c. 5.*

CHAPITRE IV.

Quatriéme degré de l'amour de la justice.

I.

APrez en estre venu au point que nous venons de marquer, on se flatera aisément qu'on est parvenu au sommet & à la perfection de l'amour. Mais que c'est peu s'y connoître ! Est-ce que la Justice ne doit pas estre aimée avec plus de vivacité & de force, qu'on n'a aimé l'iniquité ? Peut-

2. part. sect. 8. on, sur cela, heziter un moment? Il y a donc encore un degré bien superieur à tous ceux que nous avons marqués jusques icy. Et ainsi qu'on ne se flate pas d'avoir monté ce degré ; parce qu'on trouve le plaisir de la justice preferable à tous les autres plaisirs ; parce que ce plaisir fait negliger, & même mépriser tous les autres : parce qu'on ne fait le bien que par l'amour de la justice ; & parce qu'on trouve autant, ou même plus de plaisir à faire ainsi le bien, qu'on n'en n'a trouvé à commettre le peché. Il faut aler au delà de tout cela. Il faut, selon Saint Augustin, aimer la justice beaucoup plus qu'on n'a aimé l'iniquité. *Plus, plus omnino.* Il faut l'aimer jusqu'à souffrir, pour son amout, les plus violentes douleurs. *In iniquitate secutus es voluptatem : pro justitia tolera dolorem.* Il faut l'aimer jusqu'à ne pouvoir estre détourné par nulles peines corpo-

relles de ce qu'elle nous preſcrit. *2.part. ſect. 8.*
Juſtitia ſic amanda eſt, ut ab ejus operibus etiam pœnæ corporis nos cohibere non debeant. *
** S. Auguſtinus epiſtolâ 147. ad Anaſtaſium.*

II.

Mais il eſt bon d'entendre, ſur cela, un peu plus particulierement le grand Docteur de l'amour, Saint Auguſtin. Il introduit la Juſtice ſe montrant avec tous ſes charmes à ſes amans, & les embraſant de ſon amour; & puis il la fait parler ainſi. *Voulez-vous joüir de moi? mépriſez tout ce qui peut d'ailleurs vous plaire: mépriſez-le, pour l'amour de moi. L'avez-vous mépriſé?* (reprend le Saint) *ce ne lui eſt pas encore aſſez. C'eſt trop peu*, dit-elle, *de mépriſer tout ce qui vous plaiſoit auparavant. Il faut que vous mépriſiez tout ce qui vous effrayoit. Mépriſez donc les priſons; mépri-*

2. part. sect. 8. *sez les chaines, méprisez les chevalets : méprisez les tourmens : méprisez la mort même. Dés que vous aurez vaincu tout cela, vous me trouverez.* *

* Frui me vis? contemne quidquid te aliud delectabat ; contemne pro me ... Parum est ut contemnas quidquid te delectabat : contemne quidquid te terrebat Contemne carceres : contemne vincula ; contemne equleum ; contemne tormenta ; contemne mortem. Hæc vicisti ? me invenisti. *Serm. 159. de verbis Apostoli, cap. 6.*

III.

Examinez-vous donc icy, vous qui vous flatez tant d'aimer la Justice, & voyez si vous estes venu jusques à ce degré. Mais ne vous y trompez pas : prenez-le dans toute son étenduë ; & ne vous imaginez pas le posseder parfaitement : parce que vous en avez une partie. Quelque mal-aisé qu'il soit de crucifier sa chair, d'exercer sur elle de salutaires cruautés, de souffrir la faim & la soif, le froid & le

chaud, & de ſoutenir des dou- 2.part.
leurs corporelles ; votre amour ſect. 8.
pour la Juſtice eſt peut-être alé juſques là ; & vous lui avez fait ces diverſes eſpêces de ſacrifices. Mais ce degré demande que vous aliez encore plus loin : il demande quelque choſe de plus. *Plus omnino.*

IV.

Tant que les ſuplices & les mauvais traitemens ne s'exercent que ſur la chair ; & qu'on ne ſoufre que par raport au corps ; l'eſprit ſoutient celui-cy. La joye interieure qu'on reſſent dans les tourmens, de ſe voir donner à la juſtice, des preuves ſenſibles de ſon amour ; le plaiſir de ſe voir répandre ſon ſang pour le Sauveur qui a répandu le ſien, ſoutient agreablement, & donne de la vivacité & de l'ardeur. Mais quand c'eſt l'eſprit qui eſt directement

attaqué, & immediatement maltraité : & quand, avec cela, il est abandonné à la tiedeur, à la froideur, à la secheresse, aux dégouts, aux chagrins, aux ennuis ; c'est alors que destitué de tout plaisir sensible, il a besoin d'un grand & solide amour de la Justice, pour se soutenir en cet état.

V.

Voiez donc si votre amour pour la Justice va jusques à soutenir tranquilement les plus grandes épreuves de Dieu, ses delaissemens sensibles ; ses rebuts, ses retardemens ; les dissipations d'esprit, les tenebres, les inquietudes, les foiblesses, les incertitudes du salut ; & toutes les differentes peines d'esprit dont Dieu prend souvent plaisir d'exercer les plus saintes ames.

VI.

Eh ! mon Dieu ! que nous sommes

ſommes éloignés de ce degré d'amour ! Qu'il s'en faut même beaucoup que nous n'ayons reſiſté à l'iniquité, juſques à répandre notre ſang ! Que notre amour pour la Juſtice eſt different de la paſſion que les Martirs ont eu pour elle : car enfin quelle a eſté cette paſſion ; quels ſont ſes caracteres ? Ecoutez Saint Auguſtin : Les voicy. *Elle aime, elle s'enflamme, elle brule : elle foule aux pieds tous les plaiſirs créés : elle va au delà de tout ce qui peut plaire. Elle paſſe juſques aux plus affreux, aux plus horribles, aux plus cruels tourmens dont on la menace. Elle les foule encore aux pieds : elle émouſſe leur pointe & s'éleve au deſſus de leur violence.* * *O pretieux amour ! ô ſaint emportement ! ô hureuſe perte de ſoi-même ! ô qu'il eſt charmant de parvenir juſques à Dieu,*

2. part. ſect. 8.

* Amat, ardet, fervet, calcat omnia quæ delectant, & tranſit ; venit ad aſpera, horrenda, truculenta, minantia ; calcat, frangit, & tranſit. *Ibid. cap. 7.*

2.part. sect. 8. *par cette voie*, & *de s'unir à lui pour toûjours! O amare ! ô ire ! ô sibi perire ! ô ad Deum pervenire!* *
* Ibid.

Fin du second Tome.

TABLE DES TITRES

DU SECOND TOME.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres Patentes données à Paris le dixiéme jour de Decembre 1693. signées par le Roy en son Conseil DUGONO, & scellées du grand Sceau de cire jaune : Il est permis à ANDRE' PRALARD, Marchand Libraire, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou débiter un Livre intitulé, *De la Connoissance de soi-même*, divisé en trois Parties, en un ou plusieurs Volumes, durant le tems de huit années consecutives, avec défense à tous Libraires & Imprimeurs de l'imprimer, vendre & debiter, à peine de confiscation des Exemplaires, & de trois mille livres d'Amande, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres.

Registré sur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 28. Février 1694.

Signé, P. AUBOÜIN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 4. Juin 1697.

Pour le 2e Tome.

Fautes à corriger.

PAge 4. ligne 16. subsiante, *lisez* subsistante. P. 46. l. 15. divers, *lis.* diverses. P. 47. l. 1. vrité, *lis.* verité. l. 3. prin. *lis.* principe P. 58. l. 18. pensée, *lis.* pensées. P. 60. l. 25. manier. *lis.* maniere. P. 64. l. 2. in qua cctitur & nanetur, *lis.* in qua cernitur & tenetur. P. 73. l. 1. que l'amour, *lis.* que par l'amour. P. 88. l. 14. paroisse i voir, *lis.* paroissent avoir. P. 399. l. 9. estant, *lis.* est. P. 413. l. 5. incarné, *lis.* incarnée.